

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**AFFAIRE RELATIVE
AUX ACTIVITÉS ARMÉES
SUR LE TERRITOIRE DU CONGO**

(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO c. OUGANDA)

**DEUXIÈME PHASE
QUESTION DES RÉPARATIONS**

MÉMOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Volume 3
Annexes 3.1 à 3.8

Septembre 2016

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

**AFFAIRE RELATIVE
AUX ACTIVITÉS ARMÉES
SUR LE TERRITOIRE DU CONGO**

(RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO c. OUGANDA)

**DEUXIÈME PHASE
QUESTION DES RÉPARATIONS**

MÉMOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Volume 3
Annexes 3.1 à 3.08

Septembre 2016

United Nations

A/55/403



General Assembly

Distr.: General
20 September 2000
English
Original: Spanish

Fifty-fifth session

Agenda item 114 (c)

Human rights questions: human rights situations and reports of special rapporteurs and representatives

Situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo

Note by the Secretary-General*

The Secretary-General has the honour to transmit to the General Assembly the report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo, Mr. Roberto Garretón (Chile), pursuant to General Assembly resolution 54/179 and Commission on Human Rights decision 2000/15, endorsed by the Economic and Social Council in its decision 2000/248.

* In accordance with General Assembly resolution 54/248, sect. C, para. 1, this report is being submitted on 20 September 2000 so as to include as much updated information as possible.

Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo

Contents

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-14	3
A. Mandate	1	3
B. Activities and administrative obstacles	2-8	3
C. Pending activities and investigations	9-10	3
D. International obligations of the Democratic Republic of the Congo	11	4
E. Reprisals against individuals who cooperated with the United Nations	12-14	4
II. The various armed conflicts	15-37	4
A. The conflict between the Government and RCD	16-21	4
B. The conflict between the Government and MLC	22	5
C. Clashes between Uganda and Rwanda in Kisangani	23-25	5
D. Tribal conflict between the Balendu and the Bahema	26	5
E. Ceasefire agreements and observance thereof	27-31	5
F. Impact of the war	32-36	6
G. Situation of persons at risk	37	6
III. Political development and democratization in Government-controlled territory ...	38-42	6
IV. Political development and democratization in territory controlled by rebel movements	43-52	7
V. Human rights violations committed by the Government	53-75	8
VI. Human rights violations committed in territory occupied by RCD and MLC	76-93	10
VII. Violations of international humanitarian law	94-106	12
A. Violations by the Government, allies and related groups	94-97	12
B. Violations by RCD, RCD/ML, MLC and allied foreign military forces	98-106	12
VIII. Conclusions and recommendations	107-131	13
A. Conclusions	107-125	13
B. Recommendations	126-131	15

I. Introduction

A. Mandate

1. The Special Rapporteur on the situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo, submits his fourth preliminary report on the situation of human rights in the Democratic Republic of the Congo (formerly Zaire) to the General Assembly, pursuant to Assembly resolution 54/179 and Commission on Human Rights resolution 2000/15. The report covers incidents that occurred up to 25 August.

B. Activities and administrative obstacles

2. The Special Rapporteur participated in the special session of the Security Council, held in January 2000 to consider the situation in the Democratic Republic of the Congo, convinced that human rights matters cannot be separated from the settlement of conflicts, whose root cause is the violation of human rights. The Carlsson report on United Nations responsibility in the Rwanda genocide, which concluded that the failure to heed the report of a Commission on Human Rights rapporteur had been one of the main reasons for the genocide, had already been published.

3. In order to attend the special session of the Security Council, the Special Rapporteur had to reduce the length of his only visit to the Democratic Republic of the Congo to only 10 days and limit his consultations to just one in Geneva, where there are few Congolese refugees.

4. The only assistance which the Special Rapporteur received was from an extremely efficient assistant in the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, who, however, also has responsibility for four other States.

5. The Ambassador of the United States of America to the United Nations, the Special Representative of the Secretary-General, the Government of the Democratic Republic of the Congo, the leaders of the Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) and of the Mouvement de libération du Congo (MLC), ambassadors in Kinshasa and the heads of United Nations agencies expressed concern at the fact that the Special Rapporteur had paid only one brief visit to the country, which they felt would affect his credibility.

6. During his mission to the Democratic Republic of the Congo (13-26 August 2000), the Special Rapporteur visited Kinshasa. He also visited Goma, Bukavu and Kisangani, which are under the control of RCD/Goma faction and Gbadolité, which was captured by MLC. Both the Government and rebel authorities permitted him to work and conduct his interviews freely. Obstacles were encountered, however, when he attempted to visit the military and police detention centres in Kinshasa and Bukavu. He also had meetings with or reviewed the reports of political parties and of intergovernmental and non-governmental institutions and organizations (see E/CN.4/2000/42, annexes II-V).

7. The Special Rapporteur transmitted 22 communications and urgent actions to the Government, including 86 allegations of violations of human rights. Three of these were acknowledged and one reply received.

8. RCD authorities submitted two extensive reports to the Special Rapporteur, which the latter welcomes.

C. Pending activities and investigations

Joint mission to investigate allegations of massacres committed in 1996

9. In paragraph 5 (b) of its resolution 2000/15, the Commission on Human Rights renewed the mandate of the joint mission established by its resolution 1997/58 to investigate violations of human rights and international humanitarian law committed in the east of the former Zaire between 1996 and 1997.

10. The Government also requested the Secretary-General to carry out an investigation into the events that occurred in the locality of Ituri (letter of 8 February 2000) as well as an investigation into allegations of the deaths of 15 women who were buried alive or burnt in Mwenga, situated in RCD-controlled territory. Both the Government and RCD requested special investigations into the Katogota massacre. Because of the prevailing insecurity and lack of financial resources, these investigations are still pending.

D. International obligations of the Democratic Republic of the Congo

11. Contrary to the public announcement, the Democratic Republic of the Congo did not accede to the Protocols Additional to the Geneva Conventions. The Government is late in submitting 10 reports to treaty bodies. It has not completed a single report nor replied to the communications addressed to it by the respective treaty bodies.

E. Reprisals against individuals who cooperated with the United Nations

12. The Special Rapporteur denounces the reprisals taken against the following persons who cooperated with him during his visits or who submitted reports to him, pursuant to Commission on Human Rights resolution 2000/20.

13. In RCD-controlled territory: Monsignor Emmanuel Kataliko, Archbishop of Bukavu, who had been interviewed by the Special Rapporteur, was detained and subsequently exiled to Butembo, on 12 February 2000. Collete Kitoga was arrested in Goma upon her return from the fifty-sixth session of the Commission on Human Rights.

14. In territory controlled by the Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML), Sylvain Mudimbi Masudi was detained in Benin for attending the session of the Commission on Human Rights and was transferred to Uganda.

II. The various armed conflicts

15. The Democratic Republic of the Congo is bedevilled by various armed conflicts, some international, others internal and yet other internal conflicts that have been internationalized (see E/CN.4/2000/42, para. 20). Participants in these conflicts include at least eight national armies¹ and 21 irregular armed groups. All of these forces are operating entirely in the territory of the Democratic Republic of the Congo, which has seen its population decimated and its wealth extracted by occupying and rebel forces.²

A. The conflict between the Government and RCD

16. The conflict between the Government and RCD began on 2 August 2000, following Rwanda's invasion of the Democratic Republic of the Congo. It is the most serious of the conflicts, not only because of its political and economic repercussions but also because it restricts the enjoyment of the civil, cultural, economic, political and social rights of the population of the entire region.

17. On one side are the armies of Rwanda, Burundi, Uganda and RCD/Goma faction, together with its paramilitary group Local Defence Unity. Allegations have been made of the involvement of Interahamwe deserters and Rwandan Hutu prisoners, who were released and sent to the front. The mineral riches of the Democratic Republic of the Congo in Katanga, Orientale province and Kasai Oriental have been depleted by foreign troops and RCD.

18. For its part, the Government has relied for its defence on counter-rebel militias: it has open and confirmed ties to the Mai-Mai,³ a group that is gaining in popularity with a local population tired of being subjected to the control of forces they consider foreign. It also has informal ties to other "counter rebels": RCD deserters, Rwandan Bahutu Interahamwe, members of the former Rwandan Armed Forces (FAR), and Burundian Bahutu, among others.

19. The violence is unleashed by the attacks of the counter-rebels against military forces which they consider to be aggressors. The response of the Rwandan army, RCD and the Burundian army is to attack the defenceless civilian population, committing indescribable massacres, such as those that took place at Katogota, on 15 May 2000, Kamanyola, Lurbarika and Luberizi, or the massacre in July 2000 on the Lusenda-Lubuma highway (see E/CN.4/2000/42), as well as the events — denied, as others have been, by RCD/Goma faction — that took place in Mwenga in November 1999, in which 15 women were tortured and buried alive (see S/2000/330, para. 61).

20. Another factor contributing to the violence is the antagonism between RCD and Banyamulenge, who are fed up at being the target of the resentment of Congolese over the abuses committed by the Armée patriotique rwandaise (APR).

21. By its resolution 1304 (2000), the Security Council demanded that Uganda and Rwanda, which have violated the sovereignty and territorial integrity of the Democratic Republic of the Congo, withdraw all their forces from the territory of the Democratic Republic of the Congo. The withdrawal should be followed by reciprocal actions by the other parties, which have not taken any such action.

B. The conflict between the Government and MLC

22. In Équateur province, the Congolese Armed Forces (FAC), supported by Zimbabwe and Namibia, are fighting MLC, which is supported by Uganda. It is in this province that the parties have shown the least respect for the ceasefire, and indeed the rebel leader has long maintained that he felt under no obligation to observe it. President Kabila contends that MLC has rendered the ceasefire agreement null and void.

C. Clashes between Uganda and Rwanda in Kisangani

23. Once again there were clashes in Kisangani, the third largest town in the country, previously controlled by the two RCD factions and currently controlled by RCD/Goma, between the “uninvited armies” of Rwanda and Uganda (supported by RCD/MLI). The worst clashes occurred on 5 and 9 May and on 8 June 2000. The causes are economic (both armies want the huge wealth of Orientale province) as well as political (control of the territory).

24. During the confrontations, particularly the most recent one, not only combatants but also close to 1,000 Congolese civilians were killed, thousands were wounded and much of the town was destroyed, as the Special Rapporteur in the field has confirmed.

25. Calls for a ceasefire, including from the Security Council, went unheeded and moves towards demilitarization were disregarded the very next day. Only the latest one seems to be holding.

D. Tribal conflict between Balendu and Bahema

26. The Ugandan occupation of the Ituri region has led to conflict between the Bahema (of Ugandan origin) and the Balendu, who have been in the region longer. With support from the Ugandan soldiers, the authorities appointed by them and RCD/ML, the Bahema have seized land from the Balendu who have no support. Except for some incidents in 1911, 1923 and 1955, these two ethnic groups had lived without major difficulties for nearly three centuries. The current confrontations, which flared up again in August 2000, have resulted in some 8,000 deaths and the displacement of some 50,000 people.

E. Ceasefire agreements and observance thereof

27. Following tremendous pressure from the international community (see E/CN.4/2000/42, para. 18 and annex X), the parties concluded a ceasefire agreement in Lusaka, in 1999. They did not abide by the agreement and, as a result, the timetable had to be adjusted (Lusaka, 12 February 2000, Kampala, 1 March and 8 April, at which time it was agreed that hostilities would cease from 14 April 2000). Only the last one was observed, except in the fighting between MLC and RCD. In spite of everything, the belligerents have, on the whole, kept to the positions they held in August 1999.

28. The Lusaka agreement provided for the deployment of a United Nations force — the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC) — of some 5,537 observers and security personnel in the territory in conflict and for the demobilization and disarming of the armed groups. MONUC quite rightly maintains that disarming the groups, if they do not disarm themselves, is not part of its mandate but a matter for the signatories.

29. Inexplicably, the Government received MONUC aggressively and blamed the United Nations for the death of Lumumba back in 1961.⁴ MONUC continued to be attacked verbally and in fact (pro-Government demonstrations in June 2000) for its lack of objectivity, based on the fact that its reports are said to give more importance to the Mai-Mai and Interahamwe attacks on

the RCD forces and their allies than to the latter's counterattacks on civilians.

30. Despite all the statements to the contrary and despite the conversations between Presidents Kabila and Kagame (Eldoret, Kenya) and the influence of Kenya, Zambia, South Africa, Algeria, Nigeria, Botswana, Mozambique, Mali, the Organization of African Unity, the United Nations and others, the parties all seem bent on winning the war by military means.

31. A meeting of the Southern African Development Community (SADC) on 14 August 2000 failed because Kinshasa opposed any solution, feeling that since the circumstances of the conflict had changed the Lusaka agreement should be adjusted. A proposed change was submitted to the other parties on 23 August 2000.

F. Impact of the war

32. The war has destroyed the country. More than half the population has been affected. All public moneys are being diverted to the war effort. There have been terrible epidemics. Only 9 per cent of all health districts have refrigerators for keeping medicines. Since it is impossible to cultivate the land due to the war, 17 per cent of the population (14 million people) are now affected by food insecurity, according to the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). The number of sheques (street children) has risen alarmingly.

33. The Congolese people have looked on helplessly while those whom it calls aggressors have taken away all its wealth and caused enormous ecological damage.

34. There are more than 1,300,000 internally displaced persons, many of whom are without any assistance. The vast majority come from the occupied territories in the east. Their situation was made worse by the attacks carried out in July 2000 on the displaced persons camps in Sake and Uvira, both by the Mai-Mai and by Rwandan soldiers; these attacks forced many non-governmental organizations to suspend their relief activities.

35. If one includes those who sought asylum when Mobutu was in power, there are Congolese refugees all over the world. Most recently, due to the fighting between RCD and MLC, there are reported to be some 72,000 refugees in Congo Brazzaville.

36. Congolese Tutsi who had sought refuge in Rwanda are returning to Goma with support from RCD through one non-governmental organization, but against the wishes of the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) which fears that this may lead to increased violence.

G. Situation of persons at risk

37. These are the Batutsi or people who look like Tutsi living in the territory under government control, who fear reprisals from the population for the "Rwandan aggression". At the start of the war, the Government called for their elimination (see E/CN.4/1999/31, para. 45), but later it opted for a position of protection and even established protection centres (not detention centres as alleged by the Rwandan Government and RCD) with the help of the International Committee of the Red Cross (ICRC) and foreign Governments. This policy has made it possible for many people to be repatriated or to take refuge in Rwanda, Uganda and Burundi and others have found refuge in Cameroon, Benin, the United States or Canada. In 2000, there were 2,796 people living in the protection camps; when the Special Rapporteur visited the camps in Kinshasa, the number had fallen to 299.

III. Political development and democratization in Government-controlled territory

38. The power structure described in all reports since 1997 remains intact; tremendous power (executive, legislative and much of the judicial power) remains concentrated in the hands of President Kabila (see E/CN.4/1998/65, para. 32 to 37; E/CN.4/1999/31, para. 17 and E/CN.4/2000/42, paras. 32, 33 and 127).

39. The Government has made us move towards democracy; according to all the indications, it does not wish to do so. The only thing that has changed is that the "national debate", which the President instituted in 1999 but which was never accepted by civil society, has ended. Although the main moral, religious,⁵ political and civil institutions are clamouring for democracy — in the sense of Commission on Human Rights resolution 2000/47 — and demanding the dialogue provided for at Lusaka as a means thereto, President Kabila has shown no interest in the matter.

40. Indeed, the President has always rejected the national dialogue. The facilitator designated by OAU, the distinguished former president of Botswana, Ketumile Masire, was accepted and later rejected by the Government; the latter has consistently prevented him from fulfilling his delicate mission; (it has levelled vague charges of “duplicity of roles” against him; prevented him from travelling to towns under rebel control; rejected his work plan; failed to attend, and prohibited political parties and civil society from attending, the preparatory meeting in Benin; withheld tickets and passports; refused to receive him, closed his office and so forth).

41. In addition, the ban on political parties and civil organizations that do not meet the draconian conditions set by Decree Law 194 and Decree Law 195 (see E/CN.4/2000/42, para. 33 and 70) remains; persons who are not members of a party constituted in accordance with the new law are not permitted to make political speeches; pro-Government parties (the only ones recognized) have been established; and all political activity has been suppressed, resulting in hundreds of arrests and personal attacks (Union pour la démocratie et la progrès social (UDPS), 26 July 2000); persecution by the People’s Power Committees (CPP) (Parti Lumumbiste unifié (PALU), 17 January 2000); unlawful searches (MNC/L, 22 April 2000); the discredited CPP remain (the election of members failed due to lack of interest on the part of the population), as does the Force d’auto-défense populaire (FAP) militia; the agreements regarding the democratization of the “national consultation” which had been called for by the religious leaders and which demanded that the Lusaka agreements and the inter-Congolese dialogue be respected have been rejected; limited dialogues have been convened (January, February and May 2000) but are limited to supporters, etc.

42. On 21 August 2000, notwithstanding the Lusaka accords, a Constituent and Legislative Assembly was established; under the sole direction of the President and without any consultation and without consensus, it was decided that the Assembly’s headquarters would be in Lubumbashi. Although a few opponents were called, in their personal capacity, the Assembly was not accepted by the country’s best known leaders. In any event, its mandate is purely consultative and it in no way diminishes the absolute powers of the President.

IV. Political development and democratization in territory controlled by rebel movements

Territory controlled by RCD

43. In the territory controlled by RCD, the Congolese people’s feelings of terror and humiliation not only persist but are growing stronger (see document E/CN.4/2000/42, paras. 43-47, 125 and 133). This explains the increasing popularity of the Mai-Mai.

44. RCD is the only party, and it holds absolute power to such an extent that the provincial governors and heads of public services preside over their own RCD cells. Party officials deny that theirs is a “State party”, saying that it is not a party but a movement of trade unions, and that pluralism will come about eventually. In the Special Rapporteur’s view, this explanation only confirms that the party is, in reality, State-run. No efforts towards greater pluralism are in evidence. The paramilitary “local defence units” are a contributing factor in the considerable feeling of insecurity.

45. All forms of dissidence are suppressed; any criticism is considered an incitement to national hatred or genocide and the whole population is suspected of collaborating with the Mai-Mai. A typical example is the absurd expulsion of Archbishop Emmanuel Kataliko from Bukavu for his Christmas message, which was considered to be an incitement to genocide. The Special Rapporteur has read and studied the text closely, and he can safely say that there is not a single sentence, word or idea, taken in isolation or in context, that could be interpreted, even with the worst of intentions, in this way.

46. Attempts to humiliate the population continue (see document E/CN.4/2000/42, para. 46). As a new way of castigating the Nyndu tribe, already punished by the horrible Kasika massacre in 1998 (see document E/CN.4/1999/31, para. 56), RCD/Goma has taken land from them in order to create a Minembwe territory. RCD has provided the facilitator, Ketumile Masire, with a list of “opposition parties”, such as the Front uni de l’opposition non armée (FRONUAR), and others that exist in Kinshasa without representatives in the region.

47. The population recognizes and defends the guerrilla activities of the Mai-Mai, blaming “Rwandan soldiers” instead for the violence.

48. The population’s opposition is illustrated by various acts of protest, such as the general strikes in Bukavu by students on 24 January 2000 and from 31 January to 6 February 2000; a demonstration in Kisangani by women on 31 January 2000, in Goma, on 14 February 2000; in Uvira, Kindu and Bukavu (a week-long beer strike successfully carried out in April 2000), among others.

49. RCD has frequently split into factions (see document E/CN.4/2000/42, para. 43), and efforts at reunification are being made not among Congolese leaders, who appear to be leading the factions, but between the Presidents of Uganda and Rwanda (November 1999; January 2000). In March 2000, three RCD/Goma leaders defected and were later accused of spying by Kabila; subsequently, other internal dissidents broke away and formed RCD/National. The Banyamulenge expressed their concern about massacres of the local population in July 2000, which made their own situation worse, and they organized marches in Bukavu and Uvira.

50. In April and August 2000, attempts to depose the President of RCD/Bunia were defeated through the influence, once again, of the President of Uganda and his army.

51. The small RCD/Bunia faction has also taken steps that have stirred up the population, such as supporting the Hema against the Lendu, or the creation of the Kibali-Ituri province to favour the former.

Territory controlled by MLC

52. In the territory controlled by MLC, the people do not live in terror, but there is one-party rule. The representative of civil society to Benin was appointed by MLC.

V. Human rights violations committed by the Government⁶

Right to life

Death penalty

53. The Government, which says it is against the death penalty, made a number of announcements (on 10 December 1999 and 27 January 2000) to the Special Rapporteur on the suspension of this penalty (see document E/CN.4/2000/42, paras. 49 and 50), but continued to apply it, at least until February 2000, when 19 persons were executed. The President of the Military Court reported that it continues to be enforced “on the front”. The Special Rapporteur visited 41 persons who are awaiting a pardon, which the President has promised to grant.

Enforced disappearances

54. The number of reported disappearances has declined. None of the cases recorded in previous years, however, have been cleared up. Nicolas Bantu, Aimé Ngobe and Serge Itala have been missing since their arrest in December 1999.

Death by torture

55. Given the systematic and habitual practice of torture, deaths have been reported, such as that of Kalombo Ilunga in July 2000; he had been detained by the police in Lubumbashi, and his corpse was found in the morgue.

Political assassinations

56. None have been reported.

Right to physical and psychological integrity

57. Torture is brutally and systematically practised, especially by GSSP but also by the National Information Agency (ANR). Tolerance of the existence of secret detention centres, lacking any control whatsoever, contributes to this scourge. One particularly well-known centre is that of the Litho Moboti Group (GLM); its commander was detained on 9 March 2000 but unfortunately was freed days later, with no charges having been filed. Torture is facilitated by the fact that the Detection of Unpatriotic Activities Police (DEMIAP) has no public register of detainees,

and in the provincial police inspectorate (formerly Circo) all detainees are not placed in a single centre, as the Special Rapporteur observed. Representatives of the Human Rights Office of the Democratic Republic of the Congo are not authorized to enter any centre that is not a prison.

Right to personal liberty

58. This is the right most often threatened. Journalists, lawyers, religious leaders, human rights workers, politicians, trade union leaders and others are detained, generally on the grounds of violating the ban on political activities or of colluding with the rebels. The times vary from a few days to years. Often, no charges are filed against the prisoner, although sometimes detainees are transferred to the Court of State Security and the Military Court. No one escapes the risk of jail, not even retired judges (for example, the former President of the Supreme Court) or active judges (a military magistrate), ambassadors (the representative to Kenya), ministers (six were detained on 2 June 2000) or other officials at this level, and even a member of the Constitutional and Legislative Assembly.

59. A positive step has been the admittedly partial, discretionary and conditional amnesty declared on 19 February 2000, by which some 300 prisoners were belatedly released. In July 2000, 800 soldiers were also released, to be sent to the front.

Right to enter and leave the country

60. It is difficult for opponents to leave the country, since their passports and airline tickets are often confiscated. Similar problems affect journalists, priests and human rights activists. Representatives of civil society were prevented from travelling to Benin to the preparatory meeting for the national dialogue provided for in the Lusaka Agreement.

Right to due process

61. The criticisms of the Military Court concerning procedural irregularities (summary judgements, sole jurisdiction and others) are still absolutely valid. (See documents E/CN.4/1999/31, paras. 90, 91 and 137, and E/CN.4/2000/42, paras. 63, 122 and 137.) Detainees are held for a long time awaiting trial.

62. One indication of the lack of independence of the judiciary, which is referred to in Commission on

Human Rights resolution 200/42, is that the Procurator-General of the Court of State Security was held in prison for 30 days for refusing to approve a raid on the Belgian Embassy. The attorney-general was also detained.

63. Owing to the lack of guaranties, the 15 defenders of an independence fighter refused, with his agreement, to defend him, and he was sentenced to four years of hard labour.

Freedom of expression and opinion

64. The Special Rapporteur has transmitted communications to the Government from more than 30 detained journalists, who were tried and/or convicted by the Military Court or frightened away from practising their profession. Mobutu's draconian laws are still in full force. The Vice-Minister of Information justifies this by saying "we cannot tolerate traitors", and the President has said that "the law must be obeyed". The main private television station was confiscated in March 2000. Independent media have no access to the authorities.

65. Despite the existence of some newspapers, the judgement is categorical: there is no freedom of expression in the Democratic Republic of the Congo.

Freedom of association

66. Political parties are still banned, unless they submit to new registration requirements and risk being rejected. Political activity, even making speeches, is prohibited. Dozens of leaders and activists have been detained or prevented from leaving the country or the city where they live, and their headquarters have been attacked and ransacked.

67. Human rights organizations suffer similar treatment. The ban on them has not been lifted.

Economic, social and cultural rights

68. Public employees, except for some in Kinshasa, have still not been paid, and trade union leaders who protest against this are accused of endangering State security. More than a third of the population lack even the basic necessities of life. The real malnutrition rate, according to some sources, is 26 per cent.

69. Serious epidemics have been left untreated because the war uses up most of the country's income.

Situation of women

70. The situation described in previous reports remains unchanged. A new form of discrimination has appeared: women's organizations have lost their voice to a para-State group known as Regroupement des Femmes Congolaises (REFECO), and their employment and educational situation has deteriorated as a result of the war.

71. Sources have told the Special Rapporteur that 8 per cent of women have acquired immunodeficiency syndrome (AIDS), owing to poverty, lack of education and, especially, sexual contact with Rwandan and Ugandan soldiers, whose countries have a high AIDS rate.

72. Only 24 out of 300 members of the Constitutional and Legislative Assembly are women.

Situation of children

73. The right to education has been greatly curtailed by the war and poverty, resulting in irreparable harm to many children. Violations of children's rights also include child labour in inhumane conditions in the diamond mines.

74. On a more positive note, Decree Law 66 was enacted in June 2000, demobilizing children and other vulnerable groups and creating a commission on demobilization and reintegration.

Freedom of conscience and religion

75. The Special Rapporteur is dealing with this topic for the first time. The Government regards religious congregations as enemies who are allied with rebellion or aggression. Peace messages are viewed with suspicion, and the proclamation of freedom and justice are considered subversive. Presbyterian churches, the Ubangi-Mongola Evangelical Community, the Bundu dia Kongo sect, the Siani and Unification/Cabinda, together with German, Austrian and Belgian priests and a Catholic bishop, have been repressed.

VI. Human rights violations committed in territory occupied by RCD and MLC

Violations in RCD territory

Right to life

Death penalty

76. The Special Rapporteur had welcomed the fact that RCD did not apply the death penalty (see E/CN.4/2000/42, para. 81). Nevertheless, on 17 March 2000, the *Conseil de guerre opérationnelle*, in two proceedings within 24 hours, tried a corporal, who was executed on the spot, and three other persons condemned to death in July 2000 were taken from the prison and never returned.

Political murders

77. Soldiers referred to as "Banyamulenge", "Rwandans", "Ugandans" and "Burundians" have committed countless murders of persons suspected of being members of the Mai-Mai or Interahamwe. Among the victims are priests, Protestant pastors, Baptists, traditional tribal leaders and peaceful citizens. Three youths were murdered simply because they bore tattoos, leading Burundian soldiers to assume that they were members of the Mai-Mai.

Death by torture

78. The frequency and cruelty of torture was mentioned frequently to the Special Rapporteur. One person was arrested and tortured to death for carrying out political activity in Kiwandja (North Kivu) in March 2000.

Right to physical and psychological integrity

79. Most of the complaints of torture involve the police headquarters known as *chien méchant* ("vicious dog") and "Bureau II", which sources say are administered by "Rwandan soldiers" and, in Kisangani and Bunia, by "the Ugandans". It is claimed that Congolese are among the victims, as well as Rwandans transferred from Rwanda. The victims are mainly those suspected of being members of the Mai-Mai and Interahamwe. Representatives of the Human Rights Office in Goma can only visit the jails, like other detention centres. The Special Rapporteur confirmed

that the records of the RCD Sixth Brigade do not account for all inmates.

Right to liberty of person

Arbitrary detention

80. Human rights defenders, leaders of civil society, journalists and members of the clergy have continually been deprived of their freedom and are at constant risk of being detained again. The arrests are aimed at suppressing activities lawful in a democratic society, such as dissidence, criticism, education, culture and freedom of conscience, or are preventive: persons suspected of not being devoted to the RCD authorities are detained because of actions that they might carry out, as occurred, for example, prior to the civil strikes carried out in Goma, Bukavu and elsewhere. Resigning from RCD carries with it the certainty of arrest. The same thing happens in territory occupied by RCD/Bunia, where two high-ranking leaders of RCD/ML were detained and tortured near Bunia in July 2000.

Deportations

81. In Geneva in March 2000, the RCD authorities explained to the Special Rapporteur that there are no cases of deportation of prisoners from the Democratic Republic of the Congo to Rwanda, Uganda or Burundi and that, at most, prisoners of war are involved. The incidents are more frequent under RCD/Bunia than under RCD/Goma. In any event, the Special Rapporteur emphasizes that, during the period under review, he learned of various cases of human rights defenders and others (traders) detained in Congolese territory and taken to Katuna (Rwanda) or Uganda.

Right to enter and leave one's own country

82. There are lists of persons linked to human rights organizations who have been prevented from leaving RCD-controlled territory; many cannot even leave Kivu. In early March 2000 there were reports of an ordinance which prevents all Congolese from travelling to countries other than Rwanda or Burundi without official permission, which is generally denied. Even members of the Protestant clergy could not travel to a conference in Nairobi in 1999.

Right to due process

83. Generally speaking, defendants are not tried; their release is at the discretion of the authorities. In any event, the most serious breaches of the norms of due process stem from the guarantee of impunity for the massacres, murders and tortures inflicted on those accused of inciting hatred. The so-called, belated prosecution of the person responsible for the deaths of 15 women in Mwenga ended with the flight of the individual who is seen as the main perpetrator and as an emblematic figure because of his ferocity. The fact that those allegedly responsible for the flight are being prosecuted in no way justifies the action.

Right to freedom of expression and opinion

84. There have been no changes with regard to the statements made in document E/CN.4/2000/42, paragraphs 91 to 93. There is no freedom of expression; there are no daily newspapers; Radio Maendeleo was returned to its operators, but has been prohibited from broadcasting political opinion and news.

85. In Kisangani, while Rwandans and Ugandans shared power, the radio stations vehemently incited racial hatred: *Liberté*, against the Rwandans, and *RTNC/Rebelde*, against the Ugandans. But the victims are Congolese.

Freedom of association

86. There are, of course, no political parties, except RCD and FROUNAR, for example, which RCD formed prior to the visit of the Facilitator, Ketumile Masire, in May 2000. All political activity is prohibited and punished.

Human rights organizations

87. RCD responded to the report of the Special Rapporteur, claiming that it was established beyond a doubt that the non-governmental organizations in South Kivu were operating with financial support from the Kabila Government and that they are the sources of information for the Special Rapporteur. That point was emphasized during the visit. In fact, the non-governmental organizations are severely persecuted, always on the charge of inciting ethnic hatred, but not a shred of evidence has been presented in this regard. Many defenders have been imprisoned, tortured and threatened and many have had to seek refuge abroad.

Freedom of assembly

88. No allegedly critical gatherings are tolerated, and the protests called *villes mortes* (civil strikes) have been suppressed with arrests and threats.

Economic, social and cultural rights

89. The extremely serious situation throughout the country is particularly serious in the east: malnutrition in Kisangani reportedly affects 30 per cent of adults and 60 per cent of children. Civil servants remain unpaid. The health care system is destroyed and family members usually take turns eating.

Situation of women

90. In addition to the Mwenga incident, mention should be made of the arrests of feminist activities, rapes and beatings of female secondary-school students detained for insisting on the validity of their examinations in the Democratic Republic of the Congo, and continual cases of rape of women detainees.

Situation of children

91. As in the Democratic Republic of the Congo, RCD is establishing a commission for demobilization of child soldiers. Nevertheless, the Mission has noted that the level of recruitment of children is much higher in the east than under Kabila. An example of this is Nyaleke, near Beni, where Ugandan soldiers are training 10-year-old children.

Freedom of conscience and religion

92. In RCD territory, too, the Catholic and Protestant churches are persecuted because of their messages of peace; this has made it possible to assert that the only thing that unites Rwandans and Ugandans is their hatred of the Christian churches. In the east the majority Catholic Church has been the most persecuted: murders of several priests, banishment of the Archbishop of Bukavu, attacks on convents and parish houses, and so on.

Human rights violations in MLC territory

93. There is minimal information on the region, which has negligible civic activity. There are very few non-governmental organizations and newspapers. The

Special Rapporteur spent a few hours visiting the small hamlet of Gbadolite, but was unable to visit other towns in which there are more victims of human rights violations.

VII. Violations of international humanitarian law

A. Violations by the Government, allies and related groups

Government

94. The Government is responsible for the bombings of the Libenge hospital on 27 July 2000; of Gemena and elsewhere, which affected civilian populations; and of aircraft loaded with poliomyelitis vaccines (war against MLC).

Mai-Mai

95. The Government's support for the Mai-Mai makes it responsible for the offences perpetrated by the latter. While, generally speaking, they attack Rwandan and RCD soldiers, they have also committed violence against civilians suspected of collaborating with those whom they regard as the "enemy". The growing popularity which they enjoy among the Congolese does not absolve them of responsibility. Among their acts of brutality are those at Lubero in April 2000, Nyabibwe, Numbi (50 dead) and Kihuha in July 2000.

Interahamwe/ex-FAR combatants

96. The Interahamwe and ex-FAR combatants are responsible for attacks on the civilian population (Loashi, Lulinzi, Rutshuru, Kione, Ngesha and many others). In the villages which they attack they commonly rape women and girls.

Freed Rwandan prisoners

97. It should be noted that freed Rwandan prisoners who had been held in Kinshasa acknowledged that they had been well treated while they had been prisoners of the Zimbabweans, to the point where at least four preferred to stay in Kinshasa rather than return to their homeland.

B. Violations by RCD, RCD/ML, MLC and allied foreign military forces

Components of RCD

98. The population does not distinguish among the various components of RCD, which it identifies as Rwandan soldiers or Banyamulenge.

99. Any attack by members of the Interahamwe, Mai-Mai, and so on is met by totally disproportionate violence; massacres are committed, resulting in many deaths. Mere suspicion of sympathy with the Mai-Mai provokes reprisals against the civilian population: Ngenge (November 1999); Kalehe (December 1999, 23 dead); Kilambo (February 2000, 60 dead); Katogota (May 2000, 40 to 300 dead); Kamanyola, Lurbarika, Luberezi, Cidaho, Uvira, Shabunda; Lusenda-Lubumba (July 2000, 150 dead).

100. Particularly reprehensible is the treatment of prisoners by Rwandan soldiers. The Special Rapporteur visited one Congolese soldier taken prisoner in Katanga who was beaten, tortured, castrated and abandoned, a practice condemned earlier by the Special Rapporteur (see E/CN.4/2000/42, para. 117).

101. Humanitarian assistance has been intercepted and diverted to Congolese Batusti repatriated from Rwanda.

Burundian soldiers

102. Burundian soldiers are accused of killing nine civilians in Sebele in reprisal for a Mai-Mai attack in April 2000.

Ugandan troops

103. Ugandan troops have murdered civilians. The most serious incidents occurred during the Ugandan-Rwandan battle at Kisangani, in whose vicinity, furthermore, they planted antitank and anti-personnel mines.

104. In alliance with the Bahema, they have committed atrocities against civilians (for example, Libi, March 2000, nine dead) and taken civilians prisoner, including children (Walendu Tatsi).

105. Ugandan troops also shelled a boat in which women and children were fleeing the war, causing some 30 deaths; no assistance was given to them.

106. They recruit many child soldiers.

VIII. Conclusions and recommendations

A. Conclusions

The catastrophe in Central Africa

107. Central Africa is a region of great riches, but its inhabitants are living in extreme poverty. The terrible history of unscrupulous dictators — all of whom, however, had support from abroad — is one of the causes of the catastrophic situation that now exists. Eight national armies and numerous armed groups are involved in the primary war between the Democratic Republic of the Congo and Uganda, Rwanda and Burundi, which may rightly be called the first world war in Africa, and nine more armed conflicts are taking place in the same country. Extreme poverty, which existed even prior to the current wars, has reached catastrophic levels that have been further increased by the war. The Congolese people cannot understand why those responsible for their problems, who are members of the international community, do not come to their aid now.

108. The parties, their allies, other African countries, the major Powers, the Organization of African Unity (OAU) and the United Nations have failed to achieve peace since it seems that economic and political interests other than those of the Congolese people are involved in the Democratic Republic of the Congo, and the Congolese are aware of this fact. There can be no peace in the Democratic Republic of the Congo without lasting peace in the region. There are historical conflicts and ambitions that require long-term solutions based on respect for principles on which there can be no disagreement: respect for the human rights of all Congolese, justice for those responsible for the crimes against humanity which have been committed and respect for the borders inherited from the colonial era.

The armed conflict

109. None of the parties to the nine conflicts, whether internal, internationalized internal or international, is fully respecting the Lusaka Ceasefire Agreement, although there has been no significant change in their positions. The Congolese consider the Rwandan, Ugandan and Burundian armies to be “aggressors” rather than as providing support to the rebels. While the activities of the Interahamwe and Mai-Mai are the

primary cause of the violence, it is the armies of Rwanda, Uganda, Burundi and Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) which are causing the greatest damage and which have once again committed terrible massacres of the civilian population. In addition, Rwanda and Uganda have expanded their own conflicts into Congolese territory, causing death and destruction on neighbouring soil.

The occupation of the Democratic Republic of the Congo

110. The Special Rapporteur has often been asked whether the occupation of the Democratic Republic of the Congo should be considered permanent. That issue should not even be raised since there can be no justification for the conquest or partition of a country by foreign forces. This is the position stated in the fourth preambular paragraph of Security Council resolution 1304 (2000). In occupied territory, the sense of humiliation and terror described in previous reports still prevails.

Immediate effects of the Special Rapporteur's visit

111. Days prior to the visit, and particularly during his visit to the Democratic Republic of the Congo, both in Government- and RCD-controlled territory, prisoners were freed or transferred from illegal detention centres to official jails; judicial proceedings that should have begun months previously were opened; sick prisoners were given better medical care and journalists were given greater access to information sources.

Violations of international humanitarian law

112. The most serious incidents were the massacres committed by RCD and Rwandan forces, attacks on civilians during the Rwandan-Ugandan wars and Government bombing of civilian populations in the north.

Human rights

113. In the Government-controlled territory, the rights most affected are political rights (participation, assembly, association and freedom of expression). In RCD- and RCD/ML-controlled territory, the rights most often violated are human rights (life and physical integrity) without prejudice to political freedom. There

is insufficient information on the MLC-controlled territory.

Right to democracy

114. Neither the Government authorities nor those of RCD, RCD/ML or MLC have taken any steps towards democracy. The Government continues to reject all dialogue with the national democratic opposition; it persecutes political parties, continues to declare them illegal and punishes their leaders and activists. It rejects the mediator whom it had previously accepted. It is establishing new and illegal structures. In the occupied territories there is only one party, either RCD or MLC. Other parties only appear to exist. Those not in sympathy with RCD have ceased all activities and their leaders have chosen exile. MLC is the only party in the territory it controls.

Human rights advocates

115. They are persecuted by both sides; one considers them to be "in league with the rebels", the other considers them to be "in Kabila's pay" or "Interahamwe or Mai-Mai collaborators".

Death penalty

116. The Government maintains it but has not implemented it since February 2000. RCD, which had never implemented it, began to do so in 2000.

Liberty of person

117. It is constantly violated, and there are many political prisoners on both sides. The Kinshasa amnesty was encouraging, but it did not affect all prisoners and politically-motivated imprisonment of, inter alia, Ministers and other high-level officials has continued.

Freedom of expression

118. There is none. In Government-controlled territory, there are a few newspapers with a limited circulation and journalists are regularly harassed. In RCD-controlled territory there are no opposition newspapers and the few independent radio stations have been shut down, censored and prevented from broadcasting any news programmes other than the official ones.

Torture

119. Torture is practised by all parties and in many instances it has resulted in death.

Right to due process

120. It is not respected by any of the parties. In the Democratic Republic of the Congo, the Military Court, which is the only court in which civilians, journalists and human rights advocates are tried, remains fully functional. Victims of human rights violations are not granted redress, a fact which further confirms impunity. In RCD-controlled territory, the death penalty has been reinstated through trials of the most summary nature in which no defense is admitted.

Freedom of movement

121. In both Kinshasa and Goma, members of the opposition are prevented from leaving the country and even from movement within it.

122. But the most serious issue is the deportation of Congolese citizens to Rwanda, where, in many cases, all trace of the prisoner is lost.

Freedom of conscience

123. In both sectors, religious persecution has been a constant throughout the year. Bishops, priests and ministers have been arrested, tortured, expelled and murdered. The most emblematic case has been that of the Archbishop of Bukavu, who was expelled from his diocese by RCD.

Persons at risk

124. The Government, with international assistance, has continued to provide protection to people who look like Tutsi in order to prevent reprisals against them, thereby disproving accusations of genocide.

Women and children

125. The situation continues to worsen. The Government and RCD have taken steps to demobilize children, but neither MLC nor the Ugandan troops have done so.

B. Recommendations

The parties in the wars

126. The Special Rapporteur recommends that the parties in the wars should: (a) fully implement the Lusaka Agreement and the necessary agreed adjustments thereto, considering the provisions of Security Council resolution 1304 (2000); (b) cooperate with the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC); and (c) put an end to all forms of impunity.

The Government

127. The Special Rapporteur recommends that the Government should: (a) immediately establish the inter-Congolese dialogue, cooperating closely and actively with the Facilitator, who is a friend of the Congolese people, and with those who accompany him; (b) repeal the legislation on political parties and non-governmental organizations, recognize those which already exist and allow them to operate; (c) abolish the death penalty; (d) eliminate the Military Court; (e) free all political prisoners; (f) cease all forms of pressure or censorship of the press; (g) abolish the Constitutional and Legislative Assembly in order to permit the dialogue agreed to in Lusaka; (h) cease all cooperation with the Mai-Mai and the Interahamwe; (i) commute death sentences; (j) begin the demobilization of child soldiers; (k) restore relations with other States, intergovernmental organizations, the United Nations and OAU and attend the conferences and meetings organized by them since none of them is an enemy of the Democratic Republic of the Congo and all of them are simply endeavouring to assist it; (l) authorize the Human Rights Field Office in the Democratic Republic of the Congo to visit not only the jails, but all places of detention; (m) implement a human rights action plan; and (n) give international human rights instruments precedence over national law and honour the commitments made under them.

RCD and other rebel groups

128. The Special Rapporteur recommends that RCD and other rebel groups should: (a) cease all cooperation with foreign armies; (b) avoid committing any act which implies the exercise of sovereignty over foreign armies (including the flying of flags, partition or creation of provinces, town-twinning or sale of public property); (c) refrain from issuing fictitious accounts of

the atrocities committed by their troops and foreign allies and conduct objective investigations of allegations; (d) free political prisoners; (e) demand that their foreign allies return the deported Congolese to the State; (f) abolish the death penalty; (g) cease to interpret all acts of opposition as an alleged incitement to ethnic hatred; (h) permit organizations of civil society, particularly human rights organizations, to function freely; and (i) demobilize child soldiers.

Foreign armies occupying Congolese territory

129. The Special Rapporteur recommends that the foreign armies occupying Congolese territory should: (a) implement the Lusaka Agreement and, in particular, Security Council resolution 1304 (2000), which demands that they should withdraw immediately and prior to the withdrawal of the forces present at the Government's invitation; (b) accept the fact that they have lost all respect in the eyes of the Congolese people and refrain from all reprisal; (c) permit investigations of violations of human rights and international humanitarian law and, in particular, of the massacres that took place on 2 August 1998; (d) provide immediate compensation to the victims of the incidents that occurred at Kisangi and in other parts of the Democratic Republic of the Congo; and (e) return the Congolese property that has been taken from the country since 1998.

Organs of the United Nations

130. The Special Rapporteur recommends that the organs of the United Nations should: (a) continue to support the peace process in the Democratic Republic of the Congo and the inter-Congolese dialogue; (b) heed the words of the special rapporteurs on human rights in order to prevent recurrence of the incident reported in the Carlsson report on the occasion of the genocide in Rwanda, which a special rapporteur had predicted a year in advance without any action being taken. This recommendation is especially important in light of the establishment of peacekeeping mechanisms; (c) provide greater financial and logistical assistance to the mechanisms of the Commission on Human Rights; and (d) establish an effective arms embargo on all countries involved in the Congolese conflict.

Other organs of the international community

131. The Special Rapporteur recommends that other organs of the international community should: (a) support the peace process, the inter-Congolese dialogue and the democratization process; and (b) make their voices heard and their moral authority felt with regard to the massacres committed on Congolese soil.

Notes

¹ Chad withdrew its forces on 26 May 1999. The Sudan has troops in the Democratic Republic of the Congo, but these are not participating in the fighting.

² The Security Council (see S/PRST/2000/20) established an expert panel on the illegal exploitation of natural resources and other forms of wealth of the Democratic Republic of the Congo.

³ The Mai-Mai guerrillas, originally from the Banande and Bahunde tribes, have enlisted thousands of young people from all ethnic groups who are opposed to what they refer to as "Rwandan aggression". See E/CN.4/1999/42, note 4.

⁴ In his report to the Commission on Human Rights (see E/CN.4/2000/42, para. 18), the Special Rapporteur stated that there is a general feeling throughout the country that the international community is not doing anything to end the conflict but that when that abstraction does do something, it is rejected for doing so. This reaction confirms this.

⁵ See, for example, the statement by the Conference of Catholic Bishops in August 2000.

⁶ The Special Rapporteur's report to the Commission on Human Rights (E/CN.4/2000/42) deals with individual cases of human rights violations.



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 septembre 2002
Français
Original: anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 15 août (S/PRST/2002/24), dans laquelle le Conseil m'a prié de formuler des recommandations sur la façon dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et, grâce à la coordination assurée par celle-ci, tous les organismes des Nations Unies intéressés pourront aider les parties à s'acquitter des responsabilités liées à l'application de l'Accord de paix entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda sur le retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo et le démantèlement des forces des ex-FAR et des Interahamwe en République démocratique du Congo (S/2002/914, annexe), signé à Pretoria le 30 juillet 2002.

2. Le présent rapport énonce les tâches à accomplir au titre de l'Accord de Pretoria, ainsi que des recommandations concernant les mesures que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre afin d'aider les parties à appliquer l'Accord. Il contient également une analyse de l'Accord entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la République de l'Ouganda sur le retrait des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo, la coopération et la normalisation des relations entre les deux pays, signé le 6 septembre à Luanda par les États intéressés, et formule des recommandations concernant les mesures que l'ONU pourrait prendre à ce propos.

3. Il sera fait état des autres faits nouveaux intervenus depuis la parution de mon onzième rapport sur la MONUC (S/2002/621) dans un nouveau rapport, qui sera soumis au Conseil de sécurité au début d'octobre.

II. Dispositions des accords et suite donnée à ce jour

A. Accord de Pretoria

4. Les chefs d'État de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont signé le 30 juillet 2002, à Pretoria, l'Accord de paix sur le retrait des troupes rwandaises de la République démocratique du Congo et le démantèlement des ex-forces armées rwandaises (ex-FAR) et des forces Interahamwe en République démocratique du Congo. Le Président de la République sud-africaine et moi-même avons signé l'Accord en qualité de témoins.

5. Les principales dispositions de l'Accord concernent l'engagement du Gouvernement de la République démocratique du Congo à continuer de « poursuivre et désarmer » (S/2002/914, annexe, par. 8.1) les Interahamwe et les ex-FAR dans le territoire dont il a la maîtrise. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a également convenu de collaborer avec la MONUC, la Commission militaire mixte (CMM) et « toute autre force constituée par la tierce partie pour regrouper et désarmer les ex-FAR et les Interahamwe » (ibid., par. 7) sur tout le territoire de la République



démocratique du Congo. De son côté, le Gouvernement rwandais s'est engagé à retirer ses troupes de la République démocratique du Congo « dès qu'il aura été convenu de mesures effectives répondant à ses préoccupations en matière de sécurité, en particulier le démantèlement des forces des ex-FAR et des Interahamwe » (ibid, par. 5). L'Accord stipule que le retrait du Rwanda devrait commencer en même temps que l'exécution de ces mesures, le retrait et les mesures étant vérifiées par la MONUC, la CMM et la tierce partie.

6. La tierce partie, qui s'entend du « Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de l'Afrique du Sud, en sa double capacité de Président de l'Union africaine et de facilitateur » (ibid, p. 6), est chargée d'exécuter un certain nombre de tâches de vérification, dont la vérification des renseignements que doivent fournir les parties au sujet des groupes armés, et l'application de mesures effectives prises au titre de leur démantèlement. Il est demandé expressément à la MONUC de commencer immédiatement de mettre en application la troisième phase de son déploiement et d'établir et de sécuriser les points de rassemblement des éléments des ex-FAR et des Interahamwe, ainsi que de faciliter leur rapatriement.

7. Le programme d'application de l'Accord de paix (ibid, p. 6 à 9) prévoit un calendrier de 90 jours, dont les éléments sont les suivants :

- a) Mise en place par la tierce partie du mécanisme de vérification;
- b) Achèvement de la troisième phase du déploiement de la MONUC;
- c) Etablissement de lieux de rassemblement des éléments des ex-FAR et des Interahamwe;
- d) Poursuite, désarmement et démantèlement de ces groupes armés;
- e) Diverses tâches de contrôle et de vérification;
- f) Retrait complet des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo.

Par la suite, la tierce partie doit procéder à la vérification finale de l'achèvement du programme d'application de 90 jours et déposer un rapport dans les 30 jours suivants.

Mesures prises à ce jour

8. Comme suite à la signature de l'Accord de Pretoria, l'Organisation des Nations Unies a engagé des consultations avec les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo et du Rwanda afin de mieux connaître le contexte de l'Accord et d'obtenir les précisions nécessaires pour organiser son appui à l'Accord. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de la semaine du 5 août 2002 avec des délégations des trois pays. Des précisions supplémentaires ont été communiquées lors de la réunion tenue le 8 août entre le Conseil de sécurité et les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République démocratique du Congo ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs. Le 6 août, le Département des opérations de maintien de la paix a communiqué au Conseil de sécurité une étude préliminaire des incidences de l'Accord de Pretoria.

9. Le 9 août, à l'issue de consultations tenues au Siège de l'ONU avec une délégation sud-africaine, un communiqué conjoint a été publié à New York au sujet de la constitution d'un secrétariat du mécanisme de vérification de la tierce partie. Dans ce communiqué, l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud se déclarent disposées à coopérer étroitement à la surveillance et à la vérification de l'exécution des engagements pris par les deux signataires. Il était également annoncé dans le communiqué que le secrétariat du mécanisme de vérification de la tierce partie serait composé comme suit, avec l'appui des experts nécessaires : pour l'Organisation des Nations Unies, ma Représentante spéciale adjointe pour la République démocratique du Congo et le commandant en second de la Force de la MONUC; pour ce qui est de l'Afrique du Sud, le Conseiller du Président pour les questions de sécurité; le Conseiller du Président pour les affaires étrangères, le Directeur principal pour les affaires étrangères, le Directeur principal pour l'Afrique centrale du Ministère des affaires étrangères et le Représentant spécial du Ministère de la défense.

10. Le secrétariat du mécanisme de vérification de la tierce partie a été établi à Kinshasa et sera doté d'un groupe de liaison à Kigali. La MONUC se propose, avec l'accord du Conseil de sécurité, de coopérer sans réserve avec le mécanisme de vérification, notamment en l'aidant dans ses fonctions de vérification. Dans le même temps, la MONUC continuera de s'acquitter du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié, conformément à sa chaîne de commandement et à ses

procédures. Le mandat du mécanisme de vérification est en cours d'élaboration.

11. Le mécanisme de vérification a tenu sa première réunion à Kinshasa le 21 août, au cours de laquelle il a examiné son programme de travail et son règlement intérieur. Il a également tenu pour la première fois des réunions avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda les 26 et 27 août, afin d'examiner la marche à suivre et de les prier de désigner des groupes de contact qui constitueraient leurs principaux interlocuteurs pour ce qui est du mécanisme de vérification. Celui-ci déterminera en temps voulu les modalités précises de diverses fonctions de vérification prévues dans l'Accord de Pretoria.

12. Lors de ma récente visite en Afrique du Sud, j'ai mené des consultations approfondies avec des dirigeants de la région au sujet des diverses modalités d'application de l'Accord de Pretoria.

13. Depuis la signature de l'Accord, les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda sont restés en contact afin d'examiner l'application. Le Gouvernement rwandais a communiqué au mécanisme de vérification des premières informations au sujet de son plan de retrait de ses troupes rwandaises de la République démocratique du Congo, ainsi que des renseignements au sujet des groupes armés rwandais opérant en République démocratique du Congo. Toutefois, selon une évaluation préliminaire de ces documents, les renseignements sont nettement insuffisants dans ces domaines. Par ailleurs, le mécanisme de vérification attend que le Gouvernement de la République démocratique du Congo lui fournisse des renseignements au sujet des éléments des ex-FAR et des Interahamwe qui se trouvaient dans l'ouest de la République démocratique du Congo et, en particulier, concernant le sort de leurs dirigeants connus.

B. Accord de Luanda

14. Le 6 septembre 2002, à Luanda, les chefs d'État de la République démocratique du Congo et de la République de l'Ouganda ont signé un accord sur le retrait des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo et la coopération et la normalisation des relations entre les deux pays. Le

Président de l'Angola a signé l'Accord en qualité de témoin.

15. En vertu de cet accord, le Gouvernement ougandais s'est engagé à poursuivre le retrait de ses forces de la République démocratique du Congo conformément à un calendrier arrêté d'un commun accord. En particulier, les troupes ougandaises doivent quitter immédiatement Gbadolite, Béni et les environs. L'Ouganda a également réaffirmé qu'il était prêt à retirer ses troupes de Bunia lorsqu'une administration aurait été établie dans l'Ituri. L'Accord stipule également que les troupes ougandaises se trouvant sur les flancs des monts Ruwenzori ne se retireraient que lorsque les parties auraient mis en place des « mécanismes de sécurité garantissant la sécurité de l'Ouganda », notamment des patrouilles conjointes le long de la frontière commune aux deux pays.

16. À propos de la situation dans l'Ituri, les deux parties sont convenues de constituer, avec le concours de la MONUC, une commission mixte de pacification de l'Ituri, composée de représentants des Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, ainsi que de divers dirigeants sur le terrain. Selon le calendrier d'application annexé à l'Accord, la Commission serait créée dans les 20 jours suivant la signature de l'Accord. Une autorité administrative serait établie une fois qu'un mécanisme de maintien de l'ordre aurait été arrêté. Ensuite, l'Ouganda élaborerait un plan de retrait de Bunia, prévoyant l'achèvement du retrait des Forces armées ougandaises dans les 100 jours.

17. D'autres dispositions de l'Accord concernent la normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, y compris le rétablissement de la souveraineté de la République démocratique du Congo, tout en prenant en compte les préoccupations de l'Ouganda en matière de sécurité, par l'interdiction de tout type d'appui militaire et logistique aux groupes armés; l'accélération de la pacification des territoires de la République démocratique du Congo actuellement sous contrôle ougandais et la normalisation de la situation le long de la frontière commune; les échanges de renseignements sur toutes les questions de sécurité; le rétablissement de relations diplomatiques normales; la reconstitution de la commission ministérielle mixte de coopération dans divers domaines dont la défense, la sécurité, le commerce, les investissements, les infrastructures, les transports, la télécommunication et les échanges

culturels. Les parties sont également convenues de régler à l'avenir tout différend par la voie du dialogue et d'autres moyens pacifiques.

18. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement ougandais avait retiré quelque 1 200 hommes de Béni et 650 de Gbadolite, depuis la fin août. La MONUC a observé le retour de ces éléments des Forces armées ougandaises en Ouganda. Le retrait des troupes ougandaises de ces emplacements devrait être achevé pour la fin de septembre.

III. Obstacles à l'application

A. Accord de Pretoria

19. La signature de l'Accord de Pretoria a été considérée par les parties et le médiateur comme un effort tendant à lever les principaux obstacles à l'application de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka (S/1999/815, annexe), à savoir l'absence de progrès dans le retrait des troupes rwandaises et l'opération de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) des éléments des ex-FAR et des Interahamwe opérant en République démocratique du Congo. Cet accord constitue ainsi un cadre politique pour l'examen des principaux sujets de préoccupation, permettant ainsi aux parties de régler leur conflit persistant.

20. C'est dans ce contexte que le concept d'opérations de la MONUC pour la phase III a été révisé, comme indiqué plus loin à la section IV, pour tenir compte des aménagements nécessaires pour favoriser l'application de l'Accord de Pretoria et notamment les diverses fonctions de vérification prévues pour le mécanisme de vérification de la tierce partie et l'opération progressive de DDRRR des groupes armés en République démocratique du Congo, concernant en particulier les éléments des ex-FAR et des Interahamwe.

21. La mise en oeuvre de l'Accord de Pretoria passe par la détermination des deux parties à collaborer étroitement – avec l'aide de la tierce partie – dans un climat de confiance. Ce n'est que dans ce contexte qu'il sera possible d'aplanir plusieurs désaccords persistants, tels que la divergence de vues entre les deux gouvernements quant au nombre et à l'emplacement des groupes armés rwandais et aux « mesures effectives » (S/2002/914, annexe, par. 5)

restant à définir, pour ce qui est du démantèlement des ex-FAR et des Interahamwe. Par ailleurs, il faudra absolument que les parties s'entendent sans plus tarder au sujet de leurs obligations au titre de l'Accord. C'est pourquoi la proposition du Président Mbeki tendant à tenir, au niveau des chefs d'État, des réunions d'examen mensuelles ou au moins régulières devrait être vigoureusement appuyée et suivie, étant donné que ces réunions seront indispensables au maintien de la détermination des parties à continuer d'aller de l'avant.

22. La poursuite des contacts entre les parties depuis la signature de l'Accord de Pretoria est un signe encourageant de leur attachement au processus de paix. Dans le même temps, les informations faisant état de l'intensification des activités militaires sur le terrain et l'échange récent d'accusations publiques de non-respect de l'Accord ne sont pas faits pour en accélérer l'application. Si la cessation des hostilités entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda est généralement effective depuis un certain temps le long de la ligne de dégagement, les parties devront absolument apporter la preuve de leur attachement à l'Accord de Pretoria en faisant en sorte que des conditions de sécurité soient réunies non seulement aux fins du déploiement de la MONUC mais aussi pour le désarmement volontaire des groupes armés. Il faudra également que les parties usent de leur influence auprès des intéressés pour qu'ils déposent les armes et entreprennent une opération volontaire de DDRRR.

23. Sans être directement lié à l'Accord de Pretoria, un règlement politique global entre les parties congolaises n'en constitue pas moins un élément vital de son application. Un gouvernement de transition ouvert à tous devrait être en mesure d'étendre son autorité sur tout le territoire de la République démocratique du Congo à l'issue du retrait des forces étrangères. À l'évidence, l'action que mène mon Envoyé spécial, M. Mustapha Niasse, exige le soutien indéfectible de tous les intéressés, si l'on veut que les parties congolaises parviennent rapidement à un accord global au sujet des arrangements de transition.

B. Accord de Luanda

24. L'Accord conclu entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda prévoit le retrait total des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo et la normalisation

des relations entre les deux pays. Pour ce qui est de Bunia, une ville clef dans la riche région de l'Ituri et jusqu'à récemment le bastion politique du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani-Mouvement de libération (RCD-K-ML) dans un territoire chaudement disputé, la décision de l'Ouganda de retirer son bataillon de cette zone, une fois qu'une administration civile aura été établie dans l'Ituri, pourrait avoir des répercussions positives aussi bien que négatives.

25. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents au Conseil de sécurité, l'Ituri est depuis des décennies le théâtre de nombreux affrontements violents, en particulier entre les Lendu, les Hema et les groupes apparentés. Il convient toutefois de noter que la tension entre Lendu et Hema ne constitue pas, comme ailleurs, un conflit classique entre majorité et minorité. Depuis juin 1999, les tensions sont au plus fort dans l'Ituri où, selon le Gouvernement de la République démocratique du Congo, jusqu'à 20 000 personnes ont trouvé la mort. Pour l'ensemble de l'Ituri, qui compte 4,6 millions d'habitants, quelque 500 000 personnes sont déplacées depuis peu, dont 60 000 rien qu'à Bunia. L'insécurité régnant dans la région a été dramatiquement illustrée en avril 2001 par l'assassinat de six agents du Comité international de la Croix-Rouge par des agresseurs non identifiés, à une trentaine de kilomètres de Bunia, ce qui témoignerait, d'après certains, de la volonté d'éloigner les yeux et les oreilles de la communauté internationale de la région.

26. La persistance de l'extrême violence est souvent imputée à l'absence d'une administration impartiale; aux rivalités entre dirigeants du RCD-K-ML, aux conflits économiques entre puissants hommes d'affaires; à l'ingérence, réelle ou supposée, de certains éléments des Forces armées ougandaises sur le terrain; et aux tentatives de certains éléments répondant à diverses motivations d'ordre politique, militaire et économique, de former des milices à base ethnique.

27. Le bilan total des tueries qui ont eu lieu ces dernières semaines dans l'Ituri est impossible à dresser. Il est généralement admis qu'il y a eu des centaines de victimes à Bunia même, mais avec la propagation de la violence jusqu'à des villages situés à 90 kilomètres de Bunia, selon des chiffres, non confirmés de manière indépendante, communiqués par des ONG et d'autres sources, il y aurait eu des milliers de tués rien qu'en

août, et des dizaines de milliers de déplacés. Une milice hema-gerere récemment bien équipée, l'Union des patriotes congolais (UPC), aurait pris des villes importantes le long de l'axe Mahagi-Bunia-Béni, et a pris le contrôle des environs immédiats de Bunia, réduisant ainsi le secteur d'influence du RCD-K-ML. Une vive méfiance s'est instaurée entre les communautés Lendu et Hema, qui se sont engagées dans le cercle vicieux de représailles meurtrières. Depuis quelques mois, des personnes cherchant à rétablir une vie normale ont reçu des menaces de mort et ont été contraintes de fuir la région.

28. Le 29 août, le Ministre des droits humains de la République démocratique du Congo, M. Luaba Ntumba et ses collaborateurs ont été enlevés à proximité de l'aéroport de Bunia par un groupe de miliciens de l'UPC. Les otages ont été relâchés trois jours plus tard en échange du retour à Bunia de neuf compagnons du chef de l'UPC, M. Thomas Lubanga, ancien dirigeant du RCD-K-ML, titulaire du « portefeuille de la défense ». La MONUC a fourni ses bons offices dans cet incident et a engagé tous les intéressés à parvenir à une solution pacifique.

29. Une solution à long terme passe par le retrait de toutes les troupes étrangères de la région et la mise en place d'une autorité nationale légitime qui assurera avec impartialité l'administration civile, mais il n'y a guère de chances que cette administration, acceptable par toutes les communautés de Bunia, puisse être effectivement mise en place à bref délai. Bien que certains de leurs éléments soient généralement considérés comme ayant manqué d'impartialité, les Forces armées ougandaises restent actuellement les seules forces à Bunia qui puissent assurer une certaine sécurité, certes limitée et circonscrite. Il convient également de noter que la situation dans le nord-est a encore été déstabilisée par une offensive militaire menée par le RCD-National, qui aurait bénéficié de l'appui du Mouvement de libération du Congo (MLC), en direction d'Isiro. À ce jour, le RCD-National aurait progressé jusqu'à moins de 200 kilomètres de Bunia.

30. Il est indispensable de redresser la situation à Bunia, non seulement aux fins de l'application de l'Accord de Luanda, mais également pour rétablir la sécurité dans le nord-est et, d'une manière générale, faire progresser le processus de paix dans la République démocratique du Congo. Le rôle que la MONUC jouerait dans ce contexte est présenté plus loin, aux paragraphes 57 à 63.

IV. Rôle de la MONUC à l'appui des accords

31. Mon neuvième rapport au Conseil de sécurité (S/2001/970) contenait le plan initial de la MONUC pour le déploiement de la phase III qui indiquait que la Mission adopterait une approche progressive pour assurer le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des groupes armés tout en continuant d'exécuter les tâches relevant de la phase II, en particulier le contrôle du déchargement des parties sur de nouvelles positions défensives, la réalisation d'enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et l'observation du retrait des forces étrangères.

32. Au cours de l'année écoulée, la MONUC a accompli des progrès considérables dans l'exécution des activités relevant de la phase II mais aussi dans la préparation de celles de la phase III, notamment en déployant son personnel civil et militaire à Kindu et Kisangani. À cet égard, les informations préliminaires recueillies sur les groupes armés ont été communiquées au Conseil de Sécurité dans l'annexe à ma lettre du 1er avril 2002 (S/2002/341). Toutefois, en l'absence d'accord politique global sur les mesures de DDRRR et étant donné que les hostilités n'ont pas cessé dans l'est du pays, la Mission n'a pu faire grand chose à cet égard si ce n'est faciliter les demandes ponctuelles de démobilisation et de rapatriement de combattants comme ceux regroupés à Kamina et Beni et organiser l'opération plus vaste de DDRRR.

33. Les accords de Pretoria et de Luanda, qui confirment les principes énoncés dans l'Accord de Lusaka, offrent désormais la possibilité concrète de faire avancer le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des groupes armés ainsi que de retrait des forces rwandaises et ougandaises.

A. Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion

1. Principes intervenant dans le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des groupes armés étrangers

34. Les principaux principes qui guideront l'action de la MONUC dans ce domaine sont énoncés ci-après :

a) La République démocratique du Congo et le Rwanda doivent communiquer toutes les informations dont ils disposent sur l'emplacement, le nombre et les armes des groupes armés, qui doivent être vérifiées par le mécanisme de vérification de la tierce partie;

b) Les combats doivent avoir pris fin pour entreprendre les activités de DDRRR propices; en d'autres termes, la cessation de toutes les hostilités est indispensable;

c) Le désarmement et la démobilisation, le rapatriement des groupes armés seront entrepris sur une base volontaire. La MONUC n'essaiera nullement de désarmer les combattants par la force;

d) Le processus de DDRRR prévoira aussi le rapatriement librement consenti des ex-combattants ainsi que des membres de leur famille. Il est essentiel que les pays en question fournissent la garantie que les ex-combattants et les personnes à leur charge pourront rentrer dans des conditions de sécurité. À cet égard, il faudra mettre en place les mesures de confiance requises, et notamment prévoir la fourniture d'une assistance internationale pour les activités de contrôle et de réinsertion. Il convient aussi de tenir compte des membres des « familles mixtes » (par exemple les ex-combattants rwandais ayant des épouses congolaises);

e) La question des ex-combattants qui ne souhaiteraient pas rentrer dans leur pays d'origine doit être examinée avant le lancement des opérations de DDRRR. La MONUC et le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) mèneront avec les parties et avec d'autres gouvernements de nouvelles consultations pour arrêter diverses solutions durables, y compris l'octroi de l'asile en République démocratique du Congo et la réinstallation dans des pays tiers pour les personnes pouvant prétendre au statut de réfugié qui ne désirent pas regagner leur foyer;

f) La MONUC et le HCR s'efforceront de coopérer avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda et d'autres pays intéressés pour faire en sorte que ces deux

Gouvernements livrent au Tribunal pénal international pour le Rwanda toute personne recherchée par le Tribunal;

g) Dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement de la République démocratique du Congo, la MONUC fournira une sécurité ponctuelle dans les sites de désarmement et de démobilisation mais les autorités locales demeureront responsables de la sécurité générale. Dans les zones tenues par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ce dernier devra assurer la sécurité des sites de désarmement et de démobilisation;

h) Il faudra parvenir avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à un accord sans équivoque sur leurs responsabilités et rôles concrets respectifs ainsi que sur ceux de la MONUC, du HCR et des autres organismes compétents des Nations Unies pour ce qui est des opérations de DDRRR des ex-combattants et les tâches qui y sont associées.

2. Dispositions prévues pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion

35. Dans les zones tenues par le Gouvernement de la République démocratique du Congo tous les membres des ex-FAR ou des Interahamwe dont il a été établi qu'ils opéraient aux côtés des forces armées congolaises demeureraient dans leurs formations jusqu'à ce qu'ils soient, comme dans le cas de Kamina, désarmés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, et contrôlés, démobilisés et rapatriés par la MONUC. Les forces armées congolaises seraient responsables du maintien de la sécurité pendant l'opération de DDRRR. La MONUC ne serait pas tenue de fournir de protection, au-delà des unités de gardes nécessaires pour protéger le personnel et le matériel de l'ONU. En conséquence, la MONUC pourra entamer les phases initiales de DDRRR à l'aide des ressources dont elle dispose actuellement dans les zones tenues par le Gouvernement dès que les ex-FAR/Interahamwe en question auront été identifiés.

36. Dans l'est, l'opération de DDRRR continuera de poser un grave problème sur les plans politique, logistique et sur celui de la sécurité. Comme indiqué dans mes précédents rapports, la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo demeure extrêmement instable. Il est probable

que le climat général d'hostilité et l'absence d'ordre public subsistent même si les hostilités cessent officiellement. Aussi, est-il proposé que le processus de DDRRR dans cette région soit lancé au départ dans des zones relativement sûres.

37. Le plan de DDRRR proposé prévoit que la MONUC gèrerait simultanément à tout moment deux à quatre centres d'accueil mobiles pour les opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement. On estime qu'au total, 10 à 12 centres d'accueil mobiles pourraient être créés pendant tout le processus par la MONUC en association avec le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Outre la présence militaire de la MONUC, y compris des observateurs militaires, une équipe civile multidisciplinaire serait également attachée à chaque centre.

38. À l'issue de consultations avec des organismes des Nations Unies, il a été convenu en principe que le HCR participera à l'accueil et au rapatriement des personnes à la charge des ex-combattants qui seront hébergés dans un camp distinct. Le PAM fournira et distribuera des vivres; l'UNICEF s'occupera des enfants soldats et l'OMS apportera une assistance pour la prestation de services médicaux. La MONUC et les organismes des Nations Unies travailleront aussi en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales qui peuvent faciliter ce processus. À cet égard, une formation spécialisée en matière de protection des enfants et de prise en compte des sexospécificités sera dispensée aux civils et au personnel militaire qui participeront au processus de DDRRR.

39. D'après des estimations préliminaires, il faudra peut-être deux mois environ pour créer un centre mobile, deux mois pour enregistrer les combattants et les personnes à leur charge et un mois pour démanteler le camp. Le nombre total d'ex-combattants, y compris les personnes à leur charge, pourrait atteindre 90 000. La MONUC estime qu'avec l'aide de ses partenaires d'exécution, elle pourrait rapatrier jusqu'à 200 personnes par jour dans chaque centre d'accueil et que, jusqu'à 7 000 personnes pourraient être prises en charge dans chaque centre sur une période de deux mois, selon leur emplacement et leur situation logistique.

40. Il sera indispensable de faire largement usage des moyens d'information de la Mission pour diffuser des renseignements sur le processus de DDRRR. La MONUC aura davantage recours à Radio Okapi pour diffuser des informations sur la politique du Rwanda à l'égard des ex-combattants qui ont déjà été rapatriés pour continuer à encourager les combattants à déposer leurs armes et à rentrer dans leur pays. Ce faisant, elle continuera de diffuser à partir des bases déjà existantes à Kindu et Kisangani et à utiliser ses trois émetteurs radio mobiles à modulation de fréquence.

B. Cadre général des activités relevant de la phase III

41. Comme prévu dans l'Accord de Pretoria, le mécanisme de vérification de la tierce partie vérifiera les informations sur les groupes armés qui auront été communiquées par les parties. En outre, le mécanisme de vérification jouera un rôle crucial pour surmonter les obstacles auxquels pourrait se heurter l'application de l'Accord de Pretoria en prenant une décision définitive sur les mesures prises en ce qui concerne le démantèlement des groupes armés. Bien qu'elle soit une entité distincte du mécanisme de vérification, la MONUC devrait être la principale branche opérationnelle du mécanisme de vérification pour ce qui est des activités de vérification. D'autres organes, comme la Commission militaire mixte (CMM), seront invités à participer à ces activités, selon qu'il conviendra, conformément à l'Accord de Pretoria.

42. Le mécanisme de vérification jouera un rôle particulièrement important quand il s'agira de vérifier que les groupes armés ne reçoivent plus d'assistance, étant donné que cette fonction est censée être un élément essentiel des « mesures efficaces » visant à assurer le démantèlement des ex-FAR/Interahamwe. Pour concourir à cet effort, la MONUC devrait stationner des observateurs en des points névralgiques situés sur les itinéraires de ravitaillement présumés, notamment l'aéroport de Ndjili, et les aérodromes de Kamina et Lubumbashi. Le mécanisme de vérification continuera aussi à collaborer avec les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à l'identification des dirigeants des ex-FAR/Interahamwe en vue de les retrouver et de les livrer au Tribunal pénal international pour le Rwanda [voir aussi plus haut, par. 34 f)].

43. La structure de la MONUC – à la fois civile et militaire – serait remaniée afin qu'elle puisse relever les défis auxquels elle devra faire face durant la phase à venir. Il sera créé un comité mixte de coordination des opérations de DDRRR, dont l'actuelle division de DDRRR formera le noyau, et qui relèvera directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Ce comité comprendrait les différentes composantes de la MONUC et ses principaux partenaires, le HCR, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD.

44. Étant donné les immenses problèmes logistiques et la nécessité d'une coordination efficace avec la multitude d'intervenants dans l'opération de DDRRR, je me propose de nommer à la MONUC un second représentant spécial adjoint qui sera chargé des opérations et de la gestion, y compris de tous les aspects ayant trait à l'appui du programme de DDRRR. Ma première représentante spéciale adjointe conservera, outre ses autres fonctions, la responsabilité de l'orientation politique de l'opération de DDRRR et, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 9, sera ma principale représentante au sein du mécanisme de vérification.

45. Il sera créé à Kisangani un état-major de mission avancé, qui sera placé sous la direction d'un haut fonctionnaire civil et qui coordonnera les activités de la MONUC dans l'est et dirigera l'opération de DDRRR dans cette région. La création d'un tel état-major permettra à la MONUC de déplacer progressivement vers l'est du pays, le centre de gravité de toutes ses activités à mesure qu'elle entreprendra les activités de la phase III.

46. Dans l'intervalle, les bureaux de la MONUC à Kampala et Kigali seront étoffés pour appuyer les travaux de la mission, en particulier ceux ayant trait à la mise en oeuvre des Accords de Pretoria et de Luanda, et pour assurer une meilleure liaison politique et fournir une meilleure analyse de l'évolution de la situation en Ouganda et au Rwanda. La MONUC prévoit aussi d'établir une présence sur le terrain à Lubumbashi.

47. Un contrôle international des ex-combattants et des personnes à leur charge qui rentrent au Rwanda est une mesure de confiance essentielle. Il est prévu que le HCR s'acquittera des fonctions de contrôle qu'il remplit normalement pour les réfugiés regagnant leur pays. Par ailleurs, des consultations sont en cours pour

définir le moyen le plus efficace de contrôler les ex-combattants qui sont rapatriés en passant par des « camps de solidarité » avant de revenir dans leur communauté d'origine. L'expérience de Kamina a montré que des mesures propres à renforcer la confiance sont indispensables pour faire en sorte que les ex-combattants puissent bénéficier des garanties de sécurité données par le Gouvernement rwandais.

Concept des opérations

48. Afin de faciliter le déroulement des opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo, la composante militaire de la MONUC devra être sensiblement renforcée par la création d'une force d'intervention avancée. Une telle force comprendra deux solides forces opérationnelles, basées à Kindu et Kisangani, un bataillon de réserve, des unités fluviales et des unités spécialisées destinées à renforcer la capacité logistique militaire de la Mission.

49. Chaque force opérationnelle sera une force intégrée (comportant des éléments de commandement, de combat et d'appui) et souple d'environ 1 700 hommes, mobile et articulée autour d'un bataillon d'infanterie bien équipé. Elle sera également appuyée par des avions de transport ayant une capacité d'emport de 120 hommes, des éléments logistiques spécialisés et deux unités du génie militaire, ayant chacune une capacité de déminage et de construction limitée. En outre, une seule unité d'hélicoptères d'assaut sera déployée dans l'est pour la force d'intervention avancée. Les deux forces opérationnelles conserveront leurs bases principales à Kindu et Kisangani et chacune sera en mesure d'assurer le déploiement avancé de trois compagnies vers des sites mobiles de désarmement et de démobilisation dans l'est.

50. Les forces opérationnelles fourniront, entre autres, une sécurité ponctuelle dans les sites de désarmement et de démobilisation lors du déroulement de processus de désarmement, de démobilisation et de rapatriement, apporteront un appui pour la préparation technique des sites de désarmement et de démobilisation, détruiront les armes et munitions et fourniront une capacité de déminage limité.

51. Un bataillon de réserve, provenant d'un seul pays fournisseur de contingents, sera composé d'un état-

major et de quatre compagnies d'infanterie. Ce bataillon de réserve sera stationné à Kisangani et présentera la souplesse et la capacité nécessaires pour faire face aux imprévus. Il pourra aussi aider les équipes civiles et militaires spécialisées à mener les opérations ponctuelles de DDRRR dans l'ouest du pays, qui seront un prélude à l'opération plus vaste de DDRRR.

52. Il est proposé que la composante militaire fournisse des services d'aérodromes afin de permettre à la MONUC d'élargir rapidement ses opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement. Il s'agit de services essentiels tels que la météorologie, le contrôle du trafic aérien, le contrôle des mouvements et la manutention des marchandises nécessaires pour assurer la souplesse, la sécurité et la fiabilité des opérations sur les aérodromes.

53. Les unités fluviales serviront à faciliter la réouverture du fleuve Congo au trafic commercial et aux mouvements des unités de transport de l'ONU ainsi que les activités de contrôle de la MONUC dans la zone située au sud-est de Kisangani. D'autres observateurs militaires sont également prévus pour la composante militaire de l'état-major de mission avancé à Kisangani et pour l'accomplissement des tâches de caractère plus général de la phase III, notamment la fourniture d'une assistance pour les opérations de contrôle des combattants dans le cadre de l'opération de désarmement, de démobilisation et de rapatriement.

54. Les effectifs militaires de la MONUC actuellement déployés comprennent environ 640 observateurs militaires et 3 600 hommes. Pour accomplir les tâches décrites plus haut dans le cadre du concept des opérations révisé, 120 autres observateurs militaires et jusqu'à 4 340 hommes seront nécessaires, ce qui porterait l'effectif total autorisé à 8 700 militaires. Les besoins en contingents continueront à être étudiés de près, compte tenu en particulier des tâches entreprises dans le cadre du précédent déploiement lors de la phase II. Comme on l'a vu plus haut au paragraphe 48, les nouveaux besoins militaires comprennent des moyens logistiques militaires essentiels. Il convient toutefois de noter que, dans le passé, l'Organisation des Nations Unies a eu énormément de mal à obtenir ces contingents des États Membres. Si elle n'y parvient pas, des contrats civils spécialisés devront être conclus, ce qui est habituellement très coûteux et prend beaucoup de temps.

C. Retrait des troupes étrangères

55. La MONUC continuera de contrôler le retrait des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo qui demeure un élément essentiel d'un règlement global. La Mission a observé le retrait récent des troupes ougandaises de Beni et de Gbadolite et contrôle aussi actuellement le redéploiement des troupes zimbabwéennes vers des centres de regroupement, en prévision de leur retrait du territoire de la République démocratique du Congo. La MONUC a récemment observé le retrait de plusieurs troupes des forces de défense zimbabwéennes de la région de Mbandaka et Mbuji-Mayi. La MONUC a affecté au Zimbabwe un officier de liaison militaire qui surveillera l'arrivée dans le pays des troupes zimbabwéennes qui se seront retirées.

56. La MONUC sera également prête à contrôler le retrait des troupes rwandaises, la présence militaire étrangère la plus importante en République démocratique du Congo, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures. On espère que le mécanisme de vérification de la tierce partie sera en mesure d'appuyer ce processus. En attendant, le plan de retrait initial communiqué par le Gouvernement rwandais demande à être précisé, notamment en ce qui concerne le nombre, le matériel et l'emplacement des unités de l'Armée patriotique rwandaise en République démocratique du Congo ainsi que les itinéraires qu'elles emprunteront pour quitter le pays. Il faudrait aussi établir un calendrier pour le retrait des troupes rwandaises et le présenter au plus tôt au mécanisme de vérification. Une fois que les informations requises auront été fournies, la MONUC établira son propre plan en vue de contrôler le retrait des troupes de l'Armée patriotique rwandaise de la République démocratique du Congo.

D. Rétablissement de la sécurité dans le nord-est

57. La situation actuellement explosive qui règne à Bunia exige que la communauté internationale redouble d'efforts pour désamorcer les tensions et donner très vite un sentiment de normalité. On prévoit que l'action de la MONUC sera double : promouvoir la responsabilité des autorités de facto et mettre en place

des mesures propres à renforcer la confiance entre les communautés.

58. Étant donné l'instabilité actuelle, les Forces de défense populaires de l'Ouganda devraient continuer de s'acquitter des fonctions de sécurité de manière impartiale jusqu'à ce qu'elles puissent être remplacées par une force de police capable représentant une autorité légitime qui soit acceptable pour les communautés de l'Ituri. En temps opportun, lorsqu'un accord sur la mise en place d'une nouvelle administration à Ituri aura été réalisé, on pourrait examiner plus avant la possibilité que la MONUC apporte une assistance dans cette région pour la formation des forces de police et de contrôle. Il importe aussi que les intervenants extérieurs s'abstiennent d'exploiter la situation précaire qui règne dans l'Ituri.

59. Étant donné la peur et la méfiance généralisées qui caractérisent les relations entre les Lendu et Hema, il est essentiel d'amorcer et de maintenir un dialogue entre ces deux groupes ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté de l'Ituri. Dans le passé, l'organisation de tribunes et de tables rondes auxquelles participaient les notables et les chefs traditionnels, avait contribué à désamorcer les tensions. L'absence de contrôle ou la non-application des mesures convenues a entravé les efforts de réconciliation.

60. Conformément à l'Accord de Luanda, les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda envisagent de constituer une commission mixte de pacification de l'Ituri (voir plus haut, par. 16). La MONUC travaillera à ce projet avec les deux Gouvernements et des personnalités clefs sur le terrain, afin de les aider dans la recherche d'un règlement de la situation préoccupante dans l'Ituri.

61. Cela étant, la MONUC a l'intention d'étoffer son équipe de Bunia et de la placer sous la direction d'un conseiller politique principal. Cette équipe sera chargée d'étudier et d'analyser les développements qui risquent d'avoir un impact sur la sécurité. Pour cela, la MONUC a déjà renforcé son antenne dans la région en lui affectant un spécialiste des questions politiques, un spécialiste des affaires civiles et un spécialiste des questions humanitaires. Cependant, si l'on veut que la MONUC puisse déployer dans l'Ituri des effectifs civils importants, il faudra que tous les intéressés s'attachent d'urgence à régler les problèmes de sécurité.

62. Le fait que la population n'ait pas accès à des informations objectives et impartiales – ce qui l'expose à des manipulations et, parfois, à des incitations à l'émeute de la part de ceux qui souhaitent déstabiliser l'Ituri – contribue fortement à la situation explosive qui prévaut dans cette province. La MONUC fera de son mieux pour intensifier ses activités d'information à Bunia, et elle a déjà pris les dispositions nécessaires pour y installer un émetteur pour Radio Okapi.

63. Le sentiment général est qu'un petit nombre de dirigeants se sont attachés à créer délibérément une situation marquée par la confusion en semant la discorde entre les communautés, et cela afin d'avancer leurs propres intérêts. Si l'on veut mettre fin à un cycle de violences favorisé par l'impunité générale, il faudra que ces dirigeants soient amenés à répondre de leurs actes.

E. Police civile

64. On se rappellera que l'idée de créer une composante de police civile au sein de la MONUC a été pour la première fois abordée dans mon huitième rapport (S/2001/572), où elle répondait au souci d'aider les autorités locales à se doter des moyens de maintenir l'ordre dans les zones d'où les forces étrangères se retireront et où se déroulera l'opération de DDRRR. Par sa résolution 1355 (2001) du 15 juin 2001, le Conseil de sécurité a autorisé la création, au sein de la MONUC, d'une composante de police civile chargée de procéder à une évaluation approfondie des services, des besoins et des capacités en matière de police en vue de formuler des recommandations concernant l'expansion future de cette même composante. La composante de police civile originale avait pour mandat de fournir des conseils et une assistance aux autorités locales pour qu'elles puissent exercer leurs responsabilités dans la protection des populations locales, notamment en prévision des problèmes de sécurité que pourrait entraîner le retrait des forces étrangères.

65. Depuis la signature des Accords de Pretoria et de Luanda, la MONUC étudie de façon plus concrète le type d'assistance qu'elle pourrait fournir dans les zones dont l'Armée patriotique rwandaise et les Forces armées ougandaises doivent se retirer. J'ai l'intention, lorsque la situation dans ces zones sera devenue plus claire au cours des prochains mois, de faire au Conseil de sécurité des recommandations sur l'aide que la

MONUC pourrait fournir en vue de renforcer les moyens dont disposent les mécanismes locaux de sécurité, y compris dans des domaines relevant plus largement du maintien de l'ordre, comme les droits de l'homme et le système judiciaire.

V. Observations et recommandations

66. La signature de deux accords bilatéraux distincts entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les Gouvernements rwandais et ougandais est un fait nouveau extrêmement important dans le processus de paix en République démocratique du Congo et pourrait constituer une étape importante sur la voie de la cessation d'un conflit persistant. Les initiatives extrêmement positives des Gouvernements sud-africain et anglais tendant à redynamiser le processus de paix en République démocratique du Congo méritent tout notre appui. Il appartient maintenant aux parties sur le terrain d'apporter la preuve de leur attachement indéfectible à ces accords en prenant des mesures concrètes et décisives.

67. À ce propos, l'intensification des activités militaires qui est signalée dans l'est est particulièrement préoccupante. J'engage les parties à ne ménager aucun effort pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et à cesser d'appuyer les groupes armés, en signe de bonne volonté. J'engage également tous les intéressés, en particulier le RCD-National, appuyé par le MLC, et le RCD-K-ML, à mettre un terme à toutes leurs activités militaires dans le nord-est. Il ne faut pas laisser la situation sur le terrain se détériorer davantage alors que les démarches diplomatiques sont de plus en plus positives.

68. Je suis particulièrement préoccupé par les problèmes de sécurité dans la région de l'Ituri. La dynamique du conflit plus vaste en République démocratique du Congo n'a fait qu'aviver les tensions entre les communautés locales. Je lance un appel à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent de toute mesure risquant d'exacerber les tensions. L'évolution de la situation dans l'Ituri souligne combien il importe de parvenir d'urgence à un accord global au sujet d'un gouvernement de transition qui puisse rapidement asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo.

69. J'exhorte les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, dans le cadre de l'Accord de Luanda, à poursuivre leurs consultations afin de régler la situation préoccupante qui règne dans l'Ituri et, en particulier, éviter tout vide en matière de sécurité dans la région. À ce propos, on ne peut que se réjouir de leur décision de constituer une commission mixte de pacification de l'Ituri.

70. Les efforts que déploient des organismes humanitaires pour répondre aux énormes besoins de cette région, comme d'autres de la République démocratique du Congo, sont d'une importance vitale. Ces organismes ont récemment créé une équipe spéciale chargée d'examiner la situation dans l'Ituri pour suivre de près l'évolution de la situation et coordonner leurs interventions. Toutefois, les besoins sont immenses et les ressources dont on dispose actuellement ne sont pas suffisantes. J'engage vivement les donateurs à financer généreusement les organismes humanitaires qui opèrent dans la zone. Pour qu'ils puissent accomplir leur tâche, des dispositions appropriées doivent être prises en matière de sécurité et j'invite instamment toutes les parties présentes dans la région de l'Ituri à faire en sorte que le personnel des organisations à vocation humanitaire ait pleinement et librement accès et puisse apporter l'assistance voulue à tous ceux qui en ont besoin.

71. Les Accords de Pretoria et de Luanda ont jeté les bases de l'instauration d'une paix durable en République démocratique du Congo. Ils abordent les principaux aspects du conflit en constituant un cadre pour l'opération de DDRRR des groupes armés étrangers et le retrait en bon ordre de toutes les troupes étrangères. Le rapatriement des Forces armées ougandaises de Béni et de Gbadolite, prélude au retrait total de l'Ouganda du territoire de la République démocratique du Congo, constitue un important pas en avant. Il y a également lieu de se réjouir, bien qu'il ne soit pas partie à l'Accord de Pretoria ou à l'Accord de Luanda, de l'intention annoncée récemment par le Zimbabwe de rapatrier ses troupes de la République démocratique du Congo. Je demande au Gouvernement zimbabwéen de collaborer étroitement avec la MONUC de façon que son retrait s'opère dans l'ordre et la transparence. Le Rwanda devrait également se montrer disposé à retirer ses troupes de la République démocratique du Congo, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

72. Il ne devrait faire aucun doute que la MONUC ne pourra exécuter son concept d'opérations révisé que si elle bénéficie de la coopération sans réserve des parties, qui suppose les éléments suivants : fourniture de tous les renseignements nécessaires; cessation complète des hostilités sur tout le territoire de la République démocratique du Congo et, en particulier, des combats entre les non-signataires de l'Accord de Lusaka et les forces rwandaises et du RCD-Goma;

cessation de l'appui du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de ses alliés aux ex-FAR et aux Interahamwe ainsi qu'aux autres groupes armés; garantie par les parties de la sécurité, des déplacements et de la liberté de mouvement de la MONUC.

73. J'espère sincèrement que le mécanisme de vérification de la tierce partie permettra de surmonter les obstacles qui se sont dressés dans le passé à l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. La MONUC apportera sa coopération pleine et entière au mécanisme de vérification et fera état des éventuelles incidences financières.

74. L'exécution effective de l'opération de DDRRR des groupes armés étrangers sera indispensable au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Compte tenu des enseignements tirés de situations analogues, il faut éviter les retards qu'entraîne généralement une pénurie de contributions volontaires. La communauté internationale ne peut se permettre de laisser passer l'occasion qu'offre l'Accord de Pretoria de désarmer, de démobiliser et de rapatrier les groupes armés étrangers, objectif poursuivi depuis plusieurs années déjà. Il est donc recommandé que l'opération de désarmement, de démobilisation et de rapatriement des membres des groupes armés soit financée au moyen du budget ordinaire. Par ailleurs, j'entends ne ménager aucun effort pour encourager les donateurs à verser des contributions volontaires à cet effet, afin de rembourser les crédits imputés sur le budget ordinaire. De surcroît, toutes les dépenses liées à la réinsertion devraient continuer d'être couvertes par des contributions volontaires aux gouvernements et organismes intéressés. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne généreusement ces actions, en particulier en prêtant assistance aux communautés où les anciens combattants se réinstalleront.

75. Dans ce contexte, je voudrais également recommander la prolongation du financement de projets à impact rapide pour la MONUC, qui est absolument indispensable au moment où la Mission entame une nouvelle phase de son mandat et élargit son déploiement et sa présence. Bien que ne représentant qu'un très faible pourcentage du budget global de la Mission, ces projets aident considérablement celle-ci à offrir des avantages concrets aux communautés où elle est déployée et à gagner l'appui de la population locale.

76. À l'évidence, l'application des accords est essentiellement tributaire de la volonté politique des parties et de leur détermination à honorer leurs engagements, mais la communauté internationale a beaucoup à faire pour aider les parties à tenir leurs promesses. À ce propos, un réaménagement de la structure et du déploiement de la MONUC a été soigneusement envisagé afin de déterminer comment la Mission pourrait jouer au mieux son rôle d'appui au processus de paix. En conséquence, il est proposé que la MONUC porte le gros de ses activités vers l'est, augmente sa capacité en matière de DDRRR et renforce considérablement sa présence, essentiellement par le déploiement de deux forces d'intervention, comme indiqué plus haut aux paragraphes 48 à 54.

77. En conséquence, je recommande que l'effectif militaire autorisé de la MONUC soit porté à 8 700 personnes, tous grades confondus, étant entendu que les effectifs des contingents seraient maintenus à l'examen. En prévision de la décision du Conseil de sécurité et afin que l'Organisation des Nations Unies puisse agir rapidement, j'ai donné pour instruction au Département des opérations de maintien de la paix de redoubler d'efforts pour consulter des futurs fournisseurs de contingents. À ce propos, je lance un appel particulier aux pays qui sont en mesure de fournir des unités spécialisées, notamment dans les domaines de l'aviation militaire, des services d'aérodromes et du génie.

78. Je prie instamment les parties congolaises de parvenir aussitôt que possible à un accord global au sujet d'un nouvel ordre politique en République démocratique du Congo. Mon Envoyé spécial, M. Niassé, continuera de coopérer étroitement avec les dirigeants congolais afin d'atteindre cet objectif très important. Tout retard dans la concrétisation d'un règlement politique ne peut que freiner la dynamique suscitée récemment par les Accords de Pretoria et de Luanda.

79. Ainsi qu'il est relevé dans l'Accord de Pretoria, le règlement du conflit en République démocratique du Congo est un processus et non pas un événement. De ce fait, tout en constituant un pas important sur la voie de la paix, la signature des récents accords n'est que le point de départ d'un cheminement, dont le déroulement est tributaire d'abord de la volonté des parties, ensuite de l'appui décisif que la communauté internationale est disposée à apporter.

Le Fléau de l'Or

République Démocratique du Congo

Human Rights Watch

Le Fléau de l'Or

I. Resume.....	1
II. Recommandations	5
III. Méthodologie.....	9
IV. Contexte: Enrichissement des Élités	12
La signification de l'or.....	14
Les forces ougandaises pillent l'or du district du Haut Uélé, 1998-2002.....	16
Des groupes armés locaux luttent pour l'or de l'Ituri, 2002-2004.....	22
V. Abus contre les Droits Humains commis dans la Région des Mines d'Or de Mongbwalu.....	25
Massacres et autres abus commis par l'UPC et ses alliés	28
Massacre à Mongbwalu, novembre 2002.....	28
Massacre à Kilo, décembre 2002.....	32
Arrestations arbitraires, actes de torture et exécutions sommaires.....	34
Exploitation minière de l'or : exemples de travail forcé.....	36
Accroissement du commerce.....	38
Justice pour les crimes commis par l'UPC.....	39
Massacres et autres abus commis par le FNI, les FAPC et l'armée ougandaise.....	40
Massacre de Kilo, mars 2003	40
Responsabilité pour le massacre de Kilo en mars 2003.....	43
« La guerre de 48 heures », juin 2003 et les massacres qui ont suivi.....	44
La « chasse aux sorcières » contre les femmes hema et d'autres opposants.....	47
Meurtre de deux observateurs de la MONUC.....	50
Menace contre les défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui dénoncent les abus	51
Arrestations arbitraires, actes de torture et travail forcé.....	53
Contrôle des mines d'or.....	56
VI. AngloGold Ashanti – le Début des Opérations d'Exploration de l'Or.....	63
Compétition pour les droits d'exploitation de l'or dans les mines de Mongbwalu	65
AngloGold Ashanti cherche à débiter les activités d'exploration à Mongbwalu, 2003.....	66
AngloGold Ashanti développe une relation avec le groupe armé FNI.....	70
AngloGold Ashanti tire bénéfice de sa relation avec le groupe armé FNI.....	74
Bénéfices pour le groupe armé FNI	78
Position d'AngloGold Ashanti concernant ses contacts avec le FNI	82
Incapacité à respecter les droits humains, les normes internationales et les critères en matière d'affaires.....	84

VII. Abus contre les Droits Humains dans les Mines d'Or de Durba et sur les Voies Commerciales	91
Exécutions sommaires perpétrées par le Commandant Jérôme, 2002-2004	93
Exécuter et torturer les opposants politiques présumés.....	95
Détenition arbitraire et torture	98
Tolérance pour les abus commis par les partenaires en affaires.....	101
Djalasiga : conflit continu sur les mines d'or.....	103
VIII. Commerce de l'or souille	106
Nouveau code minier congolais	107
Organisation du commerce de l'or via Butembo et Ariwara.....	109
Le Docteur Kisoni à Butembo	110
Omar Oria à Ariwara	114
Or congolais exporté vers l'Ouganda	116
Données chiffrées sur les exportations d'or en provenance de l'Ouganda	117
Commerçants en or à Kampala.....	119
Encouragement du gouvernement ougandais au commerce de l'or.....	121
Acheteurs d'or souillé.....	122
Suisse : or volatilisé ?.....	122
Metalor Technologies SA	125
IX. Initiatives Internationales pour Aborder le Problème de l'Exploitation des Ressources en RDC	130
Rapports du Panel d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources en RDC	130
Enquêtes sur les violations des principes directeurs de l'OCDE	133
Réponse des gouvernements régionaux	135
Commission Porter en Ouganda.....	135
Enquêtes rwandaises	136
Réponse du gouvernement de la RDC.....	137
MONUC	138
Institutions financières internationales	139
Cour pénale internationale.....	140
X. Conclusion	142
XI. Remerciements	143
XII. Appendices	144

Ce rapport a été rédigé en anglais et traduit en français. S'il existe des incohérences entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise doit servir de référence. Ce rapport était exact à la date du 26 avril 2005.

I. Resume

« On est maudit à cause de notre or. On ne fait que souffrir. Il n'y a pas de profit pour nous. »

Chercheur d'or congolais.

La région située dans la partie Nord-Est de la République Démocratique du Congo abrite l'un des gisements aurifères les plus riches de toute l'Afrique. La compétition pour obtenir le contrôle des mines d'or et des routes qui permettent son commerce a nourri le conflit sanglant qui s'est emparé de la région avec le début, en 1998, de la guerre congolaise qui se poursuit aujourd'hui encore. Des soldats et des responsables de groupes armés qui perçoivent le contrôle des mines d'or comme un moyen de financer armes et pouvoir se sont opposés sans merci, prenant souvent pour cibles des civils lors de leurs affrontements. Les combattants placés sous leur commandement ont perpétré des massacres ethniques de grande ampleur, des exécutions, des actes de torture, des viols et des arrestations arbitraires, toutes ces exactions constituant de graves abus contre les droits humains et de graves violations du droit international humanitaire. Plus de 60 000 personnes sont mortes des suites directes de la violence dans cette seule partie du Congo. Au lieu d'apporter la prospérité aux habitants du Nord-Est du Congo, l'or s'est révélé être un fléau pour ceux qui ont la malchance de vivre dans cette partie du pays.

Ce rapport apporte des informations détaillées sur les abus contre les droits humains qui ont accompagné les efforts déployés pour obtenir le contrôle de deux zones minières clés, Mongbwalu (district d'Ituri) et Durba (district du Haut Uélé), toutes les deux frontalières de l'Ouganda.

Lorsque l'Ouganda, un belligérant de premier plan dans cette guerre, a occupé le Nord-Est du Congo de 1998 à 2003, ses soldats ont pris le contrôle direct des régions riches en or et ont contraint les mineurs à extraire l'or pour leur propre bénéfice. Ils ont battu et arrêté, de façon totalement arbitraire, ceux qui s'opposaient à leurs ordres. Ignorant totalement les règles de la guerre relatives à la conduite des armées d'occupation, ils se sont emparés d'environ une tonne d'or congolais d'une valeur estimée à plus de 9 millions USD. Les pratiques totalement irresponsables mises en œuvre dans l'exploitation des mines ont conduit en 1999 à l'effondrement de l'une des mines les plus importantes de la région, la mine de Gorumbwa, entraînant la mort de 100 personnes prises au piège dans les galeries et détruisant ainsi un moyen de subsistance important pour les habitants de cette région.

L'armée ougandaise s'est retirée du Congo en 2003, à la suite du Rwanda, autre belligérant de premier plan, qui s'était retiré l'année précédente. Chacun des deux pays a laissé derrière lui des groupes locaux, s'affrontant en leur nom, le Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI) lié à l'Ouganda et l'Union hema des Patriotes Congolais (Union des Patriotes Congolais, UPC) soutenue par le Rwanda. Avec l'aide continue de leurs appuis étrangers, ces groupes armés locaux ont à leur tour combattu pour le contrôle des zones aurifères et des routes permettant le commerce du minerai. Dès qu'un groupe remportait le contrôle d'une zone riche en or, il se mettait très vite à exploiter les gisements. Le FNI et l'UPC ont livré cinq batailles pour arracher le contrôle de Mongbwalu, chacune accompagnée d'abus contre les droits humains de grande ampleur. Les chercheurs de Human Rights Watch ont recueilli des informations sur le massacre d'au moins 2 000 civils dans la seule région de Mongbwalu, entre juin 2002 et septembre 2004. Des dizaines de milliers de civils ont été contraints de quitter leur maison et de fuir dans la forêt pour échapper à leurs assaillants. Beaucoup de ces civils n'ont pas survécu.

En 2003, des négociations de paix conduites au niveau national ont abouti à l'installation d'un gouvernement de transition mais le Nord-Est du Congo est resté très instable et a échappé au contrôle du gouvernement central. Des entreprises multinationales ont néanmoins cherché à signer de nouveaux accords ou à redonner vie à d'anciens accords afin de débiter des opérations d'extraction de l'or et d'exploration dans les riches concessions aurifères du Nord-Est. L'une de ces entreprises, AngloGold Ashanti, l'un des plus importants producteurs d'or au monde a débuté ses activités d'exploration dans la zone aurifère de Mongbwalu. Suite à de précédentes tentatives pour entrer en contact avec le groupe armé UPC, les représentants d'AngloGold Ashanti ont établi des relations avec le FNI, un groupe armé qui contrôlait la région de Mongbwalu et était responsable de graves abus contre les droits humains dont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. En échange des garanties offertes par le FNI sur la sécurité de ses opérations et de son personnel, AngloGold Ashanti a fourni un soutien logistique et financier – soutien qui a ensuite procuré des avantages politiques – au groupe armé et à ses responsables. La compagnie savait ou aurait dû savoir que le groupe armé FNI avait commis de graves abus contre les droits humains sur des civils et ne participait pas au gouvernement de transition.

En tant que compagnie affichant publiquement un engagement en faveur de la responsabilité sociale des grandes entreprises, AngloGold Ashanti aurait dû s'assurer que ses opérations se déroulaient précisément dans le respect de ces engagements et n'avaient pas un effet contraire sur les droits humains. La compagnie n'en a apparemment rien fait. Les considérations d'affaires l'ont emporté sur le respect des droits humains. Dans ses activités d'exploration à Mongbwalu, AngloGold Ashanti n'a

pas respecté ses propres principes relatifs aux droits humains et n'a pas suivi les normes internationales régissant le comportement des entreprises internationalement. Human Rights Watch n'a pas été en mesure d'identifier les mesures efficaces prises par la compagnie pour veiller à ce que ses activités n'aient pas un impact négatif sur les droits humains.

Lors d'autres opérations minières de petite envergure conduites pendant toute la durée du conflit, des groupes armés et leurs alliés en affaires ont utilisé les recettes tirées de la vente de l'or pour soutenir leurs activités militaires. Travaillant hors des circuits légaux, un réseau de commerçants a fait sortir du Congo et passer en Ouganda de l'or extrait par des mineurs artisanaux et par des mineurs travaillant sous la contrainte. En échange de leurs services, certains commerçants comptaient sur le soutien des combattants des groupes armés qui menaçaient, détenaient et même assassinaient leurs rivaux en affaires ou les personnes soupçonnées de ne pas honorer un contrat d'affaire. Ces commerçants ont vendu le minerai à des exportateurs basés en Ouganda qui l'ont eux ensuite vendu sur le marché mondial de l'or, une pratique qui a encore cours aujourd'hui.

En 2003, environ 60 millions USD d'or congolais ont été exportés d'Ouganda, la majeure partie à destination de la Suisse. L'une des compagnies achetant de l'or en Ouganda est Metalor Technologies, une raffinerie suisse de premier plan. La chaîne des intermédiaires congolais, commerçants ougandais et entreprises multinationales constitue un important réseau de financement pour les groupes armés qui opèrent dans le Nord-Est du Congo. Metalor savait, ou aurait dû savoir, que l'or acheté à ses fournisseurs en Ouganda provenait d'une zone de conflit dans le Nord-Est de la RDC où les droits humains sont bafoués de façon systématique. L'entreprise aurait dû envisager si le rôle qu'elle jouait en achetant de l'or à ses fournisseurs en Ouganda était compatible avec les dispositions relatives aux droits humains. Elle aurait également dû examiner sa chaîne d'approvisionnement pour vérifier que des normes éthiques acceptables étaient mises en œuvre. Par ses achats d'or réalisés en Ouganda, Metalor Technologies a pu indirectement contribuer à alimenter un flux financier au profit de groupes armés responsables d'abus contre les droits humains de grande ampleur.

La communauté internationale n'a pas réussi à aborder efficacement le lien entre exploitation des ressources et conflit au Congo. Après trois années d'enquête sur ce lien, un panel d'experts des Nations unies (ONU) a affirmé que le retrait des armées étrangères du Congo ne mettrait très probablement pas fin au cycle conflit et exploitation des ressources. Cependant, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas mis en place de mécanisme de suivi des recommandations de ce panel. Le commerce de l'or n'est qu'un exemple d'une tendance plus importante qui voit la compétition pour les ressources naturelles entraîner des abus contre les droits humains dans les régions riches

en minerais, partout au Congo. Le lien entre conflit et exploitation des ressources soulève des questions plus larges sur la responsabilité des grandes entreprises dans les pays en développement. Compte tenu des allégations inquiétantes décrites dans les rapports du panel d'experts des Nations unies et dans ce rapport, il est impératif que des mesures additionnelles soient prises pour traiter de la question ressources naturelles et conflit au Congo et ailleurs.

Pour préparer ce rapport, les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé plus de 150 personnes dont des victimes, des témoins, des chercheurs d'or, des commerçants en or, des exportateurs d'or, des douaniers, des responsables de groupes armés, des représentants de gouvernements et des responsables d'institutions financières internationales au Congo, en Ouganda et en Europe, en 2004 et 2005. Les chercheurs de Human Rights Watch ont également rencontré des représentants d'AngloGold Ashanti et de Metalor Technologies et ont communiqué par écrit avec ces personnes.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements à nos collègues congolais de Justice Plus ainsi qu'à d'autres personnes que nous ne pouvons nommer pour des raisons de sécurité pour l'aide et le soutien qu'ils ont apportés à notre recherche. Ces personnes risquent leur vie pour défendre les droits des autres. Leur courage et leur engagement forcent notre admiration.

IV. Contexte: Enrichissement des Élités

L'or, l'une des ressources les plus lucratives du Congo, pourrait contribuer à la reconstruction financière après une guerre qui a coûté des millions de vies et laissé un nombre incalculable de personnes supplémentaires dans la pauvreté la plus extrême. Cependant, au cours des dernières années, l'or n'a fait qu'enrichir quelques heureux privilégiés, beaucoup ayant obtenu par la force le contrôle qu'ils exercent sur les ressources aurifères. L'or n'a que peu contribué à la prospérité d'ensemble du pays et a, au contraire, représenté un fléau pour ceux qui ont la malchance de vivre dans les régions où il est découvert.

En 1996, les forces rwandaises et ougandaises ont envahi le Congo, chassé le président, Mobutu Sese Seko, depuis longtemps au pouvoir et installé à sa place Laurent Désiré Kabila. En juillet 1998, Kabila a tenté d'expulser les troupes rwandaises mais au lieu de cela, ces dernières aidées par les forces ougandaises ont entraîné le gouvernement Kabila dans la seconde guerre du Congo qui a fini par impliquer le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie (soutenant Kabila) et le Burundi (allié des Rwandais et des Ougandais). Souvent qualifié de première guerre mondiale africaine, ce conflit a entraîné la mort de 3,5 millions de personnes, pour une grande majorité dans le Nord-Est du Congo. Parmi les victimes se trouvaient de nombreuses personnes déplacées qui sont mortes des suites des intempéries, de la faim ou du manque d'assistance médicale.¹ Un premier accord de paix, signé à Lusaka en 1999, a eu peu d'effets mais les Nations unies ont accepté de constituer une force de maintien de la paix désignée sous le nom de Mission de l'Organisation des Nations unies en République Démocratique du Congo (MONUC) en novembre 1999. En réponse à des pressions internationales continues, le gouvernement national et les principaux mouvements rebelles ont finalement signé à Sun City, en avril 2002, un accord portant sur le partage du pouvoir qui permettait l'établissement d'un Accord de paix global et inclusif. Ce dernier a conduit à la constitution d'un gouvernement de transition en juin 2003. En dépit de cet accord et d'autres accords bilatéraux et régionaux sur la sécurité, l'insécurité s'est maintenue dans de vastes parties de l'Est du Congo.

La guerre dans le Nord-Est du Congo, spécifiquement en Ituri, est issue plus largement de la guerre congolaise et s'est transformée en un tissu complexe de conflits locaux, nationaux et régionaux. Cette guerre a pris de l'ampleur lorsque l'armée ougandaise, qui

¹ International Rescue Committee et Burnet Institute, *Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey*, décembre 2004.

occupait la région et des groupes rebelles nationaux avides d'étendre la base de leur pouvoir ont exacerbé un différend foncier local, en 1999, entre les groupes ethniques hema et lendu. La disponibilité d'un soutien politique et militaire offert par des acteurs extérieurs, en particulier l'Ouganda et le Rwanda ainsi que la montée de sentiments extrémistes ont encouragé les responsables locaux en Ituri à former des mouvements plus structurés. Des groupes armés sont nés, généralement sur la base de loyautés ethniques dont l'UPC², un groupe composé majoritairement d'Hema du Nord, le FNI³ majoritairement lendu, le PUSIC, composé majoritairement d'Hema du Sud et les FAPC⁴ à la composition plus mélangée. Chacun de ces groupes a reçu le soutien militaire et politique des gouvernements soit congolais⁵, soit ougandais, soit rwandais à des moments divers, faisant ainsi de l'Ituri un champ de bataille pour la guerre qui les opposait.⁶

Entre 2002 et 2004, ces groupes armés en Ituri ont tenté de se faire reconnaître sur la scène internationale, espérant des postes dans le gouvernement de transition basé à Kinshasa et dans la nouvelle armée intégrée. Au milieu de ce désordre, les responsables des milices locales ont fréquemment modifié leurs alliances entre eux et avec d'autres soutiens, au gré de leurs intérêts. Ils ont tenté de contrôler d'énormes portions de territoire et des sites stratégiques, notamment des mines d'or et des postes frontières très lucratifs afin d'accroître l'importance de leur mouvement. Les sites stratégiques fournissaient également aux groupes armés une source de financement très recherchée et leur permettaient d'obtenir les faveurs des puissances les soutenant. Un rapport spécial des Nations unies sur les événements en Ituri publié en juillet 2004 soulignait que la compétition que se livraient les groupes armés pour le contrôle des ressources naturelles, en particulier l'or, était un facteur majeur dans la prolongation de la crise en Ituri.⁷

² Le groupe des Hema du Nord est souvent désigné par le nom de Gegere, un sous-clan des Hema.

³ Ceci a inclus temporairement le groupe lendu du Sud connu sous le nom de Ngiti qui avait formé la milice FRPI.

⁴ Un autre groupe, les Forces Populaires pour la Démocratie au Congo (FPDC) a également vu le jour mais il n'a joué qu'un rôle mineur. Le PUSIC n'était pas actif dans les zones minières de Mongbwalu et Durba et n'est donc que peu mentionné dans ce rapport.

⁵ Le gouvernement de Kinshasa antérieur à la transition a offert son assistance avant la mi-2003 mais un soutien se serait maintenu de la part de certaines composantes du gouvernement de transition après la mi-2003.

⁶ Human Rights Watch, « Ituri : 'couvert de sang' – Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC », *un rapport*, juillet 2003.

⁷ Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, « Special Report on the Events in Ituri January 2002 – December 2003 », juillet 16 2004, p. 5.

La signification de l'or

L'or a été découvert pour la première fois dans la rivière Agola, au Nord-Est du Congo, en 1903, par deux prospecteurs australiens. Ils ont baptisé la zone du nom du chef local, Kilo⁸ et peu de temps après, ils ont fait une découverte similaire dans la rivière Moto, juste au nord d'où le nom de Kilo-Moto. L'exploitation de l'or a débuté en 1905 et s'est poursuivie sur une échelle de plus en plus importante. Au cours de la première moitié du vingtième siècle, les entrepreneurs coloniaux ont exploité l'or par l'intermédiaire de compagnies privées qui ont introduit une exploitation minière à grande échelle ou industrielle. Après l'indépendance en 1960, l'Etat a nationalisé bon nombre de ces compagnies, notamment en 1966, la Société des mines d'or de Kilo-Moto (SOKIMO) qui exploitait les veines du Nord-Est du Congo. L'Etat a accordé la vaste concession de SOKIMO, dans les districts d'Ituri et du Haut Uélé de la Province orientale, à un nouvel Office national des mines d'or de Kilo-Moto (OKIMO). A ce jour, les responsables d'OKIMO estiment que plus de 400 tonnes d'or ont été extraites de leur concession et que bien davantage encore restent disponibles même s'il n'existe pas d'estimation quantitative précise.⁹ De nombreux experts miniers sont d'accord pour dire que la concession d'OKIMO est l'une des plus prometteuses réserves d'or non exploitées en Afrique et potentiellement la plus importante d'entre elles.¹⁰ Au début des années 90, OKIMO a conclu des accords avec de grandes sociétés multinationales pour que soient exploitées les vastes mines du Nord-Est du Congo en utilisant des méthodes industrielles (évoquées plus bas). OKIMO a également autorisé des mineurs locaux à exploiter d'autres zones par des méthodes artisanales.

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est dit préoccupé par le fait que les ressources naturelles du Congo telles que l'or, les diamants et d'autres minerais alimentaient cette guerre meurtrière. Le Conseil a nommé un panel d'experts¹¹ pour examiner cette question. Ce dernier a produit quatre rapports distincts entre avril 2001 et octobre 2003.¹² Dans ces séries de rapports, le panel d'experts des Nations unies faisait état de l'enrichissement, grâce aux ressources congolaises, d'officiers des armées

⁸ Le chef local s'appelait en fait Krilo mais les Australiens ont cru que son nom était Kilo.

⁹ Pasteur Cosma Wilingula Balongelwa, Directeur général d'OKIMO, "Written Presentation on OKIMO", Kinshasa, 31 janvier 2004.

¹⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des experts de l'industrie minière de l'or, Bunia, Kampala, Londres, février – mai 2004. Les experts de cette industrie utilisent le terme de « dépôt de minerai » plutôt que le terme courant de réserve en or.

¹¹ Connue sous le nom de Panel d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, désigné ensuite par le nom de Panel d'experts des Nations unies.

¹² Voir les rapports du Panel d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, 12 avril 2001 (S/2001/357), 22 mai 2002 (S/2002/565), 16 octobre 2002 (S/2002/1146), 23 octobre 2003 (S/2003/1027) plus autres addenda.

rwandaise, ougandaise et zimbabwéenne. Il mentionnait également l'enrichissement des membres de l'élite congolaise. Ces experts ont montré comment l'extraction de ces ressources avait contribué au financement des groupes armés, alimentant ainsi la guerre. Ils ont par la suite recueilli des informations sur la façon dont les minerais congolais étaient injectés dans les réseaux du commerce mondial. Le panel a conclu dans son rapport d'octobre 2002 que le retrait des armées étrangères ne mettrait pas fin à l'exploitation des ressources parce que les élites avaient créé une économie de guerre capable de s'autofinancer.¹³

En 2002, suite à de fortes pressions internationales, en partie à cause des rapports du panel des Nations unies, les gouvernements rwandais et ougandais ont accepté de retirer leurs soldats du Congo. L'Ouganda s'est ensuite entendu avec le gouvernement congolais pour maintenir certaines forces dans le Nord-Est du Congo jusqu'en 2003 lorsque s'est retiré son dernier soldat.

Ce rapport, centré sur le contrôle de l'or dans le Nord-Est du Congo montre que le mécanisme d'exploitation des ressources naturelles décrit par le panel d'experts des Nations unies est de fait toujours en vigueur, entraînant des abus de grande ampleur commis contre les droits humains. Le commerce de l'or n'est qu'un exemple d'une tendance plus importante qui voit la compétition pour les ressources naturelles entraîner des abus contre les droits humains dans les régions riches en minerais, partout au Congo.

¹³ Ibid., Rapport du panel des Nations unies (S/2002/1146), 16 octobre 2002.



Mineurs travaillant dans la mine d'or à puit ouvert de Durba. © 2004 Marcus Bleasdale.

Les forces ougandaises pillent l'or du district du Haut Uélé, 1998-2002

En août 1998, peu de temps après le début de la seconde guerre congolaise, les troupes ougandaises ont occupé les régions riches en or du Haut Uélé, notamment la ville de Durba (territoire de Watsa, district du Haut Uélé, province orientale) qui abrite trois importantes mines d'or : Gorumbwa, Durba et Agbarabo. Selon les estimations des ingénieurs et des géologues familiers de la zone, environ une tonne d'or a été extraite de cette région pendant les quatre années d'occupation ougandaise.¹⁴ Sur la base des prix pratiqués à l'époque, ceci représenterait environ 9 millions USD.

Les troupes ougandaises apportaient leur soutien à l'avancée de leurs alliés congolais, le mouvement rebelle du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC) mais selon des observateurs locaux, les Ougandais ont essentiellement pris Durba pour les richesses qu'offrait cette ville. Quelques semaines après le début de la deuxième guerre, les forces rebelles du RCD soutenues par les Rwandais et les Ougandais ont rapidement annoncé leur « contrôle sur les mines OKIMO » et par le biais d'une décision écrite, ces forces ont interdit toute

¹⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec des ingénieurs et géologues d'OKIMO, Durba, 13 mai 2004. Les estimations s'appuient sur des observations et un suivi réguliers.

activité minière illicite, affirmant que le RCD allait « réorganiser économiquement le territoire sous son contrôle. »¹⁵ A Durba, un témoin ayant assisté à l'entrée de l'armée ougandaise a déclaré : « Les Ougandais n'étaient là que pour l'or ... Il n'y avait pas de raison militaire [à leur présence] et ils n'ont livré aucune bataille ici. »¹⁶ Les responsables de l'agence d'Etat chargée de l'exploitation des mines d'or, OKIMO, avaient reçu la responsabilité des mines de Durba après la fuite du personnel expatrié de Barrick Gold Corporation, une compagnie minière détentrice d'une concession d'OKIMO. Un ancien employé d'OKIMO présent lors de l'arrivée des Ougandais a déclaré : « Nous avons compris qu'ils n'étaient venus dans notre région que par intérêt économique. Dès leur arrivée, ils étaient plus intéressés par OKIMO que par tout autre chose. »¹⁷

Pendant les premiers jours de l'occupation, les soldats ougandais, notamment un officier ougandais du nom de Major Sonko, sont arrivés par hélicoptère afin de tenter de lancer la production d'or.¹⁸ La gestion des mines sur une échelle industrielle s'étant révélée trop difficile et trop coûteuse, les soldats ougandais décidèrent d'avoir recours à la technique artisanale des orpailleurs bien que la loi minière congolaise interdise à de tels mineurs de travailler dans des mines industrielles et limite leur activité à des sites de plus petite taille. Selon un ancien employé d'OKIMO, la décision d'obtenir rapidement de l'or à faible coût en ayant recours aux orpailleurs a conduit à la mise en œuvre de pratiques risquées qui finirent par détruire la mine de Gorumbwa, la plus importante de la région.¹⁹

Des sources locales ont affirmé que le lieutenant ougandais, David Okumu avait donné l'ordre initial de débiter les opérations minières à Gorumbwa.²⁰ Selon un rapport préparé par des responsables d'OKIMO qui apporte des détails supplémentaires, les soldats ougandais ont pris en charge la sécurité de la mine, chassant les gardes d'OKIMO et la police locale afin de pouvoir profiter de la mine d'or.²¹ Les mineurs locaux sont allés travailler dans les mines même s'ils devaient payer un droit d'entrée aux soldats ougandais ou leur laisser en partant une partie de l'or qu'ils avaient extrait. Des témoins ont rapporté que les soldats ougandais battaient les mineurs locaux qui

¹⁵ Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), cabinet du coordinateur, décision No. 004/RCD/CD/LB/98, Goma, 28 octobre 1998.

¹⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Durba, 11 mai 2004.

¹⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un employé d'OKIMO, Durba, 13 mai 2004.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des mineurs congolais et d'autres sources, Durba et Watsa, 10-13 mai 2004.

²¹ Mémorandum interne d'OKIMO au Management général, "La sécurité au Groupe d'Exploitation Moto", 17 mars, 2000. Détails supplémentaires également fournis dans des notes internes d'OKIMO du 9 septembre 1999 et du 29 mai 2000. Documents archivés à Human Rights Watch. Voir également William Wallis, "Warlords and Adventurers in Scrambles for Riches," *Financial Times*, 15 juillet 2003.

refusaient de travailler dans ces conditions ou qui ne parvenaient pas à extraire la quantité de minerai requise.²² Pour accélérer l'extraction du minerai, les soldats ougandais ont ordonné aux mineurs d'utiliser des explosifs dérobés dans les stocks d'OKIMO. Des habitants du coin ont affirmé qu'il y avait eu plus de 50 explosions dans les mines pendant le mois de décembre 1999, certaines suffisamment violentes pour faire trembler les habitations situées à proximité. Les piliers de roche soutenant le plafond dans la mine ont même été soufflés afin d'en extraire le minerai qu'ils auraient pu contenir.²³

A plusieurs occasions, les responsables d'OKIMO ont protesté auprès des commandants de l'armée ougandaise au sujet de l'exploitation illégale de la mine, du vol de carburant et d'explosifs dans leur stock et des dommages possibles causés par les explosions dans les mines.²⁴ Les soldats ougandais ont battu, arrêté et menacé certains des protestataires. Le lieutenant Okumu a arrêté le directeur local d'OKIMO, Samduo Tango et l'a fait battre en public. Un témoin de la scène a déclaré :

[Samduo Tango] a été arrêté et emmené aux Bruns [une maison sur la concession OKIMO] par le commandant Okumu. Et il a été battu. Il protestait contre la façon dont les Ougandais faisaient les choses. Cela s'est passé quelques mois après l'arrivée des Ougandais. Ils ont aussi battu d'autres ouvriers qui n'étaient pas d'accord avec eux. Samduo a dû payer pour être libéré et après, il a pris la fuite. Une autre personne qui a été battue, c'est Aveto parce qu'il a vu les Ougandais prendre de la dynamite dans l'entrepôt. Il a été arrêté avec Samduo et a aussi été battu en public. Le commandant Okumu les a lui-même battus et il a demandé à d'autres soldats de les battre aussi. J'ai vu tout ça de mes propres yeux.²⁵

Un autre responsable d'OKIMO a affirmé à un chercheur de Human Rights Watch :

J'ai eu de nombreuses réunions avec [le Commandant Okumu] pour lui faire comprendre qu'ils ne devaient pas détruire la mine. Mais ces réunions ne faisaient qu'augmenter le danger pour nous. J'ai moi-même

²² Entretien conduit par Human Rights Watch, Durba, 13 mai 2004.

²³ Ibid., Mémorandum interne d'OKIMO, 17 mars 2000. Voir aussi un entretien conduit par Human Rights Watch avec un ingénieur d'OKIMO, Durba, 13 mai 2004.

²⁴ Ibid., Mémorandum interne d'OKIMO, 17 mars 2000.

²⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Durba, 13 mai 2004.

été menacé à cause de tout ça. Une fois j'ai été emmené dans leur camp militaire pour être interrogé.²⁶

Le lieutenant Okumu a quitté la région de Durba, début 1999 mais d'autres commandants ougandais se sont comportés de façon similaire et n'ont rien entrepris pour faire cesser l'exploitation minière illégale. En juin 1999, des responsables d'OKIMO ont de nouveau fait état de la situation et ont demandé au Commandant Sula basé à Isiro d'intervenir. Il a ignoré la requête et peu de temps après, l'officier ougandais, Freddy Ziwa, basé à Durba a arrêté l'un des responsables d'OKIMO.²⁷ Selon un mémorandum interne d'OKIMO, le Commandant Sula a rencontré des mineurs locaux et des soldats ougandais le 12 juillet 1999 à Durba et leur a ordonné d'organiser une exploitation minière plus extensive dans la concession OKIMO. Le 29 juillet 1999, des orpailleurs et des soldats ougandais ont commencé à travailler dans la seconde mine de la région par sa taille, celle de Durba.²⁸ Les mineurs auraient été conduits sur le site dans des véhicules de l'armée.²⁹

En décembre 1999, des responsables d'OKIMO ont rencontré deux autres officiers de l'armée ougandaise très impliqués dans l'exploitation de la mine, les commandants Bob et Peter Kashilingi. Ils ont cherché à mettre un terme à l'exploitation de la mine et ont prévenu que la mine de Gorumbwa pouvait s'effondrer si on ne cessait pas de faire sauter les piliers de soutien. Selon les responsables d'OKIMO, les commandants ougandais n'ont pris aucune mesure en ce sens.³⁰

Fin 1999, la mine de Gorumbwa s'est effondrée tuant 100 mineurs pris au piège des galeries et provoquant des inondations dans la région.³¹ Selon un ingénieur local :

L'armée ougandaise est responsable de la destruction de la mine de Gorumbwa. Ils ont commencé à faire sauter les piliers. Ils faisaient ça de façon désordonnée et sur de nombreux piliers. Des gens ont été tués quand la mine a fini par s'effondrer. Ce n'est pas leur pays alors ils se

²⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un employé d'OKIMO, Durba, 13 mai 2004.

²⁷ Ibid., Mémorandum interne d'OKIMO, 17 mars 2000.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Durba, 13 mai 2004. Voir également le Mémorandum interne d'OKIMO, 17 mars 2000.

³¹ Ibid, Wallis, "Warlords and adventurers in scrambles for riches".

moquaient de cette destruction. Ils promettaient tout le temps qu'ils allaient aider à consolider la mine mais ils ne l'ont jamais fait.³²

Un autre ingénieur qui a perdu son travail avec l'effondrement de la mine a expliqué : « La mine de Gorumbwa était la plus importante. Elle a été ruinée par les Ougandais et ceci a stoppé le développement ici. Cela a causé une dégradation sociale. »³³

En décembre 1998, une épidémie de fièvre hémorragique de Marburg a tué plus de cinquante personnes à Durba, des mineurs pour la plupart. Le point de départ aurait été la mine de Gorumbwa.³⁴ Selon une équipe d'experts médicaux envoyés dans la région par les Nations unies plusieurs mois plus tard, le manque d'hygiène dans la mine de Gorumbwa a accru le risque de contamination chez les mineurs.³⁵

Les soldats ougandais n'avaient pas autorité pour extraire l'or des mines de la région de Durba. Conscients peut-être du caractère illégal de leur exploitation, ils ont cherché une fois, en mai 1999, à donner un semblant de légitimité à leurs activités. Par le biais de leur intermédiaire local congolais, le RCD, le commandant local de la brigade congolaise, Mbanga Buloba, a tenu une réunion remettant en question le fait qu'OKIMO détenait le droit légal d'exploitation des mines de la région et affirmant que c'était à la nouvelle administration rebelle que revenait le droit de gérer l'exploitation artisanale. L'effort, décrit par un responsable d'OKIMO dans un mémorandum, n'a abouti à rien.³⁶

Les soldats ougandais n'étaient pas non plus soumis à un impératif militaire qui aurait pu justifier l'exploitation ou la destruction des mines d'or de la région de Durba. En tant que puissance d'occupation, ils étaient responsables, selon le droit international, de la protection des biens civils et des biens nationaux non-militaires, notamment les mines. Ils avaient pour obligation de les maintenir en état. Leur exploitation systématique et abusive des mines d'or a signifié une perte immédiate de biens nationaux. La destruction de l'infrastructure et les dommages causés à la mine de Gorumbwa ont diminué la valeur

³² Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ingénieur, Durba, 13 mai 2004.

³³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ancien ingénieur, Durba, 11 mai 2004.

³⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, Watsa, 12 mai 2004. La fièvre de Marburg avait déjà frappé la région en 1992, 1994 et 1997. Voir également les articles médicaux du Dr Matthias Borchert.

³⁵ Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, "Rapport de mission du conseiller humanitaire : épidémie de fièvre hémorragique de Durba/Province Orientale," Mai 1999. Voir également un entretien conduit par Human Rights Watch avec un professionnel de la santé, Watsa, 13 mai, 2004.

³⁶ Ibid., Mémorandum interne d'OKIMO, 17 mars 2000.

des biens nationaux pour une utilisation future, le tout en violation du droit international.³⁷

En 2001, le Panel d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources en RDC a fait état de l'implication d'officiers ougandais dans les activités minières à Durba.³⁸ Les rapports du panel ont été suivis en 2002 par la constitution d'une commission judiciaire d'enquête nommée par le gouvernement ougandais et dirigée par le Juge David Porter, communément désignée par le nom de Commission Porter. La mission de cette commission était de répondre aux allégations avancées par le panel.³⁹ La Commission Porter a interrogé divers officiers ougandais quant à leur implication dans des activités minières illégales à Durba, notamment le Lieutenant Okumu, le Major Sonko et le Lieutenant Colonel Mugeny entre autres. Tous ont nié avoir pris part à de telles activités. La Commission Porter a découvert que les officiers mentaient et a déclaré qu'il y avait eu, au sein de l'UPDF, une tentative « d'étouffement » de l'affaire afin de dissimuler l'étendue de ces activités.⁴⁰

En dépit des conclusions de la Commission Porter, aucun officier responsable des pillages cruels pratiqués sur une vaste échelle n'a été arrêté. Aucun dédommagement n'a été offert à OKIMO ou à l'Etat congolais pour de telles activités. En septembre 2004, le gouvernement de la RDC a demandé 16 millions USD au gouvernement ougandais en compensation du pillage des ressources naturelles par ses forces alors qu'elles occupaient certaines parties de la RDC, en violation du droit international.⁴¹ Dans certains journaux, des représentants du gouvernement ougandais ont reconnu une certaine responsabilité dans les meurtres, le pillage, les dommages infligés par leurs troupes à la RDC mais ils ne se sont pas engagés à verser des compensations, affirmant que le montant requis était « colossal. »⁴²

En 2002, sous la pression internationale, les forces ougandaises ont commencé à se retirer de certaines parties de la RDC et ont déplacé leurs troupes de Durba, laissant la région aux mains d'une faction dissidente du RCD originel, connue celle-ci sous le nom

³⁷ Article 55 des Règlements de la Haye (Convention IV) concernant les Lois et coutumes de la guerre sur terre et son annexe : règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, La Haye, 18 octobre 1907.

³⁸ Rapport du Panel d'experts (S/2001/357), 12 avril 2001, p. 11.

³⁹ « Rapport final de la Commission judiciaire d'enquête sur les allégations relatives à l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse en République Démocratique du Congo (mai 2001 – novembre 2002) », novembre 2002. Ci-après il sera appelé « Rapport de la Commission Porter »

⁴⁰ Ibid., p. 69 et 70.

⁴¹ Article 55 des Règlements de la Haye (Convention IV).

⁴² David Musoke et A. Mutumba-Lule, "DRC Wants \$16 billion for Plunder by Uganda, Rwanda," *East African*, 27 septembre 2004.

de RCD-ML et de son bras armé, l'Armée du Peuple Congalais (APC). Après les accords de Sun City en 2002, le RCD-ML s'est également allié avec le gouvernement national. Au cours des deux années suivantes, cette région riche en mines d'or a changé de mains plusieurs fois, passant de mouvements nationaux rivaux à des groupes armés locaux. Chaque fois une constante demeurait. « Chaque fois qu'il y avait un changement de groupe armé », a déclaré un témoin, « la première chose qu'ils faisaient c'était de commencer à creuser pour trouver de l'or. »⁴³ Avec l'établissement du gouvernement transitoire mi-2003, Kinshasa aurait réaffirmé son contrôle sur la région mais en fait, des militaires autrefois rebelles ont continué à jouer un rôle dans l'exploitation de l'or bien qu'ils aient déclaré appartenir maintenant à une nouvelle armée nationale intégrée.⁴⁴

Des groupes armés locaux luttent pour l'or de l'Ituri, 2002-2004

Avec le retrait de l'intégralité ou presque des soldats rwandais et ougandais de l'Est du Congo en 2002 et 2003, des groupes armés locaux sont devenus les principaux rivaux directs pour le contrôle des régions riches en or. Dans le district d'Ituri, les plus importants de ces groupes étaient affiliés soit aux Hema, soit au Lendu, des groupes ethniques qui s'opposaient depuis 1999 sur des questions foncières et de droit de pêche.⁴⁵ Le conflit ethnique se mêlant à la lutte pour l'or, les combats dans le district d'Ituri ont impliqué un nombre beaucoup plus élevé de civils que ce ne fut le cas autour de Durba, dans le district du Haut Uélé. Les deux régions disposaient de mines d'or significatives mais Durba a connu moins de tensions ethniques historiques entre Hema et Lendu. Le contrôle de sites riches en or garantissait aux responsables de groupes armés les moyens pour acheter des armes et d'autres matériaux utiles à la poursuite du conflit. Un tel contrôle conférait également aux responsables une importance politique, augmentant la probabilité qu'ils obtiennent une certaine reconnaissance et des postes convoités au niveau national.⁴⁶

Bien que des groupes armés locaux aient gagné le devant de la scène et soient devenus des acteurs majeurs, les soldats ougandais et rwandais ont continué à jouer un rôle, fournissant armes et conseils aux responsables de ces groupes armés, parfois directement, parfois par l'intermédiaire de l'un ou l'autre des mouvements rebelles congolais avec lesquels ils étaient alliés. Ces seconds rôles avaient une mission propre et étaient disposés à modifier les alliances établies avec les acteurs locaux au fur et à mesure

⁴³ Entretien conduit par Human Rights Watch, Durba, 13 mai 2004.

⁴⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Durba et Watsa, 11-13 mai 2004.

⁴⁵ Human Rights Watch, « Couvert de sang », « L'Ouganda dans l'est de la République Démocratique du Congo : alimenter les conflits politiques et ethniques », *rapport*, mars 2001 et « Chaos dans l'est du Congo : nécessité d'une action immédiate des Nations Unies », *Document de présentation*, octobre 2002.

⁴⁶ Conseil de sécurité des Nations unies, *Special Report on the Events in Ituri*, 16 juillet 2004, p. 5.

des changements de situation. En 2002, le Rwanda et l'Ouganda se sont brouillés, une rupture mise en évidence par les combats entre leurs forces à Kisangani en mai 2002. Cette division a ajouté une complexité supplémentaire à la dynamique des alliances locales, offrant parfois de nouvelles opportunités aux groupes locaux pour qu'ils opposent l'une des puissances les soutenant à une autre. Un troisième groupe armé ethniquement mixte, les FAPC, conduit par le commandant Jérôme Kakwavu, un Tutsi congolais et ancien commandant du RCD-ML, a rejoint la lutte du côté des Hema. Les groupes armés locaux, les mouvements rebelles, le Rwanda et l'Ouganda géraient tous des intérêts multiples mais le désir de contrôler l'or figurait toujours à une place de choix.

Au cours de cette période, le gouvernement congolais avait peu d'influence en Ituri, laissant largement son allié, le RCD-ML gérer les affaires locales. Lors d'une tentative de la communauté internationale pour trouver une solution politique aux affrontements ayant cours en Ituri, les Nations unies ont présidé un dialogue entre le gouvernement congolais, les groupes armés et le gouvernement ougandais. Ceci a conduit à l'établissement d'une Administration intérimaire ad hoc de l'Ituri (AII) en avril 2003. Lorsque cette instance s'est révélée inefficace, le gouvernement national et la MONUC ont fait pression en mai 2003 sur les représentants de six groupes armés afin qu'ils s'engagent par écrit à coopérer au processus de paix. Le Commissaire aux affaires étrangères du FNI a manifesté son intention de ne pas respecter l'engagement en déclarant : « Nous sommes forcés de signer le document. Il ne signifie rien pour nous. »⁴⁷ Des responsables d'autres groupes étaient apparemment animés d'un sentiment similaire et les combats se sont poursuivis depuis entre les milices elles-mêmes et entre les milices et les forces de maintien de la paix de la MONUC. En février 2005, après le meurtre d'autres soldats de maintien de la paix des Nations unies en Ituri, la MONUC a réitéré ses pressions sur les groupes armés. Certains des responsables des milices ont de nouveau déclaré qu'ils étaient prêts à participer à des opérations de désarmement même si au moment de la rédaction de ce rapport, il n'était pas clair s'ils allaient cette fois-ci respecter leurs engagements.

Faiblement financée par la communauté internationale et ne bénéficiant pas du soutien de la MONUC, l'administration intérimaire a accompli peu de choses et a été dissoute en juin 2004. Le gouvernement de transition a rétabli les structures administratives locales et a nommé des administrateurs ayant peu ou pas de liens avec les groupes armés. Les nouveaux fonctionnaires n'étaient pas payés dans l'ensemble et ne disposaient pas des moyens pour exercer un contrôle sur les groupes armés. Lors d'une tentative pour

⁴⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Floribert Njabu, Président du FNI et Lonu Lonema, commissaire aux affaires étrangères du FNI, Kampala, 3 juillet 2004.

résoudre les problèmes de sécurité, le Président Joseph Kabila, qui a succédé à son père, Laurent Kabila décédé en 2001, a signé un décret fin 2004 accordant des postes de généraux dans la nouvelle armée congolaise intégrée à six chefs de groupes armés d'Ituri ainsi que des postes de lieutenants colonels, colonels et majors à trente-deux autres membres des milices. En dépit des divisions au sein du gouvernement de transition au sujet des ces nominations, les généraux ont rejoint les rangs de l'armée en janvier 2005. Le gouvernement n'a fourni aucune garantie sur le fait que les généraux nouvellement nommés ne seraient pas renvoyés en Ituri. Il ne s'est pas non plus engagé à lancer des enquêtes judiciaires sur les graves allégations mentionnant de possibles crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les responsables nouvellement nommés. L'intégration de criminels de guerre présumés dans l'armée, à des postes de haut rang a été dénoncée par Human Rights Watch et par des diplomates internationaux.⁴⁸ Après le meurtre de neuf soldats de maintien de la paix des Nations unies en Ituri en février 2005, le gouvernement de transition a arrêté Floribert Njabu, Thomas Lubanga et une poignée d'autres commandants de haut rang en Ituri. Cependant, au moment de la rédaction de ce rapport, ils n'ont encore été accusés d'aucun crime ni été traduits en justice.

⁴⁸ Voir Human Rights Watch, « RDC: l'armée ne doit pas nommer des criminels de guerre », *communiqué de presse*, 14 janvier 2004.

soit déterminée leur inéligibilité à des postes supérieurs, du fait de leur participation à des violations des droits humains.⁹³

En mars 2003, les combattants de l'UPC ont perdu le contrôle de la région de Mongbwalu et des profits tirés des mines d'or lorsqu'ils ont été attaqués et repoussés par une nouvelle alliance de forces conduite par leur ancien allié désormais passé dans le camp ennemi : l'armée ougandaise.

Massacres et autres abus commis par le FNI, les FAPC et l'armée ougandaise

Après avoir abandonné les Hema, les soldats ougandais ont construit une nouvelle alliance avec les Lendu qui avaient créé le parti FNI, sous la responsabilité de Floribert Njabu, en novembre 2002. A la fin février 2003, le Commandant Jérôme a également mis un terme aux relations qu'il entretenait avec l'UPC et a créé sa propre milice, connue sous le nom de FAPC, basée dans l'importante ville frontière d'Aru, au Nord-Est de Mongbwalu. Selon un rapport spécial du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'Ituri, les FAPC ont été créées avec le soutien direct de l'Ouganda.⁹⁴

Avec l'intensification de la pression internationale en faveur d'un retrait de leurs troupes d'Ituri, les soldats ougandais ont cherché à préserver un maximum de territoire pour leurs alliés locaux. Le 6 mars 2003, apparemment en réponse à une attaque de l'UPC, l'armée ougandaise a chassé l'UPC de Bunia avec l'aide des milices lendu. Un ancien responsable lendu qui a participé à l'opération a déclaré que ses hommes et lui avaient ainsi procédé à la demande du Brigadier de l'armée ougandaise, Kale Kayihura.⁹⁵ Les soldats ougandais et les combattants du FNI ont pourchassé des troupes de l'UPC en fuite vers le Nord en direction de Mongbwalu.

Massacre de Kilo, mars 2003

Le 10 mars 2003, les forces ougandaises et les forces lendu ont attaqué Kilo, une ville située juste au sud de Mongbwalu, les Lendu arrivant quelques heures avant les Ougandais.⁹⁶ Les combattants lendu se sont heurtés à une faible résistance de la part de l'UPC et ils ont commencé à tuer des civils qu'ils supposaient appartenir à l'ethnie nyali,

⁹³ Parmi les bailleurs impliqués dans le secteur de la sécurité et de la réforme de l'armée en RDC, se trouvent les gouvernements belge et sud-africain ainsi que l'Union européenne.

⁹⁴ Ibid., Conseil de sécurité des Nations unies, Special Report on the Events in Ituri, p.13.

⁹⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ancien responsable d'une milice lendu, 21 février 2004.

⁹⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

les accusant d'avoir aidé les Hema. Selon des sources locales, ils ont tué au moins une centaine de personnes, dont de nombreux femmes et enfants. Ils ont pillé les habitations et les magasins sur place et ont exigé des civils qu'ils transportent le butin pour leur compte.⁹⁷ Des habitants qui marchaient sur la route près de la ville de Kilo, un mois après les faits, ont évoqué l'odeur de pourriture émanant des cadavres laissés dans la forêt.⁹⁸

Une femme du coin a assisté à l'incendie de sa maison et a vu ensuite les combattants lendu tuer un homme, cinq femmes et un enfant avec des machettes. Elle a ensuite été contrainte à aider au transport du butin pour les combattants lendu. Elle a raconté qu'en route les Lendu avaient choisi quatre enfants entre dix et quinze ans, Rosine, Diere, Kumu et Flory dans le groupe et les avaient tués. Ils ont ensuite tué cinq adultes supplémentaires. Lorsque certaines des femmes ont chancelé sous le poids des lourdes charges qu'elles étaient contraintes de porter, les Lendu les ont tuées et ont coupé leurs seins puis leurs parties génitales. Le témoin a déclaré :

A Kilo Mission, en haut de la colline, il y avait beaucoup de combattants lendu. Ils avaient quelques armes mais surtout des machettes, des arcs et des flèches. Ils étaient très sales et avaient de la boue sur le visage pour qu'on ne puisse pas les reconnaître. Sur la colline, on a vu de nombreux corps de gens qui avaient été tués. Ils étaient tous sur le ventre au sol. Ils étaient nus. Les Lendu se préparaient à brûler les corps. Il y en avait beaucoup, trop pour les compter.⁹⁹

Selon des témoins, le Commandant Kaboss commandait l'attaque. Il rendait compte au Commandant Matesso Ninga surnommé Kung Fu, qui avait la charge des opérations pour le FNI bien qu'il n'ait pas été vu à Kilo pendant le massacre. A cette époque, le chef d'état major militaire du FNI était Maître Kiza.¹⁰⁰

Les troupes ougandaises aux ordres du Commandant Obote sont arrivées quelques heures après les Lendu et elles ont tenté de faire cesser les meurtres. Le témoin a déclaré :

⁹⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec des analystes de la situation sur place, Bunia, 10 octobre 2004. Voir également l'entretien conduit par Human Rights Watch avec Floribert Njabu, Président du FNI, 2 mai 2004.

⁹⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 5 mai 2004.

⁹⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 24 février 2004.

¹⁰⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch avec des analystes de la situation sur place, Bunia, 10 octobre 2004. Voir également l'entretien conduit par Human Rights Watch avec Floribert Njabu, Président du FNI, 2 mai 2004.

Lorsque les soldats ougandais sont arrivés, ils ont commencé à frapper les Lendu et à leur tirer dessus. Ils leur ont dit : « Pourquoi vous avez tué des gens, on avait dit que vous pouviez piller mais pas tuer des gens. Vous allez salir notre réputation. » Ils ont essayé de rendre une partie du butin mais les Lendu commençaient à fuir. Les Ougandais ont dit qu'ils regrettaient la façon dont les Congolais se comportaient et qu'ils regrettaient beaucoup l'incendie et la destruction de la maison du chef.¹⁰¹

Bien que les Ougandais aient fait cesser les meurtres dans la ville, les combattants du FNI lendu ont continué à tuer des gens dans les villages voisins comme Kabakaba, Buwenge, Alimasi et Bovi. « Si les Ougandais entendaient parler des meurtres, » a raconté un témoin, « ils partaient pour essayer de les stopper mais c'était souvent trop tard. »¹⁰² Les autorités locales ont également fait état du viol d'environ vingt-sept femmes et de l'incendie de villages, notamment Emanematu et Livogo qui ont été complètement détruits.¹⁰³

Bien que les soldats ougandais aient tenté de limiter les abus commis par le FNI après l'attaque de Kilo, ils n'ont ni désarmé les combattants, ni mis un terme à l'alliance militaire qu'ils avaient avec eux. Ils ont au contraire poursuivi leurs opérations militaires conjointes vers Mongbwalu où ils sont arrivés le 13 mars 2003 et ont installé le quartier général militaire du 83ème Bataillon.¹⁰⁴ Le lendemain, un responsable communautaire a cherché à obtenir des garanties sur la sécurité auprès du Commandant ougandais Okelo qui avait la charge du camp militaire. Selon lui, le Commandant Okelo a confirmé « qu'il contrôlait les combattants lendu et leur avait donné une semaine pour déposer leurs armes traditionnelles. »¹⁰⁵ Des témoins ont observé les troupes de l'armée ougandaise mener à bien des patrouilles conjointes avec des combattants lendu et ont rapporté « qu'il était clair que c'était l'armée ougandaise qui commandait. »¹⁰⁶

Lorsque les soldats ougandais ont quitté l'Ituri deux mois plus tard, ils travaillaient toujours de façon rapprochée avec le FNI. Selon un document de l'armée ougandaise daté du 1er mai 2003, le Major Ezra, un Ougandais, a remis le contrôle de Mongbwalu

¹⁰¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 23 février 2004.

¹⁰² Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 24 février 2004.

¹⁰³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec les autorités locales, Bunia, 8 octobre 2004.

¹⁰⁴ Lettre du Brigadier Kale Kayihura au Directeur général de la MONUC à Bunia : Disposition de l'UPDF dans les deux secteurs de commandement de Bunia et Mahagi, 17 avril 2003. Le document confirme également que la 1ère infanterie Coy est restée à Kilo.

¹⁰⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 2 et 4 mai 2004.

¹⁰⁶ Ibid.

aux commandants FNI Mutakama et Butsoro alors que les troupes de l'armée ougandaise quittaient la région. Toutes les parties ont signé le document, devant Oran Safwat, observateur de la MONUC.¹⁰⁷ Bien que le Commandant Jérôme et la plupart de ses troupes se soient retirés d'Aru, un contingent est resté à Mongbwalu aux ordres du Commandant Sey.

Des témoins ont également affirmé que les commandants de l'armée ougandaise avaient laissé derrière eux certaines de leurs munitions et de leurs armes pour le FNI.¹⁰⁸ De plus, une cargaison d'armes ougandaises à destination de Mongbwalu a été saisie par la MONUC à Beni, plusieurs mois après le retrait des Ougandais. Les personnes accompagnant les armes ont rapporté que le FNI recevait toujours une aide de l'Ouganda et que les armes saisies à Beni leur étaient destinées. Selon le rapport de la MONUC relatif à cet incident, l'une des personnes accompagnant les armes, un responsable administratif adjoint de Mongbwalu, a reconnu qu'il était constamment en contact avec les Ougandais.¹⁰⁹

Responsabilité pour le massacre de Kilo en mars 2003

De nombreux témoins ont rapporté aux autorités locales les abus commis. Ces dernières ont ensuite écrit un courrier à la section Droits humains de la MONUC à Bunia, le 26 septembre 2003 listant les 125 morts civils, les cas de torture et de viol dans la région de Kilo, de mars à mai 2003 commis par les combattants du FNI alors que les soldats ougandais étaient encore présents dans la région.¹¹⁰ Aucune réponse n'a été fournie et le 20 novembre 2003, une seconde lettre a été envoyée détaillant dix-neuf autres morts supplémentaires, huit cas de torture et deux cas de viol commis entre juillet et novembre 2003.¹¹¹

L'armée ougandaise avait le contrôle du commandement des combattants du FNI lendu lors de leur opération militaire conjointe. Elle devrait être tenue pour responsable des abus commis par les combattants du FNI lendu. Bien qu'elle ait pu tenter de minimiser

¹⁰⁷ Document confidentiel UPDF, « Retrait des forces de défense du peuple ougandais de la République démocratique du Congo », UPDF Form No. AC/DRC/01 signé à Mongbwalu, 1er mai 2003. Document archivé à Human Rights Watch.

¹⁰⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 2 mai 2004.

¹⁰⁹ Rapport interne confidentiel des Nations unies relatif à l'enquête sur la saisie de l'avion à Beni, 25 juillet 2003.

¹¹⁰ Lettre des autorités locales à la section Droits humains de la MONUC à Bunia, "Transmission du rapport sur les événements tragiques perpétrés contre la population civile par les combattants lendu à Banyali/Kilo du 9 mars 2003 à ce jour", Ref No 323/09/1,180/2003, 26 septembre 2003.

¹¹¹ Lettre des autorités locales à la section Droits humains de la MONUC à Bunia, "Tableau des violations des droits humains dans le secteur B/Kilo", Ref No 323/21/1,180/2003, 20 novembre 2003.

les crimes en organisant des patrouilles conjointes et en exigeant que les combattants déposent leurs armes traditionnelles, cette armée n'a pas mis en œuvre de mesures supplémentaires garantissant que les auteurs des crimes commis seraient tenus pour responsables de leurs actes. De plus, cette armée a rapidement armé le FNI avec des armes modernes. Human Rights Watch n'a connaissance d'aucune enquête ou arrestation entreprises soit par l'armée ougandaise, soit par les autorités du FNI lendu concernant les abus commis par leurs troupes. A ce jour, personne n'a été tenu pour responsable du massacre des civils et des autres graves abus contre les droits humains commis à Kilo.

« La guerre de 48 heures », juin 2003 et les massacres qui ont suivi

Après le départ des forces ougandaises en mai 2003, l'UPC a repris Mongbwalu le 10 juin 2003. En dépit d'un arrivage récent d'armes supplémentaires en provenance du Rwanda, livrées sur une piste d'atterrissage nouvellement construite à environ 30 kilomètres de Mongbwalu¹¹², l'UPC n'a pu tenir la ville que 48 heures avant d'être repoussé par les combattants du FNI lendu sous le commandement de Mateso Ninga, surnommé Kung Fu. Le FNI a contre-attaqué avec des armes lourdes qui auraient été abandonnées par les Ougandais.¹¹³ Les Lendu ont tiré une grande fierté de leur victoire dans ce qui fut baptisé « la guerre de 48 heures. » Selon un témoignage local, il semble que 500 personnes aient été tuées lors de la contre-attaque lendu, dont de nombreux civils.¹¹⁴

Les autorités du FNI ont affirmé que l'UPC avait attaqué Mongbwalu afin de reprendre le contrôle de l'or.¹¹⁵ De plus, un nombre important de civils accompagnaient les combattants, dans l'intention apparemment de piller et d'aider les combattants à piller la ville.¹¹⁶ Selon des témoins et les autorités du FNI, les victimes tuées au cours de la contre-attaque lendu étaient pour beaucoup des civils.¹¹⁷ Un témoin a raconté avoir été choqué en voyant autant de corps, civils et combattants, en ville le jour de la victoire lendu. Il a déclaré :

¹¹² Ibid., Panel d'experts, Supplément confidentiel au Conseil de sécurité des Nations unies, novembre 2003.

¹¹³ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec les autorités du FNI, Mongbwalu, 2 mai 2004 et avec des habitants du coins, 3 mai 2004.

¹¹⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Beni et Mongbwalu, 27 février et 2 mai 2004.

¹¹⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch avec les autorités du FNI, Mongbwalu, 2 mai 2004.

¹¹⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Beni, 27 février 2004.

¹¹⁷ Entretiens conduits par Human Rights Watch, Beni et Mongbwalu, 27 février et 2 mai 2004.

[Le Commandant] Kung Fu a vu que beaucoup de gens étaient morts et il a demandé aux gens de l'aider à les enterrer. Mais il y en avait trop alors ils ont décidé de les brûler plutôt. Ils ont brûlé pendant trois jours au moins. Il y avait une odeur horrible dans l'air.¹¹⁸

Les responsables du FNI ont reconnu devant un chercheur de Human Rights Watch que des civils accompagnaient les combattants UPC.¹¹⁹ Lors d'une représentation commémorative de la bataille pour les célébrations du 1er mai 2004, dans le stade de Mongbwalu à laquelle assistait Human Rights Watch, des femmes et des jeunes jouant le rôle des civils hema portaient des biens avant d'être tués par des combattants lendu sous le commandement de Kung Fu. La pièce s'est poursuivie en montrant la communauté en train de brûler les corps des personnes tuées et proclamant que le Commandant Kung Fu était un héros.¹²⁰ Cependant, interrogé sur la question, le Président du FNI comme il aimait lui-même se faire appeler, Floribert Njabu, a affirmé qu'il n'y avait pas de civils parmi les combattants qui avaient lancé l'attaque. Il a déclaré que le FNI disposait « de commandants professionnels qui connaissaient les règles internationales de la guerre »,¹²¹ impliquant ainsi qu'ils n'auraient pas tué de civils.

Aucune preuve ne laisse penser que les combattants du FNI établissaient une distinction entre cibles civiles et cibles militaires pendant la bataille. Selon des récits locaux et des témoins, les meurtres ont été perpétrés à l'aveuglette, sans faire de différence entre femmes, enfants et combattants. S'il n'est pas exceptionnel que des femmes et des enfants aient pris part à des pillages dans des opérations militaires de ce type en Ituri, ils auraient dû être respectés.

Peu de temps après avoir repris Mongbwalu à l'UPC, les combattants du FNI ont poursuivi leurs attaques contre des civils hema. Entre juillet et septembre 2003, les combattants FNI ont attaqué de nombreux villages hema à l'Est de Mongbwalu dont Nizi, Drodro, Largo, Fataki et Bule. Dans la ville de Fataki, un témoin arrivé peu de temps après une attaque de ce type lancée par des combattants FNI a rapporté avoir vu les cadavres frais de victimes, dans les rues, les bras liés, des bâtons dans l'anus et des parties du corps tranchées comme les oreilles.¹²² A Drodro, des témoins ont rapporté

¹¹⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch. Mongbwalu, 1er mai 2004.

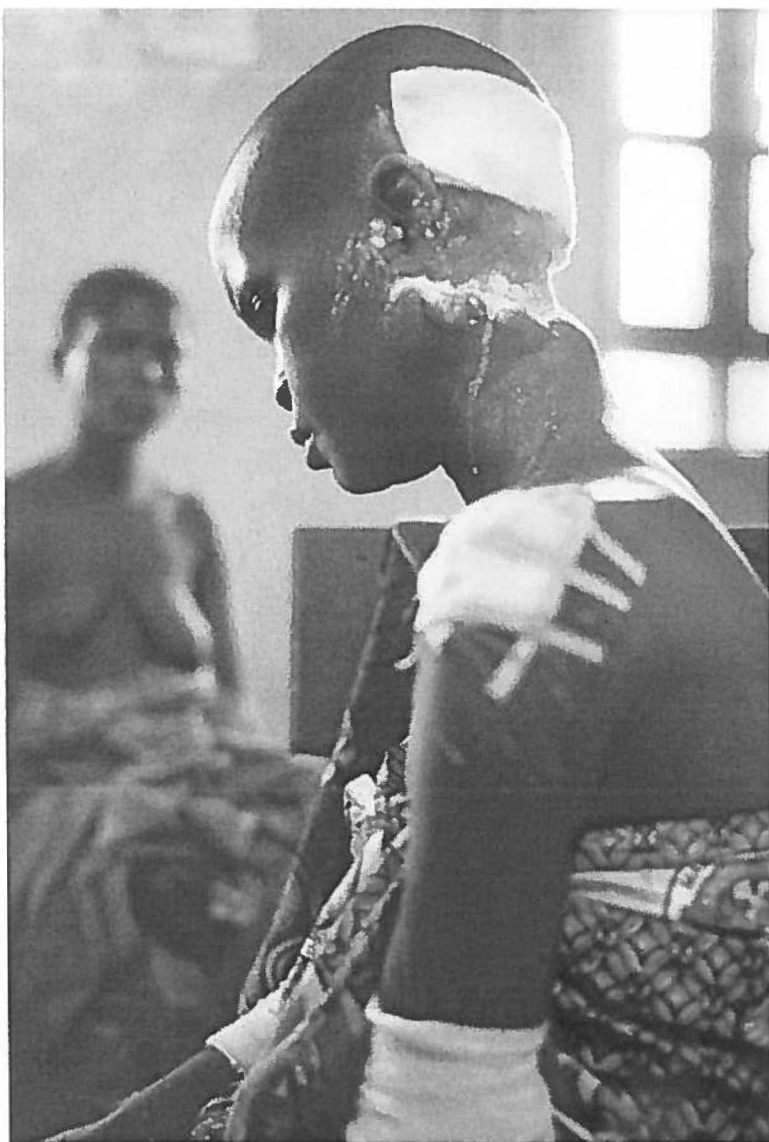
¹¹⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec des responsables du FNI, 2 mai 2004.

¹²⁰ Célébrations du 1er mai, stade de Mongbwalu, 1er mai 2004 auxquelles assistait un chercheur de Human Rights Watch.

¹²¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, avec le Président du FNI, Floribert Njabu, Mongbwalu, 7 mai 2004.

¹²² Entretien conduit par Human Rights Watch avec un journaliste international, Londres, 12 janvier 2005.

que des combattants FNI avaient attaqué l'hôpital en tuant des patients hema dans leur lit.¹²³ Des sources locales ont affirmé que des dizaines de civils avaient été tués lors de ces attaques et des milliers d'autres contraints de fuir. Un avertissement simple et brutal avait été gravé par les attaquants sur le mur d'un bâtiment de Largo : « On ne rigole pas avec les Lendu. »¹²⁴



Une jeune victime hema à l'hôpital de Drodro. Des combattants lendu ont essayé de la tuer en lui coupant le cou avec des machettes. Beaucoup de femmes et d'enfants, à la fois hema et lendu, ont été ciblés sur base de leur ethnie.

© 2003 Marcus Bleasdale.

¹²³ Ibid., voir également Helen Vesperini, « Les villageois de la République démocratique du Congo secoués par un second massacre en quatre mois », *Agence France Presse*, 27 juillet 2003.

¹²⁴ Ibid.

La MONUC était présente en Ituri à ce moment-là de façon non négligeable, tout comme les troupes de maintien de la paix de l'Union européenne dans le cadre de l'opération Artémis.¹²⁵ Aucun responsable des Nations unies n'a fait état des meurtres commis à Mongbwalu en juin 2003. Les troupes des Nations unies et de l'U.E. ont eu connaissance des derniers meurtres commis dans les régions situées à l'est de Mongbwalu via des journalistes internationaux qui s'étaient rendus dans la région et avaient survolé la zone pour tenter de décourager toute violence supplémentaire. Le mandat de l'Opération Artémis tel que confié par le Conseil de sécurité n'autorisait pas d'actions de maintien de la paix hors de la ville de Bunia.

La « chasse aux sorcières » contre les femmes hema et d'autres opposants

Peu de temps après l'attaque par l'UPC en juin 2003, les combattants du FNI ont commencé à accuser les femmes hema qui vivaient à Mongbwalu et dans ses environs d'espionner au profit des groupes armés hema. Les femmes hema qui vivaient encore dans la région étaient peu nombreuses et la plupart étaient mariées à des Lendu. Elles vivaient en toute sécurité dans la communauté lendu. Cependant, après la « guerre de 48 heures », les combattants lendu ont arrêté, torturé et tué ces femmes et certains hommes, les accusant de « salir et trahir » leur société. S'appuyant sur des accusations de sorcellerie, les combattants lendu et les responsables spirituels ont couvert leurs crimes en affirmant que les meurtres avaient été ordonnés par un esprit connu sous le nom de Godza. Des responsables plus modérés, au sein du FNI ont eu des difficultés à contrer ces affirmations et n'ont rien entrepris pour les stopper. Un témoin a déclaré :

Après l'attaque de juin [2003], les Lendu ont décidé de tuer toutes les femmes hema sans exception. Il y a des femmes que je connaissais qui ont été tuées. Je n'avais jamais vu quelque chose comme ça avant. Avant on ne faisait pas de mal aux femmes hema mariées à des étrangers. Maintenant ils voulaient chasser ces femmes. L'esprit lendu, Godza, leur a dit de tuer toutes les femmes pendant l'une des cérémonies spirituelles lendu. Une des femmes qu'ils ont tuées, c'était Faustine Baza. Je la connaissais bien. Elle était très responsable et vivait à Pluto. Le FNI est venu pour la chercher et ils l'ont emmenée dans leur camp. Ils l'ont tuée là-bas. Ils ont tué d'autres femmes aussi. Je ne voulais pas participer à tout ça alors je suis parti. Je ne pouvais pas rester pendant qu'ils

¹²⁵ Opération Artémis est le nom donné à la Force multinationale intérimaire d'urgence envoyée par l'Union européenne et autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies dans la résolution 1484 du 30 mai 2003 afin de contribuer aux conditions de sécurité et améliorer la situation humanitaire à Bunia. Cette mission était limitée à trois mois, avec un champ géographique d'intervention ne concernant que la ville de Bunia.

exterminaient ces femmes hema. Ils ont fait ça à Pluto et Dego. Ils venaient de Dego avec 37 femmes hema à tuer. Je ne veux pas y retourner maintenant – c'est trop dur.¹²⁶

Un autre témoin a déclaré :

En juillet, des femmes ont été tuées à Pluto et Dego. La stratégie consistait à les enfermer dans la maison et à y mettre le feu. Plus de 50 ont été tuées. Pluto, c'était le lieu d'exécution des femmes hema de Pluto et d'ailleurs aussi. Ils ont capturé les femmes dans les campagnes autour. Ils ont dit que c'était pour les faire venir parler de la paix. Ils ont mis dix femmes dans une maison, ont lié leurs mains, ont fermé les portes et ont mis le feu à la maison. Ceci a duré pendant deux semaines environ, avec des meurtres nuit et jour. Après ça, il ne restait plus de femmes hema dans [notre région] et les hommes n'avaient pas le droit de partir avec leurs enfants. Ils appelaient les femmes « bachafu » - sales. Parfois, les hommes étaient emmenés en prison. Le mari de Suwa a dû payer 300 USD. Ils lui ont dit qu'ils avaient tué sa femme et il a dû payer 30 grammes d'or (300 USD) pour nettoyer le couteau qu'ils avaient utilisé pour la tuer.¹²⁷

De nombreuses personnes avaient conscience des meurtres en cours et les corps étaient fréquemment visibles dans les villes. Un témoin a rapporté avoir vu six corps de femmes au Club, un bâtiment bien connu de Mongbwalu, mi-2003. Il a dit que de nombreux autres passants avaient également vu les corps dénudés et marqués par les coups et que les combattants lundu essayaient de recruter des gens pour les aider à les brûler.¹²⁸ Un responsable communautaire dans un village excentré a exprimé sa frustration de voir se poursuivre de telles pratiques, affirmant qu'il avait été interrogé plus de dix fois par des combattants lundu sur la localisation des femmes hema. Il a déclaré à un chercheur de Human Rights Watch : « Je veux savoir ce que Kinshasa va faire pour nous aider. Est-ce- qu'ils vont laisser le FNI rester ici ? La population souffre vraiment. »¹²⁹

L'opération contre les femmes hema s'est étendue aux hommes et à d'autres tribus et s'est poursuivie au moins jusqu'en avril 2004, faisant environ soixante-dix victimes à

¹²⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Beni, 27 février 2004.

¹²⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, Beni, 27 février 2004.

¹²⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 2 mai 2004.

¹²⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch, village voisin de Mongbwalu, 6 mai 2004.

Pluto, Dego, Mongbwalu, Saio, Baru, Mbau et Kobu et peut-être également dans d'autres localités de la région de Mongbwalu. A cette époque, l'allégation de sorcellerie est devenue une accusation fréquente, entraînant la mort après une « cérémonie de jugement » conduite par des responsables spirituels locaux. Tenues dans le secret, ces cérémonies de jugement utilisaient différentes méthodes pour déterminer la culpabilité ou l'innocence de la personne. Un civil accusé d'être hema a décrit à un chercheur de Human Rights Watch la cérémonie qu'il a dû subir avec d'autres après avoir été capturé par des combattants lendu, en 2003 :

Un fétichiste local [responsable spirituel] est venu là où j'étais retenu. Il avait deux œufs avec lui. J'étais attaché et j'avais très peur. Il a fait rouler les œufs au sol devant mes pieds. On m'a dit que si les œufs roulaient en s'éloignant de moi alors je serais innocent. Mais si les œufs revenaient en roulant vers moi, alors je serais hema et donc coupable. J'ai eu de la chance, les œufs se sont éloignés de moi. Quelqu'un d'autre, Jean, qui était avec moi n'a pas eu autant de chance. Les œufs ont roulé dans le mauvais sens et on lui a dit de partir en courant. Pendant qu'il courait, les Lendu lui ont tiré une flèche dessus. Il est tombé. Ils l'ont coupé en morceaux avec leurs machettes devant moi. Puis ils l'ont mangé. J'étais horrifié.¹³⁰

Dans la région de Mongbwalu, les meurtres se sont poursuivis pendant toute l'année 2003 et jusqu'en 2004. Un témoin a décrit à un chercheur de Human Rights Watch la poursuite des meurtres :

[Après la guerre de juin], ils ont dit qu'ils ne voulaient pas que les Hema reviennent. Ceux qui restaient ont été tués. Ils les ont tués à Saio et Baru. Ils les emmenaient et c'est tout. Un homme du nom de Mateso Bandelai Gaston, un Nyali et son frère Augustin ont été tués parce qu'ils étaient accusés d'être des sorciers. Des femmes aussi ont été tuées. Céline, une Alur, a été tuée pour sorcellerie. Gabriel, un Kakwa et sa femme ont aussi été tués. On les accusait de protéger les Hema.¹³¹

Certains responsables communautaires ont exprimé leurs inquiétudes sur les « cérémonies Godza » au responsable du FNI, Njabu, en juillet 2003. Il semblait alors n'avoir rien entrepris pour faire cesser les meurtres mais selon des habitants du coin, leur

¹³⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Arua, Ouganda, février 2003.

¹³¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 5 mai 2004.

nombre a diminué après son déplacement vers Mongbwalu en février 2004, coïncidence ou conséquence de sa présence, la question n'est pas tranchée.¹³²

Alors que certaines autorités du FNI ont pu désapprouver de tels meurtres et peut-être prendre des mesures pour minimiser leur nombre, à la date de rédaction de ce rapport, personne n'a été tenu pour responsable de ces actes. Human Rights Watch n'a connaissance d'aucune investigation conduite par les représentants du FNI sur ces meurtres.

Meurtre de deux observateurs de la MONUC

Le 12 mai 2003, peu de temps après que les troupes ougandaises eurent abandonné Mongbwalu au FNI et aux FAPC, les combattants FNI ont délibérément tué deux observateurs militaires des Nations unies qui n'étaient pas armés, le Major Safwat Oran de Jordanie et le Capitaine Siddon Davis Banda du Malawi. Des rumeurs sur une imminente attaque hema – qui allait de fait se produire avec la « guerre de 48 heures » un mois plus tard – ont suscité la panique chez les habitants de la ville. Une centaine d'entre eux a cherché refuge dans la résidence des observateurs de la MONUC. Les observateurs, apparemment inquiets eux aussi ont pris des dispositions pour être évacués. Lorsque l'hélicoptère des Nations unies est arrivé sur une piste d'atterrissage proche, les combattants FNI ont refusé d'autoriser le passage des observateurs. Conduits par le Commandant Issa, les combattants les ont emmenés au Commandant Sey des FAPC, dans son quartier général, les « appartements ». « Les combattants martelaient en chantant que Sey ne les laisserait pas partir, » a déclaré un témoin.¹³³

Peu de temps après, les combattants ont de nouveau emmené les observateurs, apparemment parce que Sey avait refusé de les prendre sous sa protection. Ils les ont tués à une faible distance des « appartements ». Un témoin qui s'est trouvé à passer sur les lieux, un peu plus tard ce même après-midi a déclaré :

J'ai trouvé les corps sur la route qui descend des appartements. Tous les deux avaient été tués par balles. L'un avait une balle dans la tête et l'autre dans le ventre. J'ai trouvé l'armée des FAPC autour des corps.¹³⁴

¹³² Entretiens conduits par Human Rights Watch, Mongbwalu, 2 et 4 mai 2004.

¹³³ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

¹³⁴ Ibid.

Les habitants du coin ont transporté les corps vers le quartier général des FAPC et les ont placés dans une maison vide toute proche. Sey et ses combattants ont fui Mongbwalu ce même soir, cherchant apparemment à prendre leur distance avec ce crime.¹³⁵ Les habitants du coin ont ensuite enterré les deux corps dans une tombe peu profonde à Mongbwalu.¹³⁶

Selon plusieurs habitants de Mongbwalu, le Commandant Issa du FNI était responsable de ces meurtres. Des témoins ont rapporté que les combattants FNI avaient pris possession des voitures des observateurs des Nations unies et les avaient utilisées jusqu'à ce que les Nations unies les récupèrent.¹³⁷

Au cours de discussions avec un chercheur de Human Rights Watch, le responsable du FNI, Njabu a déclaré : « Nous n'avons pas enquêté sur les meurtres. Ce n'est pas notre affaire. Notre armée était à Saio au même moment, à une distance de sept kilomètres. Les combattants du Commandant Jérôme étaient dans les appartements. Vous devriez demander au Commandant Sey ce qui s'est passé. »¹³⁸ Cependant, dans un second entretien quelques jours plus tard, il a admis que le Commandant Issa était peut-être également présent et il a indiqué qu'une enquête était en cours.¹³⁹ Plus d'un an plus tard, les autorités du FNI n'avaient encore annoncé aucun résultat de l'enquête. Selon un récit local non confirmé, le Commandant Kung Fu du FNI a bel et bien réalisé une enquête et apparemment suite à cela, le Commandant Sey a pris la fuite et a ensuite été tué.¹⁴⁰

Menace contre les défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui dénoncent les abus

Certains combattants FNI ont tenté d'empêcher les habitants du coin d'entrer en relation avec la MONUC ou tout autre agence extérieure, apparemment par crainte qu'ils ne transmettent des informations sur les abus commis par le FNI.

D'importants commandants du FNI ont menacé des activistes des droits humains de l'organisation Justice Plus après leur voyage en Europe et leurs récits de la situation en Ituri.¹⁴¹ D'autres responsables du FNI auraient planifié d'examiner les activités de

¹³⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 5 mai 2004.

¹³⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

¹³⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia et Mongbwalu, 19 février et 4 mai 2004.

¹³⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch avec le Président du FNI, Floribert Njabu, 2 mai 2004.

¹³⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec le Président du FNI, Floribert Njabu, 7 mai 2004.

¹⁴⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 5 mai 2004.

¹⁴¹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Justice Plus, Bunia, 24 février 2004.

l'organisation et menacé de considérer ses employés comme ennemis s'il s'avérait que ces derniers avaient eu des contacts avec les Rwandais et les Hema.¹⁴²

Les combattants du FNI lendu ont agi de façon plus directe et immédiate contre des habitants du coin qui avaient échangé avec les employés de la MONUC, lors de leurs visites occasionnelles à Mongbwalu, fin 2003.¹⁴³ Une personne ayant subi ces abus a déclaré :

J'ai été emmené par neuf combattants [lendu] en uniforme. Ils sont venus chez moi et ont crié : « Lève-toi ! Qu'est-ce que tu as dit à la MONUC ? » Ils m'ont menacé avec leurs lances. Ils m'ont emmené aux appartements et j'ai été interrogé par [un commandant lendu]. Il m'a demandé ce que j'avais dit à la MONUC. C'est tout ce qu'il voulait savoir. Il m'a menacé. Ils m'ont frappé au visage. J'ai dit que je n'avais rien raconté à la MONUC. Ils ont dit qu'ils allaient me mettre en prison. Ils m'ont pris 100 USD mais un commandant qui me connaissait m'a sauvé et ils m'ont laissé partir.¹⁴⁴

Cette même personne a été arrêtée une seconde fois et sévèrement frappée avec des bâtons et des cordes. Cette personne a été retenue pendant sept jours et frappée régulièrement.¹⁴⁵

Des témoins ont rapporté que des civils étaient menacés pour avoir applaudi aux visites du personnel de la MONUC.¹⁴⁶ Après une mission de ce type en novembre 2003, douze civils environ ont été battus et arrêtés et l'un d'entre eux au moins, un homme du nom de Choms, a été sommairement exécuté. Un témoin a raconté au chercheur de Human Rights Watch que M. Choms avait applaudi à l'arrivée d'un avion des Nations unies, affirmant que selon lui, cela signifiait l'instauration de la paix. La police locale a rapporté ce fait au FNI et deux combattants de la force ont arrêté M. Choms et une autre personne et les ont conduits au poste de police. Un témoin qui s'est rendu au poste de police le lendemain pour prendre des nouvelles de M. Choms a déclaré :

¹⁴² Entretien conduit par Human Rights Watch avec Justice Plus, Bunia, 24 février 2004.

¹⁴³ Après le meurtre de deux observateurs de la MONUC, aucun autre employé de la MONUC n'a été affecté à Mongbwalu jusqu'à avril 2005.

¹⁴⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

¹⁴⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

¹⁴⁶ Ibid.

Les autres prisonniers m'ont dit qu'il avait été interrogé et battu et qu'il y avait eu ensuite un coup de feu ... Je suis entré de force dans la salle et le corps y était encore. Il n'avait pas de chemise et il avait une balle dans la poitrine. Il portait des traces de coups de fouet sur le dos. Ils m'ont ensuite interrogé et m'ont forcé à partir. Ils ne voulaient pas nous remettre le corps pour l'enterrement.¹⁴⁷

Arrestations arbitraires, actes de torture et travail forcé

Les combattants du FNI ont imposé un certain nombre « d'impôts », collectés de façon arbitraire et irrégulière. Ils ont organisé des travaux forcés communautaires connus sous le nom de *salongo*. Les représentants du FNI ont eu recours à des arrestations arbitraires, des passages à tabac et d'autres formes de traitement cruel et dégradant afin d'obtenir le maximum de paiements et de services des civils. Selon des habitants du coin, ces pratiques ont considérablement empiré après le départ des troupes ougandaises.¹⁴⁸

Des habitants ont dû payer un « impôt de guerre » dont le montant et la fréquence à laquelle s'en acquitter variaient.¹⁴⁹ Les commerçants du marché ont également été soumis à des demandes d'impôts, irrégulières et peu claires. Un homme d'affaire a déclaré :

Il y a environ cinq ou six impôts différents. Ils varient entre 2 USD et 20 USD. Tout le monde doit payer. On paye quand ils viennent et parfois, ils reviennent après quelques jours seulement. C'est très irrégulier. Si tu ne paies pas, tu es battu ou emmené en prison ... L'armée du FNI et des civils font ça.¹⁵⁰

Les chercheurs de Human Rights Watch ont recueilli des informations sur des cas similaires d'abus dans toute la région de Mongbwalu, Kilo, Rethy et Kpandruma. « Les gens ne peuvent rien dire ni rien faire, » a déclaré un témoin. « On fait juste ce que le FNI dit. »¹⁵¹

Un jeune commerçant arrêté le 5 février 2004 par le FNI pour non-paiement d'un impôt a été battu et emmené dans le camp militaire de Scirie-Abelcoz. Il a déclaré :

¹⁴⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 5 mai 2004.

¹⁴⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch avec des habitants du coin, Mongbwalu, 3 et 4 mai 2004.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Ariwara, 7 mars 2004.

¹⁵¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 20 février 2004

J'ai passé deux jours dans ... un trou dans le sol recouvert de bâtons. Ils m'ont sorti du trou pour me battre. Ils m'ont attaché à une bûche et après, chacun à leur tour, ils m'ont battu avec des bâtons, sur la tête, sur le dos, sur les jambes. Ils ont dit qu'ils allaient me tuer... Il y avait une femme avec moi dans la prison souterraine. Ils l'ont aussi frappée. Ils ont essayé de me forcer à avoir des relations sexuelles avec elle mais je n'ai pas pu. Elle s'appelait Bagbedu.

Après deux jours, ils m'ont emmené à Mongbwalu. Ils m'ont fait porter la femme et m'ont forcé à chanter pendant que je la portais. J'étais escorté par trois combattants du FNI et un kadogo [enfant soldat]. En route, on a rencontré d'autres soldats qui m'ont forcé à laisser tomber la femme et m'ont encore battu. A Mongbwalu, les soldats m'ont encore battu avec des bâtons. Ils m'ont emmené dans une prison dans une maison. Ils ont aussi mis la femme dans la maison mais elle est morte quatre jours plus tard. J'ai passé cinq jours là-bas. Chaque jour, ils m'ont battu.¹⁵²

Après une semaine, sa famille a payé 80 USD et le Commandant Maki du Camp Goli l'a laissé partir.

Les représentants du FNI ont montré à un chercheur de Human Rights Watch une longue liste d'impôts exigés des habitants, dont un « impôt de guerre » qui d'après leurs dires, était volontaire.¹⁵³

Le FNI a utilisé des pratiques similaires pour appliquer la politique « salongo » de travail communautaire pour réparer les routes, ramasser le bois pour l'armée, nettoyer le camp militaire ou même brûler les corps comme décrit plus haut. Parfois, il fallait s'acquitter du salongo pendant au moins deux journées pleines par semaine mais fin 2004, l'exigence a été réduite à une fois par semaine pendant trois heures. Les participants recevaient un morceau de papier montrant qu'ils avaient effectué le travail requis. Les personnes qui ne pouvaient présenter une telle preuve lorsqu'elles étaient sollicitées par la police ou les combattants étaient soumises à des coups, des arrestations, des amendes ou même la mort. Selon un témoin, un jeune homme nommé Lite qui n'avait pas présenté la preuve requise lorsque celle-ci lui avait été réclamée a eu la tête écrasée par un

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Jean-Pierre Bikilisende Badombo, chef de cité et Sukpa Bidjamaro, chef adjoint de cité, 3 mai 2004.

coup de fusil asséné par un combattant FNI et est décédé des suites de ce coup. Le témoin a demandé aux autorités FNI quelle justice serait rendue à la famille de Lite et il a déclaré : « Ils ont répondu que la famille de Lite pouvait tuer l'homme qui avait fait ça mais la famille ne voulait pas. »¹⁵⁴

Un autre homme a rapporté qu'il avait dû rejoindre un groupe d'une centaine d'hommes qui avaient tous refusé de se présenter pour un travail de salongo à une vingtaine de kilomètres de chez eux, parce que la distance était trop élevée. Ils ont été contraints de marcher toute la nuit, puis ont été emprisonnés et chaque personne âgée a dû payer 5 USD, chaque personne jeune 10 USD et chaque homme d'affaires 20 USD pour être libérée.¹⁵⁵

Un responsable administratif local a reconnu que pour obtenir des travailleurs pour le salongo, ils devaient « intimider les gens pour qu'ils viennent sinon ils ne viendraient pas. »¹⁵⁶ Une personne responsable du salongo à Saio a raconté à un chercheur de Human Rights Watch que le chef local « s'occuperait des gens qui ne travaillent pas » alors qu'un commissaire de police ajoutait qu'il « sanctionnait ceux qui refusaient de travailler. »¹⁵⁷ Il ne s'est pas étendu sur le type de sanctions envisagées.

¹⁵⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 23 février 2004.

¹⁵⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch, Ariwara, 7 mars 2004.

¹⁵⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch, Mongbwalu, 4 mai 2004.

¹⁵⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Manu Ngabi, autorité locale et Gérard Kitabo, Commissaire de police, Saio, 5 mai 2004.



Jeune représentant en or arrêté et torturé à Mongbwalu en février 2004 par des combattants du FNI lendu car il était incapable de payer une taxe du marché.
© 2004 Human Rights Watch.

Contrôle des mines d'or

En prenant le contrôle de Mongbwalu le 13 mars 2003, les responsables de la milice FNI, comme avant eux l'UPC, ont tout de suite tout mis en œuvre pour commencer à tirer profit des mines d'or. Les orpailleurs ont recommencé à creuser mais ils devaient payer une taxe aux combattants FNI pour pouvoir entrer dans les mines, 1 USD par personne pour certaines mines. Sur la base des registres d'entrée, tenus par les gardes FNI dans une mine, consultés par les chercheurs de Human Rights Watch, le FNI a touché 2 000 USD par mois de droits d'entrée dans cette seule mine.¹⁵⁸ Les mineurs

¹⁵⁸ Visite de Human Rights Watch à la mine d'Adidi, 3 mai 2004. Statistiques du registre d'entrée tenu par les responsables FNI de la sécurité, à l'entrée de la mine. Livre clairement intitulé comme étant du FNI.

devaient aussi remettre au FNI entre deux et cinq grammes d'or par semaine, souvent sous la forme de minerai brut. A partir de ce minerai, les combattants FNI étaient en mesure d'estimer la densité d'or et donc de localiser les veines les plus rentables. Ils pouvaient ensuite envoyer leurs propres hommes pour exploiter les veines de ces zones.¹⁵⁹ Un mineur a ainsi déclaré :

L'argent qui circule à Mongbwalu, c'est l'or. L'or, c'est l'économie. Les Lendu prennent l'or à ceux qui creusent. Ils prennent les meilleures zones par la force. Beaucoup de gens ne veulent pas partir creuser pour de l'or dont ils savent qu'il leur sera confisqué.¹⁶⁰

Les combattants FNI, certains d'entre eux étant d'anciens chercheurs d'or, ont également extrait de l'or eux-mêmes ou ont organisé des groupes qui creuseraient pour eux. A Itendey, une région riche en or, au sud de Mongbwalu par exemple, les combattants FNI ont contraint de jeunes hommes à chercher de l'or pour eux dans le lit d'une rivière tout proche. Un responsable communautaire qui avait fui la région a raconté au chercheur de Human Rights Watch :

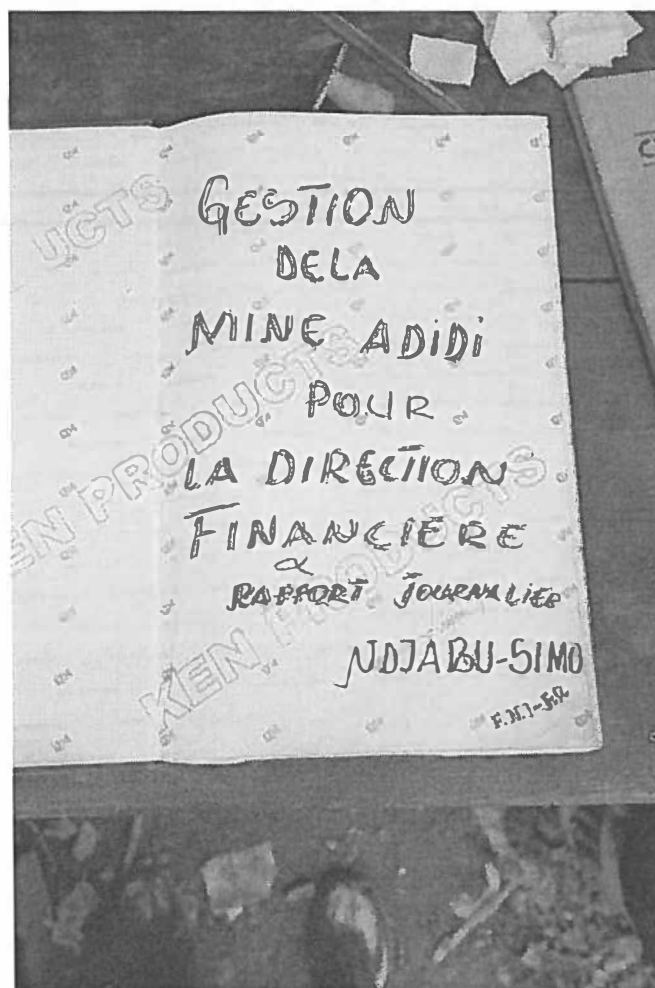
Les combattants FNI viennent chaque matin et font du porte à porte. Ils se séparent pour trouver de jeunes gens et ils en prennent environ soixante à la rivière Agula pour trouver de l'or. Ils [les jeunes gens] sont gardés par des militaires et ne sont pas payés. Ils sont contraints de travailler. Si les autorités essaient d'intervenir, ils sont battus. Le chef a essayé de mettre un terme à ça en les raisonnant mais ils n'aiment pas ça. Ils ont même forcé les enfants les plus jeunes à quitter l'école pour porter du sable et transporter des biens.¹⁶¹

Les mineurs travaillaient dans des conditions déplorables, exposés au risque d'accidents dans les mines et lorsqu'ils manipulaient du mercure pour traiter le minerai.

¹⁵⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 23 février 2004.

¹⁶⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch, Beni, 25 février 2004.

¹⁶¹ Entretien conduit par Human Rights Watch, Bunia, 20 février 2004.



Registre d'entrée tenu par les gardes de la sécurité du FNI à la mine d'or d'Adidi (« Gestion de la mine d'Adidi pour le rapport journalier et la gestion financière, Ndjabu-Simo, FNI-FR »). Chaque mineur payait US\$1 pour entrer dans la mine et était forcé de donner une partie de l'or extrait aux gardes en sortant. ©2004 Human Rights Watch

Encadré 2 – Conditions de travail dans les mines

En mai 2004, un chercheur de Human Rights Watch a visité les mines de Mongbwalu et Durba où de nombreux mineurs et des ingénieurs ont évoqué les conditions de sécurité en cours de dégradation dans les mines. Un ancien ingénieur d'OKIMO a parlé à Human Rights Watch du manque d'air dans certaines parties de la mine souterraine où l'équipement utilisé pour assurer la circulation d'oxygène ne fonctionnait plus. Des mineurs ont raconté que certains de leurs collègues étaient morts de suffocation dans certaines parties de la mine, en particulier lorsque des feux étaient allumés pour tenter d'amollir des zones rocheuses dures, une technique dont ont été témoins les chercheurs de Human Rights Watch.¹⁶² Les mineurs ont également évoqué de fréquentes chutes de pierres, des inondations et d'autres accidents. Aucun équipement de sécurité de quelque type que ce soit n'était visible.

Les mineurs travaillaient individuellement ou en petits groupes avec des outils rudimentaires comme des marteaux et des burins. Ils étaient généralement pieds nus et portaient des bougies ou de petites lampes de poche pour éclairer leur chemin. Dans certaines mines souterraines, des ouvriers marchaient pendant des kilomètres avec de l'eau jusqu'à la poitrine et dans des passages étroits pour atteindre les galeries où ils travaillaient. Les femmes travaillaient également dans les mines, souvent comme porteuses.

Extraire de l'or de mines à ciel ouvert, certaines profondes de 300 mètres, est également risqué. Les mineurs ont évoqué de fréquents glissements de terrain et des chutes. Des ingénieurs spécialistes de l'or ont déploré les pratiques anarchiques d'extraction qui ont cours, sans préoccupation aucune pour la sécurité des mineurs eux-mêmes, ni pour les dommages à long terme causés aux infrastructures minières.¹⁶³

Un mineur a déclaré : *« Il y a des zones qui ont été murées par les Belges il y a longtemps. Mais on casse les planches et on y va quand même. On utilise un marteau et un gros piton en fer ou un burin pour creuser pour l'or. Le travail est très dur et je ne pouvais pas travailler plus de six heures par jour environ. »*¹⁶⁴

¹⁶² Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ancien ingénieur spécialiste de l'or, Mongbwalu, 2 mai 2004. Voir également la visite de Human Rights Watch aux mines d'Adidi et de Makala, Mongbwalu, 3 mai 2004.

¹⁶³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ingénieur d'OKIMO, Durba, 13 mai 2004.

¹⁶⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un mineur d'or, Bunia, 21 février 2004.

Les mineurs, s'ils ont de la chance gagnent environ 10 USD par jour. Un mineur a déclaré : « *Je peux faire entre 5 et 20 USD par jour si j'ai de la chance et si je trouve une bonne veine. Autrement, je peux travailler pendant deux semaines à chercher de l'or sans rien gagner.* »¹⁶⁵

A la question sur les raisons d'un travail dans de telles conditions de danger, un mineur a répondu : « *C'est quoi les autres choix ? C'est la seule façon de gagner de l'argent. C'est pour ma propre survie et celle de ma famille.* »¹⁶⁶

L'ensemble du processus d'extraction et de raffinage est réalisé à la main. Après l'extraction du minerai, celui-ci est réduit en sable à l'aide d'une barre de fer. Le sable est ensuite mélangé à de l'eau et du mercure qui attire les particules d'or et les sépare de la poussière de roche. Le mélange or-mercure est ensuite chauffé pour que le mercure s'évapore et que l'or subsiste. Le mercure est une substance dangereuse qui est aisément disponible sur les marchés de la région. Human Rights Watch a vu de nombreux mineurs utiliser du mercure sans gants ni masques, ne prenant aucune précaution en manipulant cette substance.

En plus des profits directs tirés de l'extraction de l'or, les responsables du FNI ont cherché à contrôler le commerce de l'or. Selon des commerçants en or, le contrôle du commerce par le FNI était encore hasardeux et impliquait parfois un recours direct à la force. En mai 2004, le commissaire aux mines du FNI a expliqué à un chercheur de Human Rights Watch que le FNI avait bien conscience de l'importance du marché de l'or à Mongbwalu et « qu'ils cherchaient des moyens supplémentaires pour contrôler le commerce. »¹⁶⁷ Il n'existe pas de statistiques fiables sur le montant du commerce de l'or de Mongbwalu, ni sur les bénéfices engrangés par le FNI. Des commerçants locaux et d'autres sources informées ont estimé qu'entre 20 et 60 kilogrammes d'or quittaient la région de Mongbwalu chaque mois, soit une valeur allant de 240 000 USD à 720 000 USD par mois, à la date de rédaction de ce rapport. La majeure partie de l'or est échangée de Mongbwalu à Butembo dans le Nord-Kivu où le Dr Kisoni Kambale est l'un des principaux exportateurs d'or (voir plus bas).

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un mineur d'or, Mongbwalu, 2 mai 2004.

¹⁶⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec M. Basiani, commissaire aux mines du FNI, 5 mai 2004.



Des mineurs artisanaux transportant des bacs de minerai naturel mélangé à de la terre à l'extérieur d'une mine à puit ouvert de Durba. Ce genre de puit, parfois aussi profond que 300 mètres, peut être très instable avec des glissements de terrain et des chutes fréquents. © 2004 Marcus Bleasdale.

Comme l'a expliqué un mineur, « Les profits entrent dans les poches du FNI »¹⁶⁸, à la fois dans le sens de profits personnels et dans celui de profit pour le FNI. Un ancien commandant supérieur du FNI a raconté au chercheur de Human Rights Watch que certains des revenus tirés de l'or étaient utilisés pour acheter des armes et des munitions

¹⁶⁸ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un mineur d'or, Bunia, 23 février 2004.

afin de compléter le stock d'armes récupérées sur le champ de bataille.¹⁶⁹ Le responsable du FNI, Njabu, a lui-même reconnu auprès des chercheurs de Human Rights Watch que ses combattants extrayaient de l'or et qu'il échangeait de l'or contre des armes. Il a estimé les revenus qu'il tirerait de la vente de cinq kilogrammes d'or à 50 000 USD, ajoutant : « Ce n'est pas du pillage puisque je suis Congolais. »¹⁷⁰ Une enquête de la MONUC sur les armes saisies à Beni en juillet 2003 a confirmé que le FNI utilisait les taxes tirées des mines d'or pour acheter des armes.¹⁷¹ Njabu a admis à un chercheur de Human Rights Watch qu'il avait acheté ces armes, ajoutant : « Je veux les récupérer ou je me battraï pour ça. »¹⁷²

Le groupe armé du FNI a également été approché par des multinationales impatientes d'avoir accès aux significatives réserves d'or de la région. Le commissaire aux mines du FNI a expliqué à Human Rights Watch qu'ils avaient été approchés par un certain nombre de compagnies différentes mais qu'officiellement, la concession dans la région de Mongbwalu était aux mains d'AngloGold Ashanti et qu'ils étaient en contact avec eux (voir plus bas pour plus d'informations).¹⁷³ L'arrivée des multinationales dans une région instable où conflit et compétition pour le contrôle des ressources naturelles sont étroitement mêlés crée des complexités supplémentaires et peut potentiellement créer davantage de violence. Alors qu'AngloGold Ashanti est la seule compagnie minière travaillant dans la région de Mongbwalu, d'autres compagnies ont signé des contrats de travail dans des zones de mines d'or plus au Nord, dans la ville de Durba.

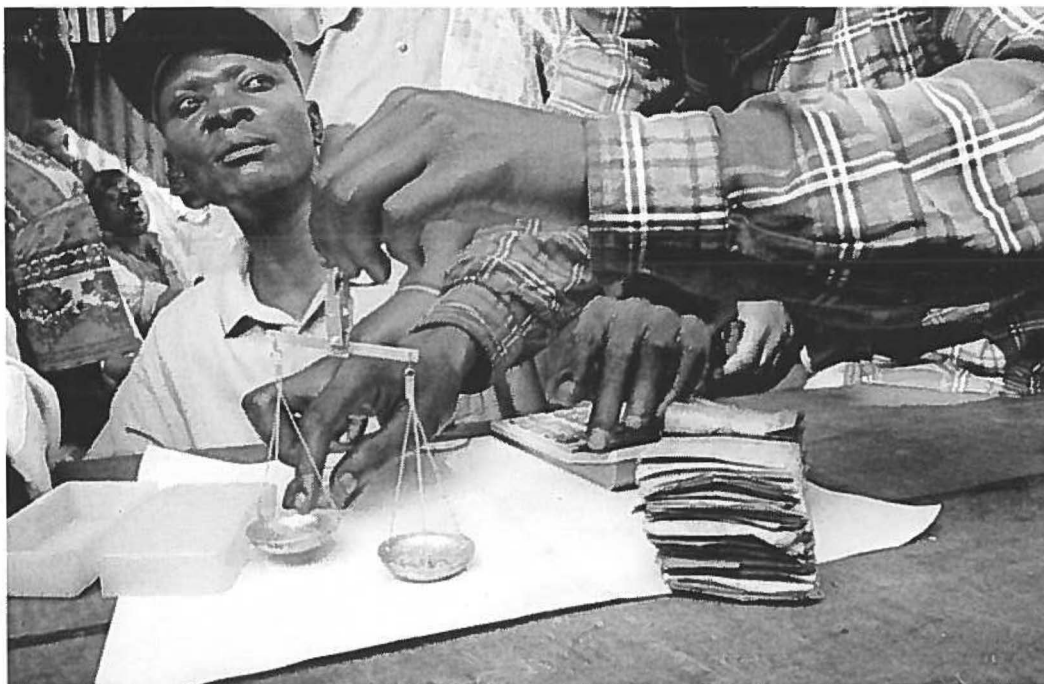
¹⁶⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un ancien Commandant du FNI, Bunia, 21 février 2004.

¹⁷⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Floribert Njabu, Président du FNI, Kinshasa, 7 octobre 2003.

¹⁷¹ Rapport interne des Nations unies relatif à l'enquête sur la saisie de l'avion à Beni, 25 juillet 2003.

¹⁷² Entretien conduit par Human Rights Watch avec Floribert Njabu, Président du FNI, Kinshasa, 7 octobre 2003.

¹⁷³ Entretien conduit par Human Rights Watch avec M. Basiani, commissaire aux mines du FNI, 5 mai 2004.



Représentants d'or faisant affaires. © 2004 Marcus Bleasdale

Or congolais exporté vers l'Ouganda

L'or faisant l'objet d'un commerce à partir du Nord-Est du Congo part principalement vers une destination, l'Ouganda. Le Dr Kisoni et M. Oria vendent leur « or souillé » à des commerçants ougandais basés à Kampala. Beaucoup le revendent ensuite à des compagnies en Suisse ou ailleurs.³⁷⁶ La majeure partie de cet or est exportée illégalement du Congo : les commerçants n'ont pas de licence d'exportation, ni de documents de change. Ils ne sont pas autorisés comme comptoirs. Ils ne disposent pas de comptes à la Banque centrale du Congo et ne s'acquittent pas des taxes et redevances appropriées comme l'exige le droit congolais.³⁷⁷ La population congolaise ne tire pratiquement aucun bénéfice de ce commerce. Au contraire, les habitants subissent de graves violations des droits humains perpétrées par des groupes cherchant à contrôler le commerce et les mines d'or.

L'or est « légalisé » en Ouganda. Les commerçants à Kampala n'exigent pas de leurs clients congolais qu'ils présentent des documents autorisant l'exportation de l'or, opérant sur la base du « on ne pose pas de question. » Ils traitent l'or comme s'il était une

³⁷⁶ Si la destination principale est la Suisse, l'or est également vendu à Dubai, à l'Afrique du Sud et à d'autres pays en Europe.

³⁷⁷ Toutes ces exigences sont définies dans le Code minier de juillet 2002.

marchandise en transit, remplissant les formulaires et autres documents requis pour rendre cette exportation légale à partir de l'Ouganda et acceptable par le marché mondial non régulé.³⁷⁸

Dans les années 90, la plupart des exportations d'or non autorisées à partir du Congo sont allées vers le Burundi mais la guerre civile au Burundi et un embargo régional sur le commerce déclaré en 1997 ont rendu le Burundi moins attractif comme point de transit. Après un bref déplacement vers le Kenya, le commerce s'est dirigé vers Kampala où le climat est plus favorable. En 1993, la Banque centrale ougandaise a allégé les restrictions sur les ventes d'or et a décidé de ne pas imposer les exportations d'or.³⁷⁹ Ce changement suivi cinq ans plus tard par l'établissement du contrôle de l'armée ougandaise sur les riches régions en or du Nord-Est du Congo a entraîné une augmentation dramatique des exportations d'or en provenance de l'Ouganda (voir le tableau plus bas).

Données chiffrées sur les exportations d'or en provenance de l'Ouganda

Selon les statistiques officielles, l'Ouganda a exporté de l'or pour une valeur de presque 60 millions USD en 2002, une année record et pour environ 46 millions USD en 2003. Cependant, en 2003, les spécialistes de ce commerce attribuaient encore à ces exportations une valeur de 60 millions USD.³⁸⁰ Selon la Banque centrale ougandaise, les données de ces experts de l'industrie pourraient être plus précises que celles établies à partir des données gouvernementales tirées des douanes.³⁸¹ Que l'on utilise les statistiques de l'industrie ou celles de sources officielles, l'augmentation des exportations en or a été remarquable. L'or est actuellement la troisième exportation ougandaise après le café et le poisson.³⁸² En 2001, l'or représentait 84 pour cent de la valeur totale de tous les minerais exportés à partir de l'Ouganda. En 2002, ce chiffre était de 99 pour cent.³⁸³

La majeure partie de l'or exporté d'Ouganda provient du Congo. La production nationale ougandaise est négligeable, en dépit des encouragements de la Banque mondiale et des nouvelles régulations minières introduites en 2001. Les statistiques du Ministère de l'énergie et du développement minier et les chiffres officiels des

³⁷⁸ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des représentants de Uganda Commercial Impex Ltd, Machanga Ltd et A. P. Bhimji Ltd, Kampala, 7 et 8 juillet 2004.

³⁷⁹ Etude géologique américaine, The Mineral Industry of Uganda, 1997.

³⁸⁰ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des représentants de Uganda Commercial Impex Ltd, Machanga Ltd et A. P. Bhimji Ltd, Kampala, 7 et 8 juillet 2004.

³⁸¹ Courriel électronique avec la Banque centrale ougandaise, 12 juillet 2004.

³⁸² Bureau ougandais de la statistique, « Valeur des exportations par biens », 1998-2003.

³⁸³ Rapport annuel 2002, Ministère ougandais de l'énergie et du développement minier disponible à l'adresse www.energyandminerals.go.ug (recherché février 2005).

exportations montrent que la production ougandaise d'or représente moins de 1 pour cent des exportations officielles d'or.³⁸⁴ Dans le rapport annuel du Ministère de l'énergie et du développement minier, les écarts entre production d'or et exportations d'or sont frappants. En 2002, par exemple, la production nationale d'or était estimée à 24 817 USD alors que les exportations d'or pour la même année apparaissaient avec une valeur tout juste inférieure à 60 millions USD.³⁸⁵ Lorsque les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé les représentants du Ministère sur cet écart, ceux-ci ont refusé de fournir un commentaire.³⁸⁶

Les statistiques sur les importations ne parviennent pas à mettre en évidence l'échelle réelle du commerce de l'or. Officiellement, l'or amené en Ouganda devrait être déclaré à l'entrée dans le pays comme étant une importation si cette marchandise est destinée à rester dans le pays ou comme un bien en transit si elle doit partir vers une autre destination finale. Cependant, les statistiques officielles des importations ougandaises montrent une faible quantité d'or importée dans le pays et ne montrent aucune statistique pour les biens en transit. Le commerce officieux de l'or est très probablement facilité par la mise en application laxiste des régulations existantes aux postes frontières entre l'Ouganda et le Congo. Selon une étude conduite en 2004 par le Bureau ougandais de la Statistique (UBOS), plus de 50 pour cent de toutes les importations et exportations n'apparaissent dans aucun registre à six postes frontières.³⁸⁷ Dans les cas où les gens voulaient dissimuler des minerais précieux, l'étude a estimé que l'entrée de tels biens restait totalement secrète. Le groupe d'experts des Nations unies chargé de l'observation de l'embargo sur les armes vers l'Est de la RDC a observé qu'au poste frontière du Nord, à Vurra, entre Aru (RDC) et Arua (Ouganda), il n'y avait que peu ou pas d'inspection douanière ou migratoire, en particulier dans le cas des combattants FAPC autorisés à passer en toute liberté.³⁸⁸

Puisque la production d'or ougandais représente moins de 1 pour cent des exportations officielles, la majeure partie de l'or exporté a dû entrer en Ouganda en provenance d'ailleurs. Les statistiques officielles n'enregistrent pas l'entrée de montants significatifs d'or donc la majeure partie de ce commerce doit être illégale et non enregistrée. En 2004,

³⁸⁴ Sur la base des statistiques sur la production du Ministère ougandais de l'énergie et du développement minier et des chiffres sur les exportations officielles du Bureau ougandais de la statistique de 1998 à 2003.

³⁸⁵ Rapport annuel 2002, Ministère ougandais de l'énergie et du développement minier disponible à l'adresse www.energyandminerals.go.ug.

³⁸⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch avec le représentant du Ministère ougandais de l'énergie et du développement minier, juillet 2004.

³⁸⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec le représentant au commerce du Bureau ougandais de la statistique, Entebbe, juillet 2004.

³⁸⁸ Ibid., Rapport du Groupe d'experts sur l'embargo des Nations unies sur les armes, 25 janvier 2005, para 98.

l'écart entre l'or produit dans le pays et l'or exporté était juste supérieur à 45 millions USD comme le montrent les chiffres officiels ci-dessous.

Tableau 1 : Chiffres officiels ougandais sur l'importation, l'exportation et la production d'or, en USD

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exportations d'or	18,600,000	38,360,000	55,730,000	50,350,000	59,900,000	45,760,000	45,590,000
Importations d'or	0	2,000	3,076,000	890,000	0	2,000	nd
Production locale d'or	nd	40,307	477,000	1,412	24,817	23,000	21,000
Ecart	18,600,000	38,317,693	52,177,000	49,458,588	59,875,183	45,735,000	45,569,000

Note : Les statistiques pour l'année 2004 sont des estimations.

Source : Bureau ougandais de la statistique, Ministère de l'énergie et du développement minéral et Banque centrale ougandaise.

Commerçants en or à Kampala

Les experts de l'industrie de l'or à Kampala reconnaissent et expliquent facilement l'écart entre la production nationale d'or et le total des exportations que mettent en évidence les statistiques officielles. Lors d'entretiens avec des chercheurs de Human Rights Watch, les commerçants en or ont confirmé que la majeure partie de l'or qu'ils exportaient provenait du Congo. Ils ont estimé que ce commerce avoisinait un total annuel de 60 millions USD.³⁸⁹ Il existe trois principales entreprises d'exportation d'or à Kampala. Les deux plus importantes, Uganda Commercial Impex Ltd et Machanga Ltd contrôlent environ 70 pour cent du commerce d'exportation à partir de l'Ouganda. Les marges de profit sur chaque transaction étant relativement réduites, ces commerçants dégagent leur profit en échangeant de gros volumes et en offrant de l'or de bonne qualité pour lequel ils ont besoin d'une source d'approvisionnement fiable.

Uganda Commercial Impex est le plus important exportateur d'or en Ouganda. Dans un entretien avec les chercheurs de Human Rights Watch, ses représentants ont affirmé que pratiquement 90 pour cent de leur or provenaient d'Ituri et ils ont confirmé que le Dr

³⁸⁹ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des représentants de Uganda Commercial Impex Ltd, Machanga Ltd et A. P. Bhimji Ltd, Kampala, 7 et 8 juillet 2004.

Kisoni Kambale de Butembo était « l'un de leurs clients ».³⁹⁰ Des représentants de la compagnie ont expliqué qu'ils payaient l'or de leurs clients en liquide ou qu'ils transféraient des fonds dans les comptes dont disposaient leurs clients soit localement, soit à l'étranger. Comme le Dr Kisoni, ils avaient leur propre raffinerie sur place afin de traiter tout or arrivant sous la forme de minerai avant de l'exporter vers la Suisse ou l'Afrique du Sud. Des représentants de la compagnie ont affirmé qu'ils déclaraient l'or à l'exportation, s'assurant qu'un formulaire de douane et une facture pour transport aérien accompagnaient chaque envoi.³⁹¹

Des représentants de Machanga Ltd, le second exportateur d'or par la taille ont également déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que l'or dont ils faisaient commerce provenait du Congo et ils ont confirmé que l'un de leurs clients était M. Omar Oria.³⁹² Ils ont ensuite expliqué qu'ils avançaient du liquide pour l'achat de l'or, parfois jusqu'à 30 pour cent du prix d'achat escompté, un système également utilisé par M. Oria à Ariwara. Les représentants de Machanga ont affirmé qu'ils exportaient tout leur or à destination de Metalor Technologies SA, une entreprise de raffinage de l'or basée en Suisse.³⁹³ D'autres commerçants ont affirmé qu'ils vendaient également de l'or en Suisse mais également ailleurs comme par exemple en Afrique du Sud et à Dubaï.

Les sociétés commerciales à Kampala n'opèrent pas illégalement mais profitent plutôt de réglementations laxistes sur le commerce de l'or. N'étant pas contraintes d'exiger des documents d'importation ou de demander l'origine de l'or, elles achètent de l'or congolais de contrebande comme s'il était entré légalement en Ouganda et l'exportent comme s'il s'agissait d'un bien légal. Point essentiel vers l'économie mondiale, elles tirent bénéficient des risques encourus par des commerçants congolais tels que le Dr Kisoni et M. Oria et de leurs relations avec des groupes armés locaux.

Ces sociétés sont cependant susceptibles de violer un embargo des Nations unies sur les armes. Le groupe d'experts des Nations unies a conclu que les entreprises et les individus qui établissaient des relations financières avec des groupes armés en Ituri pouvaient commettre une violation de l'embargo des Nations unies sur les armes dans l'Est de la RDC.³⁹⁴

³⁹⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Kanak Chune, Uganda Commercial Impex Ltd, Kampala, 7 juillet 2004.

³⁹¹ Ibid.

³⁹² Entretien conduit par Human Rights Watch avec Jigendra Jitu, Machanga Ltd, Kampala, 8 juillet 2004.

³⁹³ Ibid.

³⁹⁴ Ibid., Rapport du groupe d'experts sur l'embargo sur les armes des Nations unies, 25 janvier 2005, pages 30-33.

Encouragement du gouvernement ougandais au commerce de l'or

Le Président Museveni a cherché à étendre les faibles bases économiques de l'Ouganda en augmentant les exportations. Le café, la plus importante des exportations dans le passé, a fourni environ 40 pour cent de l'ensemble des recettes d'exportations. Cependant, une chute du prix mondial du café a frappé durement l'économie ougandaise tout comme les prix internationaux plus élevés du pétrole. La poursuite des faibles rentrées d'impôts et la corruption ont encore davantage affaibli l'économie. L'impact de l'adhésion à l'union douanière de la Communauté de l'Afrique de l'Est, censé être bénéfique à long terme, pourrait être négatif dans un premier temps.³⁹⁵ L'augmentation des exportations d'or, l'un des secteurs d'exportation non traditionnels dont la croissance est la plus rapide, offre certains espoirs dans ce tableau par ailleurs bien sombre. Le gouvernement estime que le commerce des minéraux peut potentiellement concurrencer le café comme source de revenus étrangers pour l'Ouganda. En janvier 2004, le gouvernement ougandais a signé un accord de prêt pour un montant de 25 millions USD avec la Banque mondiale afin de financer l'exploration des dépôts de minerais du pays.³⁹⁶ La production minérale nationale pourrait à un moment donné se substituer à une partie de l'or importé du Congo mais ceci concerne un avenir lointain.

Depuis 1999, le gouvernement ougandais récompense les exportateurs ougandais d'or pour leurs efforts de promotion de ce commerce. En 2002, Uganda Commercial Impex Ltd a reçu le President's Export Award pour les meilleurs résultats obtenus dans le secteur du commerce de l'or. Machanga a pris la seconde place dans cette compétition. Hon. Omwony Ojok, Ministre d'état à l'Inspection économique, représentait le Président à la cérémonie de remise des prix à laquelle participaient également cinq autres ministres du gouvernement.³⁹⁷ Les entreprises étaient récompensées pour avoir encouragé les exportations et pour avoir rempli certaines responsabilités sociales dans le cadre de leurs affaires. La façon dont le comité de sélection a examiné les relations d'affaires de ces entreprises avec les commerçants congolais eux-mêmes liés à des groupes armés responsables d'abus contre les droits humains au Congo est peu claire.

Le gouvernement ougandais a proposé des contrôles plus stricts sur les importations d'or, peut-être dans un effort pour augmenter ses propres revenus. Parmi les régulations en cours de négociation, il en est une qui exige des permis pour tous les métaux précieux

³⁹⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un économiste de la Banque mondiale, Kampala, juillet 2004 et des conseillers diplomatiques pour les affaires économiques, Kampala, juillet 2004.

³⁹⁶ Steven Odeu, "Uganda gets funds to explore minerals," *New Vision*, 22 janvier 2004.

³⁹⁷ Ugandan Export Promotion Board, *Export Bulletin*, News Highlights: Presidents' Export Aware (PEA) 2002, Edition 3, janvier-mars 2004. Egalement President Export Award 2002, *Evening Programme*, 5 décembre 2003. Ugandan Commercial Impex Ltd a également remporté le Gold Award en 1999 et 1998.

importés en Ouganda et qui impose une taxe d'importation de 0.5 pour cent du prix d'achat.³⁹⁸ Ces réglementations ne sont pas encore devenues lois. Une réglementation plus stricte du commerce de l'or en Ouganda et dans d'autres pays de transit aiderait à supprimer la contrebande illégale et à couper le lien entre commerçants en or et groupes armés qui commettent des abus contre les droits humains. Les propositions du gouvernement ougandais augmenteraient les revenus de l'Ouganda et pourraient aider, dans une certaine mesure, à enregistrer l'or en provenance de la RDC mais sans exiger de contrôles supplémentaires tels que certificats de sortie, ces propositions sont peu susceptibles de limiter le commerce illégal des contrebandiers.

Acheteurs d'or souillé

Selon le panel d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources congolaises, les entreprises qui achètent de l'or en Ouganda pourraient également contribuer de façon indirecte aux abus contre les droits humains commis au Congo. Après avoir dressé la carte des interrelations entre les parties congolaises au conflit, les gouvernements étrangers et les entreprises, le panel a maintenu que certaines transactions d'affaires, directement ou indirectement, délibérément ou par négligence, contribuaient à la prolongation du conflit et aux abus contre les droits humains qui l'accompagnent.³⁹⁹ Les experts de l'industrie de l'or et les compagnies qui travaillent dans le commerce de l'or doivent ou devraient être conscients que la majeure partie de l'or dont fait commerce l'Ouganda provient d'une zone de conflit au Congo et que cet or a très probablement été exporté illégalement.

Suisse : or volatilisé ?

Selon des experts de l'industrie en Ouganda, plus de 70 pour cent de l'or exporté à partir de l'Ouganda sont destinés à la Suisse. La Suisse est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Ouganda. Selon les statistiques ougandaises du commerce, les exportations à destination de la Suisse sont passées de 29 millions USD pour l'année 1999 à 99 millions USD en 2000, un record pour le commerce entre l'Ouganda et la Suisse. Bien que les échanges aient diminué jusqu'à atteindre 70,6 millions USD puis 69 millions USD pour les deux années suivantes, ils restent considérablement plus importants que pendant les deux années qui ont précédé le début de la guerre au Congo. Selon les chiffres du commerce ougandais en 2002, la Suisse était le plus important partenaire commercial de l'Ouganda recevant plus de 69 millions USD de biens. Le

³⁹⁸ Ugandan Government Draft Mining Regulations 2004, Subsection 3, Section 117.

³⁹⁹ Ibid., Rapport du panel d'experts des Nations unies, 12 avril 2001 (S/2001/357) para 215 et 16 octobre 2002 (S/2002/1146) paras 174 et 175.

Kenya, second partenaire commercial reçoit des biens pour une valeur de 61,5 millions USD.⁴⁰⁰

Il est très probable qu'un fort pourcentage des échanges entre l'Ouganda et la Suisse concerne l'or. Selon des informations suisses officielles, les importations de l'Ouganda, à l'exclusion de l'or, représentaient un peu plus de 11 millions USD en 2002 et en 2003, l'essentiel concernant le café.⁴⁰¹ Les importations suisses d'or sont classées « données sensibles ». Le gouvernement fournit uniquement le montant total d'or qu'il importe et exporte chaque année, sans répartir ces montants selon les pays d'origine. Mais les responsables du gouvernement suisse ont estimé que les importations en provenance d'Ouganda avaient atteint environ 13 millions USD (voir tableau ci-dessous).⁴⁰²

Tableau 2 : Statistiques sur les importations suisses et les exportations ougandaises : des écarts flagrants

Année	2001 (USD)	2002 (USD)	2003 (USD)
Importations suisses en provenance de l'Ouganda à l'exclusion de l'or	6,965,000	11,405,898	11,637,025
Importations suisses d'or en provenance d'Ouganda (chiffres non officiels)	14,315,187	1,684,140	12,631,047
TOTAL des importations suisses en provenance d'Ouganda selon les statistiques suisses sur les importations (or et autres importations)	21,280,187	13,090,037	24,268,072
TOTAL des exportations de l'Ouganda vers la Suisse selon les statistiques ougandaises sur les exportations	99,104,000	70,674,000	69,011,000
Ecart	77,823,813	57,583,963	44,742,928

Source : Administration fédérale des douanes, Commerce extérieur de la Suisse et Bureau ougandais de la statistique. Les chiffres non officiels proviennent de sources du gouvernement fédéral suisse.

Une comparaison entre les statistiques ougandaises sur les exportations et les statistiques suisses sur les importations en 2001, 2002 et 2003 montre des écarts flagrants. En 2003,

⁴⁰⁰ Bureau ougandais de la statistique, *Statistical Abstract 2003*, Exports by Region and Country of Destination 1998 – 2002, 2000.

⁴⁰¹ Administration fédérale des douanes (AFD), Commerce extérieur de la Suisse, « Statistiques selon les pays et marchandises », 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003.

⁴⁰² Entretien conduit par Human Rights Watch avec un responsable suisse, Berne, 26 janvier 2005.

des biens en provenance d'Ouganda pour une valeur de 44 millions USD n'ont pas été enregistrés au point d'entrée en Suisse et sont restés inexplicables. En 2001, le chiffre était de 77 millions USD. Interrogés sur les écarts, les douaniers suisses ont affirmé aux chercheurs de Human Rights Watch qu'il était possible que des biens soient entrés par les zones franches suisses, des zones normalement situées autour des aéroports qui opèrent effectivement hors du contrôle du gouvernement suisse.⁴⁰³ Les biens qui entrent dans de telles zones ne sont ni enregistrés, ni imposés ; ils n'apparaissent pas dans les statistiques suisses sur les importations et sont expédiés vers d'autres lieux sans droits à l'exportation. L'or étant le bien le plus coûteux importé d'Ouganda, l'or pourrait représenter une part importante des marchandises ougandaises entrant dans les zones franches. Selon un responsable du commerce suisse, les banques suisses sont de possibles candidats à l'achat d'or via les zones franches.⁴⁰⁴ Si les zones franches font partie du territoire suisse, elles opèrent en dehors du contrôle des douanes suisses. Un responsable des douanes suisses a déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch : « Le contrôle des zones franches ne dépend pas de nous. »⁴⁰⁵

Les zones franches ne sont pas transparentes et pourraient abriter des activités illégales. Conscient de ces risques, le gouvernement suisse a soumis en décembre 2003 une nouvelle Loi sur les douanes au parlement afin de renforcer le contrôle sur les zones franches. Au moment de la rédaction de ce rapport, la nouvelle loi étant encore en cours de discussion, sans qu'un consensus ne se dégage sur les marchandises que les douaniers devraient suivre de façon plus rapprochée. Cependant, un responsable des douanes suisses a déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que l'or ne serait probablement pas soumis à des contrôles plus stricts dans le cadre de la nouvelle loi.⁴⁰⁶ Si la Suisse imposait des contrôles plus stricts sur l'or transitant dans les zones franches, une telle mesure pourrait faciliter les efforts entrepris pour mettre un terme au commerce de l'or souillé en provenance du Congo et à destination d'autres régions du monde.

⁴⁰³ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des douaniers suisses, Berne, 26 janvier 2005. Les zones franches existent également dans d'autres pays mais le contrôle des zones franches en Suisse est considéré comme plus faible que dans d'autres pays européens, rendant ces zones plus attractives pour de nombreux commerçants.

⁴⁰⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un responsable du commerce suisse, Berne, 26 janvier 2005. Cette affirmation est partagée par un commerçant basé en Ouganda qui a affirmé avoir vendu de l'or à des banques suisses, entretien conduit par Human Rights Watch avec des représentants de Uganda Commercial Impex Ltd, 7 juillet 2004.

⁴⁰⁵ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un douanier suisse, Berne, 26 janvier 2005.

⁴⁰⁶ Ibid.

Metalor Technologies SA

Si une bonne partie de l'or faisant l'objet d'un commerce à partir du Nord-Est du Congo via l'Ouganda est difficile à repérer, il est clair qu'une quantité d'or d'une valeur approximative de 13 millions USD est entrée sur le territoire suisse en provenance de l'Ouganda et a été officiellement enregistrée comme une importation.⁴⁰⁷ D'après les recherches menées par Human Rights Watch, une partie de cet or importé en Suisse est achetée par Metalor Technologies SA basé à Neuchâtel, en Suisse, l'un des plus anciens fabricants de produits pour le marché international de l'or. Metalor fait partie des raffineurs les plus importants du monde de l'or et des autres métaux précieux. En 2003, les ventes nettes de la compagnie ont atteint 225 millions USD.⁴⁰⁸

Un représentant de l'agence d'exportation de l'or basée en Ouganda, Machanga Ltd a affirmé aux chercheurs de Human Rights Watch que sa compagnie avait exporté tout son or vers Metalor.⁴⁰⁹ Les représentants de Machanga ont également confirmé aux représentants de Human Rights Watch qu'ils avaient acheté de l'or à M. Omar Oria, très proche en affaires du Commandant Jérôme, basé dans le Nord-Est du Congo.⁴¹⁰ M. Oria a directement participé à des abus contre les droits humains notamment des actes de torture et des détentions arbitraires perpétrés par le Commandant Jérôme et son groupe armé FAPC, comme l'a montré Human Rights Watch (voir plus haut). Un groupe d'experts des Nations unies chargé du suivi de l'embargo sur les armes dans l'Est de la RDC a également rapporté que Metalor achetait de l'or à Machanga.⁴¹¹ Par ses achats d'or à Machanga, Metalor pourrait être ainsi indirectement impliqué dans un commerce qui apporte un soutien à un groupe armé responsable de graves abus contre les droits humains.

Dans une lettre du 17 décembre 2004 en réponse à une question de Human Rights Watch, Metalor a refusé de dire si Machanga fournissait de l'or à la compagnie sans requérir au préalable l'accord de Machanga, affirmant que « divulguer des informations sur nos fournisseurs et sur certaines transactions serait contraire aux obligations de confidentialité et de secret qui sont les nôtres. »⁴¹² Ni cette lettre, ni un échange écrit ultérieur ne font clairement apparaître si la compagnie a tenté de contacter Machanga

⁴⁰⁷ Entretien conduit par Human Rights Watch avec un expert suisse de l'industrie, Berne, 26 janvier 2005.

⁴⁰⁸ Rapport annuel 2003, Metalor Technologies International SA.

⁴⁰⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Jigendra Jitu, Machanga Ltd, Kampala, 8 juillet 2004.

⁴¹⁰ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Jigendra Jitu, Machanga Ltd, Kampala, 8 juillet 2004.

⁴¹¹ Ibid., Rapport du groupe d'experts sur l'embargo des Nations unies sur les armes, 25 janvier 2005, p. 32.

⁴¹² Dr. Scott Morrison, CEO, Metalor Technologies à Anneke Van Woudenberg, Human Rights Watch, 17 décembre 2004. Document archivé Human Rights Watch.

pour obtenir une telle permission.⁴¹³ Lors d'une réunion avec Human Rights Watch le 21 avril 2005, un représentant de Metalor a confirmé que la compagnie achetait de l'or à des fournisseurs en Ouganda même si la compagnie a insisté pour maintenir secrète l'identité de ces fournisseurs.⁴¹⁴

Lors de sa réunion avec Human Rights Watch et dans ses lettres du 17 décembre 2004 et du 14 avril 2005, Metalor affirmait que la compagnie n'acceptait pas de marchandises résultant d'activités criminelles, provenant de groupes criminels ou terroristes, ni de marchandises utilisées pour financer des activités criminelles. L'entreprise affirmait respecter toutes les mesures requises par la loi fédérale suisse relatives au blanchiment d'argent et par l'acte suisse sur le contrôle des métaux précieux, notamment l'exigence d'assurances données par les fournisseurs sur le fait qu'ils possèdent bien les marchandises, que de telles marchandises ont été légalement acquises et que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour interdire le commerce de marchandises d'origine illicite.⁴¹⁵ Lors de sa réunion avec Human Rights Watch, le représentant de la compagnie a expliqué que les managers des clients de Metalor rendaient régulièrement visite à leurs fournisseurs, notamment en Ouganda, pour procéder aux vérifications avec toute l'attention requise. Cette personne a cependant été peu précise sur la date de la dernière visite aux fournisseurs ougandais.⁴¹⁶

Dans une communication électronique en date du 1^{er} février 2005, Metalor a affirmé : « L'attention requise [a été] portée par tous les moyens raisonnables et légaux disponibles (tels que les instances gouvernementales, les institutions officielles, les représentations diplomatiques, les fournisseurs d'informations financières, les registres de commerce, etc.) »⁴¹⁷ Lors de sa réunion d'avril 2005 avec Human Rights Watch, un représentant de Metalor a affirmé que dans le cadre de ses vérifications, la compagnie avait également cherché à obtenir des informations auprès des autorités comme le Secrétariat d'état suisse à l'économie (SECO)⁴¹⁸. Interrogé sur les résultats de ces vérifications, le

⁴¹³ Ibid. Egalement Dr. Scott Morrison, CEO, Metalor Technologies à Anneke Van Woudenberg, Human Rights Watch, 14 avril 2005. Egalement Morrison à Van Woudenberg, courrier électronique, 1^{er} février 2004. Documents archivés à Human Rights Watch.

⁴¹⁴ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Mme Nawal Ait-Hocine, Head of Legal and Compliance, Metalor Technologies SA, Neuchâtel (Suisse), 21 avril 2005.

⁴¹⁵ Ibid., Morrison à Van Woudenberg, 17 décembre 2004 et 14 avril 2005. Documents archivés à Human Rights Watch. Voir également l'entretien conduit par Human Rights Watch avec Mme Nawal Ait-Hocine, Head of Legal and Compliance, Metalor Technologies SA, Neuchâtel (Suisse), 21 avril 2005.

⁴¹⁶ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Mme Nawal Ait-Hocine, Head of Legal and Compliance, Metalor Technologies SA, Neuchâtel (Suisse), 21 avril 2005. Egalement Ibid., Rapport annuel 2003 Metalor.

⁴¹⁷ Ibid., Morrison à Van Woudenberg, courrier électronique, 1^{er} février 2005. Document archivé à Human Rights Watch.

⁴¹⁸ Ibid., Morrison à Van Woudenberg, 14 avril 2005.

représentant de Metalor a expliqué que de tels contacts n'étaient pas toujours formels ou transcrits par écrit mais que la compagnie n'avait reçu aucune « réponses négatives » en lien avec le commerce d'or en provenance d'Ouganda.⁴¹⁹

En dépit de ces assurances, des questions demeurent sur la minutie avec laquelle Metalor s'acquitte de ces vérifications. La production nationale d'or en Ouganda étant négligeable et l'Ouganda n'important pas d'or d'autres pays, l'or exporté de l'Ouganda vers Metalor est très certainement extrait dans le Nord-Est du Congo. Lorsque les statistiques sur les exportations d'or et la production minière provenant de sources ougandaises officielles, publiquement disponibles ont été présentées au représentant de Metalor, ce dernier a exprimé sa surprise face à l'écart évident.⁴²⁰ Ce représentant a affirmé que Metalor n'avait jamais vu de telles statistiques et n'était pas conscient d'un quelconque écart même si la compagnie a reconnu avoir rencontré à plusieurs reprises le commissaire ougandais aux mines,⁴²¹ une personne très probablement consciente du fait que la majeure partie de l'or exporté d'Ouganda provenait du Nord-Est du Congo comme le montrent les statistiques publiées dans le rapport annuel de ce département.⁴²² Metalor a affirmé que les informations présentées par Human Rights Watch lors de la réunion d'avril 2005 seraient examinées avec toute l'attention requise.

Le représentant de Metalor a affirmé à Human Rights Watch que la compagnie « pensait que l'or [qu'elle achetait] avait une origine légale. »⁴²³ Cependant, les commerçants en or de Kampala auprès desquels Metalor achetait son or ont clairement répondu à la question des chercheurs de Human Rights Watch que l'or qu'ils achetaient provenait du Congo et qu'ils n'exigeaient pas de documents de leurs fournisseurs congolais tels que des certificats d'importation et d'exportation.⁴²⁴ Entre 2001 et 2004, de nombreux rapports ont été publiés, dont un dans des journaux suisses, sur le commerce des ressources naturelles en provenance du Congo, décrivant les horribles abus contre les droits humains qu'un tel revenu contribuait à financer.⁴²⁵ Lors de sa réunion d'avril 2005

⁴¹⁹ Entretien conduit par Human Rights Watch avec Mme Nawal Ait-Hocine, Head of Legal and Compliance, Metalor Technologies SA, Neuchâtel (Suisse), 21 avril 2005.

⁴²⁰ Ibid.

⁴²¹ Ibid.

⁴²² Ministère de l'énergie et du développement minéral, gouvernement ougandais, rapport annuel 2002.

⁴²³ Ibid.

⁴²⁴ Entretiens conduits par Human Rights Watch avec des représentants de Uganda Commercial Impex Ltd, Machanga Ltd et A. P. Bhimji Ltd, Kampala, 7 et 8 juillet 2004.

⁴²⁵ De nombreux rapports publics sur la situation en Ituri et les abus contre les droits humains commis par des groupes armés étaient disponibles. Pour les articles publiés par des journaux suisses, voir par exemple : « Or : la descente aux enfers, » *L'Hebdo*, 29 juillet, 1999 ; David Haerberli, « Justice : la Suisse bloque 13 millions de dollars issus d'un trafic de minerai congolais », *Le Temps*, 30 novembre 2002 ; Alexis Masciarelli, « Après le départ de l'armée ougandaise, les massacres interethniques reprennent à Bunia, » *Le Temps*, 12 mai 2003 ;

avec Human Rights Watch, le représentant de Metalor a affirmé que la compagnie n'avait pas connaissance de telles informations et n'avait pas entendu parler d'une série de rapports publics du panel d'experts des Nations unies publiés entre avril 2001 et octobre 2003 décrivant en détail comment l'exploitation des ressources du Congo avait financé des groupes armés dans l'Est du Congo et comment le commerce de l'or en provenance du Congo transitait par l'Ouganda.⁴²⁶ Lors de sa réunion avec Human Rights Watch, le représentant de Metalor a expliqué que parfois la compagnie procédait à des vérifications supplémentaires sur ses fournisseurs lorsqu'elle remarquait des informations « surlignées en rouge » en provenance de sources publiques ou privées soulevant des interrogations sur un pays d'origine en particulier ou l'éthique d'un fournisseur.⁴²⁷ Récemment encore, lorsque Metalor était mentionné dans un rapport du groupe d'experts des Nations unies en charge du suivi de l'embargo sur les armes dans l'Est de la RDC, aucune information n'a apparemment été « surlignée en rouge » relativement à l'or que Metalor achetait à ses fournisseurs en Ouganda. Les représentants de Metalor ont effectivement informé Human Rights Watch qu'ils procédaient à des vérifications supplémentaires auprès de leurs fournisseurs à la lumière du rapport des Nations unies.⁴²⁸

Metalor savait ou aurait dû savoir que l'or acheté à ses fournisseurs en Ouganda provenait d'une zone de conflit dans le Nord-Est de la RDC où les droits humains sont bafoués de façon systématique. Selon les normes internationales relatives à la conduite des affaires telles que les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales auxquels la Suisse a adhéré, les compagnies sont obligées d'encourager les fournisseurs à appliquer des principes dans la conduite des entreprises qui soient compatibles avec les Principes directeurs de l'OCDE, notamment les dispositions sur les droits humains.⁴²⁹ Les normes des Nations unies sur les responsabilités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'Homme

«Les vraies causes des guerres civiles: Misère ethnique? Non, économique.» *L'Hebdo*, 19 juin 2003 ; «La CPI s'intéressera tout d'abord au Congo. Deux priorités pour le procureur de la CPI : L'Ituri et le business de la guerre.» *La Tribune de Genève*, 17 juillet 2003. Voir également *Ibid.*, Rapports de Human Rights Watch, mars 2001, octobre 2002 et juillet 2003 ; Amnesty International, octobre 2003 ; International Crisis Group, juin 2003 ; Conseil de sécurité des Nations unies, juillet 2004, entre autres.

⁴²⁶ Voir les rapports du panel d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, 12 avril 2001 (S/2001/357), 22 mai 2002 (S/2002/565), 16 octobre 2002 (S/2002/1146), 23 octobre 2003 (S/2003/1027) et autres addenda.

⁴²⁷ *Ibid.*, entretien conduit par Human Rights Watch avec Mme Nawal Ait-Hocine, Head of Legal and Compliance, Metalor Technologies SA, Neuchâtel, 21 avril 2005.

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ *Ibid.*, Principes directeurs de l'OCDE, Paragraphe II.10 et Politiques générales, paragraphes 1 et 2. Une étude récente de l'OCDE s'est spécifiquement intéressée à la question du commerce en provenance des zones de conflit. Voir le Groupe de travail du comité d'investissement de l'OCDE, "Conducting Business with Integrity in Weak Governance Zones: Issues for Discussion and a Case Study of the DRC," 26 novembre 2004.

affirment que les compagnies « au sein de leurs sphères respectives d'activité et d'influence », ⁴³⁰ notamment via leurs fournisseurs, ont l'obligation de promouvoir et d'assurer le respect des droits humains. Metalor aurait dû envisager si son propre rôle dans l'achat de ressources en or à ses fournisseurs en Ouganda était compatible avec la nécessité de veiller au respect des droits humains. Metalor aurait dû activement contrôler la chaîne de ses fournisseurs pour vérifier que des standards éthiques acceptables étaient maintenus. Dans son propre rapport annuel, la compagnie réaffirmait son engagement en ce sens. ⁴³¹

Les groupes armés en Ituri seraient confrontés à de sérieuses difficultés pour maintenir leurs opérations militaires s'ils n'étaient plus en mesure de transformer l'or en fonds pour acheter des armes et d'autres biens. Les intermédiaires congolais, les commerçants ougandais et les entreprises multinationales forment une chaîne qui génère un flux financier dont les groupes armés tirent un bénéfice financier non négligeable. Par le biais de l'un ou l'autre des achats en or réalisés à partir de ce réseau, Metalor Technologies a pu contribuer indirectement au flux financier qui soutient les groupes armés se livrant en Ituri à des abus contre les droits humains de grande ampleur. Toute incapacité à mettre un terme à des relations avec des fournisseurs en Ouganda qui traitent avec les responsables des groupes armés au Congo peut indirectement impliquer Metalor dans les abus contre les droits humains que ces groupes commettaient.

⁴³⁰ Projet de normes sur les responsabilités des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'Homme, E/CN.4/Sub.2/2003/12 (2003), Section A, Obligations générales.

⁴³¹ Ibid., Rapport annuel Metalor 2003.



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 février 2001
Français
Original: anglais

Sixième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Par sa résolution 1332 (2000) du 14 décembre 2000, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 15 juin 2001 et a souscrit à la proposition faite par le Secrétaire général de déployer des observateurs militaires supplémentaires dans le but de contrôler et de vérifier l'application du cessez-le-feu et des plans de désengagement adoptés par les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (S/1999/815, annexe).

2. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général à consulter l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et toutes les parties concernées sur la possibilité d'organiser, en février 2001, une réunion de suivi entre les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et les membres du Conseil. En outre, le Conseil a prié le Secrétaire général de :

a) Présenter un examen de l'exécution du mandat actuel de la MONUC, y compris d'éléments en vue de l'actualisation du concept d'opérations;

b) Présenter des propositions sur les moyens de régler la situation dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo;

c) Présenter des propositions concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi du retrait des forces étrangères, du désarmement et de la démobilisation des groupes armés, de la sécurité des frontières entre la République démocratique du Congo et le

Rwanda, l'Ouganda et le Burundi et de questions connexes.

3. Le présent rapport a été établi conformément à ces demandes et rend compte de l'évolution de la situation depuis la parution du cinquième rapport du Secrétaire général sur la MONUC, daté du 6 décembre 2000 (S/2000/1156).

II. Évolution de la situation politique

4. Le Président Laurent-Désiré Kabila a été mortellement blessé par balles par un membre de la garde présidentielle à Kinshasa le 16 janvier. Je condamne cet assassinat et le recours à la force pour régler des différends politiques. Il est encourageant de constater que les autres parties concernées se sont abstenues de profiter de la situation.

5. Le 17 janvier, les pouvoirs et responsabilités de chef d'État et de commandant en chef des Forces armées congolaises (FAC) ont été confiés au général Joseph Kabila par une réunion conjointe de ministres et d'officiers supérieurs. Après les funérailles nationales du Président Laurent-Désiré Kabila, des membres du Parlement de transition congolais ont approuvé à l'unanimité la nomination par le Gouvernement du général Joseph Kabila en tant que Président de la République démocratique du Congo. Toutefois, tant les groupes rebelles que certains éléments de la classe politique congolaise ont rejeté la nomination du général Kabila comme chef de l'État.

6. Le 21 janvier, les chefs d'État de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe ont publié un communiqué

redemandé que le dialogue intercongolais soit organisé sans délai ni conditions préalables.

13. Le 17 janvier, trois mouvements rebelles ont fusionné pour constituer le Front de libération du Congo (FLC), comprenant le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD-ML) et le RCD-National (RCD-N). Ce nouveau mouvement envisage une force militaire et une stratégie uniques vis-à-vis du Gouvernement. Son président actuel est M. Jean-Pierre Bemba, ancien dirigeant du MLC. En dépit d'informations selon lesquelles M. Wamba dia Wamba aurait été nommé vice-président, il semblerait qu'il ait été exclu de la direction du FLC après avoir dénoncé la fusion comme un arrangement adopté à la convenance des militaires.

14. La poursuite du regroupement de la partie rebelle a été indiquée par un membre de rang élevé du RCD, M. Bizima Karaha, qui a annoncé que le RCD et le FLC avaient une vision commune des questions politiques qui pouvait conduire à la formation d'un front commun placé sous la même direction politique et militaire. Il a prédit que l'unification aurait lieu dans un avenir proche. Ces faits nouveaux représentent le dernier des nombreux efforts déployés par les groupes rebelles pour parvenir à l'unification.

Dialogue intercongolais

15. Au cours de la période examinée dans le présent rapport, Sir Ketumile Masire est resté décidé à s'acquitter de ses responsabilités de facilitateur neutre du dialogue intercongolais. Il a continué à bénéficier du soutien explicite des mouvements rebelles congolais et des principaux partis politiques et de la société civile.

16. Le 16 décembre, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Président Bongo a parrainé une réunion entre le Président Laurent-Désiré Kabila et les groupes d'opposition congolais. Bien que le Président Kabila se soit rendu à Libreville, la réunion n'a pas eu lieu du fait que les invités de l'opposition ne sont pas venus.

17. Bien que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'ait pas retiré officiellement son rejet de Sir Ketumile Masire en tant que facilitateur neutre, des signes de plus en plus nombreux indiquent qu'il est prêt à accepter la nomination d'un cofacilita-

teur francophone qui travaillerait en collaboration avec Sir Ketumile. Le Président Joseph Kabila semblait approuver cet arrangement et, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de son investiture, il a prié l'OUA d'aider à relancer le processus de paix, en particulier en ce qui concerne la nomination d'un cofacilitateur. Le dirigeant du RCD a cependant déclaré par la suite que cette référence à une cofacilitation constituait une violation de l'Accord de Lusaka, qui ne prévoit pas cette fonction.

18. Les partis politiques en République démocratique du Congo, qui sont jusqu'ici restés silencieux en raison des mesures d'interdiction qui continuent de frapper leurs activités, commencent à élever la voix pour réclamer l'application de l'Accord de Lusaka, et spécifiquement l'organisation du dialogue intercongolais. Ils sont de manière générale favorables à la nomination d'un cofacilitateur francophone. Le 29 janvier, le Président Joseph Kabila a rencontré des représentants des quatre principaux partis politiques à Kinshasa.

III. Évolution de la situation sur le plan militaire

19. Bien que la situation soit restée calme dans la plus grande partie du pays au cours de la période couverte par le présent rapport, en particulier au cours des trois dernières semaines, des activités militaires ont été observées dans la province de l'Équateur et au Katanga en décembre et au début de janvier 2001. Des combats sporadiques, auxquels ont souvent participé des groupes armés, ont été signalés dans les Kivus.

Situation au Katanga

20. À la fin du mois de novembre, à la suite d'attaques lancées par les forces gouvernementales (FAC) au Katanga, le RCD et l'Armée patriotique rwandaise (RPA) ont lancé une contre-attaque à l'issue de laquelle elles ont pris Pweto, le 6 décembre. Des milliers de combattants et de réfugiés se sont enfuis en Zambie pour échapper aux combats. Selon les autorités zambiennes, plus de 5 000 combattants auraient franchi la frontière. Par la suite, environ 3 000 membres des FAC et 200 soldats zimbabwéens ont été désarmés et ramenés sous escorte en République démocratique du Congo. Quelque 1 925 combattants, appartenant au Front burundais pour la défense de la démocratie

violence. Depuis le 22 janvier, les observateurs militaires de la MONUC à Bunia ont signalé que la situation dans la localité était tendue, les UPDF en assurant le contrôle effectif. La MONUC examine actuellement avec les organisations humanitaires les mesures à prendre pour améliorer les relations entre les deux communautés.

28. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant les attaques répétées perpétrées contre la population banyamulenge dans le Sud-Kivu. Cette question est examinée plus en détail au paragraphe 59 ci-après.

Kisangani

29. En application de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, le Rwanda et l'Ouganda ont maintenu leurs forces à une distance d'environ 100 kilomètres de Kisangani. Toutefois, des éléments militaires du RCD sont restés dans la ville, ses dirigeants affirmant que la situation en matière de sécurité ne leur permettait pas de retirer leurs forces avant l'arrivée des troupes des Nations Unies. La zone entourant Kisangani a été de fait divisée en quadrants : le RCD occupe le sud et l'ouest, le MLC et les UPDF le nord-ouest et le nord; et les UPDF à elle seules l'est. Cette répartition est généralement respectée, à l'exception de quelques accrochages isolés, généralement entre le RCD et le MLC-RCD-N dans la zone d'extraction de diamants au nord de la ville.

Application des plans de désengagement

30. Les chefs d'état-major des parties, à l'exception du MLC, ont ratifié les plans auxiliaires détaillés de désengagement et de redéploiement à Harare, le 6 décembre. Le représentant du MLC avait reçu ordre de ne pas signer le document, car il ne contenait pas de référence au dialogue intercongolais. Par la suite, un porte-parole du RCD a indiqué que ses forces n'appliqueraient pas non plus les plans de désengagement, à moins que le Président Laurent-Désiré Kabila n'engage des pourparlers sur la formation d'un gouvernement de transition et ne désarme les milices progouvernementales dans l'est de la RDC.

31. Conformément au plan de désengagement d'Harare, la MONUC a reçu notification de l'Angola,

de la Namibie, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Zimbabwe, que leurs autorités respectives avaient donné ordre à leurs forces militaires d'entamer le processus de désengagement. Aucune notification n'a encore été reçue des mouvements rebelles.

32. Le plan de désengagement d'Harare stipulait que les forces militaires des parties procéderaient à un désengagement de 15 kilomètres sur une période de deux semaines commençant le 21 janvier. Aucune des parties ne s'est encore conformée à ces dispositions. D'après certaines indications, l'application des plans de désengagement dépend maintenant des progrès accomplis dans l'instauration du dialogue intercongolais envisagé par l'Accord de Lusaka, car les mouvements rebelles congolais soulignent que les deux processus – militaire et politique – sont indissolublement liés. Néanmoins, la MONUC part du principe que les parties appliqueront effectivement les dispositions du plan de désengagement.

Retrait des forces étrangères

33. Le 9 janvier, le Président Kabila a organisé des pourparlers, à Libreville, entre le Président Buyoya et Jean-Bosco Ndayikengurukiye, chef du FDD, principal groupe rebelle burundais. Par la suite, le Ministre des affaires étrangères de la RDC, Leonard She Okintundu, a informé le corps diplomatique de Kinshasa que les deux parties avaient décidé de retirer leurs forces de la RDC. Le 23 janvier, le FDD a fait savoir que le décès du Président Kabila n'avait pas affecté sa détermination à poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement burundais. Dans une déclaration, ce dernier a confirmé que ses pourparlers avec le FDD avaient donné des résultats positifs et seraient poursuivis.

34. Les résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000) du Conseil de sécurité dans lesquelles le Conseil exigeait le retrait des forces rwandaises et ougandaises du territoire congolais dans les plus brefs délais, conformément au calendrier prévu dans l'Accord de Lusaka et le Plan de désengagement de Kampala, n'ont toujours pas été appliquées dans leur intégralité. D'après certaines informations, les forces armées rwandaises maintiennent environ 20 000 hommes et les forces armées ougandaises 10 000 hommes sur le territoire de la RDC et rien ne permet d'affirmer qu'une réduction importante de ces effectifs soit envisagée. Des hauts fonctionnaires rwandais ont continué de mettre l'accent sur les préoc-

S/2001/128

cupations de leur pays en matière de sécurité et d'exiger que des mesures soient prises pour désarmer et démobiliser les groupes armés dans les provinces orientales de la RDC, avant le retrait des forces armées rwandaises. Les autorités ougandaises, en particulier le Président Museveni, ont récemment indiqué qu'à la suite de la défaite des rebelles de l'Alliance des forces démocratiques, l'objectif principal de leur intervention avait été atteint.

35. Du côté gouvernemental, on estime qu'il y a environ 12 000 soldats zimbabwéens, 7 000 soldats angolais et 2 000 soldats namibiens déployés sur le territoire de la RDC. Depuis mon dernier rapport, les effectifs des alliés de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont augmenté en raison des revers militaires subis au Katanga et des préoccupations sécuritaires à Kinshasa et Lubumbashi provoquées par l'assassinat du Président Kabila. Le Rwanda continue d'affirmer que les FAC comprennent de nombreux éléments des ex-FAR et combattants Interahamwe.

IV. Coopération avec la Commission militaire mixte (CMM)

36. Le manque de ressources a continué d'entraver les activités de la CMM. L'OUA lui a fait savoir qu'il était peu probable que des fonds suffisants puissent être réunis pour couvrir les dépenses envisagées cette année.

37. Le 26 janvier, le Secrétariat de l'OUA a annoncé que le général de brigade Njuki Mwaniki, du Kenya, avait été nommé Président de la CMM. Ce dernier a pris ses fonctions à Lusaka à la fin de janvier et effectué une mission d'information à Kinshasa et dans d'autres endroits.

V. État du déploiement de la Mission

Déploiement actuel

38. Au 8 février, la MONUC comptait au total 200 militaires. En RDC, outre Kinshasa, des officiers de liaison sont déployés auprès des postes de commandement des mouvements rebelles (Bunia, Gbadolite et Goma) et des quatre commissions militaires mixtes régionales (Boende, Kabalo, Kabinda et Lisala). Des

équipes d'observateurs militaires sont également stationnées dans six autres villes (Gemena, Isiro, Kananaga, Kindu, Kisangani et Mbandaka). Une équipe a aussi été déployée à Nchelenge, dans le nord de la Zambie. Vingt-trois officiers de liaison sont stationnés dans les capitales des pays voisins, dont 14 qui fournissent un soutien à la CMM en matière de planification à Lusaka. Enfin, la MONUC maintient un officier de liaison auprès de l'OUA à Addis-Abeba (voir carte et annexe).

39. La Mission a établi trois états-majors de secteur pour la mise en oeuvre des plans de désengagement de Kampala/Harare. Le premier, doté d'un petit effectif comprenant des militaires et des civils, a été ouvert à Kisangani en juin. Depuis mon dernier rapport, des états-majors de secteur ont été ouverts à Mbandaka et Kananga. Les bases de soutien logistique de la MONUC, nécessaires pour appuyer le déploiement des observateurs et des troupes, sont opérationnelles à Kinshasa, Goma et Bangui, en République centrafricaine.

Sécurité du personnel de la Mission

40. Les parties ont continué d'assurer des conditions de sécurité généralement satisfaisantes pour le personnel militaire et civil de la MONUC. À Bunia, les forces armées ougandaises sont chargées de la protection des locaux de la Mission. À Kinshasa, le Gouvernement affecte, depuis le 15 décembre, 35 membres de la police civile à la protection des locaux et des biens de la MONUC, à son quartier général, à sa base logistique et à l'aéroport de Kinshasa. Malgré l'incertitude créée par l'assassinat du Président Kabila, la capitale est demeurée calme.

41. Au Sud-Kivu, la fréquence des attaques lancées par des groupes armés a contraint les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à suspendre un grand nombre de leurs opérations. La menace que représentent ces groupes empêche pour le moment la Mission de déployer des observateurs militaires dans les provinces orientales.

Coopération des parties

42. Depuis le 30 septembre, la Mission et le Commissariat général chargé des affaires de la MONUC se réunissent chaque semaine pour évaluer l'application des dispositions de l'Accord sur le statut de la Force par le

d'affaires et d'étrangers résidant en République démocratique du Congo, ainsi que par de graves restrictions en ce qui concerne la liberté de la presse et de circulation.

56. Du 29 au 31 janvier, une délégation du bureau extérieur du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué une mission à Bunia. La délégation a pu recueillir des informations de première main et interroger des témoins oculaires. Sur la base de ces conclusions préliminaires, l'équipe du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'un massacre de Lendu de souche avait été perpétré par des milices Hema à Bunia le 19 janvier. Au moins 200 personnes avaient été tuées et une quarantaine de personnes avaient été blessées. La majorité des victimes étaient des civils, y compris des femmes et des enfants. Certaines des victimes avaient été tuées à coups de machette et certaines avaient été décapitées. Certains des corps avaient été jetés dans des latrines à ciel ouvert. Des troupes de l'UPDF avaient assisté au massacre et n'avaient rien fait pour protéger les civils.

57. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, M. Roberto Garretón, a publié le 26 janvier un communiqué de presse condamnant le massacre à Bunia. Il a demandé au Gouvernement ougandais et au FLC de donner immédiatement à leurs troupes l'ordre de protéger les non-combattants et les civils et de lancer des enquêtes sur l'incident susmentionné afin d'identifier les responsables et de les traduire en justice.

58. En outre, de graves violations des droits de l'homme ont également été signalées dans les Kivus à la suite des attaques répétées et des représailles de différents groupes armés. À Bukavu, les autorités locales ont arrêté des représentants de la société civile et d'autres civils. On a reçu des informations selon lesquelles certaines des personnes arrêtées auraient été torturées.

59. De graves tensions interethniques ont également été signalées dans la province du Sud-Kivu. Selon certaines informations, il y aurait eu des massacres de la population banyamulenge. Les spécialistes des droits de l'homme de la MONUC ont l'intention de se rendre dans la zone pour évaluer la situation sur le terrain, sensibiliser les autorités locales au sujet des informations inquiétantes qui ont été reçues et proposer de nouvelles mesures à prendre pour résoudre la crise.

60. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les représentants de la société civile font également l'objet de harcèlement, d'arrestations arbitraires et de détentions illégales. À Kinshasa, récemment, quatre dirigeants de la société civile, et membres d'un parti politique et des milieux d'affaires ont été arrêtés et détenus sans fondement. Les journalistes qui travaillent pour les médias privés ne peuvent plus assumer leurs fonctions librement. Par une décision récente, le Ministre des communications a interdit la publication de plus d'une centaine de journaux locaux accusés de ne pas respecter la législation du Gouvernement.

61. Des cas d'arrestations arbitraires et d'exécutions sommaires et extrajudiciaires sont toujours signalés fréquemment. Un exemple récent est le cas du commandant Masasu, un officier supérieur de l'armée arrêté pour avoir prétendument organisé un complot contre l'ancien Président. Le Gouvernement a continué à nier que le commandant Masasu aurait été exécuté en décembre. Plusieurs autres militaires et civils originaires des Kivus et d'autres personnes proches de Masasu ont également été arrêtés et détenus. Ces personnes comprenaient un fonctionnaire local du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en République démocratique du Congo qui a été arrêté à Kinshasa le 3 janvier et détenu par la DEMIAP (Détection militaire des activités antipatrie) jusqu'à sa libération le 10 janvier, assortie de restrictions sérieuses quant à sa liberté de circulation.

62. Le tribunal militaire continue à appliquer la peine de mort. De nombreux accusés sont arbitrairement condamnés à mort. Récemment, le 11 décembre, le garde du corps du chef-d'état major de la police a été condamné à mort par ce tribunal spécial. Il était accusé d'avoir pénétré par effraction dans la résidence du Gouverneur de la Banque centrale du Congo, bien qu'il ait proclamé son innocence. Il a été exécuté le lendemain en même temps que sept autres condamnés à la prison centrale de Kinshasa sans avoir eu l'occasion de faire appel conformément aux normes internationales traditionnelles des droits de l'homme. Cependant, un autre suspect a été arrêté en janvier pour le même délit.

63. Les violations continues des droits de l'homme, accompagnées par l'absence de réformes démocratiques, ont plongé le pays dans une impasse politique. Même si de nombreux membres de l'opposition sont libérés des centres de détention, de nombreux dirigeants des partis politiques vivent à l'étranger pour éviter le harcèlement et les restrictions.

S/2001/128

64. Dans ce contexte, il y a eu deux évolutions positives depuis la visite effectuée en octobre 2000 par la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Robinson, et l'engagement qui avait été pris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'améliorer la situation des droits de l'homme. Premièrement, le Gouvernement a libéré 900 détenus, y compris plus de 200 prisonniers politiques et journalistes. Deuxièmement, le nouveau Président a annoncé que le respect des droits de l'homme, la sécurité des personnes et des biens, la réforme de la justice militaire et la constitutionnalité de l'action gouvernementale constitueraient les priorités de son administration. Avec effet immédiat, la juridiction des tribunaux militaires sera limitée aux affaires relevant du Code de justice militaire.

VIII. Protection des enfants

65. La situation concernant le recrutement d'enfants dans les forces armées et dans divers groupes belligérants ne s'est pas beaucoup améliorée pendant la période considérée. Du fait des protestations de plus en plus nombreuses des organisations non gouvernementales, de l'UNICEF et de la MONUC, la République démocratique du Congo a arrêté sa campagne de recrutement militaire dans les zones urbaines. Toutefois, elle a contesté l'allégation selon laquelle elle recrutait des enfants soldats et a fait savoir que les jeunes s'étaient joints au mouvement de leur propre initiative. Ils n'avaient pas été déployés sur le front. Les informations reçues d'autres sources indiquent cependant que le recrutement se poursuit dans les zones rurales du Kivu, notamment à Kafele, dans l'île d'Idjwi, à Musingati et à Rugano. Il a aussi été signalé que tous les enfants nouvellement recrutés étaient transportés dans des camps dans la région de Masisi pour entraînement militaire. On pense que le camp de Mushaki a reçu plus de 3 000 jeunes soldats fraîchement recrutés, dont plus de 60 % ont moins de 18 ans. La MONUC a demandé et reçu de la République démocratique du Congo la permission de visiter les camps. On espère que, si la République démocratique du Congo coopère mieux avec la MONUC et l'UNICEF, on pourra enfin appliquer la décision congolaise du 15 mai tendant à démobiliser les enfants soldats.

66. Comme indiqué dans mon rapport du 6 décembre 2000, un nombre considérable d'enfants congolais recrutés dans les régions de Bunia, Beni et Butembo ont

été emmenés, apparemment pour entraînement militaire, en Ouganda (par. 75). On s'est inquiété de la possibilité que ces enfants ne soient redéployés comme soldats en République démocratique du Congo. Au moment où on mettait la dernière main au présent rapport, on a appris que 600 de ces enfants seraient transférés à la garde d'organisations humanitaires la semaine prochaine.

67. Feu le Président Kabila a permis aux Nations Unies d'accéder aux camps militaires pour lancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. C'est là un premier pas vers l'application du décret du 9 juin sur la démobilisation. L'UNICEF a établi un accord de travail avec l'antenne locale d'une organisation non gouvernementale internationale, le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), qui sera son principal partenaire dans ce processus, lequel sera engagé en collaboration avec le Gouvernement.

IX. Aspects financiers

68. Par sa résolution 54/260 A du 7 avril 2000, l'Assemblée générale m'a autorisé à engager, et à mettre en recouvrement, des dépenses d'un montant de 200 millions de dollars pour financer les besoins immédiats de la Mission et lui permettre d'entamer les préparatifs logistiques en vue du déploiement échelonné des unités militaires constituées. Par la suite, par sa résolution 54/260 B du 15 juin 2000, l'Assemblée, tenant compte du montant de 58,7 millions de dollars engagé pour la MONUC pour la période s'achevant le 30 juin 2000, m'a autorisé à utiliser, au cours de la période commençant le 1er juillet 2000, le montant de 141,3 millions de dollars représentant le solde de l'autorisation d'engagement de dépenses qu'elle avait donnée pour la MONUC dans la résolution 54/260 A.

69. Si le Conseil de sécurité adopte le projet de plan d'opérations révisé figurant aux paragraphes 71 à 84 ci-après, on pourra couvrir les dépenses connexes immédiates dans les limites des ressources que l'Assemblée générale a déjà approuvées pour l'exercice en cours. En ce qui concerne l'exercice 2001-2002 qui commence à courir le 1er juillet 2001, je demanderai les ressources nécessaires pour la MONUC à l'Assemblée lors de la reprise de sa cinquante-cinquième session.

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO



350 Fifth Ave 34th Floor
New York, N.Y. 10118-3299
<http://www.hrw.org>
(212) 290-4700

Vol. 15, No. 11 (A) - July 2003

I hid in the mountains and went back down to Songolo at about 3:00 p.m. I saw many people killed and even saw traces of blood where people had been dragged. I counted 82 bodies most of whom had been killed by bullets. We did a survey and found that 787 people were missing – we presumed they were all dead though we don't know. Some of the bodies were in the road, others in the forest. Three people were even killed by mines. Those who attacked knew the town and posted themselves on the footpaths to kill people as they were fleeing.

-- Testimony to Human Rights Watch

ITURI: "COVERED IN BLOOD" Ethnically Targeted Violence In Northeastern DR Congo

1630 Connecticut Ave, N.W., Suite 500
Washington, DC 20009
TEL (202) 612-4321
FAX (202) 612-4333
E-mail: hrwdc@hrw.org

2nd Floor, 2-12 Pentonville Road
London N1 9HF, UK
TEL: (44 20) 7713 1995
FAX: (44 20) 7713 1800
E-mail: hrwuk@hrw.org

15 Rue Van Campenhout
1000 Brussels, Belgium
TEL (32 2) 732-2009
FAX (32 2) 732-0471
E-mail: hrwbe@hrw.org

“You cannot escape from the horror”

This story of fifteen-year-old Elise is one of many in Ituri. She fled one attack after another and witnessed appalling atrocities. Walking for more than 300 miles in her search for safety, Elise survived to tell her tale; many others have not.

I am fifteen years old and my father is Hema while my mother is Nande. I was in Komanda in August 2002 when Ngiti fighters attacked the town. They were killing people especially the Hema. I hid with my family in the forest but they found us. There were six of them in civilian clothes with axes and machetes. I saw people being killed, men, women and children. Then it was our turn. They asked us what ethnic group we were. We said Nande. They did not believe us and said they would kill us. They took us one by one. They killed my mother, father and older brother. Then they took me and cut my wrist, my neck and both shoulders. They thought I was dead, so they left me. I think more than 200 people were killed that day, mostly Hema and Gegere.

I managed to get up and find a hospital in Komanda. It took me about five hours. I had to walk six miles to get there. I was all alone. At the hospital they treated my hand and neck. I spent some time in the hospital before the Hema militia decided to take me to the bigger hospital in Nyakunde. I spent one month there or so, and then on September 5 the Ngiti attacked that town as well. They killed many people. This time it was the Ngiti, Lendu, and the APC soldiers. I hid in the operating room with other Hema people. They were killing everybody leaving only Nande and those who were not Hema. I did not know what to do. I told them I was Nande and I managed to escape. Along with about 50 others we were able to run away.

I wanted to go far away from the killing and so I walked to Mambasa [about 200 miles away]. I went to the white priest, who arranged for me to get treatment in Mambasa hospital. Another woman also helped to look after me. But then in October, Mambasa was also attacked by the Effaceurs [MLC and RCD-N troops]. They were shooting from morning till evening. We fled into the forest. They looted our things. They raped many girls. I spent about one month in the forest. They killed four people in Mambasa. They were killed under a tree near the house of the commissaire. They were buried in a mass grave. I found the bodies decomposing. I fled again to Mayuano, some 20 miles away, but the Effaceurs reached there too. So I went to Teturi where they also attacked and then to Byakato. I continued on to Mangina where I stayed.

Will this killing ever stop?

(Human Rights Watch interview, Mangina, February 2003)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

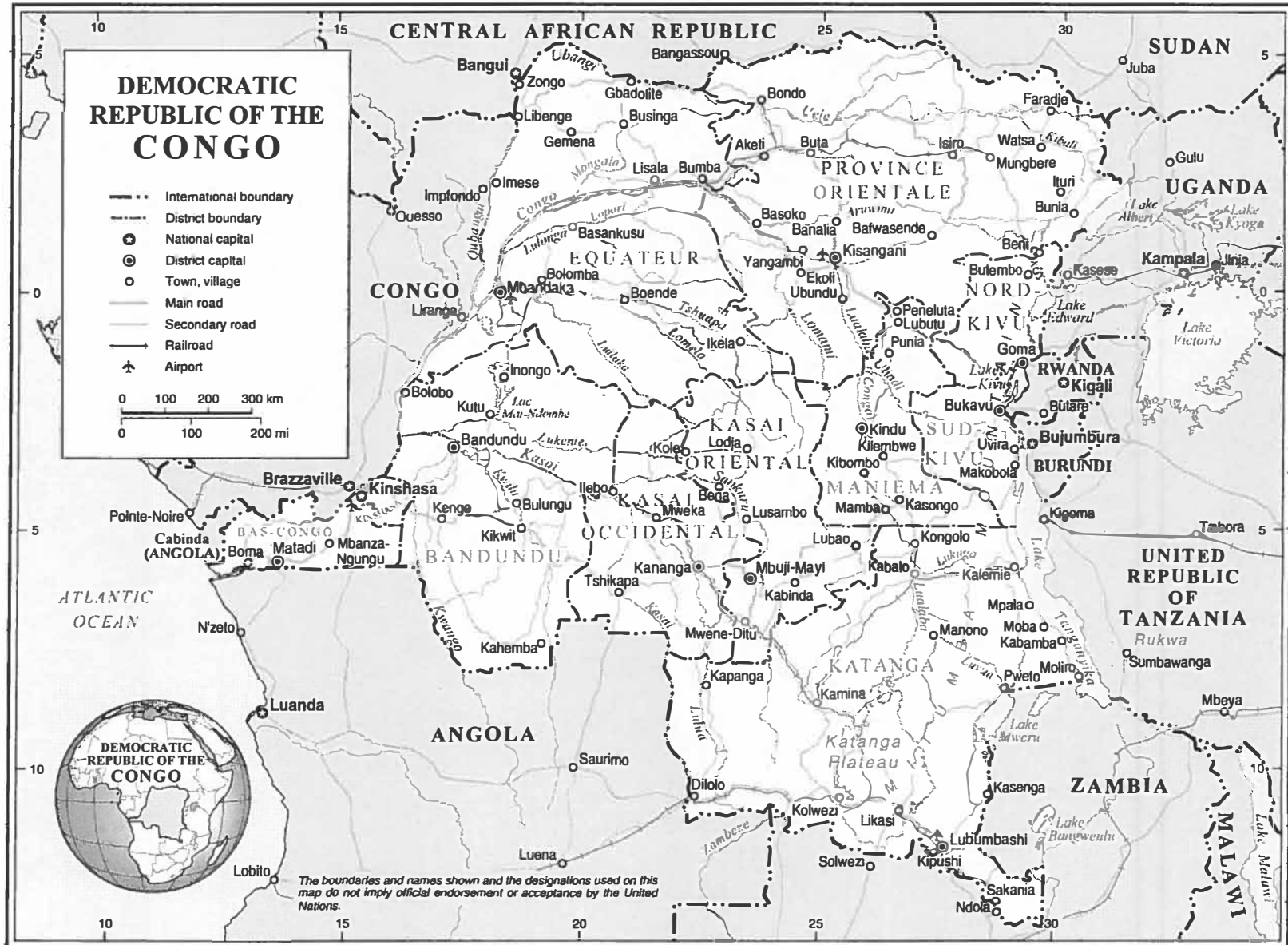
ITURI: “COVERED IN BLOOD” Ethnically Targeted Violence In Northeastern DR Congo

LIST OF ACRONYMS.....	i
I. SUMMARY.....	1
II. RECOMMENDATIONS.....	3
To the Ugandan, Rwandan and DRC Governments:.....	3
To the Ugandan Government:	3
To the DRC Government:	3
To the Hema, Lendu, Ngiti and Other Armed Political Groups:.....	3
To the United Nations:	3
To Donor Governments:.....	4
To the Office of the Prosecutor of the International Criminal Court:	4
III. CONTEXT: EXTERNAL ACTORS.....	5
The Peace Process and Ituri.....	5
RCD-ML and Its Links with Ethnic Groups in Ituri	5
Ugandan Manipulation of Local Politics.....	6
The Ugandan Government Response	7
The Role of the DRC Government in Ituri.....	8
Military Assistance to the RCD-ML and Other Armed Groups.....	9
DRC Minister of Human Rights Taken Hostage.....	10
Involvement of RCD-Goma and the Rwandan Government in Ituri.....	10
Economic Gain	12
IV. LOCAL CONTEXT – ARMED POLITICAL GROUPS	14
Proxies Pursuing Their Own Interests	14
The Hema - Lendu Conflict.....	18
Rumor, Propaganda and Prejudice	18
V. MASSACRES AND OTHER HUMAN RIGHTS ABUSES.....	19
The Attack on Bunia.....	19
Massacres and other Abuses by the UPC	21
The UPC Government and the Growth of Extremism.....	21
Attack at Mabanga.....	22
Massacre at Songolo.....	22
Massacre at Mongbwalu.....	23
UPC Abuses of Lendu and Others Seen as Political Opponents	27
Massacres and Other Abuses by the APC and by Lendu and Ngiti Armed Groups.....	30
Nyakunde Massacre.....	30
Lendu and Ngiti Summary Executions Tolerated by RCD-ML Authorities	35
Abuses by the MLC and RCD-N.....	36
Summary Executions and Looting at Mambasa	36
Assassination of Governor Joseph Enecko.....	38

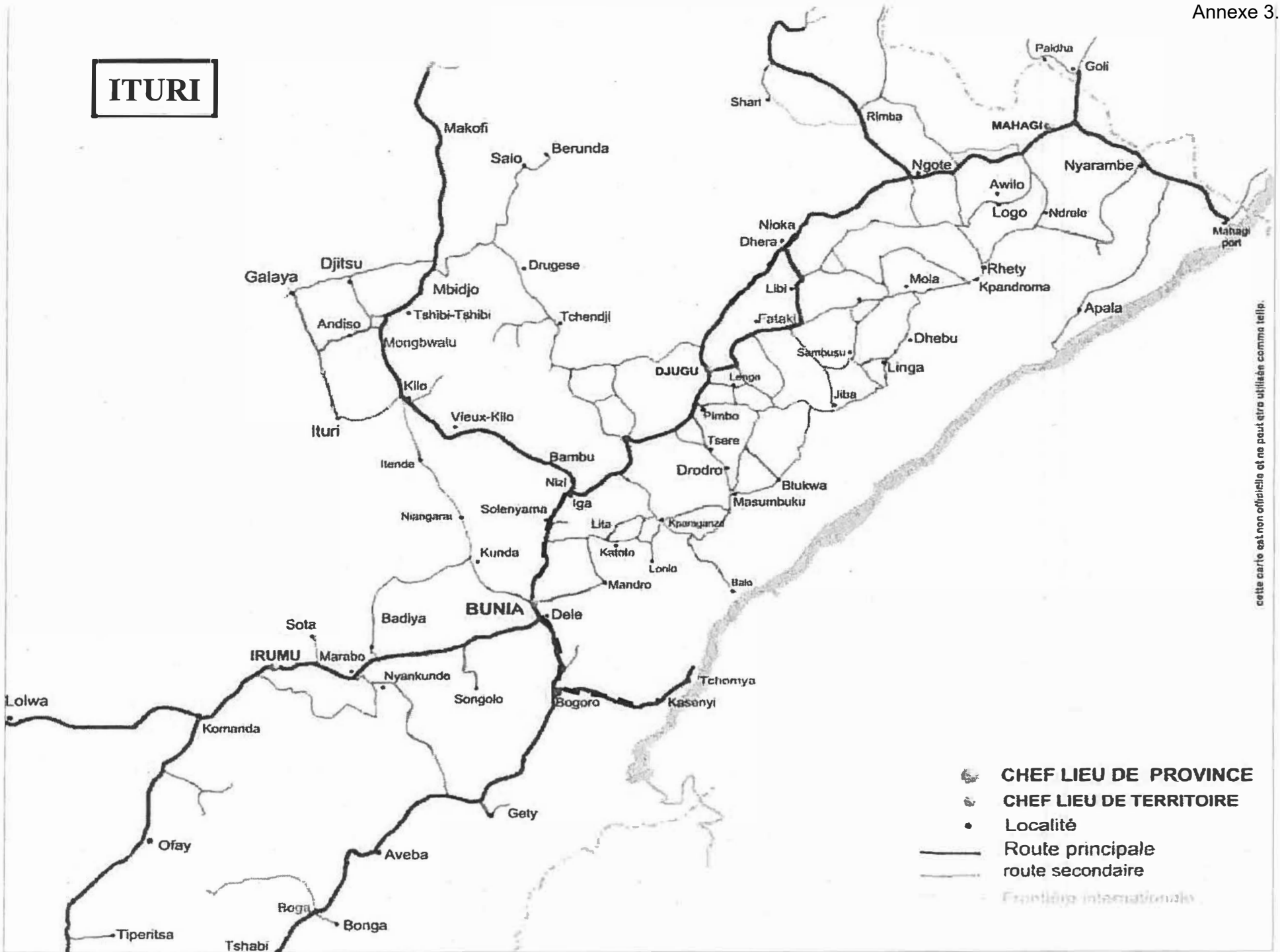
Blocking Humanitarian Aid and Targeting Humanitarian Workers.....	39
The Murders of ICRC Staff.....	40
Inhumane Acts – Cannibalism and Deliberate Mutilations of Corpses.....	42
Sexual Violence.....	44
Child Soldiers.....	46
VI. THE CURRENT SITUATION	48
VII. International Law and Justice	48
International Humanitarian Law.....	48
International Criminal Court	50
VII. RESPONSE OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY	50
The United Nations and MONUC.....	51
International Donors.....	53
The European Union.....	54
The United Kingdom.....	54
The United States	55
ACKNOWLEDGEMENTS	56







LIST OF ACRONYMS

APC:	Congolese Popular Army, armed wing of the RCD-ML (Armée Populaire Congolaise)
FAC:	Congolese Armed Forces (Forces Armées Congolaise)
FAPC:	People's Armed Forces of Congo (Forces Armées Populaire du Congo)
FIPI:	Front for Integration and Peace in Ituri (Front pour L'Integration et Paix en Ituri)
FLC:	Front for the Liberation of Congo (Front de Libération du Congo)
FNI:	Front for National Integration (Front Nationalist et Integrationist)
FPDC:	Popular Force for Democracy in Congo (Force Populaire pour la Démocratie du Congo)
FRPI:	Patriotic Force of Resistance in Ituri (Force des Resistance Patriotique d'Ituri)
ICC:	International Criminal Court
IEMF:	Interim Emergency Multinational Force
IPC:	Ituri Pacification Commission
LRA:	Lords Resistance Army
MLC:	Movement for the Liberation of Congo (Movement Pour la Liberation du Congo)
MONUC:	United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of Congo
PRA:	People's Redemption Army
PUSIC:	Party for Unity and Safeguarding of the Integrity of Congo
RCD-GOMA:	Congolese Rally for Democracy-Goma (Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma)
RCD-ML:	Congolese Rally for Democracy-Liberation Movement (Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération)
RCD-N:	Congolese Rally for Democracy- National (Rassemblement Congolais pour la Démocratie- National)
RPA:	Rwandan Patriotic Army
UPC:	Union of Congolese Patriots (Union des Patriots Congolais)
UPDF:	Ugandan People's Defence Forces



ITURI



-  **CHEF LIEU DE PROVINCE**
-  **CHEF LIEU DE TERRITOIRE**
-  **Localité**
-  **Route principale**
-  **route secondaire**
-  **Frontière internationale**

cette carte est non officielle et ne peut être utilisée comme telle.

I. SUMMARY

Ituri is often described as the bloodiest corner of the Democratic Republic of Congo (DRC). Despite three peace agreements purportedly ending the five year-old Congolese war, fighting in northeastern DRC intensified in late 2002 and early 2003. In early May 2003, hundreds of civilians were slaughtered in the town of Bunia and tens of thousands of others were forced to flee. Some sought shelter near the United Nations compound desperately looking for protection from the violence. While the international community focused on the town of Bunia, massacres continued in other parts of Ituri away from media attention. As one witness described it, "Ituri was covered in blood."

Based on information gathered by its researchers and on other reports, Human Rights Watch estimates that at least 5,000 civilians died from direct violence in Ituri between July 2002 and March 2003. These victims are in addition to the 50,000 civilians that the United Nations estimates died there since 1999. These losses are just part of an estimated total of 3.3 million civilians dead throughout the Congo, a toll that makes this war more deadly to civilians than any other since World War II.

Armed groups have committed war crimes, crimes against humanity, and other violations of international humanitarian and human rights law on a massive scale in Ituri. Assailants have massacred unarmed civilians, often solely on the basis of their ethnicity, killing scores and sometimes hundreds of civilians in each such attack. In one of several such massacres documented by Human Rights Watch researchers, Ngiti combatants together with soldiers of the Congolese Popular Army (Armée Populaire Congolaise, APC) of Mbusa Nyamwisi killed at least 1,200 Hema and Bira children, women and other civilians in Nyakunde. Over a ten-day period assailants carried out a well-planned operation, systematically slaughtering and often torturing civilians in house-to-house searches and executing hospital patients still in their beds. Many other massacres, especially those that occurred in more remote areas, were never even reported.

Armed groups also committed summary executions, forcefully abducted persons whose whereabouts remain unknown and arbitrarily arrested and unlawfully detained others, some of whom they subjected to systematic torture. Survivors told Human Rights Watch researchers that the Hema Union of Congolese Patriots (UPC) conducted a "man hunt" for Lendu and other political opponents shortly after taking power in August 2002. Many Lendu were arrested. Others fled or went into hiding, afraid to walk openly in the streets of Bunia. According to witnesses, senior UPC military officers were in charge of two prison areas that became notorious places of summary execution and torture.

Combatants of armed groups also committed rapes and engaged in such inhumane acts as mutilations and cannibalism, a practice meant to bring ritual strength to perpetrators and to inspire terror in opponents.

All groups have recruited children for military service, some as young as seven years old, subjecting them to the risks and rigors of military operations. As the war intensified, the forced recruitment of children increased so dramatically that observers described the fighting forces as "armies of children."

More than 500,000 people have been forced to flee from their homes in Ituri often encountering further violence in their flight. Members of armed groups have looted many of these homes and have sometimes burned down entire villages, destroying them to discourage any return. Armed political groups and their outside backers have violated international humanitarian law by deliberately preventing humanitarian agencies from delivering assistance to people whom they have defined as their enemies. In the last year, there have been more than thirty cases where humanitarian workers have been detained, threatened, beaten or expelled from Ituri. The most serious attack was the murder of six staff of the International Committee of the Red Cross in April 2001, an incident with wide ramifications further documented in this report.

Perpetrators of these crimes are rarely punished. According to information available to Human Rights Watch researchers, Hema, Lendu and other armed groups have not investigated any of the abuses described in this report nor have they held accountable those responsible for them. In those few cases where political movements have

bowed to local or international pressure and have tried alleged perpetrators, the proceedings have not met international fair trial standards.

The war in Ituri is a complex web of local, national, and regional conflicts that developed after a local dispute between Hema and Lendu was exacerbated by Ugandan actors and aggravated by the broader international war in the DRC. National rebel groups such as the Congolese Liberation Movement (Mouvement pour la Libération du Congo, *MLC*), the Congolese Rally for Democracy-Liberation Movement (Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération, *RCD-ML*) and the Congolese Rally for Democracy-Goma (Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma, *RCD-Goma*) have supported local militia in their conflicts as a way to expand their own base of power in the DRC transitional government or perhaps even to derail negotiations. These national groups, as well as local ethnic groups in Ituri, have been and, in some cases, still are supported by the Ugandan, Rwandan and DRC governments.

Ituri is now the battleground for the war between the governments of Uganda, Rwanda and the DRC which have provided political and military support to local armed groups despite abundant evidence of their widespread violations of international humanitarian law. In doing so and in failing to exercise their influence over them to bring such abuses to an end, they share responsibility for these crimes. International leaders and the UN Security Council regularly denounce the crimes, but have also failed to end them or to deliver justice for them.

Uganda, the occupying power in Ituri from 1998 to 2003, failed in its obligation under international humanitarian law to protect the civilian population. The Ugandan authorities played a direct role in political and administrative changes in Ituri, stimulating new political parties and militia groups to form. As this conflict expanded to encompass more people and wider areas, Uganda used it as a pretext to remain in the resource-rich area, exploiting its minerals and commerce.

The availability of political and military support from external actors, whether national governments or rebel movements, encouraged local leaders to form new groups, generally based on ethnic loyalty. Some of these groups advocated increasingly extreme ethnically based positions. Leaders of these groups often set their own agendas and readily switched patrons as their interests dictated. In this fast-changing scene there was one constant: the abuses committed against the civilian population.

The conflict in Ituri is important not just because of the extent of the suffering and destruction imposed on local people, but also because of these links with broader struggles. The complex mix of local, national, and regional conflicts exists also in the Kivus, where civilians have suffered from massacres and other grave abuses, and it may develop elsewhere in the DRC. The continuation of this kind of local level combat endangers the peace process throughout the country and beyond.

Until recently, the conflict in Ituri has been largely ignored by the international community. Despite information to the contrary, some UN member states and UN officials viewed Ituri as merely a “tribal war” not related to the broader war in the DRC. Between 1999 and April 2003 the U.N. Organization Mission in the DRC (MONUC) had only a small team of fewer than ten observers covering this volatile area of some 4.2 million people. MONUC forces were urgently increased to several hundred in April 2003, but they had no capability to protect thousands of civilians who fled to them for protection when fighting again broke out between opposing militia groups in early May. The UN Security Council authorised an Interim Emergency Multinational Force with a Chapter VII mandate to protect civilians and UN staff in the town of Bunia for a short period while MONUC reinforced its presence. This decision, while helpful to residents of the town, has left tens of thousands of civilians outside Bunia unprotected and at the mercy of armed groups who continue to fight. At the time of publication, Human Rights Watch continues to receive reports of massacres in Ituri.

This report results from fieldwork done by two Human Rights Watch researchers in February 2003, along with follow-up research up until late June, focusing on ethnically targeted violence, violations of international humanitarian law, and the role of foreign armies in Ituri. It is based on investigations in Bunia, displaced persons camps north of Beni, and western Uganda border areas. Human Rights Watch acknowledges with gratitude and

respect the assistance given its researchers by Congolese human rights organizations and numerous other groups and individuals who took great risks to provide information. For their safety we have withheld their names and details necessary to protect their identities.

II. RECOMMENDATIONS

To the Ugandan, Rwandan and DRC Governments:

- Provide no military, financial, or other assistance to armed groups that have committed serious violations of international humanitarian and human rights law in Ituri. This should include Lendu, Ngiti and Hema militias, parties such as the UPC and PUSIC, as well as the RCD-ML, RCD-N and the MLC. Use your influence with these groups to persuade them to halt these abuses.

To the Ugandan Government:

- Investigate alleged violations of international human rights and humanitarian law by Ugandan forces and bring to justice those accused of having committed such crimes or of having facilitated or tolerated the commission of such crimes by local groups over which they exercised control.

To the DRC Government:

- Make the development of an effective, independent and impartial national justice system a priority, focusing efforts first in areas where grave violations of international human rights and humanitarian law have been committed.
- Pass the necessary legislation implementing the establishment of the International Criminal Court. Request the prosecutor of the International Criminal Court (ICC) to conduct a preliminary examination of those cases within the jurisdiction of the court.
- Request that the U.N. Security Council establish a judicial mechanism to prosecute the most serious violations of international humanitarian law that are outside the jurisdiction of the ICC.

To the Hema, Lendu, Ngiti and Other Armed Political Groups:

- Direct your combatants to adhere to international humanitarian law in all military operations, particularly as it relates to the protection of civilians and the provision of humanitarian aid. Investigate alleged violations of international humanitarian law, including those described in this report, and hold combatants accountable for them.
- Stop the recruitment and training of children under the age of eighteen and disarm, demobilize, rehabilitate and return to their homes all such children.

To the United Nations:

- The UN Security Council should strengthen the MONUC mandate to one based on chapter VII that allows for the robust use of force by MONUC troops in protection of the civilian population throughout the DRC. Provide the force with adequate numbers of troops and the necessary resources and equipment so that it can fulfill its mandate, particularly with regard to the protection of civilians.
- Urge the commander of the Interim Emergency Multinational Force to interpret the mandate accorded by the Security Council in resolution 1484 to ensure the full protection of civilians both inside and outside of Bunia.
- In follow up to resolution 1468, the Security Council should establish a credible and effective international justice mechanism for the DRC to investigate and prosecute grave violations of international humanitarian law committed by all parties, including citizens of countries other than the DRC from 1996 to July 2002.
- The UN secretary general should establish a team of MONUC human rights investigators in Ituri with sufficient resources to document and publicly report on violations of international human rights and humanitarian law.
- The High Commissioner for Human Rights should establish a field office in Bunia to assist the MONUC human rights team in monitoring and publicly reporting on human rights violations and to strengthen local human rights organizations.

- Within the context of the World Bank coordinated regional demobilization program, UNICEF should support the demobilization, disarmament and re-integration of child soldiers under the age of 18 from all armed forces or groups regardless of ethnicity and political affiliation.

To Donor Governments:

- Exert political, diplomatic, and economic pressure on the Ugandan, Rwandan and DRC governments to dissuade them from supporting local armed groups responsible for crimes against humanity and other serious violations of international humanitarian and human rights law. Publicly denounce violations of international human rights and humanitarian law, including recruitment of child soldiers, by all local armed political groups and their backers in Ituri and insist upon accountability for the perpetrators of such crimes.
- Support efforts in the Security Council to establish a credible and effective international justice mechanism to investigate and prosecute grave violations of international humanitarian law by all parties to the DRC war, including those who are not citizens of the DRC.

To the Office of the Prosecutor of the International Criminal Court:

- As set out under article 15 of the Rome Statute of the International Criminal Court, initiate an investigation proprio motu by undertaking a preliminary investigation of serious crimes committed in Ituri within the presumptive jurisdiction of the ICC for possible prosecution.

III. CONTEXT: EXTERNAL ACTORS

The Peace Process and Ituri

The second Congo war began in 1998 and pitted the DRC government, supported by Angola, Zimbabwe, and Namibia, against several rebel movements backed by Uganda, Rwanda, and Burundi. In 1999 the major parties to the war signed the Lusaka Peace Accords, resulting in the deployment in 2000 of a United Nations force, the U.N. Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo (MONUC) to monitor arrangements for ending the conflict. But the accords were not respected and the DRC was in effect divided among four regimes, each of which depended on foreign troops to survive. After further negotiation, the DRC government reached an accord on future political arrangements with two of the three major rebel movements, the MLC and RCD-ML.¹ Known as the Sun City accord, the agreement was signed in April 2002 without the signature of the third important rebel movement, the RCD-Goma.

After further international pressure and shuttle diplomacy, the government of the DRC signed bilateral accords with Rwanda (July 2002) and with Uganda (September 2002), paving the way for withdrawal of their troops. The Rwandan soldiers left in October and Ugandan troops began withdrawing soon after, although some stayed on.² In early 2003 Uganda briefly increased the number of its soldiers in Ituri, but under significant international pressure it started its final withdrawal of troops in May. In April 2003 RCD-Goma joined the other DRC parties to the conflict in the All Inclusive Agreement on the Transitional Government, meant to settle interim political arrangements.

Despite the agreements and the troop movements, the war in Ituri intensified as local surrogates carried on the battles of the national and international actors.

RCD-ML and Its Links with Ethnic Groups in Ituri

Links between the RCD-ML and ethnic groups form one strand of the complex political fabric in Ituri. The RCD-ML split off from the original RCD in 1999 and moved its base from Kisangani to Bunia. Mbusa Nyamwisi sought to oust the first RCD-ML president, Wamba dia Wamba, from his post. During their year-long struggle in 2000 each appealed to ethnic groups for support, with Wamba relying on the Lendu, and Mbusa Nyemwisi, together with Hema businessman Tibasima Ateenye, drawing strength from the Hema. Ethnically-based militia, incorporated into the RCD-ML forces, supported their chosen candidates, sometimes by force of arms. Mbusa Nyamwisi triumphed and Wamba left the scene. Nyamwisi, himself a Nande, then began fostering ties with the Lendu. In early 2002, he named Jean-Pierre Molondo Lompondo, an outsider from Kasai, as governor of Ituri and allowed him to take control of the RCD-ML forces, thus limiting the power of Thomas Lubanga, a leading Hema member of the movement and nominally his minister of defense. As Nyamwisi depended more on the Lendu, he increasingly alienated his former supporters among the Hema. In April 2002, Nyamwisi's bodyguard was assassinated, a crime widely attributed to Lubanga. Skirmishes followed between those RCD-ML troops, known now as the Congolese Popular Army (Armée Populaire Congolaise, APC), who supported Nyamwisi, and combatants backing Lubanga. Lubanga and his forces, identified with the Union of Congolese Patriots (UPC), set up their own base at Mandro, some twelve miles outside Bunia and took control of part of Bunia town from the APC. In the process, both sides committed abuses against the civilian population.³

In April 2002, Nyamwisi participated in the Sun City negotiations, establishing links with the DRC government that he could use to strengthen his base at home. During his absence in Sun City, the UPC circulated a document in Bunia denouncing the RCD-ML for its willingness to deal with outsiders. Under the slogan "Ituri for Iturians," they advocated regional autonomy.⁴

¹ Initially known as the RCD-Kisangani, the name was changed to RCD-ML after the move to Bunia. It is sometimes referred to as RCD-K-ML to denote its early origins.

² Under the Luanda Accords, Uganda promised to withdraw its forces immediately from Gbadolite and Beni but arranged to keep soldiers in Bunia until a civilian administration was established there.

³ Human Rights Watch, "Chaos in Eastern Congo: UN Action Needed Now," A Briefing Paper, October 2002.

⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

In the following months, Governor Molondo integrated Lendu militia into the RCD-ML forces in accord with the Sun City agreement. The Hema militia charged Molondo with favoring the Lendu and remained apart from the APC. In June, Ugandan authorities detained Lubanga and eight aides while they were in Kampala and then delivered them to Kinshasa where they were held under house arrest. But two months later, Ugandan authorities switched clients and Ugandan troops joined the UPC in ousting Governor Molondo and APC forces from Bunia. Soon after, the UPC set up a government purporting to control Bunia and the rest of Ituri.⁵

Ugandan Manipulation of Local Politics

Ugandan involvement with the RCD-ML and other political groups in Ituri constituted another strand of the complex political fabric. This link was sometimes echoed by further ties between the RCD-ML and locally-based groups. In other cases, Ugandans cooperated directly with the locally-based groups, creating still another strand of political involvement.

During its four years occupying the north-eastern DRC, the Ugandan army--the Ugandan Peoples Defense Force (UPDF)--claimed to be a "peacemaker" in a region torn by ethnic strife. In reality the Ugandan army provoked political confusion and created insecurity in areas under its control. From its initial involvement in a land dispute between the Hema and Lendu ethnic groups in 1999 through its joint operation with Lendu and Ngiti militias to dislodge Hema from Bunia in March 2003, the Ugandan Army more often aggravated than calmed ethnic and political hostilities.⁶

Since 1999 the initial conflict between Hema and Lendu drew in more ethnic groups and spawned increasing numbers of ethnically-based militia. Uganda provided assistance to many of these groups often helping to launch, arm, and train them, but its support was erratic and determined by its own interests.⁷ A local politician who discussed Ituri political affairs with Ugandan authorities in late 2002 told Human Rights Watch researchers, "It was clear to me that Uganda wanted a pawn in Ituri. When their pawn didn't work, they were happy to change it for another.... If Uganda continues to play games like this there will never be peace in Ituri."⁸

The list below summarizes some of the ways that Uganda intervened in Ituri politics.⁹

- There are currently ten armed political groups operating in Ituri (see box below). Since 1998 most of these groups have at one point or another been armed, trained or politically supported by the Ugandan authorities. For some this support has been only of brief duration while for others it has been more long-term.¹⁰ Uganda has played a major role in launching or supporting at least five of these groups.¹¹
- On the political level, Ugandans directed important changes in the rebel movements based in Bunia, including removing Wamba dia Wamba as head of the RCD-ML and replacing him by Mbusa Nyamwisi; supporting the creation of two coalitions, the Front for the Liberation of Congo (FLC) which grouped rebel movements at the national level and the Front for Integration and Peace in Ituri (FIPI) which grouped local rebel groups of the Lendu, Alur and dissatisfied Hema; and driving away the RCD-ML and helping install the UPC in Bunia in August 2002. These changes were directed from Kampala and supported by the Ugandan forces in Ituri.
- Uganda intervened in local administration by establishing a new province, Kibali-Ituri, in 1999, by naming its first governor, and by playing a major role in changing four of the six governors since then. Three governors

⁵ Human Rights Watch, "Chaos in Eastern Congo: UN Action Needed Now."

⁶ Human Rights Watch, A Short Report, *Uganda in Eastern DRC: Fuelling Political and Ethnic Strife*, March 2001.

⁷ Ibid. See also U.N. Integrated Regional Information Network (IRIN), Special on Ituri, December 2002.

⁸ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

⁹ Human Rights Watch interviews, Bunia, Beni, and Kampala, February 2003; Human Rights Watch, *Uganda in Eastern DRC: Fuelling Political and Ethnic Strife*, March 2001; and IRIN chronology on Ituri, December 2002.

¹⁰ Ibid.

¹¹ RCD-ML, MLC, RCD-N, UPC and the FIPI platform of three ethnic based groups. For support to the RCD-ML, MLC and RCD-N see Human Rights Watch, A Short Report, *Uganda in Eastern DRC: Fuelling Political and Ethnic Strife*, March 2001. For support to the UPC and FIPI see following chapters in this report.

were removed directly by Ugandans with their army providing the force in two of these cases.¹² One governor was forced to leave after the Ugandan-backed coalition FLC failed and another was never accepted by the local population and was unable to carry out his duties.¹³ Between January and May 2001, Col. Edison Muzoora of the Ugandan Army effectively acted as governor, a period during which inter-ethnic violence escalated dramatically.¹⁴

- Of the seven Ugandan commanders in charge of the Ugandan forces in Ituri, four were accused by local actors and other independent groups of favoring the Hema over the Lendu.¹⁵ The Porter Commission set up by the Ugandan government also acknowledged that it had received evidence that four senior Ugandan Army officers (two of whom were the same accused by local groups) had in one way or another been highly suspected of involvement in the Hema–Lendu conflict.¹⁶ Another commander was removed supposedly after he tried to stop the Ugandan exploitation of DRC resources.¹⁷
- Ugandan authorities often managed and chaired political negotiations on Ituri. Between 1999 and February 2003, Ituri leaders went to Kampala for political negotiations more than fifteen times and met frequently with either President Museveni or his brother Salim Saleh.

Ugandan meddling in Ituri politics stimulated new political parties and militia groups to form and most did so along ethnic lines, contributing to growing ethnically- based extremism.

On many occasions since their arrival in Ituri in 1998, Ugandan forces failed to protect civilians in areas under their control, most dramatically in Bunia on January 19, 2001 and between August 6 and 10, 2002 when ethnic killings took place within a kilometer of the large Ugandan army camp at the airport. In a few cases, however, Ugandan soldiers did protect civilians. During the early August attacks in Bunia, for example, two Ugandan soldiers reportedly died protecting Hema at Lengabo. In another case at Mabanga on August 28, 2002, Ugandan troops sheltered hundreds of Lendu and others from Hema attack and then the next day escorted them to safety past hostile Hema militias and the bodies of their relatives and friends.

The Ugandan Government Response

On April 15, 2003 Ugandan army Brig. Kale Kayihura, addressing the Ituri Pacification Commission in the name of President Museveni, reportedly deviated from his prepared text to ask the delegates to excuse Ugandan troops for atrocities they committed in Ituri.¹⁸ If so, this represented an unusual recognition of wrongdoing by Ugandan military authorities who more frequently claimed to have acted as peacekeepers and perhaps even to have prevented a genocide. As Brigadier Kayihura told journalists, “There are indicators of possible genocide if the UPDF leaves the area without an effective peacekeeping force and administration. The savage killings in Drodro are a reminder to the international community to stop the genocide before it reaches alarming levels.”¹⁹ President Museveni reportedly denigrated MONUC and its ability to deal with the threat, saying “MONUC is just a tourist group.”²⁰

Ugandan authorities claimed in the press that the UN asked them to stay in Ituri, although the UN never explicitly did so. Ugandan spokesmen relied on a September 2002 report by the U.N. secretary general in which he called

¹² Governors Adele Lotsove Mugisa, Ernest Uringi Padolo and Jean Pierre Molondo Lompondo.

¹³ Col Mohammed Buli Bangolo was the first, Ruhugwa Baguma the second.

¹⁴ During this time there was no official governor and Colonel Muzoora effectively held administrative control.

¹⁵ Captain Kyakabale, Colonel Arosha, Col. Edison Muzoora and Col. Freddy Segamwenge.

¹⁶ Final Report of the Judicial Commission of Inquiry into Allegations into Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo 2001 (May 2001 – November 2002), November 2002, p. 138. The Porter Commission mentions Cap Kyakabale, Colonel Arosha, Cap. Peter Karim and Colonel Angina.

¹⁷ Col. Charles Angina.

¹⁸ Electronic mail and telephone communication with delegates who attended the conference, April 16, 2003.

¹⁹ “A Whole New Genocide is Well Underway in Congo,” *The New Vision*, Kampala, April 17, 2003.

²⁰ “Army Sets Terms for Pulling out of DRC,” *The Monitor*, Kampala, April 11, 2003.

on the Ugandan army to exercise its security responsibilities “in an impartial manner”²¹ and on similar U.N. statements reminding Uganda of its responsibility to protect civilians in Ituri. At first neither the secretary general nor the Security Council explicitly refuted these assertions but they reportedly did so through diplomatic channels several months later.²²

In late April 2003, Brigadier Kayihura claimed also that Ugandan troops were needed “to secure the Ituri Pacification Commission process” as well as to protect Uganda against the Ugandan dissident group the Peoples Redemption Army (PRA) and armed cattle rustlers.²³ When Uganda first sent troops to Ituri, authorities claimed they were there to protect Uganda against the Ugandan rebel group the Allied Democratic Forces (ADF).

Ugandan forces missed repeated deadlines for leaving Ituri but finally completed their withdrawal from Bunia on May 6, 2003 and continued withdrawing from other areas in Ituri, claiming to have completed their total withdrawal in early June. Foreign Minister James Wapakhabulo disclaimed Ugandan responsibility for “any ugly situations such as massacres” that might happen after the Ugandan withdrawal.²⁴ There were reports that the DRC government was willing to allow one Ugandan army battalion to stay on the slopes of the Ruwenzori mountains, although exactly where and for how long was unclear. Wapakhabulo also reportedly warned that the Ugandan army withdrawal would not “remove an inherent right to self defence” and that Uganda would be prepared to “carry out small military incursions” into Ituri if necessary.²⁵

When Ugandan troops arrived in Uganda, they were welcomed by Defense Minister Amama Mbabazi who congratulated them and declared their mission in DRC “an overall success”. Brigadier Kayihura returning with his troops from Bunia stated, “We return home keeping our heads high because we have done Uganda proud.”²⁶

The Role of the DRC Government in Ituri

Until April 2002, the Kinshasa government played little role in Ituri but with the Sun City agreement, it sought more influence in parts of northeastern Congo which were nominally under the control of the RCD-ML, though in fact occupied by the Ugandan army. Focused first on regaining control over resources and strengthening the military forces of its ally the RCD-ML, the DRC government otherwise lacked a coherent strategy for effectively governing the northeast. Unlike Uganda which manipulated several local political links simultaneously, the DRC government worked primarily with the RCD-ML and, through it, with Lendu, Ngiti, and other ethnic groups. These links undermined the credibility of the DRC government with Hema ethnic groups and others allied with them, and made it nearly impossible for the national government to serve as a neutral force in Ituri.

Shortly after the Sun City agreement was signed, the DRC authorities reclaimed control over Ituri’s resources by signing an exclusive oil exploration license with the Canadian-British Heritage Oil Company for the area on the DRC side of the Semliki Valley.²⁷ The agreement gained them some cash and set an important precedent for future deals on resource exploitation, but did nothing to increase their authority over the area. The military wing of the RCD-ML, the APC, had no control over most of the area where the oil exploration license had been granted and was weakening elsewhere. Mbusa Nyamwisi himself was unable to return to Bunia after the Sun City agreement was signed and he was forced to move his base to his hometown of Beni.

²¹ U.N. Security Council, “Special report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo,” S/2002/1005, September 10, 2002.

²² Human Rights Watch interviews, Kampala, February 2003.

²³ “A Genocide Could Erupt After UPDF Quits DRC,” the *New Vision*, Kampala, April 23, 2003.

²⁴ “UPDF to Meet Congo Deadline, Says Wapa,” *The Monitor*, Kampala, April 18, 2003.

²⁵ Ibid.

²⁶ “UPDF Says Congo Mission a Success,” *The Monitor*, April 28, 2003.

²⁷ On 10 June 2002 Heritage Oil announced an agreement with the DRC government to develop oil production in approximately 7.7 million acres of Eastern Congo (Ituri). Dominic Johnson, “*Shifting Sands: Oil Exploration in the Rift Valley and the Congo Conflict*,” Pole Institute Report, March 13, 2003.

Military Assistance to the RCD-ML and Other Armed Groups

Faced with the growing power of the UPC, the DRC government sought to strengthen the APC and to integrate it more effectively into the DRC government army, the Forces Armées Congolaises (FAC). Kinshasa provided the APC with uniforms, ammunition, and trainers from FAC. At several camps, such as that at Nyaleke, FAC soldiers trained local forces, including APC, Lendu and Ngiti militias, and Mai Mai, groups of local combatants of various ethnic groups united in their goal of expelling outsiders. According to local sources, approximately two FAC battalions arrived in the Beni area to prop up the APC.

In February 2003 a witness described the training to Human Rights Watch researchers:

There is an alliance between the APC and the Ngiti. They are trying to find ways to integrate more fighters into the army. There is a training center in Nyaleke where the FAC are training the APC, Mai Mai, Ngiti and Lendu. Some of the fighters are young although there is an agreement that only those who are 18 or older will be trained. In the training camp in Nyaleke, a FAC commander called Colonel Aguru is responsible for the training. Currently there are more than fifty Ngiti and Lendu fighters being trained in the camp. At Mangangu there is a camp just for the Mai Mai as they have different requirements than do the APC soldiers.

In early February there was an agreement reached between the Ngiti leadership and Colonel Aguru that Lendu and Ngiti fighters would not have to come to Beni for training but that they could be trained locally in their own villages. This has made them very happy.²⁸

Mbusa Nyamwisi admitted that his APC troops received support from the FAC but denied any alliance with the Ngiti and the Lendu. As he said to Human Rights Watch researchers, "The Ngiti and Lendu see us as potential allies, but I put the brakes on this alliance."²⁹ Lendu leaders of the Front for National Integration (FNI) and Ngiti leaders of the Patriotic Force of Resistance in Ituri (FRPI), however, assert that such an alliance does exist.³⁰

The training and support to the APC and others produced results. When the MLC attacked the ANC positions in Mambasa in October, November, and December 2002, Mbusa Nyamwisi's troops together with the Mai Mai used heavy weapons for the first time and stopped the MLC advance near Teturi and Eregenti. Local sources said these new weapons had been delivered by the FAC.³¹

Ready to act through their local proxies, DRC authorities declined to openly confront Uganda. Instead the DRC government agreed to a gradual withdrawal of Ugandan forces and to a period of joint control over the border area, insisting on the Ugandan responsibility for helping to restore order in the area. "Uganda controlled this part of our territory for the last four years, it is therefore duty bound to repair the damage it has caused," argued Congo's General Commissioner for Peace Kamerhe.³²

With no coherent plan for extending its authority in the northeast and little accurate information about local realities, the DRC government engaged in several ad hoc interventions ranging from the symbolic declaration that it would pay the salaries of the public sector employees in RCD-ML areas to the organization in Kinshasa of a promising peace and reconciliation conference to resolve the Ituri crisis. Leading the peace initiative was Ntumba Luaba, the DRC Minister for Human Rights, who traveled to Bunia a number of times to persuade influential actors to join discussions in Kinshasa.³³

²⁸ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

²⁹ Human Rights Watch interview with Mbusa Nyamwisi, Beni, February 11, 2002.

³⁰ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

³¹ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

³² Réseau Européen Congo (REC), Bulletin d'Information no. 10 / 2002, October 16, 2002, item 17.

³³ Representatives of the government, about 100 delegates of the nine ethnic communities of Ituri, members of MONUC, civil society, and religious confessions were present at the conference, but there were no representatives of the rebel factions and ethnic militias.

DRC Minister of Human Rights Taken Hostage

In August 2002 peace discussions took on added urgency with the killings in Bunia (see below). Hoping to win the UPC cooperation that had now become essential to ending the conflict, DRC Minister of Human Rights Luaba went to Bunia on August 26 with Lubanga, still nominally under house arrest. Shortly before the delegation was to leave Bunia, Lubanga persuaded the minister to visit Hema injured in the recent fighting. The minister agreed and learned too late that this was a ruse to take him and others hostage to be held in exchange for Lubanga and for others still in Kinshasa.

A witness recounted:

Heavily surrounded by the UPC Hema militias, the delegation was taken to the house of local Chief Kahwa Mandro, where upon arrival they were informed by Chief Kahwa that the entire delegation had become his hostages. MONUC was quickly informed of the situation and became the intermediary between Chief Kahwa and the DRC government. The demands were clear: the Kinshasa government was asked to release nine people³⁴ who had been taken by the Ugandans to Kinshasa in exchange for the return of the Minister of Human Rights and his delegation.³⁵

Negotiations continued for three days while the hostages were kept in Mandro. On August 27, 2002, former Ituri governor Adele Lotsove Mugisa arrived in Mandro reportedly declaring that she had been sent by Salim Saleh to free the hostages.³⁶ Two days later the hostages were permitted to fly back to Kinshasa and the UPC members held in Kinshasa were also released.

Chief Kahwa told Human Rights Watch researchers:

I took the Minister of Human Rights hostage as I wanted to find a way to free Lubanga. I took them all and then we negotiated the release of our friends. I planned it myself and it worked very well. Lubanga and the others were freed.³⁷

Shortly after the plane departed, the UPC established a government that purported to control Bunia and the rest of Ituri. The participants in the hostage-taking assumed key posts in the new government: Thomas Lubanga became President; Adele Lotsove Mugisa, criticized for having incited ethnic violence during her tenure as first governor of Ituri, became Minister of Finance; Bosco Taganda became Assistant Minister of Defense; Chief Kahwa was named Presidential Advisor; and Rafiki Saba Aimable, Chief of Security Services.

Neither the new UPC government nor Kinshasa investigated the taking of the hostages or pressed charges in connection with the case. The UPC success in getting their members released showed its strength and the corresponding weakness of the Kinshasa government, handicapped by the paucity of its local clients and by its distance from the scene. The incident reportedly intensified the DRC government's determination to counter the UPC and may have contributed to increased support for Lendu and Ngiti groups via the RCD-ML.³⁸

Involvement of RCD-Goma and the Rwandan Government in Ituri

The UPC depended heavily on Ugandan assistance to win control of Bunia in August 2002, as is described below, but it apparently simultaneously began cultivating links with the Rwandan-backed RCD-Goma and with Rwanda itself. Towards the end of the year, the UPC finally shifted from reliance on Ugandan support to reliance on the RCD-Goma. The change was marked by a January 6, 2003 agreement in which the Rwandan-backed movement agreed to provide military and political support to the UPC.³⁹ The agreement, which committed Rwanda's local

³⁴ These included Bagonsa and Bosco Taganda who would later become key individuals within the UPC administration.

³⁵ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

³⁶ Ibid.

³⁷ Human Rights Watch interview, Chief Kahwa Mandro, Kampala, February 22, 2003.

³⁸ Human Rights Watch interviews, Beni and Kampala, February 2003.

³⁹ Human Rights Watch interview, Thomas Lubanga, Bunia, February 14, 2003.

partner to aiding the Hema group, was the clearest and most public indication until that time of Rwandan involvement in Ituri which, according to local sources, had been growing throughout 2002.⁴⁰

Rwandan involvement in Ituri, whether directly or through RCD-Goma, increased the complexity of the conflict as well as the risks that it may continue and expand. Rwanda and Uganda, enemies for the last three years, have accused each other of preparing attacks in eastern DRC. The Ugandan government has charged Rwanda with supporting armed groups hostile to it, including the Lord's Resistance Army (LRA) and with training other dissidents, such as the People's Redemption Army (PRA). The Rwandan government in turn asserted that Uganda was assisting Rwandan rebels and the Interahamwe militia involved in the 1994 genocide, assistance which they viewed as a "direct security threat" to Rwanda.⁴¹

In addition to continuing their conflict with Uganda, Rwandan authorities may also seek a role in Ituri to counter the deployment of FAC forces and the possible growth of DRC influence in the area; to win a share of the rich resources of the region; and to support the Hema whom they view as an ethnic group related to the Tutsi and as a threatened minority.⁴²

Hema Chief Kahwa Mandro was apparently the first local actor to solicit Rwandan assistance. He told Human Rights Watch researchers that he asked for Rwandan aid in June 2002 and discussed his request with General James Kabarebe of the Rwandan general staff.⁴³ His group then received arms, ammunition, and training from Rwanda. Chief Kahwa reportedly assisted in bringing other UPC members into contact with Kigali, although he himself eventually fell out with the UPC and resumed his allegiance to Uganda, his original backer.⁴⁴

Numerous witnesses reported that Rwanda helped the UPC with advice and training and the delivery of ammunition.⁴⁵ A few even claimed having seen Rwandans fighting alongside UPC forces (see below). Many of these reports come directly or indirectly from RCD-ML or Ugandan sources and must be treated with reserve. Others, however, come from local witnesses not apparently attached to anti-Hema or anti-Rwandan groups.

Mbusa Nyamwisi, for example, alleged that Kigali was delivering arms, ammunition, and even Rwandan soldiers into the airstrips at Irumu, Mongbwalu, and Bunia.⁴⁶ One of his senior military staff told Human Rights Watch researchers that in the first week of February 2003 an Antonov 26 landed in Irumu with weapons and people from Kigali.⁴⁷ Ugandan soldiers claimed to have flight data, collected by radar, showing planes such as Antonov 26 leaving Kigali and going to air strips in Ituri.⁴⁸

MONUC passed on similar information to its Kinshasa headquarters, at least some of it obtained from Ugandan military sources. On September 18, 2002 the MONUC team in Bunia reported to Kinshasa that "on 16 September 2002 at 18:10, a plane from Rwanda airdropped arms, ammunition and uniforms at Mandro. The UPC are now seen with new camouflage uniforms and new weapons." On October 7, 2002 MONUC reported that "Ugandan army Major David Muhoozi states that the RPA⁴⁹ are in Bunia and are expected to be in Mandro training camp. They are small in number and in civilian clothes." A day later again MONUC forces in Bunia told Kinshasa that "the [Ugandan army] confirms that the RPA soldiers in Bunia are former RPA/Banyamulenge and are instructors at Mandro. Also [Chief] Kahwa (UPC) has visited Rwanda for support."⁵⁰

⁴⁰ Human Rights Watch interviews, Beni and Kampala, February 2003.

⁴¹ "Congo, Rwanda Sabre Rattling Turns Into PR War," *The East African Standard*, Nairobi, March 31, 2003.

⁴² Human Rights Watch interviews with local analysts, Beni, Bunia and Kampala, February 2003.

⁴³ Human Rights Watch interview, Chief Kahwa Mandro, Kampala, February 22, 2003.

⁴⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

⁴⁵ Human Rights Watch interviews with a range of sources in Beni, Bunia, Kampala, February 2003.

⁴⁶ Human Rights Watch interview, Mbusa Nyamwisi, Beni, February 11, 2003.

⁴⁷ Human Rights Watch interview, military commander, Beni, February 2003.

⁴⁸ Human Rights Watch interview, Ugandan military source, Kampala, February 2003.

⁴⁹ Then known as the Rwandan Patriot Army (RPA), the Rwandan armed forces are now called the Rwandan Defense Forces, RDF.

⁵⁰ Internal MONUC correspondence, September and October 2002.

A civilian witness unaffiliated with either the RCD-ML or the Ugandans saw Rwandans arrive at an airstrip near Mahagi in northern Ituri in early 2003. He told Human Rights Watch researchers:

I was at the airstrip with a retired former Ugandan military man who had once trained Rwandans when they were still in Uganda many years ago. The Rwandans recognized the old man and came over to salute him as I was standing there. He asked them what they were doing and they said they were there to train the UPC.⁵¹

Another witness in Kigali saw Lubanga and a high level delegation of UPC officials, including Jean Baptist Dhetchuvi, Richard Lonema, Commander Kisémbó, and Rafiki Saba Aimable, arrive in the Rwandan capital on December 30, 2002. The witness said:

After a meeting in Gbadolite where Lubanga was refused a place in the talks with the MLC, RCD-N and RCD-ML, the UPC delegation boarded an Antonov 26 and went straight to Kigali. In Kigali, UPC officials said they met with James Kabarebe and President Kagame. They spent one night in Kigali and then the whole delegation returned to Bunia except for the foreign minister Jean Baptiste Dhetchuvi who stayed behind to organize further details with Kigali and was then going to Goma to write the new agreement. Before they returned [to Bunia] I saw the plane loaded with about five tons of ammunition and weapons.⁵²

UPC Foreign Minister Dhetchuvi, a former biology professor at the National University of Rwanda, apparently negotiated the January 6, 2003 agreement between RCD-Goma and the UPC in Goma just when the Ugandans were organising talks with all the armed groups in Arua. A month later President Onasumba of the RCD-Goma visited Bunia to solidify the new relationship.⁵³

Economic Gain

Ituri is one of the richest areas of Congo with deposits of gold, diamonds, coltan, timber and oil. Foreign governments, their soldiers, and numerous others unofficially attached to them as well as the DRC government itself wanted to profit from the many and valuable resources of this area, including cross border trade and customs revenue. A number of independent reports including those by a United Nations Panel of Experts and by international non-governmental organizations have documented the link between the conflict in the DRC and the exploitation of natural resources. In the case of Mongbwalu documented below, witness testimony showed how quickly the victors in combat moved to exploit local resources—in this case, gold.

Trade statistics show the extent to which Uganda has profited from the riches of the DRC. Gold exports from Uganda more than doubled after their troops crossed into the DRC, although there was no increase in domestic production capacities.⁵⁴ This upsurge coincided with a heavy deployment of Ugandan troops in mining areas in Ituri such those near Kilo Moto, described as one of the most productive gold mines in Congo. The record of diamond exports is even clearer. No diamond exports were recorded from Uganda in the decade before their troops arrived in the DRC. Then from 1997 to 2000, diamond exports jumped from 2,000 to 11,000 carats. In 2001 an estimated \$3.8 million worth of diamonds was exported.⁵⁵

The final report of UN Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC, published in October 2002, concludes that an elite network of Ugandan soldiers, officials, and politicians, local rebels, and international businesses plundered the Congo for their own benefit and to finance

⁵¹ Human Rights Watch interview, Paidha, February 2003.

⁵² Human Rights Watch interview, February 2003.

⁵³ Human Rights Watch interview, Thomas Lubanga, Bunia, February 14, 2003. Also see local press reports in *The Millenaire*, February 2003 and U.N. IRIN, February 2003.

⁵⁴ U.N. Security Council, "Addendum to the report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC," S/2001/1072, November 13, 2001.

⁵⁵ *Ibid.*

the war.⁵⁶ According to the Panel, this network included Hema businessmen like the Savo family in Ituri. Museveni's brother Salim Saleh and former Ugandan army Major General James Kazini were identified as leaders of the network, using the Ugandan army and various rebel militias as their personal enforcement arm for commercial purposes.⁵⁷

The Panel stated that the Hema-Lendu conflict stems in part from attempts by the Ugandans and powerful Hema businesspeople and politicians to increase their profits from commercial activities.⁵⁸ The Hema, it said, fill an important niche in the operation of the criminal enterprises by transporting primary products from Ituri across the border to Uganda under the protection of Ugandan troops and bringing back gasoline, cigarettes and arms, all exempt from taxation. Dissatisfied with their relatively limited share of the business, many of them joined the UPC under Lubanga in an attempt to secure greater profits.⁵⁹

The Porter Commission established by the Ugandan Government on May 23, 2001 to look into the allegations of Ugandan involvement in illegal exploitation of Congolese resources produced its final report in November 2002, although it was only recently made public. The report exonerated the Ugandan government and its army of official involvement in such exploitation.⁶⁰ The Commission did, however, support the U.N. panel's findings in relation to senior Ugandan army officers who, said the Commission, had "lied to protect themselves." It said also that "officers to very senior levels, and men of the Ugandan army have conducted themselves in the DRC in a manner unbecoming."⁶¹ It particularly singled out General Kazini for having "shamed the name of Uganda"⁶² and it recommended disciplinary action against him. The Commission strongly recommended further investigation of diamond smuggling, stating that there was a link between senior Ugandan army members, known diamond smugglers, and a Ugandan business.⁶³

Rwandan authorities allegedly also hoped to profit from the gold of Ituri. Lubanga's UPC was reportedly ready to help Rwanda get a share of the gold mined in Mongbwalu but was unable to deliver when it lost power in Bunia.⁶⁴

The discovery of oil in the Semliki Valley, an area straddling the border between Uganda and Ituri, ensures that competition over Ituri will increase. Heritage Oil, to which the DRC government has conceded exploration rights in Ituri, drilled test bores on the Ugandan side of the border. On March 31, 2003, the company announced it had struck oil in Uganda and said the area had the potential of being a new world-class oil basin.⁶⁵ The Ugandan Director of Heritage Oil planned to start activities on the Congolese side of the border in March 2003 projecting that it would take 5 years and \$15 to \$20 million in investment to turn a profit.⁶⁶ In addition to its contract with the DRC government, Heritage Oil maintains close links with Ugandan authorities.⁶⁷ In 2002 agents of the company started to make contact with local chiefs in Ituri, including several in Burasi as well as Chief Kahwa of Mandro.⁶⁸ Chief Kahwa said "I have been contacted by the Canadian Oil people who came to see me. I told them they could only start work in Ituri once I had taken Bunia from the UPC."⁶⁹

⁵⁶ U.N. Security Council, "Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC," S/2002/1146, October 16, 2002.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid., paragraph 118.

⁵⁹ Ibid., paragraph 121.

⁶⁰ Final Report of the Judicial Commission of Inquiry into Allegations into Illegal Exploitation of Natural resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo 2001 (May 2001 – November 2002), Kampala, November 2002, p 199.

⁶¹ Ibid., p.202 and 207

⁶² Ibid., p.203.

⁶³ Ibid., p.205.

⁶⁴ "UPC Rebels Grab Mongbwalu's Gold," *African Mining Intelligence* No. 53, January 15, 2003.

⁶⁵ Heritage Oil Press Release, "Heritage Confirms Uganda Oil Potential and Outlines Further Investment Plans", March 31, 2003.

⁶⁶ Ibid., Johnson, "Shifting Sands," p. 24.

⁶⁷ Ibid., p. 24.

⁶⁸ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

⁶⁹ Human Rights Watch interview, Chief Kahwa Mandro, Kampala, February 22, 2003.

Kahwa's statement with its implication that oil rights could be traded for the backing needed to win Bunia suggests the risks if ambitious local actors begin soliciting and receiving support from yet another group of external actors, powerful international corporations. Local and international observers fear the consequences should one of the world's most capital-intensive extractive industries enter one of the world's most complex conflict areas. As UPC Foreign Minister Dhetchuvi claimed, "in Ituri we are in an oil war."⁷⁰

IV. LOCAL CONTEXT – ARMED POLITICAL GROUPS

Proxies Pursuing Their Own Interests

Ituri is home to eighteen different ethnic groups, with the Hema/Gegere⁷¹ and Lendu/Ngiti⁷² communities together representing about 40 per cent of the inhabitants. The other major groups are the Bira, the Alur, the Lugbara, the Nyali, the Ndo-Okebo, and the Lese. With ethnic identity of growing importance, a new group has emerged, the "non-originaires"⁷³, that is, 'outsiders' who were not born in Ituri. The Nande of north Kivu represent the most prominent of the "non-originaires", due to their importance in the business sector. The emergence of Mbusa Nyamwisi, a Nande, as the leader of the RCD-ML raised the profile of the Nande in Ituri. Hema elites seeking to assert or protect their control of the political and economic spheres in Ituri tend to consider the Nande as direct competitors.

The Hema, Lendu, and other ethnic groups that serve as proxies for governments and rebel movements also seek to set agendas that serve their own interests. They are skilled at playing off the various outside rivals and change sides as their interests dictate. They adapt rapidly to developments on the national scene, working on the basis of the enemy of my enemy is my friend—at least for the moment.

⁷⁰ Ibid., Johnson, "Shifting Sands," p.19.

⁷¹ The Hema ethnic group is divided in two sub-groups: the Gegere, also known as the Hema from the north, who speak Kilendu and the Hema, also known as Hema from the south, who speak Kihema. There are increasing divisions between these two groups. This report refers to the Hema for both groups and differentiates Gegere only when their views are different.

⁷² The Lendu ethnic group is also divided into two sub-groups: Lendu who originate from the northern areas of Ituri and the Ngiti who come from the south. In general they consider themselves as brothers and have similar political views.

⁷³ In the local language this is expressed as "the Bakuyakuya".

Who is Who - Armed Political Groups in Ituri (May 2003)**RCD-ML: Congolese Rally for Democracy- Liberation Movement**

Current Leader: Mbusa Nyamwisi

Also known as RCD-Kisangani, the RCD-ML was launched in September 1999 in Kampala when Wamba dia Wamba split from the RCD-Goma. Backed at the start by Uganda, the RCD-ML has been fractured by leadership struggles and in-fighting. The current leader, Mbusa Nyamwisi took power after ousting Wamba dia Wamba. The RCD-ML's military wing is the Congolese Popular Army (APC). The RCD-ML entered into the Sun City agreement of April 2002 and the APC are now being trained and armed by Kinshasa.

MLC: Movement for the Liberation of Congo

Current Leader: Jean-Pierre Bemba

Based in Gbadolite, the MLC has been backed by Uganda since the start of the war in 1998 although there have been occasional differences between the two. The MLC tried twice to establish a foothold in Ituri: in 2001 Bemba had nominal control of the short-lived FPC coalition of Ugandan-backed rebel groups and in 2002 the MLC attacked Mambasa in western Ituri but were forced back by the APC of Mbusa Nyamwisi. The MLC has occasionally fought alongside the UPC and has been a rival of Mbusa's RCD-ML.

RCD-National: Congolese Rally for Democracy - National

Current Leader: Roger Lumbala

Now based in Watcha, northern Ituri, the RCD-N initially operated as a front organization for the Ugandans in exploiting the diamond riches of the town of Bafwasende. In 2001 and 2002, the RCD-N supported MLC attempts to win resource-rich areas from the RCD-ML. RCD-N has few soldiers and relies on the MLC army.

UPC: Union of Congolese Patriots (predominately Hema/Gegere party)

Current Leader: Thomas Lubanga

Purportedly launched to promote reconciliation, the UPC quickly became a predominately Gegere-led political party intent on promoting the interests of the Hema and related Gegere. It came to power in Bunia in August 2002 with the help of the Ugandans and used Hema militia as part of its armed forces. It turned to Rwanda for support and formed an alliance with the Rwandan-backed RCD-Goma after being excluded by the RCD-ML and the MLC from the Mambasa ceasefire talks in December 2002. Having turned from Uganda politically, the UPC was ousted from Bunia by the Ugandan army in March 2003 but fought its way back into town in May.

FIPI: Front for Integration and Peace in Ituri (platform of three ethnic-based parties)

Current Leader: A coalition of three leaders of PUSIC, FNI and FPDC

Created in December 2002 with Ugandan support, the three ethnically-based political parties shared the objective of getting rid of the UPC. Otherwise FIPI has no apparent program. The group includes Hema dissatisfied with the UPC, Lendu, and Alur, each with its own political party (see below). After the UPC was forced from Bunia, the parties began squabbling and the coalition appears to have collapsed.

Who is Who - Armed Political Groups in Ituri (May 2003), continued**PUSIC: Party for Unity and Safeguarding of the Integrity of Congo (Hema dissatisfied with the UPC)**

Current Leader: Chief Kahwa Mandro

Former UPC member Chief Kahwa created PUSIC in early February 2003. Most members appear to be Hema from the south. Uganda supports the party as part of the FIPI coalition. Chief Kahwa was backed briefly by the Rwandans when he was in the UPC, but claims that PUSIC currently has no such support and is more interested in working with Kinshasa. PUSIC may have allied with the UPC against the Lendu in Bunia in May 2003; if so, this alliance of convenience would be tenuous and probably short-lived. PUSIC appears to have continued close links with Ugandan authorities.

FPDC: Popular Force for Democracy in Congo (Alur and Lugbara political party)

Current Leader: Thomas Unen Chen, a former member of the Zairian parliament

FPDC was created in late 2002 mostly by Alur and Lugbara from the Aru and Mahagi area, north Ituri, to counter the UPC. Recently it started to recruit and train its own militias. Although professedly interested in dialogue, it is prepared to fight if dialogue fails. It has been supported by Uganda as part of the FIPI coalition and appears to have close ties with former Ugandan army Col. Peter Karim, an Alur from Uganda.

FNI: Front for National Integration (Lendu political party)

Current Leader: Floribert Njabu Ngabu

Lendu intellectuals and traditional chiefs established FNI but the party claims broad support by the Lendu community in its effort to oppose the UPC. Lendu militias are reportedly being organised under the military wing of this party, which some equate with the FRPI (see below). Supported by Uganda as part of the FIPI coalition, it joined the Ugandan army in driving the UPC from Bunia on March 6, 2003, for which some its members were publicly thanked by Brigadier Kayihura in April. FNI has also benefited from military training and support from the RCD-ML and, through it, from Kinshasa.

FRPI: Patriotic Force of Resistance in Ituri (Ngiti political party)

Current Leader: Dr Adirodo.

Launched in November 2002 the Ngiti party FRPI is said to be closely linked to the Lendu FNI. It is meant to bring together Ngiti militias with traditional leaders in a single force against the UPC. Based in Beni and said to number 9,000 combatants, the FRPI has close ties to the RCD-ML from which it receives both military training and arms. It claims to have a large fighting force and many see it as the army of the FNI. It joined the Ugandans in driving the UPC from Bunia in March 2003 and together with the FNI briefly controlled Bunia in May 2003.

FAPC: People's Armed Forces of Congo (mixed)

Current Leader: Commander Jerome Kakawave Bakonde

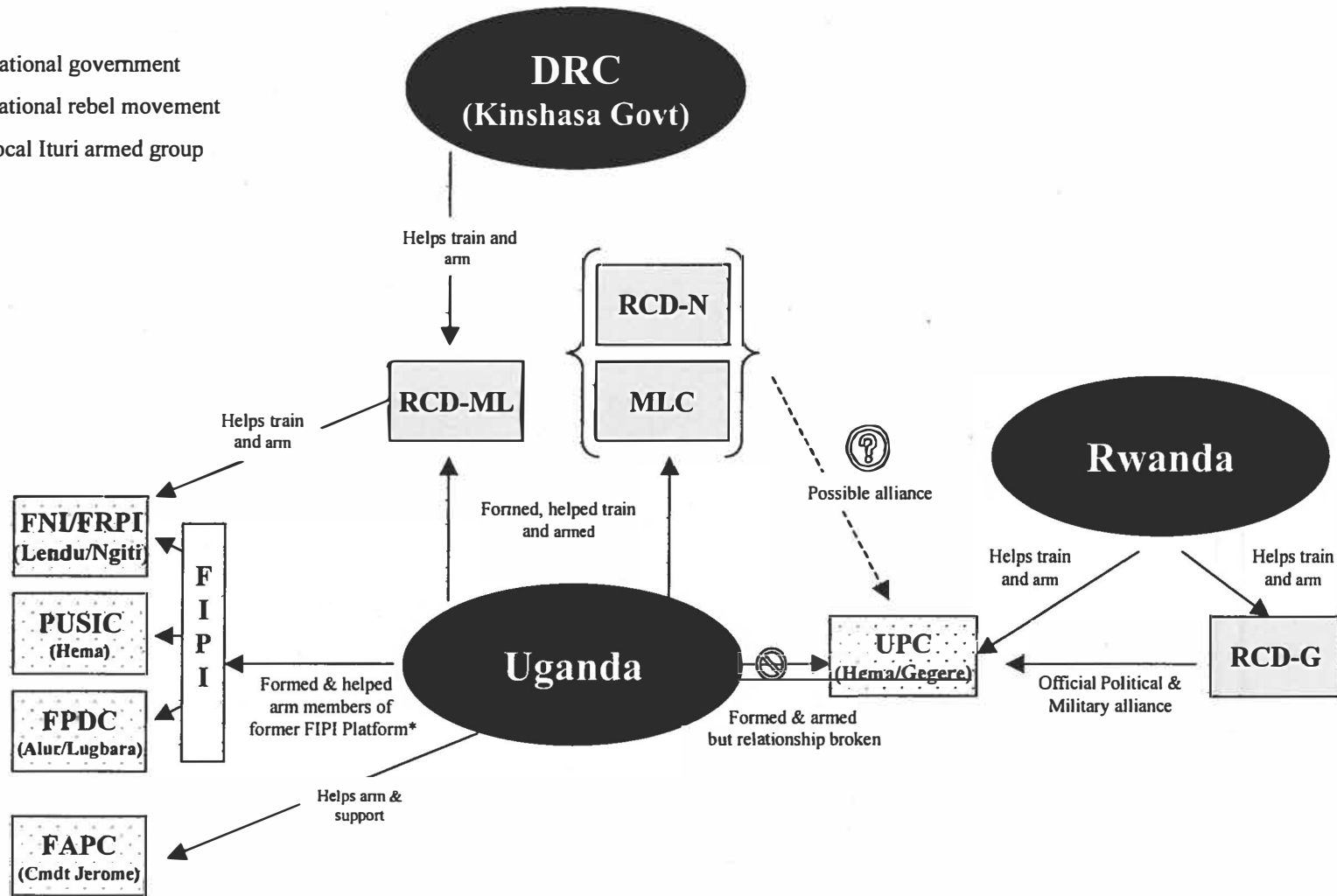
Commander Jerome, based in Aru and Mahagi, established FAPC in March 2003. Jerome has changed allegiances several times, moving from the RCD-ML, to the RCD-N, to the UPC and to the Ugandans but he has more or less stayed in the area of Aru. His group recently obtained support from the Ugandans who attempted to put Commander Jerome in charge of a mixed security apparatus in Bunia just prior to the start of their withdrawal. Other parties objected and Commander Jerome returned to his home at Aru.⁷⁴ A mutiny occurred in his ranks in May 2003 which was allegedly put down with Ugandan support.⁷⁵ Jerome is reportedly a Banyarwanda from North Kivu.

⁷⁴ Human Rights Watch telephone interview, Bunia, May 2003.

⁷⁵ Human Rights Watch telephone interview, Kampala, May 2003.

Web of Alliances in Ituri

- Denotes national government
- Denotes national rebel movement
- ▣ Denotes local Ituri armed group



* FIPI Platform collapsed in May 2003

Please note that alliances change frequently. This is accurate as of May 2003.

The actions of the Hema Chief Kahwa Mandro illustrate the readiness of local actors to change allegiances. Initially supported by Uganda, Chief Kahwa and some other Hema noticed a decline in this backing and decided that the Ugandan Army was not doing enough to protect them against the Lendu. Chief Kahwa Mandro explained to Human Rights Watch researchers:

In August 2000, I was fighting the Lendu in Ituri. But I was accused of being with the Rwandans and the Ugandan rebels, the ADF, so the Ugandans also started to fight with me. I decided I should go and talk to President Museveni which I did in August. He decided that my cause was noble. Our group came for training to Uganda on August 28, 2000. I was in Uganda for 6 months at Kyakwanzi training camp where 705 of us were trained.

After Sun City the Lendu started to be armed by Mbusa [RCD-ML] and so we decided we had to get rid of him. Then Lubanga was arrested by the Ugandans. We didn't understand this. I stayed in Bunia while Governor Molondo planned a genocide against us.⁷⁶ I started training about 3,000 fighters in Mandro with the financial help of the Hema community. We collected guns from small attacks. We had been negotiating with Uganda for three years and they had been responsible for so many deaths. No one was aware of our problem. In June 2002 I decided to go to Rwanda to find help for our defense. They had lived through a genocide so they knew what it was like. They understood me and provided us with weapons and logistics. I discussed the situation with James Kabarebe.

Initially this support was good and I thought Rwanda understood my situation, but they profited from it to create another situation. They wanted Ituri to be their rear base to attack Uganda. They continue to send arms including missiles and ammunition for tanks when we don't even have tanks. They are even sending troops. They are recruiting young soldiers and putting fear into them. They come in with small planes to airstrips like Mongbwalu, Aru, Boga and Bule. I know they do this as I used to go myself on small planes from Kigali to Ituri.⁷⁷

After becoming disillusioned with Rwandan support and the policy direction of Lubanga's UPC, Chief Kahwa felt threatened. He separated from Lubanga's group and re-established links with the Ugandans. He continued:

I was on the list of people to be eliminated by the UPC. When Museveni found out about this, he sent a plane to come and get me. He encouraged me to talk to the Lendu in Kpandruma so we could stop fighting. I started a political party, PUSIC, and then became part of the FIPI coalition which wants peace in Ituri and includes Lendu plus others. I talked to President Kabila in Dar es Salaam where I told him he must stop supporting the Lendu. They were killing us. He understood.

I am going to attack Bunia again and will take it, even if I die. The Ugandan army is informed of our plans but I don't count on them for help.⁷⁸

Assistance from external actors may prompt dissidents in a group to hive off and form their own organization, as Chief Kahwa did. However, external actors can also promote coalitions, including those across ethnic lines, like the FIPI group which included Hema, Lendu, and Alur political groups.

The increase in the number of combatant groups in and around Bunia has been matched by increased flow of arms to Ituri as outside actors attempt to ensure victory for their local allies. This greater availability of arms contributed to more casualties in Ituri including civilians.⁷⁹ In addition to being better armed than in the past,

⁷⁶ See below for conflict between Governor Molondo and Hema.

⁷⁷ Human Rights Watch interview, Chief Kahwa Mandro, Kampala, February 22, 2003

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Different estimates exist of the number of people killed in Ituri, none of which is based on a systematic survey. The UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) cited 50,000 dead in its Integrated Regional Information Network report on Ituri, December 2002.

Hema, Lendu, and Ngiti militia groups also appear to be better organized and trained and to function with a more structured military hierarchy.

The Hema - Lendu Conflict

The Hema are pastoralists and the Lendu agriculturalists, but historically there was a high degree of co-existence between the two groups and intermarriage was common. Belgian colonial rule accentuated ethnic divisions between the two communities, however, by trying to reorganize traditional chieftaincies into more homogeneous groups and by favoring the Hema over the Lendu. Even after independence in 1960, the Hema continued as the administrative, landowning, and business elite. When the territory of Kibali-Ituri was created in 1962, for example, no Lendu obtained key positions in the administration. President Sese Sokoto Mobutu confirmed the Hema in management positions in the farming, mining, and local administrative sectors as part of his "Zairiaisation" policy. Hema and Lendu fought small battles over land and fishing rights on several occasions after independence, but in general customary arbitration, backed by the state, contained the incidents.⁸⁰

At no point in the documented history of Ituri has the violence attained the levels seen since 1999. The broader war in Congo has undoubtedly sparked the greater violence of the current conflict.

This conflict began in June 1999 when a small number of Hema allegedly attempted to bribe local authorities into modifying land ownership registers in their favor in the area of Walendu Pitsu, part of the Djugu district of Ituri. They reportedly used the false papers to evict Lendu inhabitants from the land, or so some local Lendu believed. These Lendu decided to retaliate. In the absence of a strong local authority, the incident quickly turned into a confrontation between the two communities.

Ugandan interference aggravated the situation. Brig. Gen. James Kazini, then in charge of the Ugandan army in DRC, named Adele Lotsove Mugisa, a Hema, Provisional Governor of the districts of Ituri and Haut Uele⁸¹, formerly part of Orientale Province.⁸² Although the proposal to create such a unit had been backed by some politicians in the area, it was the decree of the Ugandan general that altered administrative boundaries, effectively creating a new "province." In his letter setting up the new post of governor, General Kazini gave full assurances of Ugandan support for the endeavor.⁸³ This important decision, coinciding with the local land dispute, created the impression that the Ugandan army was siding with the Hema landholders.

By 2003 the original dispute had expanded in numbers of people and area touched by the violence. Groups like the Nande, Bira, and Alur previously not associated with either of the contenders have now been forced to choose sides.

Rumor, Propaganda and Prejudice

As conflict between the Hema and Lendu spread and became more bitter, each group turned to propaganda and myths to justify its cause. Hema and Lendu intellectuals alike distorted history for political gain, fabricating new narratives that supported their point of view.⁸⁴ One Hema spokesperson told Human Rights Watch researchers, "We know there is a genocide against the Hema, but we have been ignored for a long time." Other Hema evoked a connection with the Tutsi in Rwanda and claimed that the Lendu together with Interahamwe and Ugandan rebels, the ADF, were perpetrating a genocide like that of 1994 in Rwanda.⁸⁵ These Hema expanded the term "negative forces" to include the Lendu.⁸⁶ The term had previously been used to describe the Interahamwe and

⁸⁰ Tensions were high in 1962, 1965, 1975, 1983, 1984, 1997.

⁸¹ Governor Lotsove eventually let the Haute Uele district go its own way after it rebelled against her leadership; she retained control over Kibali-Ituri, commonly known as Ituri.

⁸² Ugandan High Command, Brig. Gen. James Kazini to Madame Lotsove, June 18, 1999, reference OPN/SH/C/6A.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ See Johan Pottier, *Re-Imagining Rwanda: Conflict, Survival and Disinformation in the Late Twentieth Century*; Cambridge University Press, 2002.

⁸⁵ Human Rights Watch interview with Hema leaders including Dr Dhejju Maruka, Professor Karimagi Pilo, Mr Philemon, and Mr Kiza, Bunia, February 13, 2003.

⁸⁶ Jean Baptiste Dhetchuvi, open letter, *Ituri – What Future?*, September 1, 2002.

ADF. Official Hema statements declared that these “negative forces” were hostile to peace and must be eliminated.⁸⁷ At times some Hema described the Lendu as “terrorists”.

Some Lendu and Ngiti allied with them sought to whip up anger against Rwanda, Uganda, and their local allies. The Ngiti armed group FRPI published a pamphlet charging that Presidents Kagame and Museveni sought to establish a Hima⁸⁸-Tutsi empire. They claimed that the Hema, backed by Uganda and Rwanda, would carry out “ethnic purification” and eliminate the Lendu peoples (including the Ngiti) in Ituri. They urged “fierce resistance” against external aggressors and those groups complicit with them.⁸⁹

In November 2002, a Lendu group, the LORI Cultural Association stressed the historical grievances of their people and called on “all Lendu to resist aggression and all forms of domination that have been a part of Lendu history.”⁹⁰ In a January 2002 communiqué, Lendu Chief Longbe Tschabi Linga complained about the marginalization and subordination of his community. He went on to “denounce the alliance of death between the UPC and RCD-Goma” that have resulted in the “Hema proudly singing about the extermination of the Lendu.”⁹¹

V. MASSACRES AND OTHER HUMAN RIGHTS ABUSES

The Attack on Bunia

In early August 2002, the UPC combatants, then in control of part of Bunia, worked together with the Ugandan army to dislodge the RCD-ML forces and take control of the town and some of its outlying areas. In the process, they committed the abuses detailed below. The taking of Bunia was the prelude to the establishment of the UPC government later the same month.⁹²

The early August violence in Bunia demonstrates three essential aspects of the conflict in Ituri. First, all parties commit abuses. In this case it was more or less simultaneously with both Hema and Lendu armed groups killing civilians of the opposing ethnicity, often in their homes. In other cases the killing has taken place in succession purportedly as retaliation for attacks. Second, the support of external actors is important. In most cases such support remains in the background, but in this case, the aid of the Ugandan army clearly assured the UPC victory. Third, as in all other cases, civilians bore and continue to bear the brunt of the casualties.

The build-up to the August violence began in June and July as Hema militia grew more and more hostile to Governor Molondo as he integrated Lendu and Ngiti militia into the APC. Lodged at Lubanga’s house and protected by soldiers of the Ugandan army, they sought control of increasingly large parts of Bunia town. They skirmished with APC combatants on July 10 at a bar called TV5 and on July 25 at Camp Ndoromo, where the APC were training an estimated 1,200 Lendu and Ngiti combatants. On August 6 Hema combatants reportedly backed by Ugandan soldiers launched a major attack at Ndoromo and were repulsed only after fourteen hours of fighting, supposedly with the loss of two Ugandan soldiers. According to local sources, the UPC used anti-personnel mines, one of which wounded an APC soldier. Families of Lendu and Ngiti combatants fled to the governor’s residence in Bunia seeking protection.⁹³

On August 7 and 8 UPC militia tried to occupy some neighborhoods of Bunia and in the process deliberately killed Lendu civilians and others, such as Nande and Bira, seen as Lendu allies. Lendu militia targeted and killed dozens of Hema civilians in the Mudzi Pela neighborhood and in other predominantly Hema neighborhoods like

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Hima are an ethnic group in Uganda often said to be related to Tutsi of Rwanda; Museveni is said to have had a Hima among his ancestors.

⁸⁹ Patriotic Force of Resistance in Ituri (FRPI), Manifesto of Resistance, January 2003.

⁹⁰ LORI Cultural Association, Declaration of the Lendu Community, November 16, 2002.

⁹¹ Chief Longbe Tchabi Linga and the Editorial Committee, SOS of the Lendu Community in Kpandruma, January 22, 2003.

⁹² Human Rights Watch interviews, Bunia, February 2003.

⁹³ Human Rights Watch interviews, Bunia, Beni, and Kampala, February 2003; Human Rights Watch, “Chaos in Eastern Congo: UN Action Needed Now, A Briefing Paper, October 2002.

Saio, Rwambuizi, and Simbiliabo. Both sides burned houses, displacing large numbers of civilians.⁹⁴ A witness said:

On August 7 the young Hema militias chased the Bira and the Lendu in Bunia. They knew which houses to go to and whom to target. There were about 200 of them, a mix of those in uniform and in civilian dress. They killed a lot of people that day – about thirty-seven – though I think there were more. A few days later, on August 9, they were buried by the Red Cross and the chief of the area. They included men, women and children. The killing went on from 7:00 a.m. till about 1:00 p.m.⁹⁵

Outside of town, at Lengabo, Lendu and Ngiti militia deliberately killed thirty-two Hema civilians who had sought refuge at the farm of Tibasima Ateenye, a Hema leader once linked with the RCD-ML but at this time resident in Kinshasa. A witness reported:

Thirty-two Hema people died there [at Tibasima's farm]. I counted them. About seven died from bullets while the rest had died from machete wounds. This attack really increased the tensions. Some of the injured came to Bunia. They had even cut off the legs of one child and the arm of another.⁹⁶

The militia reportedly killed two Ugandan soldiers who had been protecting the Hema at the farm and drove the others away. It is unclear whether these Ugandan soldiers sought to protect Hema from a sense of duty—in contrast to their fellows who did nothing or joined in killing Hema—or whether they had been privately hired to protect Tibasima's farm, an arrangement that Ugandan soldiers sometimes made for their own profit.⁹⁷

On August 8, 2002 the Governor met with Ugandan army commanders to appeal for restraint in the town. He said that the Ugandan army was there to provide security, not to take sides. According to a witness at the meeting, one of the Ugandan army commanders threatened Governor Molondo, saying that he had been ordered by the highest military level in Kampala to neutralize him.⁹⁸ At 8:00 p.m. that evening the Ugandan army attacked the governor's residence. The attack lasted for only ten minutes but was enough to cause further panic in the town. The Lendu, fearing for their lives, ran to the governor's residence for protection as killings continued in Mudzi Pela and other areas of Bunia.

On August 9, 2002 at 2:00 p.m. the Ugandan army, followed by the UPC, again attacked the governor's residence and the surrounding neighborhood, known as the *sous-region*, using heavy weapons including tanks. After a short battle, Governor Molondo and APC troops fled on foot towards Beni. After they left, UPC combatants continued killing Lendu, Nande, and Bira civilians near the main hospital in the Bigo neighborhood and near the central prison. A witness reported:

On August 11 I was finally able to go to the governor's residence. I saw the Ugandan army and the Hema looting the houses. In the house of a military commander called Pichu there were five bodies of women including the wife of Pichu and four others. All had been shot and his wife had a bullet in the head. At the next house I found another three bodies – one woman and two children. There were still people seeking refuge there. Further along I found the body of a small child. That really shocked me. At the vice-governor's house I saw seventeen bodies, including women and children. After seeing all this I returned to where I was staying. I was scared.⁹⁹

Several mass graves have been discovered, including two near the governor's residence and others near the prison and the hospital. According to MONUC, 110 people died in the violence in and around Bunia, but local sources

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Human Rights Watch, "Chaos in Eastern Congo."

⁹⁸ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003. See also Human Rights Watch, "Chaos in Eastern Congo."

⁹⁹ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

estimated the dead as at least 150. The victims included both Hema and Lendu civilians many of whom had been targeted only on the basis of their ethnicity. Several mass graves were subsequently discovered including one with twenty-six bodies of mostly women and children, many with bullet wounds in their backs.¹⁰⁰ Some witness said that victims were also thrown in the Chari River.¹⁰¹

The Ugandan army backed the UPC attack that deliberately killed large numbers of civilians. In addition, they failed in most cases to protect civilians who were being targeted for killing in and around the town, despite having large numbers of troops available less than a mile away. Ugandan soldiers also joined UPC and others in looting homes and shops. Major David Muhoozi and Captain Eddy Muwonge of the Ugandan army disclaim responsibility for these abuses, saying this was “a Congolese matter”.¹⁰²

Massacres and other Abuses by the UPC

The UPC Government and the Growth of Extremism

The UPC was the first ethnically- based political party established in Ituri. Its formation of a government under Thomas Lubanga in August 2002 sparked the creation of several other ethnically- based movements seeking to counter its growth. (See box above.) Initially the UPC claimed to be a national and representative movement, created by Iturians, for peace and reconciliation in the area. It was reportedly financed by key Hema businessmen in the region who supposedly had a controlling hand in many political decisions.¹⁰³

From August 2002 to March 2003, the UPC controlled Bunia and the immediate surrounding area, including most parts of the Djugu territory just to the north. Although it claimed to control all of the former district of Ituri, it did not control Mambasa to the west and the area of Kpandruma and Rethy to the north where the Lendu had their base. It exercised only sporadic control over the Alur and Lugbara areas near the Ugandan border. During this period, the former Governor of Ituri, Jean-Pierre Lomondo Molondo appointed by Mbusa Nyamwisi of the RCD-ML, claimed to still govern the western parts of Ituri that were under the military control of the APC.

On paper the UPC government appeared representative with a number of ministers from other ethnic groups, but in practice it was controlled by the Gegere – the northern branch of the Hema ethnic group. Some representatives of other ethnic groups joined the movement and the government under duress. One such minister said,

I decided to enter the UPC for security reasons and not because I wanted to. I was desperate to protect my family. A lot of people were disappearing and I felt I had no choice. Everyday I go to work and to the movement meetings, but my heart is not in it. There are many others in a similar position.”¹⁰⁴

Other persons unwilling to join the UPC or its government fled or went into hiding when they heard they had been nominated to government posts.¹⁰⁵

At about the time the UPC established its government, a group composed mostly of Gegere attempted to set a more clearly anti-Lendu policy for the party. The group reportedly included Adele Lotsove Mugisa, Jean Baptiste Dhetchuvi, and Richard Lonema, an influential local Hema spokesperson. According to Hema now estranged from the UPC, this group together with Lubanga—whom they may have led rather than followed—advocated eliminating the Lendu and Ngiti in order to end ethnic conflict once and for all. They reportedly proposed killing key Lendu and Ngiti leaders, especially intellectuals, and cutting economic links to Lendu communities.¹⁰⁶

¹⁰⁰ Human Rights Watch interviews, Bunia, February 2003.

¹⁰¹ Human Rights Watch interviews, Bunia, February 2003.

¹⁰² Human Rights Watch Interview, Major David Muhoozi and Captain Eddy Muwonge, Bunia February 2003.

¹⁰³ Human Rights Watch interviews, Bunia and Kampala, February 2003. See also U.N. Security Council, “Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC,” S/2002/1146, October 16, 2002, paragraph 121.

¹⁰⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁰⁵ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

¹⁰⁶ Human Rights Watch interviews, Kampala and Bunia, February 2003.

A Hema now opposed to the UPC said, “Meetings of the movement became divisive as a core group including Lotsove, Lubanga and Dhetchuvi held meetings apart in Kilendu, a language not spoken by Hema from the south. It was clear to us they had a different vision.”¹⁰⁷ Some UPC members claimed they opposed the new direction. One such person explained, “When we came to power the logic of the movement changed to eliminating the Lendu and the Ngiti. I was against this and told the leadership this.”¹⁰⁸ After protesting, the dissident believed the leaders planned to kill him and he fled for his life.

Against this backdrop of growing extremism, the UPC pressed for autonomy for Ituri. In public statements they asked, “Why should non-Iturians be managing our territory?”¹⁰⁹ and they argued that if the national government took control of the area it would loot Ituri, as had others. Some UPC leaders talked in terms of the new division of people into “originaires” and “non-originaires”.¹¹⁰ While it was never completely clear who were “originaires”, many people understood them to be Hema and Gegere. People of other groups feared and resented this UPC claim to being the original inhabitants of the area.

Attack at Mabanga

As UPC leaders began defining anyone not on their side as “the enemy”, Hema and Gegere armed groups attacked other groups that had previously seen themselves as neutral in the conflict. In Mabanga, a gold mining town inhabited by several ethnic groups, for example, Gegere militias turned on the “non-originaires” on August 28, 2002. An attack by Lendu militia had just been repulsed and the local Gegere combatants forced the “non-originaires” to join them in chasing the retreating Lendu fighters. After driving the assailants to a safe distance, the Gegere combatants turned on the “non-originaires.” A witness recounted:

When we returned from the fighting, the Gegere said that all those who spoke Swahili and were non-originaires should leave straight away. Then I saw a group of Gegere who had come from Iga Barriere. They were in civilian clothes, running together and were well armed with spears, machetes, chains, and guns. They were chanting, “Non-originaires slaughtered, Bira killed.” Within minutes of their arrival they started to kill people. If they saw you and you were light skinned they would kill you shouting “jajabo”¹¹¹. They were slashing people with their machetes on their arms and their heads. I saw them kill people. They killed Mr. Totosca and also Ramon Faraho – two people that I knew. They hacked them to death with their machetes and then burned them.¹¹²

Massacre at Songolo

The UPC moved south after establishing its hold over Bunia and surrounding areas. The Ngiti, a people related to the Lendu, who lived in this area felt increasingly under pressure as the UPC took market towns and key roads. Those living near Nyakunde were particularly concerned because they had a history of land disputes with the locally important Bira. During the August violence in Bunia, the Hema had attacked the Bira, lumping them together with the Lendu. But in this area, perhaps because of the competition over land, the Bira were more often allied with the Hema and wanted to drive away the Lendu, seeing their presence as a potential reason for attracting war to their region.¹¹³ In August 2002 UPC troops replaced a small Ugandan force that had withdrawn

¹⁰⁷ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Jean Baptiste Dhetchuvi, open letter, *Ituri – What Future?*, September 1, 2002.

¹¹⁰ “Originaires” and “non-originaires”, meaning indigenous and non-indigenous. The French term is used throughout as it has a specific relevance in Ituri. The ethnic groups who are “originaires” tend to include Hema, Bira, Lendu, Ndo Okebo, and Alur although this is contested. In practice since the Lendu are considered the “enemy”, the concept “originaires” for the Hema excludes them.

¹¹¹ Local term for Lingala speakers not from the Ituri region.

¹¹² Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹¹³ This was done by the Bira Chief of Andisomma. It was likely also linked with historical tensions between the Bira and the Ngiti over land. Much of this history has not been forgotten by either group and is often cited as further justification for killings by both sides. Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

from Nyakunde the week before. Several Ngiti civilians were killed in late August, for which many Ngiti held the Hema combatants responsible.

Colonel Khandro and others from a group of Ngiti combatants reportedly met with Ngiti community leaders at Songolo, a town some ten miles from Nyakunde to discuss possible military action against the Hema. The community leaders appealed for restraint and got the combatants' agreement not to attack Nyakunde and to launch military operations only in self-defense.

In the early hours of August 31, 2002, the UPC together with Bira attacked Songolo. A witness recounted:

The UPC and Bira attacked in three groups, about 500 of them, coming from three different directions. They had military uniforms. Most of them were UPC. Commander Bagonza ordered the troops to attack Songolo. He was there himself; I saw him. They were together with Bira in civilian clothes who had machetes and spears. In the center of Songolo there was a clash between Ngiti fighters and the UPC and Bira. They used mortars and rockets. We saw this from where we were, at the bottom of the hill. Nine Ngiti combatants were killed and more than twenty Hema/UPC.

Then the Bira combatants guided the UPC to the houses. They killed people, most with bullets, others with machetes and spears. I saw mostly old people killed. Some were attacked in their sleep, including children and women. The Bira combatants also decapitated some people with machetes. There were 140 dead, including many women and children. We asked people to come out of the bush to bury the dead. We took turns doing the burial.¹¹⁴

The attack lasted about nine hours. Witnesses "felt surrounded" as the attackers entered the town, cutting off escape routes, including the small footpaths. One said:

I hid in the mountains and went back down to Songolo at about 3:00 p.m. I saw many people killed and even saw traces of blood where people had been dragged. I counted 82 bodies most of whom had been killed by bullets. We did a survey and found that 787 people were missing – we presumed they were all dead though we don't know. Some of the bodies were in the road, others in the forest. Three people were even killed by mines. Those who attacked knew the town and posted themselves on the footpaths to kill people as they were fleeing.¹¹⁵

Ngiti community leaders sought help by informing MONUC in Bunia and submitting a report about the events. MONUC did report back to its Kinshasa headquarters on September 3, 2002 that UPC soldiers were seen looting in Songolo,¹¹⁶ but otherwise there was no action taken. Ngiti combatants accused the community leaders of letting their people down "as the reports meant nothing."¹¹⁷ They began planning a reprisal attack against the Hema which was carried out on September 5, 2002 in Nyakunde (see below).

Massacre at Mongbwalu

Mongbwalu, an important gold mining town northwest of Bunia at the heart of the Ashanti Goldfields' concession, changed hands frequently in a series of attacks and counter-attacks during this conflict. In mid-June 2002, while the RCD-ML were still in control of Ituri, their forces and Lendu militia attacked Hema civilians in the town while Hema militia targeted Lendu civilians in outlying areas. For greater security people moved to areas inhabited by others of their ethnic group, a move facilitated apparently by local chiefs. Many Hema civilians left Mongbwalu through "safe corridors" to other areas. Those who decided to stay faced abuses by the Lendu, including the summary execution of women and children accused of being witches (see below).

¹¹⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹¹⁵ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

¹¹⁶ Internal MONUC correspondence, September and October 2002.

¹¹⁷ Ibid.

When the UPC took power in Bunia in August, they were keen to take Mongbwalu to have access to its gold mines. In October they attacked the town but were pushed back by the Lendu combatants and APC soldiers. The UPC regrouped and in late November 2002 attacked again, this time joined by some of Bemba's MLC soldiers, some Ugandans, and perhaps some Rwandans.

Bemba's MLC forces had been in the area for several weeks along with troops of Lumbala's RCD-N troops. They were trying to push east into parts of Ituri controlled by their rival Mbusa Nyamwisi's RCD-ML (see below). Their campaign was known as "effacer le tableau" (Operation Erase the Blackboard) so witnesses referred to Bemba's soldiers as the "Effaceurs." Numerous witnesses also said that Ugandans helped the UPC. One said, "The Hema and the Ugandans were always together."¹¹⁸ Another witness explained their tactics, saying the Ugandans led and the Hema were behind during the attack.¹¹⁹

In their second attack, the UPC used heavy weapons, including mortars and other explosive devices, probably made available to them through one or the other of their outside backers. They began their attack at a village called Pluto on the outskirts of Mongbwalu. A witness recounted:

The Hema of the UPC, Ugandans and the "Effacer le Tableau" [MLC] came at 11:00 on Friday. They all worked together and attacked Pluto just outside Mongbwalu. They entered directly with their guns to shoot at the population. I was at home in Pluto and I heard cries and mortars falling and I knew the war had started. I fled from Pluto and ran to Mongbwalu. I saw that it was soldiers attacking us as they had camouflage uniforms and some had black berets. They all had guns and they were everywhere.

As I was running I saw people being hit by bullets. Women and children were falling. Some people did not run and hid in their houses in Pluto. I heard afterwards that these people were all slaughtered. The assailants continued to kill people for five days in Pluto. People who escaped from Pluto told me this, although not many managed to find their way out.

They then attacked Mongbwalu as well and I was forced to flee again to Saio, about three miles from Mongbwalu. The attackers were looking for Lendu, Ngiti, and Nande people. The Hema combatants knew us so they could easily find who we were. Other people were killed as well though. Not much later they also came to attack us in Saio. I had to flee again. They killed many people.¹²⁰

Another witness told what happened in Mongbwalu itself:

The Hema and the "Effaceurs" [MLC] came into town and started killing people. We hid in our house. I opened the window and saw what happened from there. A group of more than ten with spears, guns and machetes killed two men in Cité Suni, in the center of Mongbwalu. I saw them pull the two men from their house and kill them. They took Kasore, a Lendu man in his thirties, from his family and attacked him with knives and hammers. They killed him and his son (aged about 20) with knives. They cut his son's throat and tore open his chest. They cut the tendons on his heels, smashed his head and took out his intestines. The father was slaughtered and burnt.

We fled to Saio. On the way, we saw other bodies. ... They were shooting anyone, just shooting. Anyone caught by the bullets died. Most of the people were killed by bullets. There were also many people killed at the airport, with machetes and guns. There were even more bodies there, more than thirty.¹²¹

A gold digger who worked in Mongbwalu said:

¹¹⁸ Human Rights Watch interview, Erengeti, February 2003.

¹¹⁹ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

There were two groups of Hema militia: one with firearms, the other with machetes, spears, and mukuki (a sharp knife attached to a piece of wood which is thrown). The second group was killing civilians who hadn't fled. The victims were Lendu and Jajabo. The Hema militia didn't have any pity for people. They slashed them with machetes and killed them.¹²²

Many civilians fled with the Lendu combatants to Saio, a few kilometers away. When the UPC, MLC, and Ugandan assailants followed them there after taking Mongbwalu, some civilians ran into the forests while others tried to hide in Saio, including at a church called "Mungu Samaki." When UPC combatants found the people in the church, they slaughtered them.¹²³

The UPC combatants captured other civilians and imprisoned them at a military camp, where they later killed them. A man who was imprisoned there told Human Rights Watch researchers:

I was taken to the prison and could see out the window of my cell. The Hema militia were killing people from particular groups. They were especially looking for Lendu. They would pick out prisoners to kill. They took them one by one to question them, then they released them or killed them. They shot people in front of other prisoners. They tied their arms behind their backs with wires. They slashed their heads with knives. They made them sit down and then they shot them. They also shot any who tried to escape. Sometimes they took people outside and they never came back. They killed about twenty people, including some boys I knew from my neighborhood. I even saw them kill two Pygmies – a man and a woman. Another woman came to the prison to look for her son. They asked her why she had come there and then they killed her. They beat us with whips and ropes. They questioned me too. They asked me where the Lendu and the APC had fled to. I didn't say anything. I managed to escape the following day. I saw more than ten bodies outside the prison. The Hema militia were everywhere in Mongbwalu and I hid so they wouldn't see me. I saw holes, like graves on the edge of town. They were freshly dug and covered with earth. I presumed there were people inside.¹²⁴

Based on witness statements, local human rights organizations estimate that at least 200 people were killed in and around Mongbwalu, but the death toll could be much higher. The victims include Freddy Bosama, Lokana Kpakani, and two teachers called Budhe and Lossa.¹²⁵ A witness related:

Six days later I returned as I knew some Hema and I wanted to collect my things. There were only combatants in Mongbwalu and they had looted everywhere. I saw that many Hema had returned to move into Lendu houses. I counted five bodies of civilians including women and children. I had come into Mongbwalu from the forest with another girl who was on her way to Saio. I saw her again later and she told me that there were many bodies along the side of the road. Many houses had also been burnt. The soldiers took many young men that day to bury the bodies of the people they had killed.¹²⁶

Abbé Boniface Bwanalunga, the Ngiti priest of Mongbwalu parish, disappeared during the November attack. There are reports that the UPC combatants detained him along with two nuns. The nuns were released and later returned to bring food to the abbé, but the UPC combatants refused them permission to see him and told them to go away and not come back again. Abbé Bwanalunga has not been seen since.¹²⁷

The co-operation between Bemba's MLC and Lubanga's UPC was new. The UPC may have been exploring the possibility of a real alliance with the MLC while it seems that the MLC was interested in getting access to Mongbwalu's gold. A witness who returned to Mongbwalu after the attacks said:

¹²² Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹²³ Justice Plus interviews, Ituri, March 2003.

¹²⁴ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹²⁵ Justice Plus interviews, Ituri, March 2003.

¹²⁶ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹²⁷ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

At that time it was clear the UPC were in charge. Commander Bosco had been at the head of the attack but he didn't stay long after it was over. The troops of the MLC were led by the UPC. They all spoke Lingala. I spoke to a person I knew from this group. He told me that the UPC from Aru had asked them to come and attack Mongbwalu. They had been promised gold if they helped. As soon as they had captured Mongbwalu they set up a system of collecting taxes and gold from people who were mining.¹²⁸

Soon after the attack, the UPC attempted to start up the gold operations. This required labor and the most experienced diggers were Lendu and "non-originaires". The UPC sent out messengers to encourage the population to return. According to a witness, "The UPC commander said in a meeting that the UPC was for everyone. He asked the population to return, especially the Lendu, but they refused."¹²⁹ When a few people returned, the UPC tried to use them to persuade others to come also. A witness said:

Gbala also came back and the Hema asked him to go into the forest and call for the others to return. He did go into the forest and told the people the truth, that their homes had been looted. Some people refused to return but others did. When Gbala returned on 16 December 2002 he was arrested and accused of being against the UPC as he had denounced the looting. He was taken to prison and then killed.¹³⁰

Because most Lendu refused to return, UPC troops forced others to begin mining. A witness said:

Many people fled but those who stayed in Mongbwalu were made to work for the Hema militia digging gold. There were three shifts: those who worked in the morning, those who worked in the afternoon, and those who worked at night. They were not paid. It was hard labor. They had to dig under big stones without machines. They had only hand tools like pick-axes. They were given bananas and beans to eat and they were beaten. Some tried to run away by pretending to go to the toilet. The Hema militia were keeping watch over the workers. As the Lendu had fled, all the other groups were made to dig. I saw them working there on the first day. The Ugandans were also there to ensure security. If they hadn't been there, it would have been terrible. The quarry belonged to Mr. Baou. Before, everyone used to dig gold, but the Lendu were considered the experts.¹³¹

In this case Ugandan soldiers present to protect the gold mining operations apparently also limited militia abuses of persons forced to work there.

Local witnesses report that some Rwandans were present during the Mongbwalu attack, claiming they recognized them by their language, their accents, and their appearance. According to one person, Lendu combatants captured several Rwandans along with Ugandans in the fighting. He said, "They found their ID cards which showed they were Ugandan and Rwandans. I saw them bringing Rwandans into Saio. The Lendu called out to us to come and see the Rwandans they had captured."¹³²

With the tension between Uganda and Rwanda, it is unlikely that regular soldiers of their armies would have cooperated in military operations, but it is possible that dissidents or rebels from one force could have joined with regular forces from the other. Such was the report in one journal that specializes in mining affairs. The Rwandans, reportedly already supplying training and arms to the UPC, would have been prompted in part by a desire to exploit local resources in gold. Lubanga reportedly promised to ship the gold out through Kigali rather than through Kampala.¹³³

¹²⁸ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Ibid.

¹³¹ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹³² Human Rights Watch interview, Erengeti, February 2003.

¹³³ "UPC Rebels Grab Mongbwalu's Gold", *African Mining Intelligence* No. 53, January 15, 2003.

Establishing the identity of all the perpetrators of abuses at Mongbwalu will require further investigation. What is already known is that civilians suffered enormously from their exactions.

In addition to the cases documented above, Human Rights Watch researchers collected information on deliberate killings of civilians by UPC combatants at Bolombo in late August or early September 2002 and at Zungulouka in October 2002.

UPC Abuses of Lendu and Others Seen as Political Opponents

Soon after taking power in Bunia and with extremists in powerful positions, Lubanga's UPC launched a campaign of arbitrary arrests, executions and enforced disappearances. Witnesses described it as a "man hunt" for Lendu, Ngiti, "non-originaires," and others opposed to extremist UPC policies. Many fled and others went into hiding. Wherever the UPC took control, it initiated a campaign against the "enemy," including in Bunia, Mahagi, and Aru. The campaign was systematic and often involved torture and apparently was authorized at the most senior levels of the UPC leadership.

Commanders Bagonza, Kisémbó Bahémuka (UPC Chief of Staff), and Rafiki Saba Aimable (UPC Chief of Security Services) reportedly directed the campaign. Two prison areas in Bunia became notorious as places of execution and torture. These included Bureau Deux¹³⁴, an old warehouse on one of the main streets in Bunia and the house of Commander Bagonza himself just off the main street in the center of town. Human Rights Watch researchers collected information about more than 100 people victimized by this campaign, including the cases described below.

On September 28, 2002, Adriko Johnson, the thirty-year-old assistant mayor of Bunia and a leading member of the UPC, disappeared after a party meeting. A number of Lendu testified that Mr. Johnson had given them refuge at his house when UPC troops were searching for Lendu in August.¹³⁵ Other witnesses testified that Johnson had wanted to end the targeting of the Lendu and Ngiti, arguing that the movement could not be based on one ethnic group. According to reports, he was taken to the house of Commander Kisémbó, the UPC Chief of Staff, the night he disappeared. Here he was interrogated and then executed a few days later. No body has ever been found. Friends and family members called on the UPC to launch an investigation. One told Human Rights Watch researchers, "When we inquired about where he was the UPC wouldn't say. They said they would do some research but they didn't. The UPC security services say it is a very complicated case but until today we know nothing. We even spoke to the Ugandans and President Lubanga but they also did nothing. We have just received silence."¹³⁶

Chief Bulamuzi Dieudonné, a forty-year-old traditional chief from Nyakunde, was killed in Bunia on September 5, 2002. He had been asked to join the UPC but had refused. He was allegedly tortured in Bureau Deux and was then released. That same evening, six UPC soldiers came and shot him dead about 100 meters from his house.¹³⁷

A young student, accused of being a Lendu combatant, was taken by the UPC militia to an underground prison in the compound of the governor's residence in Bunia where he spent at least four days with some corpses. He was then taken to the prison of Commander Bagonza where he was tortured so severely that he still bears scars all over his body. The torturers put a stone in his mouth and stamped on his head. He shouted and fainted. They woke him up by whipping him and throwing water on him. Nearby Ugandan soldiers heard him shouting and intervened to stop the abuse. He later escaped.¹³⁸

Persons suspected of being in contact with the DRC government or with RCD-ML authorities in Beni were considered enemies and often subjected to arbitrary arrest, torture, and sometimes execution:

¹³⁴ This is the term used by local residents.

¹³⁵ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

¹³⁶ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ Ibid.

On December 9, 2002 I was talking with my family in Aru when UPC soldiers entered the compound. [Commanders] . . . ordered the soldiers to shoot anyone who tried to flee. They forced us to strip, tied us up, and made us lie face down. Then they hit us with large sticks all over our legs, buttocks, and backs. One of the commanders accused us of communicating with Kinshasa, Beni, the Lendu and Aru to bring the war to Bunia, but I was just a student. He said they were trying to find fuel to burn me. I prayed and they laughed at me saying God couldn't save me. I was then taken to the house of one of the commanders and put into a large hole in the ground. They beat us till we cried. There were other prisoners in the hole who were in a terrible state. We were 20 in total. There were two Lendu men who looked as if they had been really badly beaten: Ngdjole and Lobo, who had a broken arm, and a Nande man called Kasiko. The night of December 12 the soldiers came with guns and called these three men. All day long they had been taunting them, asking them how they wanted to die. We shouted at them saying what they were doing was illegal. But they took the men anyway. We heard them cry and ten minutes later the soldiers came back. I was told the three men had been killed. It wasn't a normal place; it was a place of execution.¹³⁹

In this case and those detailed below, witnesses identified their torturers by name to Human Rights Watch researchers.

On November 11, 2002, UPC authorities arrested the most senior judge in Ituri, Jacques Kabasele, accusing him of having contacts with their enemies. The judge related:

I was at home when two people from the DGM [Department of Internal Security] together with a soldier told me that I had been summoned by their boss. They handed me a "bulletin des services" which said that I was required for an investigation. They arrested me and took me to one of the prison cells at the DGM. For two days I waited. There was no formal charge placed against me nor was I allowed access to a lawyer. On November 13 at 7:00 p.m. a team came to interrogate me including officials from the DGM. They asked me many questions about whether I had been in contact with Beni, Kinshasa, or the outside world. They accused me of being in contact with Kabila, Mbusa Nyamwisi, and former Governor Molondo but I had not. They told me the order for my arrest had come from President Lubanga and then they left. I was not physically threatened and I believe they were more careful than usual as they were aware of my knowledge of the law.

They kept me in prison for eighteen days and then released me. No formal charge was laid against me. I requested an official document to explain my absence from work and also I wanted my record cleared but I received no document. The UPC President Lubanga refused to meet with me.

I cannot move around freely and I often do not sleep in my own house. People here are afraid. The UPC does whatever they like and have no respect for the law.¹⁴⁰

Not only senior officials but also ordinary workers were accused of betraying the UPC. Bicycle carriers, known locally as Kumba Kumba¹⁴¹, were suspected of carrying messages from Beni or Mongbwalu to Bunia. On August 23, 2002, UPC authorities went to a warehouse where the bicycle carriers usually picked up their goods. They arrested eleven men including Mahamba Kisala, Tavugha Nzuva, Kalandero Kambale and Sivyalo Ndungo. A witness said:

The UPC asked the carriers for their ID cards. Most of them have two ID cards in order to facilitate their work – one where they are from and one to where they are going. This is quite common. But the UPC

¹³⁹ Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

¹⁴⁰ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁴¹ Lingala word meaning people of the bikes.

used this as an excuse to arrest them and they also asked them for money. They took them to Bureau Deux and they have not been seen since.

Some days later bodies were thrown into the Chari River in Bunia. I don't know how many bodies there were but someone I know. . . recognized the bodies as those of the Kumba Kumba who had been arrested earlier. There is now no more transportation on bicycles as people are too scared.¹⁴²

A similar campaign was carried out in areas in northern Ituri such as Mahagi and Aru where UPC troops threatened, tortured, and killed many business people involved in trade with the Lendu. Two Alur businessmen said:

On November 23, 2002 we were arrested on the road in Aru by two UPC Commanders. They took us to their headquarters and then four soldiers beat us with sticks for over an hour on our backs, legs and buttocks. They accused us of being pro-Lendu and against the UPC. After beating us they put us in a container¹⁴³ that they used as a prison. There were another four people besides us held prisoner there. We were kept for eleven days. Our wives had to pay the UPC \$4 per meal to feed us. After pressure from others, we were released and then we fled. There are many others like us here.¹⁴⁴

Concerned about their abuses becoming known, UPC authorities also targeted those who had talked to MONUC and international journalists. A Lendu student suspected of contacts with MONUC said:

The UPC soldiers arrested me on October 29, 2002 and took me to the home of one of the commanders. I saw him on the veranda. When we got there, they threw me to their colleagues. They kicked me and hit me with the butts of their guns. They undressed me. They dragged me to a shallow well and threw me in it. They hit me with stones. I put my arms over my head. They asked me what I was doing at MONUC but they didn't let me answer. There were seven of us in total in a space of two square meters. Other prisoners said that the day before, soldiers had shot dead a Lendu civilian prisoner. The next morning, the soldiers took me to the commander who interrogated me about my contacts with MONUC. I told him. He said: "if you continue lying, you will end up dead like the others." He questioned me for about fifteen minutes.... When I went to fetch the water, they beat me with sticks, like a goat. Then they put me in the well again. I was released only because MONUC intervened.¹⁴⁵

The MONUC team in Bunia knew of some of these cases of arbitrary execution, arrest, and torture and reported some twenty of them, involving scores of people, to MONUC headquarters in Kinshasa in September and October 2002. These reports included one on September 9 about thirty-three local businessmen arrested by the UPC; another on September 12 about the slaughter outside Bunia of ten men and six women, whose bodies were then thrown in the river; and yet another on September 14 about a businessman arrested by the UPC and later found dead in Bunia town.¹⁴⁶ Despite these reports, no human rights staff from MONUC headquarters came to investigate the matter until January 2003 and no public denunciations were made concerning these serious abuses. In several cases, however, MONUC staff intervened at the time to stop abuses and to arrange the release of persons arbitrarily arrested.¹⁴⁷

Honoré Musoko, a lawyer and president of Justice Plus, a human rights organization based in Bunia, sought to defend several victims abused by UPC authorities.¹⁴⁸ He then found himself accused of working with the former Governor Molondo and of being an enemy of the UPC. Maitre Honore fled the region in November 2002 but

¹⁴² Human Rights Watch interview, Bunia, February, 2003.

¹⁴³ Large shipping containers are often re-used in central Africa as prisons.

¹⁴⁴ Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Internal MONUC correspondence, September and October 2002.

¹⁴⁷ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁴⁸ He had previously been arrested by RCD-ML authorities for having given an interview on Voice of America about human rights abuses they had committed.

UPC authorities raided his organization, Justice Plus, on February 5, 2003 after he gave an interview on international radio about human rights in Ituri. Finding the Justice Plus office empty, the UPC authorities then went on to the office of Bunia Business Communications, which is owned by Maitre Honoré. There they arrested two workers and seized a satellite phone and computer equipment. The two workers were later released without charge but fearing similar treatment, other members of Justice Plus went into hiding.¹⁴⁹

When Human Rights Watch researchers raised this case with UPC President Lubanga and UPC Foreign Minister Jean Baptiste Dhetchuvi, they responded that the equipment had been seized because it was being used for “negative propaganda.” They had taken the equipment, they said, to “make them think and calm them down,” adding that human rights activists were “creating dangers for themselves.”¹⁵⁰ Within a day of this meeting, the equipment of Justice Plus was returned.

A foreign journalist, Gabriel Khan, drew the ire of UPC leaders when he reported in early 2003 on international television about the plight of more than 100 Lendu who had taken refuge in an abandoned house in Bunia. In an interview with Human Rights Watch, Lubanga labeled Khan an unrepentant “criminal” and blamed him for “having turned Ituri into an explosive area.” He accused him of having “given false information to the public which is worse than using firearms or machetes.”¹⁵¹ UPC authorities particularly resented Khan’s having broadcast a statement by a Lendu man who said he did not want Ugandan soldiers to leave because he feared the Hema would kill him if they did.

As of this writing, it appears that UPC authorities have investigated none of these abuses nor have they held anyone accountable for them. Many of those involved in the human rights abuses continue to hold senior positions in the UPC.

Massacres and Other Abuses by the APC and by Lendu and Ngiti Armed Groups

Lendu and Ngiti combatants massacred civilians of the Hema, Gegere and sometimes the Bira groups in late 2002. Among the cases documented by Human Rights Watch researchers were the slaughter at Komanda in August and early September 2002; at Nyakunde on September 5, 2002; at Nizi on October 11, 2002; and at Blukwa and Logo in October 2002. Often seeing themselves as victims, the Lendu and Ngiti combatants apparently believed their attacks to be justified reprisals against previous instances of Hema violence. Supported by the RCD-ML of Mbusa Nyamwisi, and through it by the DRC Government, the Lendu and Ngiti groups have at times carried out joint operations with APC troops. In response to the rise to power of the Hema group through the UPC, the Ngiti and Lendu have also established their own political parties including the Front for National Integration (FNI) and the Patriotic Force of Resistance in Ituri (FRPI), which work closely together. FRPI is often seen as the military arm of the FNI. Some of the leaders of these massacres later played important roles in these parties.

Nyakunde Massacre

In response to the UPC attacks on Songolo described above, the Ngiti Colonel Khandro and an APC Commander called Faustin launched a reprisal attack on Nyakunde on September 5. Over a ten day period these forces systematically massacred at least 1,200 Hema, Gegere, and Bira civilians in the town and in the Center Médical Evangélique (CME), a church-supported hospital.¹⁵²

During the attack, Commander Faustin reportedly told the hospital staff that Ngiti combatants wanted to attack the hospital, one of the largest medical facilities and training centers in eastern DRC and one staffed by several expatriate doctors. They saw the attack as a way of attracting international attention to their cause. He claimed that he personally opposed this plan. In accord with RCD-ML leader Nyamwisi, he wanted to focus the attack on

¹⁴⁹ Human Rights Watch interviews, Bunia and Kampala, February 2003.

¹⁵⁰ Human Rights Watch interview with Thomas Lubanga, Bunia, February 14, 2003.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² This figure is based on information collected from a variety of sources, including eyewitnesses and others who collected bodies for burial. Many of the victims were buried in mass graves in Nyakunde. It is likely that the number killed is actually much higher.

defeating UPC soldiers and capturing Nyakunde as a prelude to retaking Bunia. Commander Faustin said that he and the Ngiti had finally agreed to attack the UPC camp and kill the Hema found there and then to loot the commercial center, but to leave the hospital untouched.¹⁵³

If there were such an agreement, some Ngiti combatants showed immediately that they would not observe it. A witness related:

I saw a column of Ngiti coming down the mountain. As the groups entered town they went into different directions in quite an organized way. One group went to the left and another to the right to surround the airstrip. A few moments later we heard shots from three different directions like a signal. Then a second group came down the road towards the center of town. I heard the commander shout "Do not touch the hospital". Then a third group appeared a few moments later. Their commander also shouted at them not to touch the hospital but they disobeyed him straight away and entered the hospital grounds where they started to kill people. I witnessed their killing a Bira woman whom they left to die at the crossroads. I saw another woman shot by arrows. After the third group, came another group. The arrival of these four groups, in what seemed like waves, took less than one hour. There was a battle near the UPC camp which lasted for a few hours, though it was only the first group that carried out this battle. All the others entered the hospital grounds and started to kill people.¹⁵⁴

The APC and Ngiti combatants destroyed the UPC camp in the first hours of the attack. But they continued the operation, switching to a systematic search for Hema, Bira and Gegere civilians. According to witnesses the Ngiti combatants called it "Operation Polio", implying a house-to-house search similar to a vaccination campaign. They continued the killing for at least ten days.

The Ngiti militia, wearing civilian clothes and fetishes, were armed mostly with traditional weapons such as machetes, spears, knives and axes. A smaller number carried firearms. A woman said:

I was in the market selling fruit and vegetables. We saw people coming from the hills, shouting. We didn't know what was happening. They came to the hospital and killed anyone they could find. They wanted to kill my mother. I shouted that my mother was not a Hema. They killed two women, Marie-Louise and Françoise, aged between twenty and twenty-five, both Bira, and two children, including my own eight-month-old girl. Seven Ngiti combatants slaughtered them in front of me. The other child was a one-year-old boy.¹⁵⁵

A man who had been at the hospital said:

Through the window of one of the hospital rooms I saw them break through the fence. There were many of them and they broke into the building that I was in and started to kill people. They would cut their throats and take the hearts or bits from the throat. Sometimes they would cut the meat off the people's thighbones and put this into their bags. They asked people what group they were from as they were looking for Hema, Bira and Gegere. That first day I saw them kill sixteen people.¹⁵⁶

Some assailants knew their intended victims and searched for them, calling out their names.

A witness said:

¹⁵³ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

¹⁵⁴ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Ibid.

When it began I was in the hospital and heard cries. People were running everywhere. I heard them call people's names. One of them came running into my room terrified and I hid the person under the sewing machine and covered her with blankets.¹⁵⁷

One of those targeted related:

I hid in the ceiling of the intensive care ward with some others, but the attackers tried to get in. They used big stones to force the door and then started to kill. In the male surgery ward, they killed twelve people, all of them Hema patients. They just threw their bodies in the latrine.¹⁵⁸

The assailants forced people of other ethnic groups and hospital staff to help them find the victims. Another targeted person said:

I hid in the ceiling of the Operating Room with Pastor Solomon Iserve, his family and others. We spent four days there coming down just to get water and then going back up. It was very hot and there was no food. There were fourteen of us there - some were staff, some were students, some were women. On Tuesday [September 10, 2002], the APC and Ngiti went to see the doctor and told him that if he didn't give up the Hema hiding there, they would kill him. The doctor pleaded with them but they insisted. He was forced to open the operating room where we were hiding. We had to climb down. They wrote down our names and the administrator handed over the list. The fourteen of us included Hema, Gegere, Lendu, and Alur. They released two women, one Alur and one Lendu. They kept the Hema and the Gegere. The soldiers said we should keep calm and they would give us food, but if we ran away, there would be problems for the doctor. They gave us lots of food but we couldn't eat much.

They came back a few hours later to get us. They tied us to each other with ropes around our wrists, except Pastor Solomon who had his arms tied behind his back and then was tied to the others. . . . They searched all the hospital and took out lots of people who had been hiding, making us all sit in the corridor. The APC and Ngiti combatants were guarding us and beating us. They made us put our hands on our heads. They said if we put our hands down, they would beat us. They searched every room. They beat us and asked us our ethnic groups. They said: "if you tell us the truth, it may save you. If you lie, you will die." We didn't know what to say. They asked me and I said Hema. They said: "You're telling the truth". The combatants said they would kill us. They took my shirt and watch. They hit me with flashlights and punched me and kicked me. I said nothing.

At about 10:00 p.m., they told us to line up. We walked with Ngiti combatants on one side and APC on the other, not knowing where we were going. Together there were more than seventy of us, including some women who had just given birth and patients on intravenous drips. . . . They made us go into a house in the nurses' compound. We spent one night there. It was very small and crowded. We just prayed. The soldiers and the Ngiti combatants were standing guard outside and coming in and checking. They beat us.

In the room where we were, a two-week-old baby died. His body was thrown into the latrine. His mother had no milk to feed him. People were crying, urinating and defecating in there.¹⁵⁹

A member of the hospital staff related how they tried to appeal to the Ngiti commander. He said:

We went to Colonel Khandro to ask if we could see the people who had been taken from the hospital the night before. He allowed us to talk with them through a small window in the side of the building they were using as a prison. We managed to speak with Pastor Solomon who told us that there were about

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

seventy of them in the building and that many were tied. He said he was there with his family – his wife and young baby. We could see some people sitting and others standing. It was very crowded. He asked for water for everyone as they had had nothing to drink since they had been taken the night before. We returned to Colonel Khandro to ask if we could have permission to bring the people water. He refused and said it was none of our business. We felt completely defeated and made the decision that we should do everything possible to leave Nyakunde. There was no hope anymore.¹⁶⁰

After days of negotiations the remaining hospital staff was eventually allowed to leave late on September 12. With an escort of eight APC soldiers and carrying a few belongings, a small amount of equipment, and medicines, a few hundred of the medical staff made a ten-day journey on foot southwards towards Oicha. They left behind a destroyed hospital, hundreds dead, and some of their friends and colleagues held prisoners. “As we walked out, the Ngitu combatants carefully looked over the whole group still searching for the enemy,” said one person who made the trek. “On the road we saw the body of a man whose throat had just been slit. It was a sad reminder of what could happen to us. We were all so quiet and sad.”¹⁶¹

The Ngitu combatants and the APC interrogated the remaining prisoners and released those who were not Hema, Bira, or Gegere. A few others managed to escape. The remaining prisoners were separated into groups according to their strength. A witness recounted:

In the morning at 6.40 a.m., they came and untied the ropes of the women as we had slept tied up. They separated the stronger women and took us away, about sixty of us. A similar number of about sixty men and weaker women, including the Pastor Solomon’s wife, stayed behind. They gave us loads to carry of the things they had looted. I was made to carry roofing. They said: “we’re going to take these to our village, Singo.” We carried them many kilometers uphill, beyond the river Talolo. On the hill, there was a plain and we saw a troop of fighters. They made us go there.

When we got to Singo [twelve miles away] I heard that an earlier group had already arrived there and been killed. We were the second group. They put us in a house like a prison. It was very crowded and suffocating. Children were crying. We couldn’t breathe or even sit down.

On Saturday [September 14, 2002] the third group of prisoners arrived. These were the men, including Pastor Solomon. He was exhausted from carrying ammunition and hadn’t eaten. He had collapsed along the way. The Ngitu said he was a politician and should be killed. Some of the others disagreed and said they should wait for Colonel Khandro to arrive before killing him. They went back to get the Pastor who had fallen and brought him back. I saw him. He was just wearing a pair of brown shorts. They carried him and leaned him against another man. Then they “tried” him. They accused him of calling Hema militia from Bunia to kill Lendu and of playing politics against the Ngitu. He denied talking with Hema militia. They hit him. He denied being involved in politics. Then they “tried” other people. Each of these trials lasted about ten minutes but the Pastor was the only one accused of being involved in politics. The others were just told that they were causing problems because they were Bira or Hema. Then they took them away to two other prisons.

The next morning, an Ngitu combatant announced that the pastor was dead. He said, “The pastor has died before his time.” Someone else told me that he had been killed because of his involvement in politics. His body was cut up and the pieces thrown into the latrine.

At about 5:00 p.m. on Sunday [September 15, 2002] Colonel Khandro arrived. He was angry because we were all still being held as prisoners. He said all the people in the prisons should be killed.¹⁶² One of the

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Human Rights Watch Interview, Erengeti, February 2003.

¹⁶² Other persons, speaking separately with Human Rights Watch researchers, reported the same information. Human Rights Watch interviews, Bunia, February 2003.

prisoners was a Rwandan Hutu girl, Kasima, aged about eighteen. Khandro was very cross. He said: "Why are you still holding the hostages?" He whipped the guards, and then killed Kasima himself with a double-edged knife. I saw him kill her. I ran away.

At about 6 p.m. that evening, Khandro gave the order to kill those remaining in the prison. The people in the second and third groups were taken into the bush and killed there. I think there were about sixty people in each group. I saw as the Ngiti combatants came back with their knives and spears covered in blood and with the clothes of the prisoners. They killed them quickly. I was hiding and was very scared.¹⁶³

By the second day, the APC and Ngiti combatants had set up roadblocks to ensure that no Hema, Gegere, or Bira escaped from Nyakunde. Witnesses said:

We were stopped by the APC and Ngiti just outside Nyakunde. They asked us our ethnic group and asked for our identity cards. They separated people into groups: those from Kivu on one side and the Hema and Bira on the other. The Bira pretended they were from other groups. Some Bira said they didn't have a card. The APC told us that if we were hiding Bira or Hema, they would kill us. The APC were manning the roadblocks while the Ngiti were looting. They said if they found any Hema, they would kill them.¹⁶⁴

During these days of killing APC commander Hilaire from the 13th battalion was sent from Komanda to assess the situation at Nyakunde. He told Human Rights Watch researchers that he saw no civilian bodies during his visit but only the bodies of UPC combatants. He did not stay long and escorted the medical staff out of Nyakunde, leaving behind many other civilians who could have been saved.¹⁶⁵

Both commander Hilaire and commander Faustin apparently reported the events to the APC chief of staff. RCD-ML President Nyamwisi himself admitted knowing of the Nyakunde massacre. He told Human Rights Watch researchers, "I know about the events but we didn't give orders for this to happen," he said.¹⁶⁶ The APC troops "were outnumbered and taken hostage by the Ngiti," he continued and added that he had "no control over them at the time of the events in Nyakunde."¹⁶⁷ According to witnesses, some APC troops did on occasion try to stop the killings, but were unable to restrain the Ngiti combatants.

Assuming the RCD-ML disapproved of the Nyakunde massacre, it is remarkable that it has launched no investigation into the conduct of APC troops and their allies, far less made any arrests for participation in the massacre. Commander Faustin is currently in jail in Beni but he is charged with letting soldiers under his command desert the APC, not with any actions he might have committed in Nyakunde.¹⁶⁸ Colonel Khandro was reportedly killed just days after the massacre by an individual in his own ranks. One of his deputies, Commander Germain who had also participated in the massacre, took control and is currently a key commander in the newly formed FRPI political armed group with links to the RCD-ML and the DRC government.¹⁶⁹ He was in charge of significant elements of the Ngiti and Lendu fighters who fought in Bunia in May 2003; a battle that resulted in the deaths of more than 400 civilians.

MONUC, with its severely limited resources and mandate was in no position to avert this massacre or to halt it once it had begun. In July a high-level delegation from the CME hospital warned MONUC that the risk of violence was high and that the hospital was threatened. The MONUC team sent a brief report back to

¹⁶³ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁶⁴ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹⁶⁵ Human Rights Watch interview, Commander Hilaire, Beni, February 12, 2003. Witness refused to give his full name.

¹⁶⁶ Human Rights Watch interview, President Mbusa Nyamwisi, Beni, February 11, 2003

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Human Rights Watch interviews, Beni and Kampala, February 2003.

headquarters in Kinshasa, but did nothing more. At the hospital, the staff despaired, with one saying, “The Congolese are dying but the UN says nothing.”¹⁷⁰

Information on the kind and extent of the massacre was available at the beginning of the second day when expatriate staff were evacuated. A subsequent e-mail message courageously sent on September 7 from Nyakunde entitled “Nyakunde - Fire and Blood”¹⁷¹ also alerted many to the scale and ethnic nature of the killings. The e-mail was addressed to a number of church organizations who reportedly passed it on to others, including the MONUC delegation in Bunia, but the UN force did not come to assist the victims.¹⁷²

The MONUC Bunia team reported back to Kinshasa headquarters on September 19, two weeks after the massacre, that more than 150 people had been killed in Nyakunde,¹⁷³ an astonishing underestimate of the death toll. While it may have been difficult at first to confirm information about the massacre, MONUC has not to our knowledge conducted any later investigations into this massacre.

Lendu and Ngiti Summary Executions Tolerated by RCD-ML Authorities

Lendu and Ngiti militia killed individuals of opposing ethnic groups just as they attacked large communities of such people. When RCD-ML authorities were in control of Mongbwalu, militia abused and sometimes killed Hema for no reason except their ethnic affiliation. Many Hema feared beatings or worse and left town. One witness related the killing of a newborn boy taken from the maternity ward of the hospital because both his mother and father were Hema. Had his father been of another ethnic group, the baby would not have been killed because ethnic affiliation is passed through the father’s line according to the witness.¹⁷⁴

A witness to the killing of a Hema woman in another incident said:

One day in October they arrested a woman who was accused of being a witch. But she was Hema and that was the real reason. There were about ten Lendu combatants with machetes and knives. They took her from her house, stripped her and then cut her all over – they cut off her arms and then cut her genitals. Then they killed her near the central market place and burned her body. About fifteen of us witnessed this. The authorities eventually intervened and the APC Commander Papy stopped it. They tried to get the Lendu notables to calm the situation down but they didn’t arrest anyone.¹⁷⁵

In this case, the soldiers attached to the RCD-ML were ready to prevent further such crimes—at least in the immediate future—but were also ready to tolerate impunity for the crime just committed.

In Mongbwalu APC Commander Kongolo publicly tried one of his soldiers, Pierre Ukila Wadhum, accused of killing a popular Lendu combatant. After considerable threats, Wadhum confessed to the crime, but his guilt was not otherwise established. Kongolo proposed arresting Wadhum and sending him to Beni, but the Lendu combatants refused and demanded that he be handed over to them to be killed, Kongolo gave in to their demand. A witness to the October 2, 2002 mob killing said:

Kongolo failed in his negotiations, as did others, and they finally said to the Lendu, “If this is what you have judged, then take him.” They took him to the central area of Mongbwalu and called everyone to come and see. Pierre [Wadhum] was tied up and completely nude. They made him sit on the ground and then a Lendu fighter sat on a chair behind him, holding the man’s head between his legs. He cut the soldier’s throat with quick cut of his knife. Another Lendu fighter came with a big machete and cut open his chest and took out his heart. They gave the heart to their Chief – Maitre Kiza – who took the heart and washed it in a bowl of water they had prepared. He then placed the heart on the fire. He put a little

¹⁷⁰ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹⁷¹ CME Hospital staff member, “Nyakunde en feu et en sang”, September 7, 2003.

¹⁷² Human Rights Watch interview, Beni February 2003; electronic correspondence, June 2003.

¹⁷³ Internal MONUC correspondence, September and October 2002.

¹⁷⁴ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

¹⁷⁵ Ibid.

bit of salt and oil on the heart and then roasted it. They had two large bowls of cassava ready near the fire. As the heart cooked, the other Lendu combatants took the remainder of the body and placed it on hot wood and then placed other hot pieces of wood on the top so the body was roasting as well. The Chief and his entourage then ate the heart with the cassava while the rest of the Lendu fighters ate the body. They even offered the crowd some of the meat. The APC soldiers at first watched but then went away as they saw their comrade being eaten. Whatever wasn't eaten was then burned. This whole ceremony took over two hours.

There were many of us who witnessed this. They told us not to take any pictures and if anyone did there would be trouble.¹⁷⁶

Two days later Maitre Kiza and Kung Fu, another Lendu fighter, were sent to Beni where they were reportedly judged by military officials. They returned to Mongbwalu a few days later. They called another meeting at the same place and told the population there would be no more such executions. Maitre Kiza became a key figure in the Lendu political armed group, the FNI, who have links with the RCD-ML.¹⁷⁷ He was reportedly killed in fighting in Ituri in early June 2003.

As with the Nyakunde case, RCD-ML authorities appeared willing to let serious human rights abuses, mob justice and cannibalism go uninvestigated and unpunished, but sought to deter further cases of such crimes.

Abuses by the MLC and RCD-N

The MLC had been involved in Ituri during the short-lived agreement of the Front for the Liberation of Congo (FLC), a platform of the MLC, RCD-N and the RCD-ML, sponsored by Uganda under the leadership of Jean Pierre Bemba. But Nyamwisi refused to accept Bemba's leadership in Ituri and his forces pushed Bemba and the MLC troops out of Beni and Bunia. In the last months of 2002, the MLC tried to fight its way back into Ituri with the support of Roger Lumbala's RCD-N, claiming that Nyamwisi had violated the Lusaka Accord. In doing so, their combatants committed violations of international humanitarian law including the deliberate killing of civilians, numerous cases of rape, looting and some acts of cannibalism. Some of these violations may have been directed at the Nande ethnic group, targeted for their connection with Nyamwisi, himself a Nande.

Summary Executions and Looting at Mambasa

Mambasa, a district in the western part of Ituri, was relatively untouched in the early years of the conflict between the Hema and the Lendu. Although officially part of the former territory of Ituri, it remained in the hands of the RCD-ML after the fall of Bunia to the UPC in August 2002. As the killings continued in eastern areas of Ituri, many civilians fled west towards Mambasa and Komanda. By the beginning of November, a reported 5,200 displaced people from other parts of Ituri were being given assistance in Mambasa.¹⁷⁸

In early October, the MLC and RCD-N launched their attacks near the town of Mambasa and then attempted to move further south towards the RCD-ML capital of Beni in the "effacer le tableau" [Wipe the Slate] campaign which would eventually end with the ceasefire signed in Gbadolite on December 31, 2002. In the area of Mongbwalu, UPC troops attacked jointly with the MLC forces, as described above, and the UPC was rumored to be seeking an alliance with the MLC.¹⁷⁹

When the MLC and RCD-N troops arrived in Mambasa on October 12, 2002, most residents fled to the forest. The troops sought out residents in the bush, trying to identify at least some of them by ethnic group. A witness said:

¹⁷⁶ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁷⁷ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

¹⁷⁸ Human Rights Watch interview Beni, February 2003.

¹⁷⁹ Ibid.

We had fled there but they found us. They asked us our names. If they sounded like Nande names, they took people away. I was captured along with my older brother. They tied our arms behind our backs with rope and took us to the Mambasa cemetery. . . .They made us lie on the ground. They said: "You're Nande and we're against Nande. Therefore you should be eliminated." There were twenty-five soldiers who took us there. They were well-armed with guns. They said they were going to kill us. We were lucky because after about ten minutes, some APC soldiers appeared, and the MLC soldiers fled. We ran away, still with our arms tied.¹⁸⁰

Bemba's MLC and RCD-N troops also killed four people because of their supposed political loyalties. One witness said:

Days after they came into Mambasa they took my brother-in-law from the house. They had APC uniforms and claimed to be his friends, but they were really the Effacer. They asked him and a group of eight others how they viewed the Effacer. The people responded that they were very bad and they had looted everything from the population. The effaceurs then took four of the nine people and killed them, including the chef de quartier of central Mambasa. They buried them behind the St Anouarite Church in the center of town. The others were allowed to go.¹⁸¹

Another witness who saw the corpses said that their arms and ears had been cut off. Of the four victims, he had known two, Daniel Kahindo and Francois.¹⁸²

The troops reportedly shot Gerard of Mandima because he refused to tell them where to find the driver of his truck, which they wanted to steal.¹⁸³

Local Red Cross officials report that in the district of Mambasa, including the town and surrounding areas of Teturi, Lwemba, and Byakato, some 185 victims of violence were buried from the violence between October and December 2002.¹⁸⁴ It is unclear how many of those were killed by MLC combatants and how many died in other ways.

MLC and RCD-N soldiers, many of them drunk or drugged, systematically looted the town. Some were bare-chested, others had uniforms or headbands with US. flags. One soldier told the residents of a house he had entered, "Don't resist because for four days we can do whatever we want. That is the agreement."¹⁸⁵ They forced residents to transport the loot to their camp.¹⁸⁶ Colonel Freddy Ngalimo who commanded the operation for the MLC explained the looting to community leaders as normal. "Even the Palestinians do it," he reportedly said.¹⁸⁷ To quiet community protest, the troops made a pretence of returning the loot, but in fact gave back only a few of the less valuable items.

The Kinshasa government and its ally, the RCD-ML, were outraged at Bemba's attempts to muscle into new territory and may have prompted publicity about abuses by MLC forces. Bemba reacted to the substantial national and international criticism by having MLC Lieutenant-Colonel Freddy Ngalimo and twenty-six others tried for "extortion, rape, assassination, looting and disobeying orders."¹⁸⁸ Under Common Article 3 to the Geneva Conventions, the MLC had legal authority to prosecute and punish its own soldiers by a regularly constituted court, but the trials failed to meet internationally recognized standards for fairness. The judges were neither independent nor impartial and the prosecution had done no real investigation nor offered serious examination of

¹⁸⁰ Human Rights Watch interview in Mangina, February 2003.

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ UN IRIN, Interview with Jean-Pierre Bemba by IRIN, February 6, 2003.

the charges. The trial, held in February 2003, appeared to have been a public relations exercise with the aim of shielding Bemba and his main officers from more serious prosecutions. It resulted in a number of convictions, with the lower ranking officers sentenced to harsher punishments than their commanders. The most serious sentence of life imprisonment went to Corporal Katembo Kombi and Lt. Jose Zima for murder. Colonel Freddy Ngalimo, who had been in charge of the military operation with direct control over events, was found guilty only of permitting insubordination by troops under his control, and was sentenced to three years imprisonment. Sixteen combatants received sentences ranging from six months to three years for crimes of desertion, disobedience, or rape, and seven others received only “internal sanctions” for indiscipline. For actions that might have amounted to crimes against humanity, these trials made a mockery of justice.

Assassination of Governor Joseph Enecko

To gain wider acceptance for their movement, the UPC appointed an Alur, Joseph Enecko, as Governor of Ituri in August 2002. Governor Enecko had been a well-respected Alur community leader and surprised many in his own constituency when he accepted the position. Some even viewed him as a traitor for having joined forces with the UPC. From the beginning things did not go according to plan. A high level delegation sent to Aru to make the official announcement of his nomination were surprised—some were reportedly even shocked—when the newly appointed Governor stated publicly he would accept the position, but that he should not be considered as member of the UPC.¹⁸⁹

The governor delayed his departure to Bunia in order to resolve some matters in Aru and Mahagi, an action which may have increased UPC concerns about his attitude. He talked openly of his mission for peace and met with various groups in the north of Ituri, including Roger Lumbala of the RCD-N, Lendu leaders in Kpandruma, and some local Hema leaders in Fataki. He visited the Lendu before the Hema prompting rumors that he was pro-Lendu. The UPC sent a delegation headed by Kitembo Bahemuka, the Chief of Staff of the UPC army, to oblige Governor Enecko to come to Bunia.

Before leaving for Bunia Governor Enecko set out on November 21 for Mahagi to install a new territorial administrator in his post. Just before he left, the UPC commander in Aru changed the governor’s bodyguards and driver. En route, near Simbi, the local people stopped the governor’s car and informed him that APC troops and Lendu militia had been fighting the UPC on the road ahead earlier in the day. Night was falling but the Governor was determined to go on. A local source reported:

Around five miles from Mahagi the delegation saw three bodies on the road. The driver stopped, saying they should go back, but the Governor insisted they should go on. Then a person stepped out into the road wearing a military jacket. The bodyguards tensed and wanted to shoot, but the Governor restrained them. They shouted that they were with the Governor. The soldier responded, “Which governor – is it the one killing us here?” and then gave the order to shoot. Within minutes all the passengers were killed except two bodyguards who were in the back of the vehicle and managed to escape. Governor Enecko, his driver, his secretary, the Chief of the Public Office and five other guards were killed.¹⁹⁰

People from the nearby village heard the shooting and went to investigate the following morning. “I walked up the road to see what had happened. I saw all the bodies and was really scared,” said a witness. “I didn’t know at that time that it was the governor. Then the UPC arrived and started to destroy the houses in my village. I don’t know why. They made people come with them to the scene and bury four UPC soldiers but not the ones near the car. They were very nervous and made them do it quickly as they wanted to leave straight away.”¹⁹¹

¹⁸⁹ Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Human Rights Watch interview, Nebbi, February 2003.

The following day, before any more formal investigation had been done, UPC authorities announced that the two survivors had identified APC soldiers as the killers. At the time of the Human Rights Watch mission to Ituri, the two survivors were under UPC surveillance motivated, it was said, by a concern for their lives.¹⁹²

Witnesses and local residents who lived near the ambush site claim that UPC soldiers attacked the Governor's car. One said:

At around 6:00 p.m. there were a lot of shots in the Nzii area not far away where the APC were fighting with the UPC. I fled about half a mile away along with others. The shooting stopped at about 6:30 and I returned to my house. Near my place I saw APC soldiers on the road walking away from the place where the fighting had been. They heard a car approaching and so they hid on the edge of the road. After it passed some of them came out and shouted "APC, APC let's go" and then many of them came out and carried on walking down the road in the direction opposite to that taken by the car. . . . A few moments later I heard shots again in the direction the car had taken which lasted for about 15 minutes. I stayed alone in my house that night and saw no more soldiers pass that evening.¹⁹³

A few days later UPC soldiers raided the Governor's house in Bunia and looted everything inside.

At the time of writing, no official investigation has been carried out and no one has been charged with the murder of the most senior local authority in Bunia.

Blocking Humanitarian Aid and Targeting Humanitarian Workers

Armed groups in Ituri began intimidating humanitarian workers and blocking the delivery of assistance to "rival" areas in late 1999. All parties to the conflict have been guilty of this violation of international humanitarian law, the incidence of which increased and became more serious over time. In the last year alone, there have been more than thirty cases where humanitarian workers have been arrested, threatened, beaten, or expelled from the area. UPC authorities have been responsible for the majority of these recent cases, often charging the agencies and their workers of being complicit with the Lendu. Such was the case when UPC soldiers imprisoned two aid workers in November 2002. In other cases, UPC soldiers have arrested aid workers who have refused to provide them with food or medicines.¹⁹⁴ In a statement on September 1, 2002 UPC Foreign Minister Jean Baptiste Dhetchuvi deplored the "negative attitude" of humanitarian agencies and accused them of having helped the Lendu cut the water pipes that provided clean water to Bunia, ignoring the fact that those agencies had been the ones to install the pipes.¹⁹⁵

In early 2003 UPC authorities expelled the Belgian priest, Mark Deneckere of the White Fathers of Africa, for having helped a group of displaced Lendu, the same group whose story drew the wrath of the authorities on journalist Khan in the incident described above. Father Deneckere had worked in Ituri for over 40 years. He said:

In August the UPC burned many houses in Bunia and that night the Lendu came to us with what little they had, asking for assistance. They took refuge in an empty house nearby. I was later accused of taking these people hostage – all 120 of them. How could I possibly have done that? Of course I helped them. How could I not? They were people in need and as a priest I could not ignore that.

Then a journalist did a story on the situation in Bunia that really angered the UPC. On February 9 the UPC took me into the house where the Lendu had taken refuge and claimed that they did not know these people were there. This was of course impossible as they had visited many times and often the soldiers would look over the wall. I was told I had to come for an interrogation. On February 11, 2003 I was officially summoned to their office and they asked me many questions. They accused me of helping the

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

¹⁹⁵ Jean Baptiste Dhetchuvi, *Ituri: What Future?*, September 1, 2002.

Lendu, of giving them weapons, and wanted to know why I had opened my doors to them. It was absurd.¹⁹⁶

On February 14, 2003 the UPC gave Father Deneckere 48 hours to leave Ituri. The expulsion order gives the reason as “secretly hosting displaced people with the intention of tarnishing the UPC movement and of being in contact with negative forces against peace and reconciliation.”¹⁹⁷

UPC soldiers threatened and actually attacked priests and aid workers in other areas as well. On January 15, 2003, the UPC attacked the parish in Nioka where a feeding center for malnourished children had been set up with the assistance of an international nongovernmental organization. They arrested and beat the priests, accusing them of helping the Lendu. They looted the parish and then destroyed the warehouse where the food for the feeding center was kept. A witness said:

There were four UPC soldiers who came with a Hema civilian called Jabu. They accused us of being with the APC and having weapons. They said they were could do anything they wanted to us. They beat me for nearly thirty minutes. They accused me of being with the Lendu and said they would kill me like they were killing the Lendu. They took some of the Lendu from the village, men named Njangu and Kpatchuma, and they executed them behind the prison. I had to sleep outside all night long.

They looted the parish, shot into the ceiling and tied up Father Mario, one of the white priests. They accused him of helping the Lendu because he was working at the feeding center for malnourished children. They took him to the prison in Nioka and asked him for money. They beat him. They made another priest carry water for them all day long. He was kept for two days and hit with a stick. I managed to escape to the forest where I stayed for four days.

All we were doing was helping starving children - Lendu and others as well. Now all that is finished which is exactly what they wanted.¹⁹⁸

The increase of attacks by armed groups has caused humanitarian agencies to reduce their activities in the area, despite the desperate need of tens of thousands of people for assistance. According to a relief worker, the results have been catastrophic, “Thousands of people will have died because of political games.”¹⁹⁹

UPC authorities have also intimidated and in one case expelled UN personnel. On November 23, 2002, UPC President Lubanga declared persona non grata a UN officer from the Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) who had protested against the arrest and intimidation of humanitarian workers. The official reasons for his expulsion were “arrogance, malicious intervention, spreading of false rumors and discourteous language to UPC officials,” charges which Lubanga declared to be “very serious for the security of the territory controlled by the UPC.”²⁰⁰ Another OCHA representative and a MONUC staff member had previously left Bunia after intimidation by Hema leaders.

The Murders of ICRC Staff

The most serious attack on humanitarian workers in Ituri was the murder of six staff members (four Congolese and two expatriate) of the International Committee for the Red Cross (ICRC) on April 26, 2001.²⁰¹ Local police began investigating the killings under the authority of the Congolese Liberation Front (FLC) which controlled

¹⁹⁶ Human Rights Watch interview, Father Mark Deneckere, Kampala, February 20, 2003.

¹⁹⁷ Process Verbal de Refoulement against Marc Deneckere, signed by Saba Aimable, UPC Judicial Officer, February 14, 2003.

¹⁹⁸ Human Rights Watch interview, Paidha, February 2003.

¹⁹⁹ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

²⁰⁰ Process Verbal de Refoulement, signed by Saba Musanganya, UPC General Administrator of Security, November 23, 2002.

²⁰¹ They were Aduwe Boboli, Julio Delgado, Rita Fox-Stuecki, Jean Molokabonge, Véronique Saro and Unen Ufoirworth.

Ituri briefly in 2001. Since the collapse of the FLC, apparently no official has pursued the investigation despite repeated appeals for action from the international humanitarian community.

Human Rights Watch had access to information gathered by the police and was able to independently verify some of it. The evidence suggests a conspiracy to kill international aid workers carried out by local Hema community leaders, some of whom were members of the UPC, and Ugandan soldiers.

On April 26, 2001, a team from the ICRC was attacked in the early afternoon shortly after leaving Fataki, in the Djugu territory of Ituri, and heading towards Bunia. All six ICRC staff members were killed and the two cars burned. The bodies were discovered shortly afterwards by others on the road who raised the alarm, and a team of Ugandan military and local police came from the nearby town of Djugu. A witness said:

Behind the second vehicle there were five bodies in a row. The sixth body was a little further away. It looked like the bodies may have been arranged after they died. They all had cuts and spear marks on them and one had a spear mark in the back of his head. Some of the bodies had drag marks and it looked like they had been moved afterwards. The bodies were collected and taken to Djugu and shortly afterwards to Bunia by the military under the escort of Ugandan army Sector Commander Colonel Muzoora.²⁰²

According to witnesses, the Ugandan army Major David, usually posted at Fataki, had been in Fataki the morning of the murders and arrived in Djugu at about 5:30 p.m. having apparently traveled a longer road, perhaps to avoid being near the place of attack. He was accompanied by three well-known Hema extremists named Loringa, Assau and Tharcisse. That night Major David, Ugandan soldiers, and the three Hema civilians went to the crime scene, but refused to allow local police to accompany them.²⁰³

Two days later an official inquiry team including police investigators and some ministers arrived from Bunia. Thomas Lubanga was among them, although his job responsibilities at the time as Minister of Youth, Sport and Leisure did not include criminal investigations. There were also a large number of Ugandan soldiers attached to the team despite reservations concerning their presence expressed by the Minister of Justice.²⁰⁴

A witness told the team that he had seen five men leaving the scene of the crime, three in uniform and carrying backpacks and two in civilian dress. This witness changed his statement a few days later and said the men were not in uniform.²⁰⁵ Despite requests from the Assistant Administrator of the Territory, the Ugandan army did not provide protection to this witness and he later disappeared.

Several days after the crime, the Ugandan army allegedly conducted a “clean-up” exercise in which they encircled the area called Likopi near the crime scene and killed some twenty-five people, including a judge named Jicho who lived three miles from where the ICRC murders had taken place.²⁰⁶ Civilian police were afraid to investigate these latest killings.

Soon after the Ugandan army arrested a Lendu man named Dongo Tchudja, whom they accused of committing the murders along with other Lendu bandits. According to the Ugandan army, Mr Dongo confessed to the murders. The accused, however, repeatedly changed his statement and got many details wrong in his “confession,” such as the date, color of the cars, and number of people he killed.²⁰⁷ The Ugandan army guarded the “perpetrator” at a container in their military camp at the Bunia airport and refused to hand him over to the civilian judicial authorities. A MONUC observer who spoke with Dongo said that he appeared “unbalanced”.²⁰⁸

²⁰² Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

²⁰³ Bunia Police files, 2001.

²⁰⁴ Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

²⁰⁵ Bunia Police files, 2001.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ Human Rights Watch interview, Bunia, 2001.

The suspect continued to be held without charge and in January 2002 the magistrate sent a letter to the new prosecutor complaining about the continued interrogation of Dongo.²⁰⁹ According to local sources, Ugandan soldiers then took Dongo to Kampala without asking the consent of local judicial authorities or even informing them of it. His fate is unknown.

The Ugandans and the FLC announced that the killer of the ICRC team had been apprehended before the official enquiry was completed. Local police tried to continue their investigation and summoned men from Fataki for questioning, including those named Mohindo, Tharcisse, Assau, Adidace, and Loringa. When those summoned failed to appear, the police found no way to compel them to come. At one point, they asked the vice-governor for backing and he refused, saying, "It is not my affair".²¹⁰

Lubanga sought access to the local police files, as did senior officers of the Ugandan army. Eventually the Ugandan army sent an officer to take the files from the prosecutor, saying that a plane was due to arrive from Kampala to take the information to President Museveni. The Ugandan officer was given some of the documents, but not the whole file.²¹¹

Those familiar with Hema politics believe that a number of Hema community leaders may have held meetings several months before to plan the crime. As one insider explained to Human Rights Watch researchers, "I believe the Hema leaders planned to kill the people from ICRC. I heard people talking about it before it happened and they told me they were going to carry out an ambush. . . .They didn't want the ICRC to help the Lendu and they were very much against them."²¹²

According to diplomatic sources, the Government of Uganda set up a military investigation into the ICRC killings in mid-2002, but no results have been published and, to our knowledge, no arrests have been made.

Inhumane Acts – Cannibalism and Deliberate Mutilations of Corpses

Members of the most important armed groups in Ituri have carried out inhumane acts, such as cannibalism and deliberate mutilation of corpses. Following a MONUC press release charging that Bemba's MLC forces had committed cannibalism, the international press focused on these acts, repulsive by their nature. But they affected a relatively small number of people. Journalists accorded these crimes far more attention than the more usual acts of killing that had been devastating the region on a far larger scale. The Human Rights Watch mission to Ituri followed in the wake of this publicity and found that acts of cannibalism were not unique to the MLC forces in Mambasa, but had been carried out also by other armed groups in the conflict since 1999 including the Ngiti and Lendu militias and Hema forces of the UPC. Victims included people of several ethnic groups.

Perpetrators in these cases may have consumed human flesh as part of a larger political and ritual context, as has happened elsewhere in the DRC and in the world.²¹³ Cannibalism is sometimes linked to the belief that those who consume the flesh of a person acquire his strength. The appearance of this practice at this time in Ituri may indicate that peoples subjected to constant threat over a period of years have become cannibals as a way of strengthening themselves and assuring their survival. It may also mean that perpetrators have found that fear of cannibalism terrorizes victims more effectively into compliance with their orders than does the simple fear of death, so frequently faced in daily life.

²⁰⁹ Letter from Jerome Lutimba Hussein to Monsieur le Procureur on January 5, 2002. Ref No 001/JLU/PIR/2002.

²¹⁰ Bunia Police files, 2001.

²¹¹ Human Rights watch interview, Kampala and Arua, February 2003.

²¹² Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

²¹³ There are also reports of cannibalism by the Mai Mai in the Kivus in DRC, see IRIN-CEA Weekly Round-up 161, February 8 – 14, 2003. Eating the flesh or internal organs of the enemy has been reported in a number of armed conflicts in recent years. See, e.g. "You'll Have to Learn Not to Cry": *Child Combatants in Colombia*, Human Rights Watch, forthcoming July 2003; *Sowing Terror: Atrocities against Civilians in Sierra Leone*, Human Rights Watch, July 1998, p. 12; *Leave None to Tell the Story: Genocide in Rwanda*, Human Rights Watch: New York, March 1999, p. 255; *Vigilantes in the Philippines: A Threat to Democratic Rule*, Lawyers Committee for Human Rights: New York, 1988, p. 44.

In the last three months of 2002, MLC and RCD-N troops raped, killed, and cannibalized Pygmies, hunters and gatherers who live in the forest. They sought thus to terrorize the Pygmies into helping them as guides through the dense forest so that they could avoid travel on the main roads where they would be subject to attack. Some of the combatants who engaged in this practice may have hoped to acquire strength from their victims.

Human Rights Watch researchers gathered information about the case of a Pygmy named Amuzati. A witness said:

About twenty miles from Mambasa, the MLC soldiers attacked a Pygmy camp. Amuzati, who was hunting in the forest, heard shooting. As he wasn't far from his camp he returned to see what was happening. About half a mile away, he heard shouts and crying and then there was silence. He came closer and saw several soldiers. He saw the corpses of his family, including his nephew, four or five years old, with his stomach cut open. They were cutting the flesh off the victims. Then he watched as they ate his mother, elder brother, and two nephews. He was filled with emotion and afraid that if he shouted, they would catch him too, so he crept away.²¹⁴

Some Lendu militia carried out deliberate mutilations and acts of cannibalism against their victims, mainly targeting the Hema. This often involved a ritual in which the flesh of the victim was distributed to Lendu combatants. A witness taken by Lendu militias on the road near Makofi in November 2002 said:

I was in a truck with five other people en route to Mongbwalu. Near Makofi we ran out of fuel. We started to walk when we were attacked by the Lendu. There were many of them with guns and machetes. They surrounded us and captured us. They started to interrogate the driver, Independent Dedjo and they hit him. They also beat me. They asked us what tribe we were from and we said Alur. They asked us for our identity cards. They did not believe the driver and thought he was Hema. A man who knew me and some of the others vouched for us and said we were Alur, but he did not know the driver. They decided to conduct a test. They rolled two eggs on the ground. If the eggs rolled back then the man was not a Hema, if they did not, then he was. The eggs did not roll back.

They told Dedjo to run for his life. As he ran they shot at him with arrows. He fell and they cut him with their machetes. They killed him. Then they lit a fire and grilled his body for hours. Six of the Lendu fighters ate the meat. The rest of us saw them do this. We were held for four days and they threatened to do the same to us. Commander Katumba was in charge of the fighters and organized all this. I think he is now dead. Eventually we paid them with the goods from the truck and they let us go.²¹⁵

Some Hema combatants of the UPC have carried out similar acts of deliberate mutilation of bodies and cannibalism. A witness from Mongbwalu explained what he saw the Hema militia do:

The Hema didn't have any pity for people. They slashed them with machetes. They cut people's ears off and made them eat them, then they killed them. I saw this happen in Pluto. For example, they caught a Lendu combatant. They cut off his ear and part of his buttock and made him eat them. They killed him with machetes.²¹⁶

A witness from Boga area, south of Bunia, said:

In September 2002, the Hema intercepted some Ngiti to the south of Kyabwoke in the Boga area. A young man, the son of Obadhia, came to me and bragged that he had killed an Ngiti woman. He had cut off her genitals and had put the clitoris on his forehead like a trophy. He wanted to show how strong he was.

²¹⁴ Human Rights watch interview, Program d'Assistance aux Pygmées (PAP), Beni, February 9, 2003.

²¹⁵ Human Rights Watch interview, Arua, February 2003.

²¹⁶ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

In October 2002, the Hema again attacked the Ngiti in Zungulouka. When they returned from the attack they brought with them forty ears and one hand that they had cut off their victims. They carried them in a stripped plastic bag like the ones that hold shopping. They called us over to look at them and I saw it myself. They were singing victory songs. Commander Ateenyi Kagwa directed the operation. They said they had killed many people and they looted as well. They came back with more than twenty goats. The killing must have been horrible; even today you can still see skeletons in that place where people were slaughtered.²¹⁷

Sexual Violence

Combatants of all armed groups have committed rape and other forms of sexual violence in Ituri.²¹⁸ They have often raped women and girls as part of a more general attack in which these forces killed and injured civilians and pillaged and destroyed property. This was done to terrorize communities or punish them for real or supposed aid to opposing forces. In other cases, women and girls were raped simply due to their ethnicity. In some cases, victims were forced to leave with the rapists and have not been seen since. Some may have been killed and others may be being held by their abductors for continuing sexual and other services. Some rapists aggravated their crimes by other acts of extraordinary violence such as puncturing the vagina with spears or cutting off parts of the body. Armed combatants from militia groups and regular soldiers responsible for acts of sexual violence commit war crimes. Where these crimes are widespread or systematic, they could amount to crimes against humanity.

In the DRC a girl or woman who has been raped has been personally dishonored and, through no fault of her own, has brought shame to her household. An unmarried woman who has been raped will have trouble finding a husband if the crime becomes known. A married woman could be rejected by her husband or his family and suffer daily humiliation, if not outright expulsion from the household. Many victims are afraid to talk about the crimes, but groups working with women describe the situation as desperate, saying that rape is widespread even if rarely talked about.²¹⁹ Human Rights Watch researchers confirmed this conclusion during the course of their field work.

During attacks on Mambasa in October and November 2002, numerous MLC and RCD-N soldiers raped women. Witnesses describe one case:

In Mambasa in November 2002, a young girl, aged 14, was raped by four soldiers of the MLC. She was a virgin. They pinned her to the bed. They forced her brother to watch and said that if he left, they would kill her. . . . After they raped her, she cried. They slapped her on her face and leg and told her to stop crying. They said: "We can do what we want as long as we don't kill people." She bled for three days and was sick for two months afterwards.²²⁰

The aunt of one victim recounted another instance of rape:

One day in early November we were on the road near Mambasa when we ran into three soldiers who seemed to be MLC. Some had camouflage uniforms and others just had green ones; some of them had green berets. They took all our things from us including our bicycle and goats and then they took our niece who was only fifteen years old and raped her in front of us. They spoke to us in Lingala and they took her away with them. We have not seen her since. Her name was Marie Anzoyo and she is Logo. I know other girls were taken as well including a girl called Therese and another called Vero.²²¹

A witness described another case:

²¹⁷ Human Rights Watch interview, Kampala, February 2003.

²¹⁸ Human Rights Watch researchers and their Congolese colleagues documented a similar pattern in North and South Kivu provinces of eastern DRC in 2002. Human Rights Watch, *The War Within the War: Sexual Violence Against Women and Girls in Eastern Congo*, June 2002.

²¹⁹ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

²²⁰ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

²²¹ Human Rights Watch interview, Mangina, February 2003.

In October 2002, two miles from Mambasa, the daughter of a man named Ndalo was raped and then disappeared. She was about twelve. Several soldiers raped her in the bush, and then they took her away. It was at night. The father was present. We never saw the girl again.

The victim in yet another case said:

I was raped one night in December, at about 11 pm, in our house, by five Bemba [MLC] soldiers. My mother-in-law was also raped. They came while we were sleeping. They were wearing military uniforms. All five of them did it. My father-in-law was made to hold my one-year-old child and was forced to watch. They also beat him with ropes. They said they wanted to kill all Nande and take Mambasa. I managed to get out through the window. My father-in-law helped me climb out. He fled; I don't know where he is now. My mother-in-law was taken by the soldiers.

In another case, a Pygmy woman was sexually assaulted by soldiers. A witness said:

In Nombi a Pygmy woman was attacked by soldiers. She had gone into the forest to search for food and met a group of military from Mambasa. They were in civilian clothes and spoke both Lingala and Swahili. There were many of them. They captured the woman and interrogated her. She told them she was looking for food to trade for salt. They got out some salt they had and forced her to eat it at gunpoint. They also made her eat a kind of meat she didn't recognize. After eating all this they shaved her head and forced her to strip. A soldier then put his hand into her vagina. No one stopped it. They let her go but told her she must not talk about what had happened. She was very sick from having eaten all the salt and when she arrived back at her Pygmy camp she told the others what had happened. They tried to find traditional medicine to help her but she is still sick in Nombi.²²²

Rape was a frequent part of general massacres and other ethnically targeted violence that was taking place in Ituri. In Nyakunde a witness tells of how she was raped by Ngiti combatants:

On the night they came to search out the Hema and the enemies, I was picked out with two other women who were students. When they came to me, they said that they had previously told those who were not enemies to leave Nyakunde. Therefore as I had stayed I must be the enemy and would have to be tortured. They bound my hands, took me out of the room and started to beat me. They hit me repeatedly on my head and my back.

At about 4:00 in the morning they made us walk to the nurses' compound. They made us go into the first house and continued to hit us. There were about nine combatants – four of them had guns, others had machetes, spears, and axes. They made us strip and then they raped us. Two men raped me, three men raped each of the other girls – it lasted about an hour and a half. I knew the men who raped me. They were people from Nyakunde. One said to me that he had liked me before but that my parents wouldn't let him marry me. He said he could do whatever he wanted to me and that I didn't have a word to say about it. He even said he could kill me if he wanted to.

After they finished raping me they said I could put on some of my clothes and that I should go to check on my son – he was just twelve years old. My son had a Lendu father, so he is Lendu although I am considered Hema. They started to accompany me to the hospital but then they disappeared and I fled. The other two girls were taken to another house, but I don't know what happened to them. I looked everywhere for my boy that night but couldn't find him. I heard they had taken him to transport their goods to Songolo and it was only much later that I heard from a friend that he had died.

I am now five months pregnant by the men who raped me. I don't know what to do. I have no future.²²³

In another case, it was Hema combatants of the UPC who raped two young Lendu women. A witness said:

²²² Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

²²³ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

In July 2002, two young Lendu women were abducted and raped by UPC militias. They were going to the market from Rwankole with the husband of one of the women when some UPC members identified the women as Lendu. They took the two women and the young husband into a nearby building. They put them in a room and beat them. They killed the husband with machetes and raped the women. Many soldiers raped them. They stayed there for thirteen days with almost no food. A soldier sometimes gave them water. They were held naked throughout and were raped repeatedly. They saw the husband being buried in the compound. Another Bira boy was also killed in front of them with machetes and buried in the same grave. The soldiers suspected him of being a Lendu combatant.²²⁴

Women who have been brutalized by sexual violence may suffer continuing physical problems or may contract sexually transmitted diseases or be infected by HIV-virus. Most such victims receive no medical help, either because there is no functioning medical facility near enough to visit or because they fear that seeking help will make the crime generally known in the community. Many girls and women will never recover from the physical, psychological, and social effects of these assaults and some will die from them.

Child Soldiers

All armed groups fighting in Ituri have large numbers of children in their ranks.²²⁵ As the war intensified, the forced recruitment of children also increased dramatically. Children as young as seven, including girls, have been recruited for military service.

Protocol II of 1977 to the 1949 Geneva Conventions prohibits all combatants in an internal armed conflict from recruiting children under the age of fifteen or allowing them to take part in hostilities.²²⁶ The basic human rights standard on the recruitment of children for the armed forces is set by article 38 of the Convention on the Rights of the Child (CRC), ratified by the DRC in 1990, which restates the ban on the recruitment of under-fifteens established in Protocol II.²²⁷

The CRC's article 38 is an anomaly in using a fifteen-year age minimum; in all other respects, the CRC definition of a child is any person under the age of eighteen. Other international standards have been adopted since the drafting of the CRC that strengthen protections for children affected by armed conflict. These standards reflect a growing international consensus that children under the age of eighteen should not participate in armed conflict. The Optional Protocol to the CRC on the Involvement of Children in Armed Conflict establishes eighteen as the minimum age for direct participation in hostilities, for compulsory recruitment, and for any recruitment or use in hostilities by irregular armed groups. The DRC ratified the Optional Protocol in November 2001.

Human Rights Watch researchers observed a large number of child soldiers among UPC combatants. In an interview with Human Rights Watch researchers, UPC President Lubanga claimed to have 15,000 troops. Local experts and observers believe that nearly 40 per cent of these are children under the age of eighteen. In February 2003, witnesses saw newly recruited children, still in their school uniforms, on the streets of Bunia. During their visit to the president, researchers saw a number of soldiers guarding his residence who were clearly younger than eighteen. When asked about this, Lubanga said, "The UPC does not have many children under eighteen. When we recuperate people from the militia, we sometimes find children. We don't force anyone. It is just those who come freely."²²⁸

²²⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

²²⁵ In this report, consistent with international legal standards, the word "children" refers to any person under the age of eighteen.

²²⁶ Protocol Additional to the Geneva Conventions of 12 August 1949, and relating to the Protection of Victims of Non-International Armed Conflicts (Protocol II), 8 June 1977, art. 4(3)(c). Although the DRC is not a party to Protocol II, many of its provisions are widely accepted as customary international law.

²²⁷ Convention on the Rights of the Child, G.A. res. 44/25, annex, 44 U.N. GAOR Supp. (No. 49) at 167, U.N. Doc. A/44/49 (1989), entered into force Sept. 2, 1990.

²²⁸ Human Rights Watch Interview with UPC President Thomas Lubanga, Bunia, February 14, 2003.

Yet there are frequent reports of the forcible recruitment of children by the UPC. On November 8, 2002 at 8:00 a.m., the UPC reportedly entered the Ecole Primaire of Mudzi Pela and forcibly rounded up the entire fifth grade, some forty children, for military service. A similar operation was carried out in Salongo where the UPC surrounded a neighborhood and then abducted all the children they could find. At the end of November, a school director complained that half of his students had been lost and spoke openly against the forcible recruitment. The Mothers Forum of Ituri complained to UPC President Lubanga in late 2002 about the recruitment of children. The UPC opened a small demobilization center, but, according to local people, this was a mere public relations gimmick; the recruitment of children continued.²²⁹

Witnesses report that at the start of the conflict each Hema family had to give one child to the Hema militias or had to pay to be exempt from this obligation. If parents refused, their children were taken by force. Parents with the necessary financial means sent their children away to Kisangani, Kampala, or elsewhere to avoid their being pressed into military service.²³⁰

Many observers described the UPC force as “an army of children”. The children, some as young as seven and including girls, were trained by the UPC at training centers in Mandro and Rwampara for one to two months before being sent into action. A person arrested by the UPC in Bunia said he was guarded by child soldiers.” There were four children guarding the cell, all under 13,” he recounted. “I asked them what they were doing there. They said their parents were dead and they could earn something in the army. One of them said he’d done only three years of school. They were all armed but you could tell they didn’t want to be there.”²³¹

MONUC observers reported back to headquarters in Kinshasa that an estimated twenty percent of the recruits in Mandro camp were children.²³² Other sources estimated the Mandro camp to have about 5,000 fighters, implying there may have been nearly 1,000 child soldiers there. On September 10 and 27 MONUC officers reported to Kinshasa that the UPC was continuing forcible recruitment of children. When MONUC staff took up the problem with UPC Commander Bosco he said that “the underage children were all orphans and that the UPC were looking after them.”²³³ He insisted that all recruitment was voluntary.

The UPC has even mobilized child soldiers who were demobilized by efforts of UNICEF in late 2000. MONUC protection officers and other independent sources, including Human Rights Watch, reported that Congolese children, mostly Hema, were being training in Uganda. After local and international pressure, the Ugandan army admitted that it was training the Congolese recruits and gave UNICEF and other agencies access to them. The group included 163 children. With much fanfare, these child soldiers were returned to Bunia in early 2001, a “success” in demobilizing children. But little was done for the children after their return and the majority of them, an estimated 130, have since been recruited again by the UPC.²³⁴

The Lendu and Ngiti militias also reportedly have children in their ranks. Witnesses said that during a number of attacks, women and children were used as shields for combatants, but that at other times they served as a fighting force primarily to loot but sometimes engaged in combat as well. During the Nyakunde attack described above, a witness reported that one of the groups who attacked “was mostly made up of women, children and older people. They were all carrying more traditional weapons like axes, arrows and spears.”²³⁵ Another witness said that, “The children were also killing. They were aged twelve and upwards. They had firearms and knives.” An Ngiti recruiter told Human Rights Watch researchers that most Ngiti militia members being trained in Bunia were adults but that sometimes children under eighteen would also be trained.²³⁶

²²⁹ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

²³⁰ Ibid.

²³¹ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

²³² Internal MONUC correspondence, September and October 2002.

²³³ Ibid.

²³⁴ Human Rights Watch interview with local NGOs, Bunia, February 2003.

²³⁵ Human Rights Watch interview, Oicha, February 2003.

²³⁶ Human Rights Watch interview, Beni, February 2003.

VI. THE CURRENT SITUATION

In the Luanda Accords of September 6, 2002, Uganda and the DRC agreed that an Ituri Pacification Commission (IPC) would be established as an interim structure to govern Ituri after the departure of the Ugandan army and until a regular Congolese administration could be set up. The DRC government and the local parties were to organize the IPC with the support of the UN, but early organizational efforts failed and fighting continued. A number of high-level meetings raised hopes for action in February 2003 but the UPC contested the composition of the commission, rejected any role for Kinshasa, and demanded that a more “neutral” chair replace MONUC. According to observers, Lubanga pushed for peace on his terms or no peace at all.²³⁷

The Ugandan army removed the UPC from power in March, making UPC objections less of an obstacle, and the IPC was launched in early April. By April 24 it had finished its work:

- establishing a new Interim Special Assembly with an executive to be headed by a coordinator until the new DRC transitional government takes power
- abolishing the role of governor, thereby ending the status of Ituri as a province
- setting up a Prevention and Verification Committee to look into the causes of the conflict and to prevent further violence
- creating a consultative team from all the armed groups to restrain combatants
- establishing a human right committee to help victims and work towards educating the public on issues of human rights.

The new structure had no real force to execute its decisions. The Ugandan army tried to install a combined general staff with Commander Jerome from Aru at its head, but other parties refused and this proposal collapsed within days. With the departure of Ugandan forces in early May, a MONUC force strengthened by some 200 Uruguayan troops was left with the task of trying to support the IPC. Within days of the Ugandan army withdrawal from Bunia, fighting restarted between UPC and Lendu and Ngiti militia, killing hundreds of civilians as each militia attacked people of the opposite group. MONUC increased its troop presence to 700, but the Uruguayan guard units were neither capable nor equipped to deal with the scale of the fighting. They withdrew to their compound surrounded by nearly 20,000 civilians seeking protection.

With the prospect of escalating violence, the Security Council voted on May 30, 2003 to create an Interim Emergency Multinational Force to provide security and protection for civilians in Bunia, including members of the interim assembly, while MONUC reinforced its presence with troops due to arrive before September 1.

VII. INTERNATIONAL LAW AND JUSTICE

The armed forces and militias involved in the Ituri conflict have been responsible for serious violations of international humanitarian law, also known as the laws of war. The individuals and armed groups that have carried out massacres, murders, rapes, inhumane acts such as cannibalism, and other crimes in Ituri must bear primary responsibility for them. But armed forces and political movements under the control of governments, namely Uganda, Rwanda, and the DRC, are also responsible for having provided military and other support to local groups with abysmal human rights records. Apart from a few exceptional cases where Ugandan or Congolese soldiers have intervened to halt abuses, the government forces have not restrained the armed groups over which they exercise control. Uganda bears particular responsibility among the governments for having fuelled ethnic violence between the Hema and the Lendu for its own immediate interests. Ugandan soldiers have themselves committed numerous violations of international humanitarian law in Ituri since 1999.

International Humanitarian Law

Under the 1949 Geneva Conventions, the ongoing war in the DRC, including in Ituri, is an international armed conflict that intersects with several internal conflicts. International armed conflicts, defined as those occurring

²³⁷ Human Rights Watch interview, UN official in Kampala, February 2003

between states, are regulated by the 1949 Geneva Conventions, the First Additional Protocol of 1977 to the Geneva Conventions (Protocol I), and customary international humanitarian law. Internal armed conflicts are those arising within the territory of a state party to the Geneva Conventions and are covered by article 3 common to the 1949 Geneva Conventions and the Second Additional Protocol of 1977 to the Geneva Conventions (Protocol II), as well as by much customary law applicable to international conflicts. The DRC ratified the 1949 Geneva Conventions in 1961 and Protocol I in 1982. Uganda ratified the Geneva Conventions in 1964, and Protocols I and II in 1991.

Common Article 3 to the Geneva Conventions expressly binds all parties to an internal conflict, including non-state armed groups, such as Lendu militias, Ngiti militias, and UPC/Hema militias, although they do not have the legal capacity to sign the Geneva Conventions. Common Article 3 requires the humane treatment of civilians and captured combatants and prohibits violence to life and person, particularly murder, mutilation, cruel treatment and torture; taking of hostages; outrages upon personal dignity; and the passing of sentences and the carrying out of executions without previous judgment pronounced by a regularly constituted court.²³⁸ Customary international humanitarian law also prohibits armed groups from directly attacking civilians or carrying out attacks that have a disproportionate or indiscriminate effect on the civilian population.

In violation of Common Article 3, the various armed political groups and militias, including the RCD-ML, MLC, RCD-N, UPC/Hema militias, Lendu militias, and Ngiti militias, have committed deliberate killings of unarmed civilians on a mass scale. They have also carried out summary killings of captured combatants, torture and arbitrary arrests, rape and other direct assaults. Some forces have also engaged in cannibalism and deliberate mutilation of corpses. Although in some cases the alleged perpetrators have been identified, those responsible for countless atrocities in Ituri have not been brought to justice. This culture of impunity has further fuelled the cycle of violence.

Where Ugandan forces exercised control or authority over the civilian population in the DRC, they were bound by provisions of the Fourth Geneva Convention that apply to occupied territories.²³⁹ Military commanders on the spot must respect the fundamental rights of the civilian population.²⁴⁰ Specifically prohibited are physical and moral coercion against civilians and captured combatants (article 31), corporal punishment and torture (article 32), and collective punishment, pillage and reprisals (article 33). Women shall be especially protected against any attack, in particular against rape, enforced prostitution, or any form of indecent assault. Everyone shall be treated with the same consideration by the occupying power without any adverse distinction based, in particular, on race, religion or political opinion. Private property may not be confiscated.²⁴¹ Ugandan soldiers deployed in Ituri at times engaged in one or several of these prohibited actions, such as the deliberate killing of civilians during the attack on the governor's residence and surrounding areas in Bunia in early August 2002.

Under international humanitarian law, an occupying power has a duty to restore and ensure public order and safety in the territory under its authority. It is responsible for protecting the population, including minority group members, from violence and reprisals by third parties, such as armed groups.²⁴² During the period of occupation by Uganda, this placed a duty on their armed forces to restore and ensure public order in such places as Bunia, Nyakunde, Mongbwalu, and Drodro. In countless cases, the Uganda army was in breach of its responsibilities under the Geneva Conventions by not defending vulnerable populations, both Hema and Lendu, in areas under its control.

Uganda also has the responsibility under international humanitarian law to prevent violations of international humanitarian law by forces over which it exercises effective control. The International Court of Justice has ruled

²³⁸ Geneva Conventions of August 12, 1949.

²³⁹ Under international humanitarian law, an occupying power takes on the role as a transitional administrator of a sovereign territory. As such, it is not entitled to change the legal status of the territory, a principle that Uganda has violated by creating the province of Ituri.

²⁴⁰ Fourth Geneva Convention, arts. 29, and 47.

²⁴¹ Hague Convention, art. 46; Fourth Geneva Convention, art. 27.

²⁴² 1907 Hague Convention, art. 47.

that a foreign state is responsible for the conduct of a faction in a civil war if the faction is a *de facto* agent of the foreign state or the foreign state otherwise orders it to commit certain acts.²⁴³ The Ugandan authorities have had a close relationship at different times with the UPC forces and Hema militias and with Lendu militias and others from the former FIPI coalition, having armed and trained these groups. Uganda violated international humanitarian law by not using its influence to stop gross violations of human rights by these groups.

Ituri is a humanitarian catastrophe: over 500,000 people have been displaced from their homes and large segments of the population at risk do not have access to humanitarian assistance.²⁴⁴ Under the Geneva Conventions, Uganda was responsible for providing secure and unimpeded access for humanitarian agencies to vulnerable populations and for respecting their independence and impartiality. Humanitarian personnel were also to be respected and protected. Uganda had a special responsibility as an occupying power to maintain hospitals and other medical services “to the fullest extent of the means available to it”²⁴⁵ which includes protecting civilian hospitals, medical personnel, and the wounded and sick. Uganda violated their international obligations by allowing humanitarian agencies to be blocked in Bunia for over six months in 2002 without reviewing the restriction or exerting influence to open up access to areas where civilians were in desperate need. As a result, thousands are believed to have died from lack of access to humanitarian assistance.

International Criminal Court

The DRC government ratified the Statute of the International Criminal Court (ICC) on March 30, 2002²⁴⁶ and its cabinet drafted implementing legislation in June and October 2002, though this has still not been sent to parliament. The draft legislation incorporates into domestic law all the ICC crimes and provides for full cooperation between the ICC Prosecutor and Congolese judicial authorities.

With the ratification of the ICC Statute, any crime of genocide, crimes against humanity or war crimes²⁴⁷ committed after July 1, 2002 on any part of DRC territory or anywhere by Congolese nationals may be subject to ICC prosecution, if the DRC government is unable or unwilling to prosecute such cases itself.

It is highly likely that crimes committed in Ituri after July 1, 2002, will be subject to ICC jurisdiction. The Kinshasa government does not yet have full control over Ituri and is not able to exercise judicial functions in the territory. Any trials within the DRC for crimes committed in Ituri after July 1, 2002 will not prevent the exercise of ICC jurisdiction if the trials are shown to have been organized for political reasons and without regard to due process.

VII. RESPONSE OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY

The major powers with an interest in Africa have long professed a desire to see an end to the war in the DRC. They have invested diplomatic efforts and some financial resources in facilitating negotiations among the national governments and the rebel movements with national pretensions that are the parties to the war. Members of the UN Security Council and missions from various heads of state have toured the region, attempting to rally support for an end to the conflict. But these efforts dealt with only the top layer of conflict and failed to address the

²⁴³ See Case Concerning Military and Paramilitary Activities in and against Nicaragua, *Nicaragua v. U.S.A* (Merits) (“Nicaragua”), 1986 I.C.J. Reports; see, e.g. ICTY, *Prosecutor v. Zlatko Aleksovski*, Judgment of June 25, 1999.

²⁴⁴ Estimates of the UN Office for the Co-ordination of Humanitarian Affairs (OCHA), January 2003.

²⁴⁵ Fourth Geneva Convention, arts. 55 and 56.

²⁴⁶ Journal Officiel de la RDC 43eme annee, numero special, December 5, 2002, p. 169.

²⁴⁷ International humanitarian law has historically restricted use of the term “war crimes” to international armed conflicts. Much of the conflict in Ituri is considered a non-international (internal) armed conflict. Increasingly, serious violations of international humanitarian law committed in non-international armed conflicts have been recognized as war crimes, such as under the Rome Statute of the International Criminal Court.

smaller, local wars, themselves sustained by the larger war, which have killed tens of thousands of people²⁴⁸ and wrecked the lives of thousands of others who have been raped, injured, and deprived of home and property. The failure to address the conflict in Ituri finally produced a crisis that required an international intervention force. Unless that force is adequately supported and able to ensure the protection of the civilian population in Ituri, that conflict and others like it in the Kivus, will endanger all the carefully engineered arrangements meant to end the war at national level.

The United Nations and MONUC

UN pronouncements about ending the DRC war notwithstanding, the UN Security Council was slow to authorize a force to supervise the initial Lusaka Peace Accords and the force it mustered was small and inadequately equipped. The Security Council initially authorized some 5,537 troops—including 550 UN military observers with the rest being troops to protect them and UN installations—but it took years for the MONUC forces to reach this level. Charged with monitoring implementation of agreements ending combat between national forces, MONUC concentrated its first small troop deployment of fewer than 2,000 troops along the ceasefire line, where it recorded general compliance with the terms of the treaties. But far from the front, fighting continued in the Kivus and Ituri where proxy forces and local militias picked up the guns put down by the main actors.

Information about the local war in Ituri was available both from UN agencies and from independent sources. A UN agency with an active presence in Ituri, warned in an internal report in February 2001: “The situation in Ituri today is highly explosive. Individuals and groups on all sides are said to be preparing new massacres, arms are being bought and distributed within and around Bunia. If actions are not undertaken immediately to diffuse tensions, larger-scale, more violent and uncontrollable confrontations are to be feared.”²⁴⁹ In March 2001, the then UN Commission on Human Rights Special Rapporteur for Congo, Roberto Garreton published a report that described the ethnically targeted violence in Ituri and linked it with the exploitation of natural resources.²⁵⁰ The final report in 2002 from the UN Panel of Experts on Illegal Exploitation of Natural Resources and other Forms of Wealth in the DRC depicted in more detail the link between the ethnic violence and the desire by Uganda to exploit the natural resources of Ituri.²⁵¹ The Security Council invited analysts from nongovernmental associations, including Human Rights Watch, to brief members on the local wars. In September 2002, the UN Secretary General, in a Special Report on the United Nations Organization Mission in the DRC (MONUC), termed the situation “explosive.”

Despite the amount of information available, some UN members and officials did not recognize the complex connections between the local and the larger war and treated Ituri as a “tribal war,” not suitable for UN action. The Special Representative of the Secretary General for DRC, Amos Ngongi, was cited as having said that in Ituri, “Congolese are fighting among themselves,” a conclusion that falls far short of describing the complexities of the conflict.²⁵²

Unwilling to get further involved in the local facet of the war, the UN acquiesced in continued Ugandan control of Ituri, whether directly or through its various surrogates. After the establishment of the IPC in September 2002, MONUC undertook to support the new institution, but with only ten observers, it lacked the means to back the commission and to oblige the UPC to cooperate with it.

At the end of 2002, MONUC did indeed move quickly when the MLC and RCD-N advanced against the RCD-ML positions in Mambasa and further south towards Beni. It denounced this violation of the ceasefire and

²⁴⁸ International Rescue Committee, “Mortality in the Democratic Republic of Congo: Results from a Nationwide Survey, April 2003. According to this report estimates vary from 3.0 to 4.7 million deaths throughout the Congo since the start of the war in 1998.

²⁴⁹ UN internal paper, February 2001.

²⁵⁰ Commission on Human Rights, Report from the Special Rapporteur on the Question of the Violation of Human Rights and Fundamental Freedoms in the DRC, E/CN.4/2001/40/Add.1, March 27, 2001.

²⁵¹ U.N. Security Council, “Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the DRC,” S/2002/1146, October 16, 2002.

²⁵² Integrated Regional Information Network (IRIN), Special Report on Ituri, December 2002.

eventually brokered a new ceasefire that stopped further fighting. It then placed a MONUC team in Mambasa to observe its implementation. Perhaps finally forced to recognize that arrangements to end the larger war would be constantly threatened if the local wars were not addressed, the Security Council passed Resolution 1445 enlarging the UN peacekeeping force from 5,527²⁵³ to 8,700 troops and requested the Secretary-General to place more MONUC resources in the Ituri region, security permitting. Nearly two years after the first warnings of the impending violence, the resolution expressed the Security Council's "deep concerns over the intensification of ethnically targeted violence in the Ituri region," condemned the violence and incitement to violence taking place, and called on combatant forces in the region to take immediate actions to ensure the protection of civilians and end violations of human rights.

It proved difficult, however, to find troops for the DRC mission. No European or North American government would contribute, nor were many African states enthusiastic about participating. While awaiting action from headquarters, the small MONUC team in Bunia attempted where possible to defuse tensions and assist civilians. It was an apparently impossible task, but on occasion the arrival of the MONUC observers on the scene helped avoid confrontations. The mandate for the force authorized soldiers to protect civilians if in imminent danger of harm. The conduct of this small team showed what a courageous interpretation of the mandate could achieve.²⁵⁴

In January 2003 MONUC carried out one of its first extensive human rights investigations, looking into accusations against the MLC and RCD-N during their military activities in the last months of 2002. MONUC reported that some of these troops had committed systematic rapes, looting, summary executions and ten confirmed cases of cannibalism against persons of the Nande ethnic group.²⁵⁵ On January 15 the Security Council condemned "in the strongest terms" the systematic massacres and violations perpetrated by Bemba's MLC and the RCD-N. Declaring sentiments presumably shared by other council members, the US representative expressed revulsion that members of an armed faction meant to take power in a future government could engage in these acts of torture, rape, killing and cannibalism.²⁵⁶

Meanwhile both bilateral and multilateral pressure increased on Uganda to withdraw its troops from Ituri. But the departure of Ugandan troops without an international force to replace it would create a power vacuum that could then be filled by local armed groups. In resolution 1468 on March 20, 2003, the Security Council called on Uganda to withdraw and expressed its concern that it had failed to leave by previous deadlines. It also stressed to Rwanda that any return of its forces "would be unacceptable". The Council also again asked the Secretary-General to increase MONUC in Ituri and support the Ituri Pacification Commission.²⁵⁷

After a massacre at Drodro made headlines²⁵⁸ and with the Ugandan army withdrawal impending, MONUC announced on April 23 that its troops in Ituri would be increased to 850, of whom 200 would be sent immediately to Bunia. The Ugandan withdrawal on May 6, 2003 resulted in the power vacuum that had been feared. The newly arrived MONUC troops consisting of Uruguayan guard units had no capacity to prevent the fighting in Bunia as Hema and Lendu armed groups vied for control of the town throughout May. On May 30, 2003 the Security Council authorized an Interim Emergency Multinational Force for Ituri with a Chapter VII mandate, so acknowledging the urgent need to protect civilians, including by the use of force if necessary. But this short-term measure ends on September 1, 2003 when a contingent of Bangladeshi troops is due to reinforce MONUC forces in Bunia. As of this writing there is no clear indication how MONUC, with a much weaker Chapter VI mandate, will be able to protect civilians either in or outside of Bunia after the departure of the emergency force.

²⁵³ Although the UN Security Council had initially authorized a troop force of 5,537 this maximum figure was not reached in initial deployment.

²⁵⁴ Human Rights Watch interview, Bunia, February 2003.

²⁵⁵ "North Kivu: MONUC Investigation", MONUC press release, February 18, 2003.

²⁵⁶ Remarks by Ambassador Richard S. Williamson, United States Representative to the United Nations for Special Political Affairs, on the Democratic Republic of the Congo, Security Council, February 13, 2003. To date the report of the investigation has not been published.

²⁵⁷ United Nations Security Council Resolution 1468, March 20, 2003.

²⁵⁸ The initial death toll of this massacre were widely exaggerated with reports claiming nearly 1,000 dead. Later investigations revealed a much lower number of deaths. But it was symptomatic of the killings taking place in Ituri.

In its March 20, 2003 resolution, the Security Council condemned the human rights violations committed in the DRC, and particularly in Ituri. It said that members of the MLC, RCD-ML and the UPC had perpetrated these crimes and that they would be held accountable for them. The ICC will have jurisdiction to initiate an investigation into war crimes and crimes against humanity committed after July 2002. Far less clear is what mechanism - if any - will be put in place to investigate and prosecute those international crimes committed before this date. The Security Council has requested the Secretary-General, in consultation with the High Commissioner for Human Rights, to make recommendations to the council on how to address the issue of justice for these crimes.

International Donors

The Ugandan, Rwandan and the DRC governments depend heavily on donor assistance, a situation that presumably gives major donors significant leverage in influencing their policy decisions. These donors often say they are committed individually, as U.N. members, and as members of multilateral financial institutions to ending the DRC war, in part because they know that the conflict and attendant military spending hampers the reduction of poverty and the economic development that they seek to promote. Donors also know that the assistance they give for economic development or for humanitarian relief is fungible—that is, funds given for one purpose, such as education, frees up money that can then be spent for another purpose, such as buying weapons. Donors must find effective ways to monitor the use of the money they deliver; otherwise they may end up funding further war and the human rights violations that it has entailed.

In fiscal year 2000 to 2001, for example, international donors financed 55 percent of Uganda's budget, a total of US\$582.2 million. Since 2000, Uganda also received about \$2 billion in debt relief from various sources. The International Monetary Fund (IMF) in September 2002 approved a further three-year arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility for US\$17.8 million for Uganda. At the same time as these new commitments were being made, Uganda overspent its defense budget by more than 30 percent, according to estimates by the International Institute of Strategic Studies.²⁵⁹ It also moved expenditure from other ministries to its defense and security budgets.²⁶⁰ The Defense Minister in 1999 admitted during an inquiry that the Defense Ministry hid its spending within other budget lines to avoid pressure from donors.²⁶¹

Despite their stated desire to end the DRC war, donors failed to use their leverage effectively and for years made little progress in persuading the parties to halt the conflict. In 2002 both bilateral and multilateral donors took stronger stands. In May the International Monetary Fund (IMF) linked resumption of aid to DRC to further progress in the peace process (and also to progress in pursuing economic reforms).²⁶² The U.S. also refused to support a Rwandan bid for renewal of its IMF assistance and, according to State Department sources, told Rwandan authorities that their stand was a response to continued Rwandan presence in the DRC and to human rights abuses committed by its forces there.²⁶³ The Danish government cut its aid to Uganda in early 2002 as a result of concerns about Ugandan military activity in the DRC.²⁶⁴ Faced with these and presumably other instances of increased pressure, Rwanda and Uganda withdrew their regular military units in 2003, thus meeting a major policy objective of many donors. Both retained sufficient influence with Congolese actors to protect their interests, both in Ituri and elsewhere.

Donors have raised human rights concerns but have used their leverage even less effectively on these issues than for bringing an end to the war. Sufficiently well informed about human rights abuses in the DRC by their own embassies, by U.N. agencies, and by national and international human rights organizations, donors have not

²⁵⁹ IISS make *estimates* of military spending as opposed to using reported figures. This figure is based on estimates from various IISS *Military Balance* publications, 1997 – 2001.

²⁶⁰ Republic of Uganda: *Semi-annual Budget Performance Report FY 2001 / 02*, MFPED, April 2002.

²⁶¹ "Creative Accounting in Africa: Hidden skills", *The Economist*, October 9, 1999.

²⁶² "IMF dangles aid carrot for Congo", BBC New Online, May 1, 2002.

²⁶³ Human Rights Watch interviews, Washington, July 23 and October 8, 2002.

²⁶⁴ "Denmark cuts Aid to Kampala," *The New Vision*, Kampala, February 1, 2002.

succeeded in getting governments and other actors to end their abuses in the DRC nor to punish the perpetrators in their ranks.

The European Union

Until mid-2002, the European Union (EU) proved largely ineffective in influencing developments in DRC because leading member states were divided over which side to support: the United Kingdom—generally supported by Germany and the Netherlands—backed Rwandan and Uganda while France—often together with Belgium—backed the DRC government. Throughout the war the EU issued several statements denouncing violence against civilians, including one in February 2001 that identified the role of Uganda in exacerbating the conflict between Hema and Lendu. It noted, “the continued military presence of the Ugandan army in this part of the DRC ... hampers the efforts to re-establish peace there.”²⁶⁵ Yet apart from this reprimand, the EU did little publicly to pressure Uganda for a change in behavior.

EU members subscribe to a Code of Conduct on Arms Exports that prohibits arms transfers that might “aggravate existing tensions or armed conflicts in the country of final destination” or risk fuelling human rights abuses. Yet they did nothing to halt the delivery of arms to the Great Lakes, a region where the plethora of arms was certainly contributing to human rights abuses. In June 1999 an EU presidential statement reminded members of their obligation to uphold the Code of Conduct, but a year later, in May 2000, members still failed to agree on a suspension of arms shipments to the Great Lakes region, some arguing that any such embargo would always be violated. But by January 22 and 23, 2001, the General Affairs Council had decided to ask relevant EU bodies to facilitate early recommendations on “a possible embargo and its modalities to stem the flow of arms fuelling and protracting the conflict in the DRC and the Great Lakes region.”

In the past year, efforts have reportedly been made to secure a more coherent EU policy on the Great Lakes. In January 2002, the French and British Foreign Minister made a joint mission to the Great Lakes, meant to promote peace in the region as well as to attempt to unify EU policy on the area, with a repeat visit due in 2003. The EU role in DRC, and specifically Ituri, got a substantial boost with the agreement that the EU would lead the Interim Emergency Multinational Force to Ituri under its European Security and Defense Pact – the first time such a force has been authorized outside of Europe. Although France is taking a leading role in the multinational force, the UK will also send a small number of troops.

The United Kingdom

Prime Minister Tony Blair publicly stated in October 2001 that “The international community could..., with our help, sort out the blight that is the continuing conflict in the Democratic Republic of the Congo, where three million people have died through war or famine in the last decade.”²⁶⁶ As the largest bilateral donor to Uganda and the second largest to Rwanda, the UK appears well-placed to bring pressure to bear on those governments to change their conduct in the DRC. Former Secretary of State for International Development, Clare Short expended considerable effort in trying to minimize tensions and avoid a possible war between Rwanda and Uganda but did not invest similar effort in trying to bring about an end to human rights abuses in parts of the DRC controlled by Uganda or Rwanda.

The UK government, like many other donors, has moved towards delivering assistance through balance of payment support to the Ugandan and Rwandan governments, meaning that funds are given without being linked to specific projects. Acknowledging the possibility that such open-ended contributions might end up covering military expenditures, the UK urged Ugandan authorities to review defense spending and in 2001 began examining such expenditures with a view to ensuring greater transparency. To date the outcome of this review is unknown. Meanwhile, the British government has continued to support Uganda and Rwanda politically and financially. British authorities generally abstained from any open criticism of either Uganda or Rwanda. If they

²⁶⁵ European Union, “Declaration of the Presidency on behalf of the European Union on the Hema-Lendu conflict in north-eastern DRC,” Brussels, February 1, 2001.

²⁶⁶ Prime Minister Tony Blair, to the Labour Party Conference, October 2001.

exerted private pressure to persuade them to halt human rights violations by their soldiers or groups controlled by their soldiers in the DRC, such pressure produced little visible result.

The UK parliament has been more critical of the continuing war and its toll on civilians. In a November 2002 report, the All Party Parliamentary Group for the Great Lakes and Genocide Prevention expressed concern about the role of Uganda in the DRC and urged that “allegations about the Ugandan army’s role in resource exploitation and human rights violations, especially in the Ituri region” be fully appraised in measuring the success of UK assistance to Uganda.

The United States

The U.S. has long provided substantial support to Uganda, not just because of its ostensible success in economic development and combating HIV/AIDS, but also because it offered assistance in curbing the power of the Sudan, regarded by the U.S. as a major threat to stability in northeastern Africa. In the fiscal year 2001, the U.S. delivered some \$81 million in development assistance and food aid to Uganda; in the fiscal year 2002, U.S. assistance totalled approximately \$71.8 million; and approximately \$70 million was requested for 2003.

In December 2002, the Bush administration certified that Uganda was eligible for preferential trading status under the African Growth and Opportunity Act (AGOA), a program which supposedly includes human rights performance among its criteria for selection. In 2001 the U.S. Department of State in its annual *Country Reports on Human Rights Practices* criticized Ugandan soldiers for human rights abuses in the DRC, but the next year it said that there were “no confirmed reports” of further abuses there in 2002. The 2002 report did note that thousands of civilians had been killed in violence between Hema and Lendu in areas under Ugandan army influence.

In March 2003 U.S. Assistant Secretary of State for African Affairs Walter H. Kansteiner III met with President Museveni in Uganda to discuss bilateral and regional issues but he made no public reference to abuses associated with the Ugandan presence in DRC. Similarly the White House issued no statement critical of Ugandan actions in the DRC after a June 2003 meeting between Presidents Bush and Museveni. According to press accounts and other sources, however, Bush was said to have privately criticized the Ugandan role in Ituri.

In testimony about the Great Lakes before the Africa Subcommittee of the House International Relations Committee on April 3, 2003, Deputy Assistant Secretary of State Charles Snyder focused largely on political and humanitarian developments in DRC. He stressed the need for the withdrawal of Ugandan troops and said only that the U.S. has a “constant and active” engagement on human rights issues, not providing any details.

In a March 2003 document on AGOA, U.S. authorities described the Rwandan human rights record as “poor,” an assessment echoed in recent years in the *Country Reports on Human Rights Practices* which criticized the conduct of Rwandan troops in the DRC. In Snyder’s April 2003 testimony, he called on Rwanda to cease support for Congolese groups, including the UPC, and to keep its soldiers out of the DRC. The State Department decision to refuse support for the renewal of IMF assistance to Rwanda would have delivered a stronger message to Rwandan authorities had it not been undermined by a more lenient attitude towards Rwanda at the National Security Council, the foreign policy arm of the White House. In a similar case, the State Department attempted to suspend Rwandan participation in the International Military Education and Training (IMET) program run by the U.S. military because of Rwandan activities in the DRC, but was overruled by the Bush administration. The decision to admit Rwanda to the AGOA program despite its “poor” human rights record was also taken by the administration.

ACKNOWLEDGEMENTS

Information presented in this report was gathered by Anneke Van Woudenberg and Carina Tertsakian, senior researchers in the Africa Division of Human Rights Watch.

The report was written by Anneke Van Woudenberg and edited by Alison Des Forges, Senior Advisor to the Africa Division, Peter Takirambudde, executive director of the Africa Division and Carina Tertsakian. The report was reviewed by Iain Levine, program director; Janet Fleishman, Washington Director for Africa; Pascal Kambale, counsel in the International Justice program; Tony Tate, Researcher in the Children's Rights division; and James Ross who provided legal review. Production assistance and coordination was provided by Jeff Scott, Kate Fletcher, Floriane Begasse, associates in the Africa division; Patrick Minges, Publications Director; and Veronica Mathushaj, Photo Editor and Associate Director. Anne Fonteneau translated this report into French.

We wish to thank our colleagues in northeastern DRC, who risk their lives to defend the rights of others, for their commitment and assistance. We greatly appreciate all those who took the time and courage to speak to our researchers, in particular those who had themselves been the victims of abuse.

*Human Rights Watch
Africa Division*

Human Rights Watch is dedicated to protecting the human rights of people around the world.

We stand with victims and activists to bring offenders to justice, to prevent discrimination, to uphold political freedom and to protect people from inhumane conduct in wartime.

We investigate and expose human rights violations and hold abusers accountable.

We challenge governments and those holding power to end abusive practices and respect international human rights law.

We enlist the public and the international community to support the cause of human rights for all.

The staff includes Kenneth Roth, executive director; Michele Alexander, development director; Rory Mungoven, advocacy director; Carroll Bogert, communications director; John T. Green, operations director, Barbara Guglielmo, finance director; Lotte Leicht, Brussels office director; Patrick Minges, publications director; Maria Pignataro Nielsen, human resources director; Joe Saunders, interim program director; Wilder Tayler, legal and policy director; and Joanna Weschler, United Nations representative. Jonathan Fanton is the chair of the board. Robert L. Bernstein is the founding chair.

Its Africa division was established in 1988 to monitor and promote the observance of internationally recognized human rights in sub-Saharan Africa. Peter Takirambudde is the executive director; Bronwen Manby is the deputy director; Janet Fleischman is the Washington director; Alison Des Forges is the senior adviser; Suliman Ali Baldo and Alex Vines are senior researchers; Binaifer Nowrojee and Jemera Rone are counsels; Carina Tertsakian and Lars Waldorf are researchers; Juliane Kippenberg is the NGO Liaison; Caroline Conway, Chiwoniso Kaitano, and Jeff Scott are associates; Corinne Dufka, Sara Rakita, and Tony Tate are consultants. Vincent Mai is the chair of the advisory committee.

Web Site Address: <http://www.hrw.org>

Listserv address: To receive Human Rights Watch news releases by email, subscribe to the HRW news listserv by sending a blank e-mail message to hrw-news-subscribe@topica.email-publisher.com

Human Rights Watch is dedicated to protecting the human rights of people around the world.

We stand with victims and activists to prevent discrimination, to uphold political freedom, to protect people from inhumane conduct in wartime, and to bring offenders to justice.

We investigate and expose human rights violations and hold abusers accountable.

We challenge governments and those who hold power to end abusive practices and respect international human rights law.

We enlist the public and the international community to support the cause of human rights for all.

Human Rights Watch
350 Fifth Avenue 34th Floor
New York, N.Y. 10118-3299
<http://www.hrw.org>



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2003
Français
Original: anglais

Deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1417 (2002) du 14 juin 2002, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2003 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la résolution 1468 (2003) du Conseil de sécurité en date du 20 mars 2003, par laquelle le Conseil a notamment exprimé son appui aux orientations générales sur le rôle de la MONUC dans le soutien à apporter au processus de paix que j'ai présentées au paragraphe 59 de mon rapport du 21 février 2003 (S/2003/211), et s'est proposé d'examiner en temps voulu les recommandations que j'ai formulées à ce sujet. Le présent rapport porte également sur les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport, jusqu'au 14 mai 2003.

II. Évolution de la situation politique et militaire

Acte final des négociations politiques intercongolaises

2. Le 2 avril 2003 à Sun City (Afrique du Sud), les participants au dialogue intercongolais ont signé l'Acte final des négociations politiques intercongolaises qui avaient commencé en octobre 2001, par lequel ils ont formellement approuvé l'ensemble d'accords qui constituent un programme global pour la restauration de la paix et de la souveraineté nationale en République démocratique du Congo pendant une période de transition de deux ans. Les accords comprennent l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo signé à Pretoria le 17 décembre 2002, la Constitution de la transition, le Mémoire sur les questions militaires et les questions de sécurité du 6 mars 2003 et les 36 résolutions adoptées par les participants au dialogue intercongolais à Sun City en mars et avril 2002. La signature de l'Acte final marque un nouveau chapitre important dans le processus de réconciliation nationale et de paix en République démocratique du Congo, voire dans l'histoire du continent africain.



Faits nouveaux

3. Depuis la signature de l'Acte final, les parties congolaises ont pris un certain nombre de mesures initiales importantes pour mettre en place le gouvernement de transition. Après avoir promulgué la Constitution de la transition le 4 avril, Joseph Kabila a officiellement prêté serment comme Président pour la période de transition le 7 avril. Son investiture a été suivie par la promulgation d'un décret accordant une amnistie pour faits de guerre et infractions politiques et d'opinion et l'abolition de la Cour d'ordre militaire qui avait été largement critiquée pour avoir violé les normes internationales de base.

4. Le 14 avril, le Président Kabila a convoqué à Kinshasa la première réunion de la Commission de suivi qui était chargée de préparer la mise en place des nouvelles institutions. Tous les membres de la Commission étaient présents à l'exception des représentants du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) qui n'ont pas participé en raison des préoccupations au sujet de leur sécurité à Kinshasa, et de l'opposition politique qui ne s'était pas encore entendue sur ses représentants. À la suite de longs entretiens à Goma le 19 avril, mon Représentant spécial, Amos Namanga Ngongi, a proposé un ensemble de mesures de confiance – y compris le transport aérien par la MONUC et le déploiement de troupes de la MONUC dans un périmètre de sécurité limité à Kinshasa – qui ont permis à la délégation du RCD-Goma de se rendre à Kinshasa le 27 avril. À son arrivée à Kinshasa, le Secrétaire général du RCD-Goma a publiquement annoncé la fin de la guerre et la levée des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo.

5. Tous les membres de la Commission de suivi ont participé à la deuxième réunion le 29 avril. Deux sous-comités ont été créés, à savoir le Comité des affaires politiques et des affaires de sécurité, présidé par le Secrétaire général du RCD-Goma, et le Comité de la logistique, présidé par le Secrétaire général du Mouvement pour la libération du Congo (MLC). À sa troisième réunion, le 3 mai, la Commission a fixé au 23 mai la date d'investiture des vice-présidents, au 28 mai l'installation du gouvernement de la transition et au 10 juin l'inauguration du Sénat et de l'Assemblée nationale.

6. Les chefs d'état-major se sont également réunis de nouveau le 3 mai afin de conclure les négociations commencées à Pretoria sur la structure et la distribution des postes au sein du haut commandement de l'Armée congolaise intégrée. Selon le calendrier adopté par la Commission de suivi, le haut commandement intégré de la nouvelle armée devait être mis en place avant la mi-mai. Toutefois, en dépit des négociations qui se sont poursuivies quotidiennement, les parties n'ont pas été en mesure de faire des progrès sur cette question et ont continué de camper sur leurs positions. On s'attend à ce que la Commission de suivi fixe un nouveau délai pour la conclusion des négociations.

7. Le 10 avril, mon Représentant spécial a convoqué à Kinshasa la première réunion du Comité international d'accompagnement de la transition, qui s'est, depuis lors, réuni régulièrement. Le Comité international se compose de représentants diplomatiques des membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que de la troïka de l'Union africaine (Afrique du Sud, Mozambique et Zambie), de l'Angola, de la Belgique, du Canada, du Gabon, de l'Union africaine et de l'Union européenne. Le Comité international s'est entretenu avec le Président Kabila le 17 avril afin d'établir des relations étroites avec la Commission de suivi. Toutes les

parties sont convenues que les acteurs congolais participant au gouvernement de transition devraient contrôler et piloter le processus de paix, le Comité international apportant appui et assistance.

8. Malgré les progrès politiques réalisés au niveau national, les hostilités se sont poursuivies dans l'est, en particulier entre les milices Lendu et Hema dans l'Ituri et entre le RCD-Goma, les Maï Maï et d'autres groupes armés dans le Kivu. Ces hostilités ont été marquées par des violations systématiques et généralisées des droits de l'homme.

La situation dans l'Ituri

9. Les équipes d'enquête spéciales pluridisciplinaires de la MONUC ont confirmé que des massacres tant de Lendu que de Hema ont bien eu lieu en Ituri depuis février 2003. Du 17 janvier au 6 mars, dans une tentative visant à prendre le contrôle total de la région de l'Ituri, un groupe de miliciens dénommé l'Union des patriotes congolais (UPC) a lancé de vastes opérations militaires dans quatre localités, qui se sont soldées en tueries, destruction de biens et déplacements massifs de population. Selon des témoins oculaires, environ 330 civils ont été tués dans la localité de Bogoro, qui a été complètement détruite, et 160 autres personnes seraient mortes à Mandro. À Drodoro, des tueries ont eu lieu à une échelle jusqu'alors inconnue dans la région, des centaines de civils ayant été massacrés dans une série d'exécutions sommaires bien coordonnées près de la paroisse et dans 16 localités avoisinantes. Vingt fosses communes ont été identifiées par la MONUC. Celle-ci a envoyé dans la région une deuxième commission d'enquête dont faisait partie une équipe d'experts médico-légaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme mais elle a dû interrompre ses activités en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité.

10. L'incidence humanitaire du conflit armé pour les 4,6 millions d'habitants de l'Ituri a été catastrophique. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entre 500 000 et 600 000 personnes déplacées sont dispersées dans l'ensemble de la région; un grand nombre de ces personnes continuent de se cacher et on ne sait donc pas vraiment ce qu'elles sont devenues, sans compter près de 100 000 réfugiés venus de l'Ouganda et du Soudan. Depuis la première grande explosion de violence en juin 1999, il y a eu selon les estimations plus de 60 000 morts et un nombre incalculable de personnes mutilées, dont certaines très gravement. Sur les 400 centres sanitaires que compte la région selon les estimations, 212 ont été fermés et pas un seul ne dispose des services d'un chirurgien. Environ 200 écoles ont été détruites. Par ailleurs, le climat d'insécurité qui règne a bloqué l'accès des organismes humanitaires à de vastes secteurs de la région, ce qui empêche effectivement d'apporter de l'aide aux populations les plus vulnérables.

11. Le 6 mars, les forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) ont repris la ville de Bunia qui avait été sous le contrôle de l'UPC depuis août 2002. Par la suite, la présence de l'UPDF dans l'Ituri a été considérablement renforcée et portée à plus de 7 000 soldats. Les troupes ougandaises ont été déployées dans toutes les zones stratégiques de la région. Leur déploiement n'a toutefois pas mis fin aux activités des milices armées. Il convient de rappeler que les causes profondes du conflit de l'Ituri, lutte de pouvoir entre des populations autochtones pour contrôler les terres et les ressources de la région, ont été récemment exacerbées par les protagonistes du conflit élargi en République démocratique du Congo. Du fait de la prolifération des

groupes armés qui ne cessent de changer de camp, la situation dans la région est devenue extrêmement tendue et tout a fait imprévisible.

12. Compte tenu de la tension montante entre le Rwanda et l'Ouganda au sujet de la présence accrue des forces de ce dernier dans la région, mon Représentant spécial a proposé une réunion trilatérale des chefs d'Etat de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda. Le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud a accueilli cette réunion au sommet le 9 avril au Cap (Afrique du Sud), réunion au cours de laquelle les présidents ont confirmé le calendrier du retrait des troupes ougandaises de l'Ituri, qui commencerait le 24 avril et s'achèverait le 14 mai. Cette rencontre a été suivie d'une réunion entre le Président Paul Kagame et le Président Yoweri Museveni, accueillie par le Gouvernement britannique le 8 mai.

13. Afin de négocier un cessez-le-feu sur le terrain et engager un processus politique local qui permettrait de résoudre le conflit pacifiquement, la MONUC a également intensifié ses consultations avec les principaux acteurs au début du mois de mars. Cette initiative a conduit à la signature le 18 mars d'un accord de cessez-le-feu par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda et six groupes armés (à l'exception de l'UPC qui avait pratiquement perdu tous les territoires qu'elle contrôlait), ce qui a ouvert la voie à la convocation tant attendue de la Commission de pacification de l'Ituri. La Commission de pacification de l'Ituri, qui se compose de 177 délégués représentant les principaux groupes et communautés de l'Ituri, y compris certains représentants de l'UPC, s'est réunie à Bunia du 4 au 14 avril sous la direction de la MONUC. À la dernière séance plénière, à laquelle ont participé plusieurs ambassadeurs de pays membres du Conseil de sécurité, les délégués ont convenu de mettre en place une administration interimaire composée comme suit : une assemblée spéciale de 32 membres, un organe exécutif de 18 membres et 3 sous-commissions sur la sécurité et la consolidation de la cessation des hostilités, le rétablissement des services publics et du respect de la légalité, et l'aide humanitaire et le redressement. Ces organes ont commencé leurs travaux le 25 avril. Il a été déterminé que l'administration interimaire a besoin de quelque 300 000 dollars pour les trois premiers mois de fonctionnement. Les fonds nécessaires n'ont toutefois pas encore été obtenus. Il est donc essentiel que des ressources suffisantes soient fournies à l'administration aussitôt que possible. La MONUC continue d'apporter son appui à la Commission de pacification de l'Ituri dans toute la mesure possible. Récemment, le chef de l'UPC a également exprimé son appui à la Commission dans une déclaration qui a été diffusée sur Radio Okapi.

14. Afin d'assurer la sécurité de sa présence à Bunia, qui a été renforcée en vue d'aider le processus politique engagé par la Commission de pacification de l'Ituri, la MONUC a commencé à déployer un contingent de gardes uruguayens et ses éléments d'appui à Bunia le 23 avril. À ce jour, 720 soldats sur les quelque 800 prévus d'ici à fin mai ont été déployés. Les tâches du contingent sont limitées et consistent notamment à assurer une présence à l'aéroport de Bunia et la protection du personnel et des installations des Nations Unies ainsi que des lieux de réunion de la Commission de pacification de l'Ituri à Bunia. La MONUC a également augmenté le nombre et les effectifs des équipes d'observateurs militaires dans l'Ituri, qui ont été déployées à Aru, Mahagi, Mongwalu, Kaseyuni, Kpandroma et Komanda, sans compter Bunia et Mambasa, où la MONUC avait déjà établi sa présence. Toutefois, le 26 avril, à Komanda, un observateur militaire a été tué et un autre a été blessé dans un incident provoqué par des mines sur une route qui avait

été précédemment utilisée par des patrouilles de la MONUC. La position de l'équipe d'observateurs de Komanda a été évacuée pour le moment en raison du caractère fortement explosif de la situation et de la menace posée par les mines mais elle sera réoccupée dès que ce sera concrètement possible. Par ailleurs, en raison des menaces contre la sécurité qui ont été reçues, des équipes installées à Mahagi, Mongwalu, Kaseyni et Kpandroma ont également été évacuées. Elles seront réinstallées dès que la situation en matière de sécurité le permettra.

15. Le 25 avril, l'UPDF a commencé à retirer ses troupes de l'Ituri. À ce jour, la MONUC a constaté le retrait de quelque 2 000 soldats. Il semble toutefois que les forces ougandaises aient laissé derrière elles divers fournitures et équipements. L'UPDF a achevé son retrait de Bunia le 6 mai et envisage d'achever son retrait total de l'Ituri d'ici au 19 mai.

16. Immédiatement après le départ de l'UPDF de Bunia, des milices Hema et Lendu ont cherché à établir leur contrôle sur la ville, ce qui a entraîné de violents accrochages, souvent près des locaux des Nations Unies. Les accrochages étaient également accompagnés de pillages généralisés, y compris des locaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le 9 mai, le siège même de la MONUC a été pris pour cible et les gardes de la Mission ont été contraints de riposter pour repousser les agresseurs. Ces combats ont semé la panique au sein de la population et plusieurs milliers de personnes ont cherché refuge dans les locaux des Nations Unies et à l'aérodrome. Le 25 avril, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a commencé à déployer à Bunia des éléments de sa police nationale, y compris la police d'intervention rapide mais, très vite, des préoccupations ont été exprimées au sujet de leur manque d'équipements, en particulier de véhicules, de moyens de communications et de systèmes de réapprovisionnement, des dispositions imprécises en matière de commandement, du rôle exact de l'Administration intérimaire de l'Ituri et des relations avec elle. Toutefois, la MONUC a effectué quelques patrouilles conjointes avec la police d'intervention rapide. Lorsque les violents accrochages ont commencé, la force de police de 700 membres s'est désintégréée en tant qu'unité.

17. Le 7 mai, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président Kabila, qui a accepté de prendre des mesures pour renforcer la direction de la police d'intervention rapide et équiper convenablement celle-ci. Le Président Kabila a convenu de travailler en étroite collaboration avec l'administration locale et a assumé la responsabilité d'assurer le cantonnement des groupes armés et leur alimentation pendant une période déterminée. À une réunion ultérieure avec mon Représentant spécial, le 10 mai, le Président Kabila a fait part de son intention de déployer des troupes des FAC à Bunia pour faire face à la « situation d'urgence ». Les réactions préliminaires du MLC et du RCD-Goma portent à croire qu'ils appuieraient cette initiative si leurs propres forces de police et forces armées étaient intégrées à la force, tandis que les groupes locaux Hema à Bunia ont fait part de leur opposition au déploiement des FAC. La MONUC a insisté auprès du Gouvernement de la République démocratique du Congo sur la nécessité de procéder à un tel déploiement dans le contexte du processus de transition et en étroite collaboration avec toutes les parties concernées.

Nord-Kivu et Sud-Kivu

18. Depuis mon dernier rapport, le RCD-Goma a continué de redéployer presque toutes ses forces militaires (11 brigades sur 12), les retirant de leurs positions sur la ligne de désengagement pour mener simultanément des offensives dans le Kivu et la province de Maniema. Les principales zones de conflit sont les suivantes :

- À l'ouest et au nord de Goma, où les forces du RCD-Goma ont mené des attaques vers le nord sur le territoire tenu par le RCD-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML), pour établir, semble-t-il, leur contrôle sur l'ensemble du Nord-Kivu;
- Au nord-est de Kindu, dans la zone de Lima, où les forces du RCD-Goma combattent les Maï Maï et avancent en direction de l'ouest vers Shabunda;
- À l'ouest et au sud de Bukavu, où, début avril, le RCD-Goma a éliminé son ancien allié maï maï – le groupe Mudundu 40 – de Walungu;
- Autour d'Uvira où les forces du RCD-Goma affrontent les milices Banyamulenge dirigées par le commandant Masunzu et les Maï Maï.

Des combats ont également éclaté entre les Maï Maï et le RCD-Goma à Uvira dans la soirée du 2 mai. Huit soldats du RCD-Goma ont été blessés. Bien que les combats aient cessé le matin du 3 mai, ils ont repris le 5 mai. Si le RCD-Goma a prétendu qu'il tentait de reprendre les territoires perdus avec le retrait des troupes rwandaises à l'automne de 2002, il a en réalité avancé bien au delà de ses anciennes positions, empiétant sur la zone contrôlée par le RCD-K/ML.

19. En conséquence, la situation humanitaire dans le Kivu a continué de se détériorer. Les dernières offensives du RCD-Goma ont entraîné de graves violations des droits de l'homme et déclenché de nouvelles vagues de population, contraignant des dizaines de milliers de personnes à prendre refuge dans la forêt ou les villages avoisinants. La poursuite des combats a perturbé les activités ordinaires des organismes humanitaires et rendu difficile la fourniture d'une assistance aux populations touchées par la guerre qui sont prises entre des forces opposées. À la suite des violents combats qui ont éclaté à Bukavu le 6 avril, certains organismes humanitaires ont été contraints d'évacuer leur personnel non essentiel et de suspendre toutes les activités. On a largement fait état de viols, de pillages, de vols à main armée et d'exécutions arbitraires par les troupes du RCD-Goma, les Interhamwe, les ex-FAR (Forces armées rwandaises), les Maï Maï et des groupes armés non identifiés. Pour mobiliser l'assistance aux groupes les plus vulnérables, la MONUC a effectué des missions communes d'évaluation humanitaire avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et négocié souvent les questions d'accès avec les autorités locales.

Désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion

20. Les combats qui continuent d'éclater dans l'est de la République démocratique du Congo ont continué d'entraver, de perturber et de retarder les opérations de la MONUC visant à désarmer, démobiliser et rapatrier les ex-combattants étrangers, qui constituent à ce jour la principale activité de la Mission. La MONUC a rapatrié plus de 1 500 Rwandais, y compris des ex-combattants et les personnes à leur charge depuis octobre 2002 tandis que le Haut Commissariat des Nations Unies pour

les réfugiés (HCR) a, pour sa part, rapatrié 3 021 réfugiés rwandais depuis le début de l'année. L'expérience a montré que le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion sur une base volontaire exécuté par la MONUC ne peut être mené à bien que s'il règne des conditions de sécurité raisonnables, et avec la pleine coopération de toutes les parties concernées, y compris les groupes armés eux-mêmes. Le RCD-Goma n'a pas pleinement coopéré, limitant souvent la liberté de circulation du personnel de la MONUC. Les interlocuteurs maï maï de la Mission, qui étaient considérés comme des contacts utiles avec les combattants rwandais opérant dans la clandestinité, se sont également avérés peu fiables et exigent souvent une compensation monétaire pour leur coopération.

21. Depuis l'ouverture du centre d'accueil de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion de Lubero en décembre 2002, la MONUC a mené des discussions approfondies avec des représentants des combattants rwandais et des personnes à leur charge se trouvant dans la région. Selon les estimations de la MONUC, quelque 3 000 à 4 000 combattants et plusieurs milliers de personnes à leur charge se trouvent dans les environs de Lubero. Bien que les hommes de rang soient prêts, semble-t-il, à entrer dans le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion, leurs dirigeants extrémistes continuent de faire part de leurs appréhensions et de tenir en suspicion la MONUC et le Gouvernement rwandais, diffusant souvent leurs vues dans des programmes radiophoniques transmis de l'étranger. Ainsi, les dirigeants font effectivement pression sur les combattants pour qu'ils ne participent pas au programme. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui a quelque peu réussi à « démanteler » la direction des ex-FAR et des Interahamwe conformément à l'accord bilatéral signé le 30 juillet 2002 avec le Rwanda, n'a pas fait grand-chose à cet égard au cours de la période considérée.

22. Néanmoins, grâce à des contacts personnels soutenus et à une campagne ciblée d'information du public, la MONUC a réussi à persuader certains représentants de combattants d'accepter de participer au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion. Des tentatives ont également été faites auprès des États qui accueillent certains des dirigeants du mouvement pour qu'ils les encouragent à mettre fin à la propagande négative menée sur les ondes radiophoniques au sujet des activités de la MONUC relatives au processus. À la fin de mars, un groupe initial de quelque 200 à 300 combattants et de personnes à leur charge était réuni près de Kasuo, dans les environs de Lubero, et se préparait à entrer dans le centre de réception. Toutefois, le groupe a été dispersé dans la forêt lorsque les forces du RCD-Goma ont attaqué et se sont emparées des villages de Muhanga et de Bunyatenge. Bien que la MONUC poursuive ses efforts pour prendre contact avec les représentants des combattants, la situation dans la région demeure précaire et il n'a pas été possible de rassembler de nouveau ce groupe.

Réouverture du fleuve Congo

23. Des progrès sensibles ont été faits en ce qui concerne la réouverture du fleuve Congo. Mettant à profit les résultats obtenus par la MONUC depuis juillet 2002, date à laquelle le trafic fluvial régulier a été établi entre les zones gouvernementales et les zones tenues par le MLC, le premier trafic commercial privé autorisé par le RCD-Goma est arrivé à Kisangani en février 2003. L'entrée en vigueur de l'Accord global et de ses dispositions concernant la totale liberté de circulation ainsi que la

déclaration faite à Kinshasa le 27 avril par le Secrétaire général du RCD-Goma sur la levée des restrictions restantes ont offert de nouvelles possibilités pour une réouverture complète du fleuve. Au début du mois de mai, la MONUC a facilité la visite à Kisangani et à Goma d'une délégation commerciale de haut niveau composée de 20 membres de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) venus de Kinshasa pour rencontrer leurs homologues locaux et les dirigeants du RCD-Goma. À l'issue de la Mission, les autorités du RCD-Goma ont confirmé qu'elles accepteraient immédiatement que des convois commerciaux soient acheminés sur Kisangani. Jusqu'à ce que le gouvernement de transition soit officiellement installé à Kinshasa, les procédures en vigueur pour le transport fluvial demeureront en place. Un important convoi commercial devrait partir pour Kisangani dans 10 jours. Il a été également convenu que pendant les semaines à venir, une délégation d'hommes d'affaires de grandes villes de l'est (Kisangani, Goma et Bukavu) se réunirait à Kinshasa.

Ajustement au déploiement de la Mission

24. La MONUC a réexaminé sa stratégie de déploiement afin de réajuster globalement, selon qu'il conviendrait, sa structure, qui était fondée sur l'Accord de Lusaka, de manière à ce qu'elle réponde aux besoins liés à l'évolution de la situation politique et militaire. Deux des quatre centres de coordination de la MONUC (Ilebo et Basankusu) ne sont plus opérationnels et les unités de gardes qui y étaient assignées ont été affectées à d'autres tâches, notamment à des fonctions de sécurité à Kinshasa. Les deux centres de coordination restants, Boende et Manono, seront fermés dans les mois à venir, les gardes qui y sont déployés pouvant alors être réaffectés à d'autres secteurs prioritaires. Compte tenu de l'Accord global qui a réuni le territoire de la République démocratique du Congo, la MONUC procède également au redéploiement de quelque 12 équipes d'observateurs militaires de positions défensives le long de la ligne de désengagement Kampala-Harare vers des régions de l'est du pays où la situation est plus explosive. Par conséquent, d'ici au 30 août, la MONUC aura redéployé presque 100 observateurs militaires et plus de 1 400 soldats de fonctions de la phase II à des fonctions de la phase III. Elle procède également à la fermeture de 22 bases d'opérations dans l'ouest du pays.

III. Application des accords de transition

25. Pendant la période transitoire de deux à trois ans, le gouvernement de transition devra simultanément relever les défis immédiats et s'attaquer aux problèmes à long terme. Il devra en premier lieu mettre en place les institutions requises et assurer leur fonctionnement. Il devra également jeter les bases d'un gouvernement démocratiquement élu, qui sera constitué à la fin de la transition, en préparant les élections, et en rédigeant une nouvelle constitution. En même temps, le gouvernement de transition devra régler les questions d'ordre sécuritaire et militaire et répondre aux attentes de la population en améliorant la situation économique.

Responsabilité des parties congolaises

26. Il est clair que l'application effective de divers accords conclus dans le cadre du dialogue intercongolais dépend directement de la volonté politique des parties congolaises. Des années de conflit ont créé un climat de méfiance qui a sapé les efforts déployés par la communauté internationale pour aider les Congolais à trouver

des solutions durables à leurs problèmes. Pour assurer une transition sans heurt, les parties congolaises doivent dès le départ indiquer clairement leur intention d'appliquer les accords qu'elles ont signés.

27. Dans les semaines et les mois à venir, les parties devront prendre un certain nombre de mesures déterminantes pour maintenir la dynamique du processus et démontrer leur engagement, notamment :

- La cessation immédiate des hostilités, ainsi que des déclarations et de la propagande incendiaires;
- La cessation du soutien et des fournitures militaires à tous les groupes armés;
- La levée des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du pays;
- La libéralisation de l'activité politique dans les secteurs qu'elles contrôlent;
- Le démantèlement des groupes armés ou leur transformation en partis politiques;
- L'adoption de mesures visant à mettre en place le haut commandement des forces armées nationales et à constituer une première unité de police intégrée.

28. En même temps, les États voisins doivent également jouer un rôle positif et constructif en aidant la République démocratique du Congo à progresser sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale. Ils devraient respecter les dispositions de l'Accord global et la décision des parties congolaises de constituer un gouvernement provisoire d'unité nationale. On ne peut plus tolérer les ingérences persistantes dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo. Les intérêts légitimes des États voisins en matière de sécurité devraient être traités par des voies pacifiques avec le gouvernement de transition.

IV. Rôle de l'ONU et de la Mission

29. Depuis l'adoption de la résolution 1468 (2003) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil a approuvé la vision préliminaire du rôle de la MONUC pendant la période de transition, telle que définie dans les grandes lignes dans mon treizième rapport (S/2003/211), il y a eu des consultations approfondies avec les parties congolaises et les partenaires internationaux, notamment celles menées par une équipe spéciale de planification du Département des opérations de maintien de la paix dépêchée dans le pays. De ce fait, un cadre général a été mis au point sur le rôle que la MONUC pourrait jouer et l'assistance qu'elle pourrait fournir pendant la période de transition. Sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, les priorités actuelles de la Mission seraient réajustées et comprendraient les éléments suivants : a) appui politique à la transition en aidant les parties congolaises à appliquer leurs engagements, en vue de l'organisation d'élections qui seront l'un des aspects importants de la stratégie de sortie de la Mission; b) contribution au règlement du conflit au niveau local et au maintien de la sécurité dans les secteurs clefs du pays; c) poursuite des activités qui lui ont été prescrites concernant le désarmement, la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation et la réinsertion des groupes armés étrangers, tout en contribuant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des combattants congolais; d) rôle catalyseur pour la coordination des efforts politiques déployés par la communauté internationale et

des efforts des donateurs sur les questions fondamentales liées à la transition; et e) promotion du renforcement de la confiance entre la République démocratique du Congo et les États voisins. En même temps, la MONUC poursuivrait ses activités dans des domaines cruciaux comme les droits de l'homme, les affaires humanitaires, la protection des enfants et les questions relatives aux femmes.

A. Priorités immédiates

30. Au cours des semaines et des mois à venir, les priorités immédiates ci-après requerront l'attention de la MONUC : assistance aux parties pour la constitution du gouvernement de transition; promotion des arrangements en matière de sécurité à Kinshasa; appui à la poursuite des initiatives de paix et de réconciliation dans la région de l'Ituri, contribuant au règlement du conflit au niveau local et à la continuation des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion des groupes armés dans le Kivu.

31. Afin de contribuer à fournir un soutien immédiat aux mécanismes préparatoires de la transition, un groupe d'appui à la transition a été créé au sein de la MONUC à l'aide des ressources à sa disposition, pour aider mon Représentant spécial, en sa qualité de coordonnateur du Comité international d'accompagnement de la transition. Le groupe devra également surveiller le processus politique, assurer la liaison avec les parties à l'Accord global et faciliter la coordination avec les autres acteurs nationaux et internationaux. À mesure que le processus de transition avancera, la capacité de la MONUC devra être renforcée afin d'établir éventuellement une présence dans les principales capitales provinciales.

32. En même temps, compte tenu des responsabilités supplémentaires envisagées pour la Mission, sa structure dirigeante – tant civile que militaire – devra être considérablement renforcée. À cette fin, il a été créé un poste de deuxième représentant spécial adjoint, ainsi que d'autres postes de haut niveau. La structure de la direction militaire doit encore être renforcée, notamment le poste de commandement avancé de la Mission à Kisangani, pour déterminer le secteur du commandement et de la conduite des opérations; compte tenu de l'étendue du pays, l'augmentation des effectifs de la MONUC et la complexité de la tâche consistant à gérer plusieurs opérations militaires politiquement sensibles et dangereuses exigent de reclasser les postes de commandant de la Force et de commandant adjoint au sein de la direction militaire de la MONUC et de créer un poste de commandant de la Force avancée.

Arrangements en matière de sécurité à Kinshasa

33. Dans l'Accord global, les parties congolaises ont demandé à la communauté internationale d'aider à mettre en place un système de sécurité et de renforcement de la confiance crédible aux stades initiaux de la formation du gouvernement de transition, car certains dirigeants de la transition doutent que les structures existantes puissent assurer une sécurité suffisante. Dans le cadre de l'Accord, les parties ont notamment demandé à la communauté internationale de fournir une « force neutre », pour renforcer la sécurité générale, tandis que les parties fourniraient également leurs propres gardes du corps.

34. Compte tenu du fait que ce sont les Congolais eux-mêmes qui sont en dernier ressort responsables de la sécurité des dirigeants et des institutions, le rôle de la

communauté internationale devrait se limiter à les aider à élaborer des mesures efficaces et immédiates face aux préoccupations en matière de sécurité. En ce qui concerne la demande de déploiement d'une force neutre formulée par les parties, on considère que toute assistance internationale fournie par des unités militaires ou par la police devrait relever du commandement de la MONUC, afin d'éviter la présence de deux missions de maintien de la paix séparées opérant sur le même théâtre suivant des voies hiérarchiques différentes.

35. Compte tenu de ces considérations et de l'évaluation des dangers effectuée par la MONUC et d'autres spécialistes internationaux, il est proposé de mettre en place le système de renforcement de la confiance et de sécurité multicouches ci-après :

a) Les structures de police existantes (police nationale, y compris la police d'intervention rapide, la police des transports et les unités de la police territoriale) qui continueraient d'assurer les fonctions normales de maintien de l'ordre en ville;

b) Le corps de protection rapprochée comprenant des gardes du corps personnels (opérant sous le contrôle d'un commandement central intégré) pour un nombre limité de dirigeants politiques, lequel serait renforcé par une nouvelle unité de police intégrée; et

c) Un contingent de la MONUC comprenant environ 740 membres.

Les activités du système de sécurité proposé seraient coordonnées par un centre des opérations de sécurité commun comprenant des représentants de haut niveau de toutes les entités, qui seraient chargés de certaines tâches en matière de sécurité. En même temps, tous les éléments des forces armées congolaises actuellement déployés à Kinshasa seraient placés en garnison, conformément à l'accord auquel sont parvenus les chefs d'état-major réunis à Pretoria, en mars 2003, et contrôlés par les observateurs militaires de la MONUC.

36. Il est essentiel d'organiser simultanément la formation d'une nouvelle unité de police intégrée de la future force de police congolaise intégrée, compte tenu de la nécessité de rendre cette unité opérationnelle dans un délai de six mois suivant la constitution du gouvernement de transition. À cette date, l'unité devra être prête à assumer les tâches de sécurité transférées de la MONUC.

37. Avant la formation du gouvernement de transition, la MONUC a l'intention d'utiliser sa compagnie d'agents de sécurité déjà présente à Kinshasa et de redéployer d'autres endroits dans le pays deux unités de gardes vers la capitale. Ces effectifs seront aidés par une trentaine de membres de la police militaire qui renforceront la confiance dans une zone de sécurité de la capitale spécialement désignée. Cette zone sera limitée à l'aéroport de Ndjili et à certains itinéraires entre l'aéroport et le district de Gombe, ainsi qu'au centre-ville et au district de Gombe lui-même. Les agents de sécurité de la MONUC rassureraient les parties par une présence visible dans la zone de sécurité, des positions fixes, des patrouilles mobiles et des escortes armées. La Mission disposera également d'une capacité limitée lui permettant d'évacuer les personnes menacées à l'intérieur de la zone. Les activités des Nations Unies dans ce domaine seront facilitées par les officiers de la police civile de la MONUC qui assureront la liaison et fourniront des conseils techniques à leurs interlocuteurs congolais. En outre, ce personnel de police civile conseillera et surveillera les diverses entités congolaises assumant des responsabilités en matière de sécurité et fera rapport sur leur conduite. Un tel arrangement est fondé sur l'évaluation de la sécurité et l'hypothèse qu'une période de six à neuf mois sera

nécessaire. La MONUC serait certes en mesure de fournir les ressources militaires pour assumer ces tâches en redéployant des éléments dans les limites des effectifs actuellement autorisés mais si le danger s'accroît considérablement ou persiste plus longtemps que prévu, il faudra augmenter la présence des Nations Unies en lui ajoutant des unités supplémentaires d'agents de sécurité et éventuellement des unités de police constituées.

38. La MONUC aurait besoin du personnel de police civile ci-après pour exécuter les nouvelles tâches prévues à l'appui des arrangements de sécurité à Kinshasa, comme indiqué aux paragraphes 35 à 37 ci-dessus : 15 officiers de police civile, y compris des experts de l'administration, de la planification, de la gestion stratégique et de la coordination; 55 agents faisant fonction d'officiers de liaison auprès du Centre d'opérations commun pour les questions de sécurité 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des éléments de la police congolaise et des agents chargés de la protection rapprochée; et 34 officiers faisant fonction de conseillers techniques en matière de sécurité auprès des diverses entités congolaises de police et de sécurité, ainsi que le contingent de la MONUC chargé des tâches de sécurité à Kinshasa.

39. Les modalités, les mécanismes et le financement à mettre en place pour la création et la mise en route de l'unité de police intégrée doivent être examinés sans retard. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les autres parties, et finalement le gouvernement de transition, devront fournir des bureaux au Centre d'opérations et assurer la rémunération des membres du Corps de protection rapprochée et de l'unité de police intégrée, et leur fournir un logement et du matériel. Le versement régulier des traitements constituera un préalable pour l'ensemble de la structure de sécurité, question que les parties congolaises devront examiner à titre prioritaire. En même temps, certains donateurs bilatéraux ont manifesté un intérêt louable et évaluent actuellement la possibilité de former du personnel de police, de fournir un système de communication à Kinshasa pour la nouvelle structure de sécurité et la remise en état des centres de formation pour l'unité de police intégrée.

Formation d'une unité de police intégrée

40. Le meilleur moyen de constituer et de former rapidement cette unité de police consiste à confier l'exécution de ce projet à un ou plusieurs donateurs bilatéraux, qui travailleraient directement avec les Congolais pour former et équiper 1 200 officiers pour l'unité de police sur une période de six mois, remettre en état les centres de formation nécessaires et mettre en place le système de communication qui permettra à l'unité de police de fonctionner dans le cadre des mécanismes de sécurité de Kinshasa. La composante police civile de la MONUC, avec d'autres entités des Nations Unies, pourrait compléter ces efforts en fournissant une assistance à la formation sur les normes internationales en matière de maintien de l'ordre dans différents domaines thématiques, une attention particulière étant accordée aux principes de la légalité et aux droits fondamentaux. Cette option exigerait six formateurs/coordonnateurs de la police civile de la MONUC supplémentaires.

41. Si cette option était à exclure compte tenu des délais requis, une deuxième option consisterait à fournir une assistance bilatérale directe pour former et équiper un groupe de 600 officiers de l'unité de police intégrée à Kinshasa, tandis que la MONUC appuierait la formation à Kisangani d'un groupe de 600 officiers dans le

cadre d'un programme d'encadrement associant des instructeurs congolais. Cette option de formation combinée exigerait 24 formateurs/conseillers de la police civile. Si aucune de ces options n'est rapidement applicable, la composante police civile de la MONUC se chargerait de former les 1 200 officiers de l'unité de police intégrée à Kinshasa et Kisangani par le biais d'un programme d'encadrement comprenant des instructeurs congolais. Quarante-huit formateurs/conseillers de la police civile seraient nécessaires pour cette proposition. La remise en état des centres de formation et la fourniture de matériel de formation et d'autres matériels opérationnels de base et matériels de communication devraient être envisagées dans toutes les options. Les vues des donateurs bilatéraux sont sollicitées d'urgence pour déterminer l'option la plus viable.

Restructuration de la composante police civile

42. Compte tenu de la nouvelle phase du processus de paix en République démocratique du Congo, la composante police civile de la MONUC est en cours de restructuration. Le programme de formation pilote actuellement exécuté à Kisangani sera suspendu, en prévision de la formation d'une force de police intégrée. Par contre, la composante police civile assumera les tâches suivantes : a) promotion des arrangements en matière de sécurité à Kinshasa; b) contribution à la formation d'une unité de police intégrée; et c) poursuite de l'évaluation et de la planification de son rôle futur dans les secteurs stratégiques (comme l'Ituri et certains endroits dans le Kivu). Il est envisagé de mettre en place la structure suivante : personnel d'état-major, y compris le nouveau secteur de Kinshasa (35), conseillers de police civile/officiers de liaison/observateurs afin de contribuer à la mise en oeuvre des arrangements en matière de sécurité à Kinshasa, comme indiqué au paragraphe 38 ci-dessus (89) et planificateurs régionaux/officiers de liaison à déployer à Bunia, Goma et Gbadolite (10). En conséquence, il faudrait 134 officiers de police, soit 34 de plus que l'effectif actuellement autorisé, pour répondre aux besoins de base. De 6 à 48 officiers supplémentaires seront également nécessaires, en fonction de l'option qui sera retenue pour la formation de l'unité de police intégrée (voir par. 40 et 41 ci-dessus).

Initiative de paix dans l'Ituri

43. L'Ituri est devenue l'une des régions les plus instables et les plus anarchiques de la République démocratique du Congo. À l'heure même où il semblait permis d'espérer une paix générale, l'Ituri menace de compromettre les progrès réalisés au plan national. Il convient de noter à cet égard que l'instabilité est générale, que les différents acteurs se livrent à des manipulations constantes et que des milices rivales bien armées mais mal payées et divers autres éléments font peser des risques considérables sur la sécurité.

44. Le processus qui a mené, avec l'aide de la MONUC, à la création de la Commission de pacification de l'Ituri offre des perspectives réelles – et qui doivent être vigoureusement mises à profit – de restauration de la paix et de réconciliation générale dans la région. Ce qu'il faut faire dans l'immédiat, c'est instaurer des conditions de sécurité et un climat de confiance suffisants pour que les membres de la Commission et le personnel international présent sur place puissent conforter un processus encore fragile et mal assuré. Ainsi donc, sans perdre de vue que l'intégration de l'Ituri dans les structures nationales de l'État reste l'objectif final,

on ne pourra atteindre cet objectif qu'au prix d'une action résolue et durable sur les plans national et international.

45. À cette fin, et en fonction de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité, la présence de la MONUC dans l'Ituri devrait être considérablement renforcée avec la création d'un groupe de soutien à la Commission de pacification de l'Ituri composé d'une équipe pluridisciplinaire des Nations Unies chargée d'apporter un appui général à l'administration intérimaire de l'Ituri. Toutes les composantes organiques de la MONUC (affaires politiques, droits de l'homme, affaires humanitaires, protection de l'enfance, information, etc.) seront représentées dans ce groupe. Étant donné qu'il faudra également aider les populations de l'Ituri à mettre en place une administration locale temporaire – en attendant l'implantation dans l'Ituri du gouvernement de transition –, il faudra également déployer des spécialistes des affaires civiles de l'ONU.

46. La MONUC pourrait aussi mettre en place une petite cellule de police civile chargée de planifier l'aide que la communauté internationale pourrait apporter, soit par le truchement de la MONUC soit dans un cadre bilatéral, à la constitution d'une composante de police intégrée à déployer dans l'Ituri. Il serait également essentiel de disposer d'une forte équipe de spécialistes des droits de l'homme afin de pouvoir enquêter sur les violations des droits de l'homme, accompagner et soutenir les nouveaux organes de protection des droits de l'homme et aider le système judiciaire à mettre fin à la culture de l'impunité. Des équipes d'observateurs militaires renforcées seraient déployées pour surveiller le retrait des troupes ougandaises, assurer la liaison avec les groupes armés et observer leurs activités et, chaque fois que possible, surveiller les centres urbains et certains aérodromes. Ces mesures seraient appuyées par un énergique programme d'information de la MONUC, qui comprendrait l'installation d'une station de radio à Bunia et le lancement de projets utilisant les médias comme outil de règlement des conflits. Étant donné la prolifération des armes dans la région, la MONUC, en coopération avec la sous-commission de la Commission de pacification de l'Ituri chargée des groupes armés, pourrait aider l'administration intérimaire à lancer un programme limité de désarmement local qui devra recevoir l'appui des bailleurs de fonds.

47. La MONUC travaillerait en étroite collaboration avec la communauté des organismes humanitaires et de développement, qui est en train d'élaborer une stratégie pour cette région longtemps inaccessible. Les activités les plus urgentes sont la fourniture de secours humanitaires aux zones touchées par l'insécurité et les combats; la remise en état de l'habitat dans les zones dévastées; le rétablissement des services d'hygiène, des services médicaux et des services sociaux dans les zones récemment touchées par des massacres; la création d'activités rémunérées, avec par exemple la remise en état des routes et de l'infrastructure, qui pourrait être confiée aux quelque 25 000 miliciens et autres ex-combattants; une aide à la démobilisation et à la réinsertion des enfants soldats; et des projets à impact rapide dans les zones où sera déployé le personnel des Nations Unies.

48. Afin d'assurer la protection du personnel et du matériel des Nations Unies positionnés en divers endroits de l'Ituri et de mettre en place un dispositif de sécurité permettant d'encadrer le processus politique, on estime qu'il faudra déployer au minimum un groupement tactique de la taille d'une brigade, composé de trois bataillons d'infanterie disposant de l'appui nécessaire (logistique, hélicoptères de manœuvre, génie) et doté d'un effectif pouvant aller jusqu'à 3 800

personnes. Il convient de préciser que, même dotée d'un tel effectif, cette force ne serait en mesure d'assurer complètement la sécurité ni dans l'ensemble de l'Ituri, ni le long de toutes les grandes routes, ni le long de la frontière avec l'Ouganda. Outre la protection du personnel, du matériel et des principales installations des Nations Unies à Bunia, cette brigade assurera la sécurité de la base logistique des Nations Unies à l'aéroport de Bunia ainsi que des abords immédiats de la ville, fournira une aide aux équipes d'observateurs militaires des Nations Unies envoyées dans des lieux éloignés et apportera un appui limité aux activités humanitaires dans des endroits prédéterminés. En se projetant progressivement au-delà de Bunia, d'abord le long de l'axe Djugu-Mahagi, la brigade envisagée élargirait son champ d'action et, à mesure que la situation le permettra, sécuriserait des aérodromes, des villes et des zones plus éloignées dans d'autres secteurs de l'Ituri.

49. Le déploiement actuel à Bunia du bataillon de réserve de la MONUC (fourni par l'Uruguay) constitue une mesure d'urgence, provisoire et limitée, qui doit permettre de préserver, malgré les difficultés sur le plan de la sécurité, la dynamique lancée par la création de la Commission de pacification de l'Ituri. Ce bataillon ne pourra pas étendre sa présence au-delà de Bunia vers d'autres secteurs de l'Ituri. D'ici à la fin de mai, l'effectif total du contingent uruguayen déployé à Bunia s'élèvera à près de 800 personnes, y compris les unités logistiques et de génie. Cette force est, de toute évidence, très en deçà du minimum requis pour rétablir intégralement la sécurité dans la ville, et son déploiement ne peut être que temporaire, sauf à sacrifier le principe fondamental selon lequel la MONUC doit pouvoir compter à tout moment sur un bataillon de réserve en cas d'urgence. On aura donc besoin le plus tôt possible du contingent uruguayen pour reconstituer cette réserve.

50. Il convient de noter que l'effectif uruguayen déployé à Bunia est le minimum qui soit acceptable d'un point de vue militaire pour assurer la sécurité des opérations de l'ONU à l'aéroport, protéger le personnel et le matériel positionnés en différents endroits de la ville, appuyer le processus de la Commission de pacification de l'Ituri, préparer les déploiements ultérieurs et maintenir la logistique nécessaire. Sur les 800 Uruguayens du bataillon, un peu moins de 450 sont des fantassins qui, pour l'essentiel, remplissent les fonctions ci-après : constituer une compagnie de réserve chargée de répondre 24 heures sur 24 aux situations d'urgence qui peuvent se produire à Bunia; assurer la sécurité ponctuelle de huit positions des Nations Unies et de la Commission dans la ville (y compris l'entrée de l'aéroport et le quartier général du secteur); protéger les soldats du génie (qui remettent les routes en état, assurent le déminage et entretiennent les bâtiments); escorter les équipes d'observateurs militaires aux alentours de Bunia; effectuer, à l'occasion, des patrouilles dans Bunia; et, le cas échéant, escorter des convois humanitaires et des convois de l'ONU dans la ville.

51. Pour élargir l'éventail de ces fonctions, et notamment pour faire face de façon plus systématique aux problèmes de l'Ituri, il faudra au minimum un groupement tactique de la taille d'une brigade (Brigade de l'Ituri). Le Département des opérations de maintien de la paix a déjà commencé à examiner la géométrie d'une telle force et à chercher des pays susceptibles de fournir rapidement les éléments nécessaires à la force envisagée. L'unité qui se prêterait le mieux à un déploiement immédiat est le bataillon renforcé polyvalent envisagé à l'origine pour Kisangani, qui compte un effectif de 1 700 personnes et est composé d'un bataillon d'infanterie appuyé par des hélicoptères de transport, des éléments du génie, des unités de

gestion d'aéroport, des policiers militaires et une équipe d'évacuation médicale aérienne. Les hélicoptères d'assaut qui doivent être déployés pour appuyer les opérations de la phase III de la MONUC auraient pour mission prioritaire d'appuyer la Brigade de l'Ituri. Les pays susceptibles de fournir les premiers éléments de la force ont indiqué leur accord préliminaire pour son déploiement, et une mission de reconnaissance a été dépêchée sur place pendant les deux premières semaines de mai. Le Département des opérations de maintien de la paix est également en contact avec des pays qui pourraient fournir des contingents pour constituer les deux bataillons d'infanterie supplémentaires qui seront nécessaires pour compléter l'effectif de la Brigade. Ces bataillons supplémentaires (d'un effectif approximatif de 1 050 personnes chacun) assureront à la MONUC la capacité de réaction et de projection nécessaire dans cette région éloignée et extrêmement instable.

52. Une fois déployé, le bataillon renforcé devra progressivement prendre à sa charge les missions de sécurité actuellement confiées au contingent uruguayen, jusqu'à ce que celui-ci soit complètement relevé et retourne à ses fonctions normales. Même lorsqu'elle sera un peu plus en mesure de sécuriser la ville, la MONUC ne pourra que de façon très limitée appuyer des opérations de surveillance ou réagir à des actes de violence commis dans des zones éloignées. Elle ne pourra commencer à étendre son champ d'action, d'abord aux environs de Bunia, que lorsque la sécurité à Bunia même aura été renforcée. Et ce n'est que lorsque la Brigade de l'Ituri aura été complètement constituée que la MONUC pourra progressivement étendre ses opérations et élargir la gamme de ses activités de sécurisation dans l'Ituri.

53. Le fait que la MONUC ne dispose actuellement pas d'une force suffisamment crédible dans l'Ituri aura probablement pour conséquence que ses opérations resteront limitées à Bunia, que le niveau de risque augmentera et que ses militaires seront exposés à des provocations. Inévitablement, on peut craindre que cette force ne soit même plus suffisante pour remplir les objectifs pourtant limités qui lui ont été assignés. C'est un risque qui, dans toutes les éventualités, persistera jusqu'à ce que la Brigade ait été déployée et soit effectivement opérationnelle, mais on pourrait le réduire considérablement si toutes les parties réalisent que les déploiements initiaux font partie d'une stratégie à long terme réaliste.

54. La durée de l'actuel déploiement militaire – limité – de la MONUC à Bunia et celle de la force militaire plus importante envisagée aux paragraphes 48 à 53 dépendront de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles le processus politique engagé dans la région atteindra ses objectifs de normalisation et de réconciliation. On peut espérer, qu'une fois qu'il aura été constitué, un groupe de police intégré congolais assumera progressivement les responsabilités en matière de sécurité qui sont actuellement exercées par la brigade de la MONUC. Étant donné l'extrême instabilité de la région, la MONUC et le Coordonnateur des mesures de sécurité de l'ONU ont dressé un plan d'évacuation qui couvre à la fois le personnel de la MONUC et celui des organismes des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales qui ont signé des mémorandums d'accord avec le Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité sont incluses dans ce plan.

Le Kivu et le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion

55. Quels que soient le nombre et l'urgence relative des priorités en République démocratique du Congo, le Kivu conserve toute son importance. C'est là qu'ont commencé les deux dernières guerres de la République démocratique du Congo, et il reste aujourd'hui un élément crucial du processus général de paix dans ce pays. Le Kivu borde la frontière de la République démocratique du Congo avec ses trois voisins orientaux : l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi. Les conflits qui ont dévasté ces voisins ont eu un impact direct sur la sécurité des localités frontalières de la République démocratique du Congo situées dans le Kivu, avec notamment les mouvements de réfugiés et les activités transfrontalières des groupes rebelles en lutte contre le gouvernement de leur pays d'origine. La région est également confrontée à des problèmes de rivalité ethnique, d'inégalité dans la distribution des terres et de lutte pour le contrôle des richesses naturelles. Dans ce contexte, la MONUC entend mettre en oeuvre une stratégie à deux volets : a) poursuivre le désarmement, la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation et la réinsertion des groupes armés étrangers actifs au Nord-Kivu et au Sud-Kivu; et b) soutenir les mécanismes locaux de paix et de réconciliation.

Désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion

56. Comme il a été dit plus haut, les activités de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion de la MONUC ont récemment été entravées par les opérations de divers groupes armés dans l'est du pays. Néanmoins, le centre d'accueil de Lubero, les postes de transit de Goma et de Bukavu et un certain nombre d'autres zones temporaires de rassemblement continueront d'être entretenus par l'Organisation des Nations Unies en prévision de la reprise à grande échelle de ses activités dans les zones concernées, lorsque les conditions le permettront. Par ailleurs, l'expérience acquise en la matière par la MONUC lui a permis d'affiner ses méthodes, d'améliorer ses techniques de collecte et d'analyse des informations et de resserrer sa collaboration avec la Banque mondiale/Programme multinational de démobilisation et de réinsertion ainsi qu'avec les organismes compétents des Nations Unies tels que l'UNICEF. De son côté, le HCR continuera de favoriser le rapatriement des réfugiés rwandais en adoptant une stratégie plus active d'approche des groupes de réfugiés rwandais sur tout le territoire de la République démocratique du Congo.

57. Avec le déploiement du premier groupement tactique des Nations Unies dans le Kivu (qui aura sa base principale à Kindu), la MONUC sera en mesure de positionner des éléments dans des endroits importants – dont certains étaient précédemment hors de portée de ses observateurs militaires – et de fournir l'appui nécessaire au processus de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion. La mobilité et l'armement de ce groupement tactique, qui est équipé de véhicules de l'avant blindés et d'hélicoptères, permettra de déployer simultanément plusieurs équipes de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion de la MONUC vers certains des groupes les plus éloignés de la région. Ces moyens la doteront également de la capacité d'intervention rapide qui lui manquait jusqu'à présent. Cette stratégie sera menée en parallèle par les diverses composantes de la MONUC, avec l'appui essentiel de l'élément militaire. Plus important encore, on espère que le groupement tactique renforcera la crédibilité de l'ONU et suscitera parmi les groupes concernés une confiance accrue dans le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement

ou réinstallation et réinsertion en leur offrant une protection contre le harcèlement et en accélérant leur transport vers les camps de réinstallation situés de l'autre côté de la frontière.

Mécanismes locaux pour la paix et la réconciliation

58. Si la mise en place du gouvernement de transition et l'application intégrale de l'Accord global devraient effectivement entraîner la réunification de la République démocratique du Congo et y ramener la paix, on peut cependant s'attendre à ce que des conflits localisés, tout particulièrement dans le Kivu, se poursuivent dans l'avenir prévisible. La période de transition risque d'être tumultueuse et d'être une source de nouveaux conflits qui, si on les laisse pourrir, risquent de déstabiliser tout le processus national et même de servir de prétexte à une intervention extérieure. Il importe donc au plus haut point que la communauté internationale aide les Congolais, au plan local, à mettre en place des mécanismes provisoires pour la paix et la réconciliation.

59. La situation dans l'est se caractérise actuellement par une juxtaposition de groupes armés principalement locaux, déchirés par leurs rivalités et méfiants à l'égard les uns des autres. La désintégration de l'appareil d'État, la diversité des ethnies, la mauvaise gestion de l'économie et l'exploitation illégale des richesses naturelles, les tensions entre les différentes générations de migrants et de réfugiés, les conflits fonciers et la prolifération des armes sont autant de facteurs d'instabilité dans la région. Il importe clairement de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs d'aggravation des conflits actuels et d'empêcher que de nouveaux conflits n'éclatent. La communauté internationale peut jouer à cet égard un rôle d'appui crucial en facilitant l'adoption de solutions pacifiques aux conflits locaux. Pour cela, la MONUC a déjà adopté, à l'intention de son personnel, des directives qui s'appuient sur la stratégie ci-après : a) gestion de crise pour répondre aux principales préoccupations de sécurité des différents groupes; b) mesures de rétablissement de la confiance après les conflits; et c) campagnes de prévention des conflits destinées à prévenir un retour à la violence.

60. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, la MONUC s'efforcera de remplir un rôle de catalyseur de l'aide internationale et d'appuyer les initiatives des institutions religieuses locales, des organisations populaires congolaises et d'organisations non gouvernementales internationales qui ont fait leurs preuves. Elle a l'intention d'agir dans le cadre des institutions de transition prévues par l'Accord global, et notamment de celles qui ont pour objet la réconciliation. La MONUC travaillera en étroite collaboration avec les autorités nationales de transition et avec ses partenaires des Nations Unies, et notamment le PNUD, qui élabore actuellement une stratégie de relèvement, reconstruction et redressement au niveau local. De façon à pouvoir jouer ce rôle d'encouragement et de médiation, la MONUC renforcera son personnel civil dans le Kivu.

61. Enfin, il conviendra de mettre en place des mécanismes de normalisation des relations transfrontalières. S'il est vrai que cela constitue une des priorités à gérer par le gouvernement de transition et avec les pays voisins, des initiatives préliminaires, et notamment des initiatives économiques conjointes, pourraient être lancées à titre d'essai, et l'on pourrait également envisager des projets communautaires transfrontaliers. Par exemple, une fois que les nouvelles forces armées nationales seront constituées, des patrouilles conjointes – contrôlées par la

MONUC – pourraient être menées avec les forces armées des pays voisins le long de secteurs particuliers de la frontière. Des recommandations supplémentaires sur l'élargissement du rôle de la MONUC dans le Kivu seront communiquées en temps utile au Conseil de sécurité. Ces questions frontalières devraient également être au centre des délibérations de l'éventuelle conférence internationale sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs.

Droits de l'homme et justice transitoire en République démocratique du Congo

62. Il demeure évident que, si des structures nationales solides de protection des droits de l'homme ne sont pas mises en place et si l'impunité généralisée ne prend pas fin en République démocratique du Congo, il ne peut y avoir de réconciliation véritable ni l'avènement d'une paix durable à long terme. La MONUC entend, en étroite collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, renforcer sa capacité d'appuyer la mise en place d'infrastructures nationales de protection des droits de l'homme ainsi que de mécanismes de justice transitoire. Tout en axant davantage les efforts sur les enquêtes relatives aux droits de l'homme, on s'attachera à renforcer la capacité des institutions nationales, notamment de la Commission nationale vérité et réconciliation et de l'Observatoire national des droits de l'homme (qui devrait être créé aux termes de l'Accord global), et à coordonner les initiatives internationales à cet égard, afin de trouver des solutions aux préoccupations du peuple congolais. À ce propos, il importe de veiller à ce que les questions relatives à la protection de l'enfant retiennent l'attention.

Faciliter la fourniture de l'aide humanitaire

63. Il est également indispensable de poursuivre, voire d'accroître, l'aide alimentaire. Selon les estimations, plus de 3,5 millions de personnes seraient décédées depuis 1998 du fait des effets directs ou indirects du conflit. Bien qu'il faille préparer le relèvement et le développement futurs, d'énormes besoins ne sont toujours pas satisfaits et exigent la fourniture immédiate d'une aide vitale. Le principal obstacle a été le manque d'accès aux populations nécessiteuses et l'insécurité créée par les activités des parties au conflit.

64. La MONUC poursuivra ses activités humanitaires consistant à faciliter et à assurer l'accès aux populations vulnérables en coordonnant, en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, la fourniture de l'aide nécessaire, et ce de trois manières : a) mettre en oeuvre, tout en y participant, des missions conjointes d'évaluation de la situation humanitaire afin de permettre d'accéder aux zones précédemment inaccessibles et de faciliter la fourniture de l'aide voulue dans les localités où elle est le plus nécessaire; b) engager systématiquement les belligérants à négocier des voies d'accès sûres et sécurisées pour les agents humanitaires, comme ce fut le cas au Nord-Kivu, où a lieu un dialogue avec l'Alliance maï maï locale; et c) engager activement les organisations non gouvernementales partenaires à associer les initiatives de déminage aux activités humanitaires prévues, en particulier dans les régions où la présence de mines a entravé l'action humanitaire.

Prendre des mesures face à la menace des mines

65. Le grave incident dû à une mine dont il est fait état au paragraphe 14, le second depuis la mise en place de la MONUC, atteste la nécessité pour la MONUC de sensibiliser le personnel de la Mission et les communautés avec lesquelles il travaille au danger des mines, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires locaux. La Mission devrait également être dotée de moyens pour rassembler, analyser et diffuser des informations sur la présence de mines et d'engins non explosés et procéder au déminage en cas de besoin. En outre, la Mission s'emploiera à amener les parties à mettre fin à l'utilisation des mines terrestres et à fournir des informations concernant les zones minées.

66. Le Centre de coordination de la lutte antimines fait partie intégrante de la Mission et gère une base de données sur les zones minées à l'intention de la Mission et des organisations humanitaires. Le personnel du Centre fournit des conseils spécialisés à la Mission et à d'autres organismes des Nations Unies, coordonne le déploiement des spécialistes de la lutte antimines et effectue des missions d'évaluation de la menace en appui à la MONUC. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui a récemment adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, a demandé au Centre de coordonner également l'aide extérieure fournie pour l'exécution de programmes de lutte antimines dans tout le pays. Aussi est-il proposé de renforcer le Centre en lui affectant trois spécialistes et des ressources supplémentaires. Parallèlement, le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix recherche activement des contributions volontaires pour mettre en place une capacité opérationnelle en appui aux activités humanitaires. Cette capacité pourrait être fournie, en partie et en appui direct à la MONUC, grâce au déploiement d'unités suffisamment qualifiées de pays fournisseurs de contingents.

B. Priorités à long terme

67. Il va sans dire qu'accompagner le processus de transition dans un pays aussi vaste et aussi ravagé que la République démocratique du Congo constitue, pour toutes les parties concernées, une gageure. Il faudra adopter une approche globale, par laquelle le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux et multilatéraux devront planifier et coordonner leurs activités à un niveau presque sans précédent. Les arrangements politiques sur lesquels se fonde le processus de transition sont complexes, le pays ne dispose pas d'une administration publique vigoureuse et efficace et nombre des acteurs politiques n'ont guère d'expérience directe des pratiques démocratiques. Les mécanismes fondamentaux d'un État moderne (par exemple un système bancaire couvrant tout le territoire) sont souvent inexistantes. Par conséquent, l'appui au processus de transition doit être substantiel et novateur.

68. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, outre les priorités immédiates définies aux paragraphes 30 à 66 ci-dessus, l'ONU, en coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires internationaux, aidera le gouvernement de transition à réaliser les objectifs à long terme concernant les élections, l'instauration de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le désarmement et la démobilisation des groupes congolais. La période de transition pourrait servir de charnière entre les programmes humanitaires en cours et les initiatives de développement qui suivront.

Appui pour les élections

69. La tenue d'élections libres, équitables et transparentes vers la fin de la période de transition de deux ans pourrait devenir l'un des éléments clefs de la stratégie de sortie de la MONUC. Les élections en République démocratique du Congo constituent un enjeu monumental. Le pays n'a pas organisé de scrutin démocratique depuis l'indépendance il y a 43 ans, et il n'existe pas actuellement de cadre juridique pour le processus électoral. Les modalités d'organisation du référendum et des élections présidentielles et législatives devront être définies par une loi électorale adoptée par le parlement de transition. Dans un pays de la dimension de la République démocratique du Congo, où les moyens logistiques et de communication laissent plutôt à désirer, les élections seront coûteuses et nécessiteront un important effort collectif des autorités de transition, des Nations Unies et des donateurs bilatéraux.

70. Comme suite aux discussions préliminaires qui ont eu lieu entre l'Organisation des Nations Unies et les représentants de la communauté internationale à Kinshasa, on pourrait envisager que la MONUC fournisse une assistance technique et logistique à la Commission électorale indépendante et l'épaulé dans sa tâche en coordonnant l'appui international à cette fin. Toutefois, la contribution exacte de la MONUC sera fonction de l'idée que s'en fait le gouvernement de transition lorsqu'il sera formé. Dès que cela interviendra, une mission d'étude de faisabilité sera envoyée dans le pays. Dans l'intervalle, la MONUC mettra en place une petite cellule électorale aux fins de planification et de liaison.

État de droit

71. La situation en République démocratique du Congo est caractérisée par une culture généralisée de l'impunité et une très mauvaise gouvernance. Le renforcement de l'état de droit est l'un des défis fondamentaux à relever pour briser le cercle vicieux de la violence, mettre fin à l'impunité, lutter contre les causes profondes du conflit et jeter les bases d'une société démocratique. Les autorités de la transition en République démocratique du Congo doivent à cet égard faire preuve d'une responsabilité et d'une volonté politique exemplaires. Comme je l'ai initialement indiqué dans mon treizième rapport au Conseil de sécurité (S/2003/211, par. 59), la MONUC pourrait apporter son concours pour faire respecter le régime du droit en coordonnant l'action internationale dans les domaines de la police civile, des droits de l'homme et des structures judiciaires et correctionnelles. Il faudra, pour ce faire et pour harmoniser les initiatives, un appui et une collaboration étroite des donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres institutions. Mon Représentant spécial se propose de mettre en place un groupe de travail multidisciplinaire sur l'état de droit chargé de la coordination interne et externe des efforts. Tout en insistant sur la maîtrise par les Congolais de toutes les étapes de la transition, force est de constater que la MONUC est bien placée pour contribuer à créer les conditions favorables et coordonner les activités et pour fournir des avis techniques et des conseils et structures en matière de formation propres à permettre la mise en place d'une police fonctionnelle et à assurer le respect des droits de l'homme, ainsi que pour contribuer à la réforme des services judiciaires et correctionnels.

72. Pour atteindre ces objectifs, il convient de procéder à une évaluation détaillée de la situation en matière de régime de droit. À cette fin, des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, de la MONUC, du Haut

Commissariat aux droits de l'homme et du PNUD ont tenu à Genève, le 6 mai, des consultations préliminaires avec d'autres organismes des Nations Unies et acteurs internationaux intervenant dans ce domaine. Les consultations seront activement poursuivies, notamment avec le gouvernement de transition de la République démocratique du Congo, en particulier ses ministères de la justice, de l'intérieur et des droits de l'homme, une fois celui-ci installé, ainsi qu'avec les donateurs bilatéraux qui souhaiteraient activement apporter une assistance dans ce secteur vital. Par la suite, une équipe multidisciplinaire procédera à une évaluation d'ensemble et recommandera un cadre dans lequel chaque acteur désireux d'apporter une assistance pourra être recensé, compte tenu des vœux du nouveau gouvernement et des avis des divers acteurs nationaux en République démocratique du Congo, notamment la société civile.

73. Au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, un groupe thématique sur les droits de l'homme et la justice a également entamé les activités préparatoires à la mise en place d'un programme global d'appui au gouvernement de transition. L'assistance du système des Nations Unies, qui sera fournie en collaboration étroite avec d'autres acteurs et bénéficiera de leur appui, portera essentiellement sur les domaines suivants : réforme et renforcement du cadre juridique et du système judiciaire; réforme, remise en état et développement d'un service de police nationale intégré mettant en particulier l'accent sur l'état de droit et les questions relatives aux droits de l'homme; réforme et renforcement du système correctionnel; formation des forces armées en matière de respect du régime de droit et des droits de l'homme; appui aux institutions nationales de défense des droits de l'homme; appui à la création de la Commission vérité et réconciliation; et adoption de mesures visant à promouvoir la gouvernance démocratique et participative. Les mesures à prendre pour surveiller et étudier les violations des droits de l'homme et y apporter réparation devraient être la priorité absolue.

74. En ce qui concerne l'appui que pourrait nécessiter la création d'une police nationale intégrée, outre l'assistance nécessaire pour former une unité de police intégrée à Kinshasa et éventuellement en Ituri, la communauté internationale et la MONUC devraient notamment contribuer à améliorer les compétences professionnelles, la capacité d'organisation et l'intégrité institutionnelle, sensibiliser la population au rôle de la police dans une société démocratique et renforcer la coopération entre la police, l'appareil judiciaire et le système correctionnel. Pour atteindre ces objectifs, il faudra jouer un rôle en matière de services consultatifs, de formation et de développement et fournir une assistance matérielle et financière pour l'acquisition de l'équipement et des structures nécessaires, y compris la remise en état éventuel des anciens établissements de formation dans les cinq centres régionaux (Kinshasa, Lumumbashi, Kisangani, Gbadolite et Bukavu). S'il est vrai que certains États Membres ont déjà offert une aide bilatérale pour l'équipement et la formation de la police nationale, il n'en demeure pas moins qu'une mission spéciale de donateurs devrait être mise sur pied pour étudier plus avant les activités nécessaires dans ce domaine vital et faire des recommandations à la communauté internationale.

75. Toutefois, l'aide internationale pour la formation de la police doit être liée à des activités de référence que doivent exécuter les autorités congolaises, notamment le paiement régulier de salaires convenables, la transparence en matière de recrutement, de promotion et de discipline, l'affectation du personnel sur la base de la formation reçue, la mise en place de mécanismes internes de responsabilisation et

un programme d'entretien des bâtiments remis en état par la communauté internationale financé par les autorités. Tous ces efforts d'appui à la police doivent aller de pair avec un appui à l'appareil judiciaire et aux services correctionnels, et l'ouverture des crédits nécessaires doit être coordonnée avec les institutions de Bretton Woods.

Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants congolais

76. L'un des principaux objectifs de la période de transition sera la réforme du secteur de la sécurité. Il est indispensable que de nouvelles institutions nationales intégrées de sécurité soient mises en place dans la transparence pour jouer légitimement et démocratiquement leur rôle en toute responsabilité en assurant la sécurité de tout le peuple congolais. Comme indiqué plus haut, la création d'une police intégrée qui sera chargée de la sécurité intérieure est une priorité immédiate. La formation dans les plus brefs délais d'une armée nationale professionnelle est également primordiale. Certains donateurs bilatéraux ont déjà indiqué leur intention d'aider éventuellement le gouvernement de transition dans ces domaines.

77. La création d'une armée nationale et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de combattants seront un aspect essentiel de toute réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, la MONUC a étudié avec le PNUD, le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion conduit par la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies la possibilité de donner suite à la proposition que j'ai faite dans mon dernier rapport (S/2003/211, par. 60), tendant à ce que les compétences de la MONUC dans le domaine des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion soient étendues au désarmement des combattants congolais et à la coordination des activités des donateurs bilatéraux.

78. Toute mesure que prendrait la MONUC à cet égard, sous réserve de l'accord du Conseil de sécurité, contribuerait à la création d'une armée nationale congolaise unifiée. Les activités de la MONUC en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants congolais pourraient consister à : a) fournir des informations concernant les groupes armés congolais au moyen de sa base de données déjà en place; b) tirer parti de ses contacts existants, sensibiliser les groupes armés congolais non signataires de l'Accord ainsi que les Maï Maï aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion; c) contribuer à la campagne d'information; et d) fournir l'assistance technique nécessaire au programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion qui doit être élaboré. D'autres recommandations concernant le rôle que la MONUC pourrait jouer dans le désarmement des combattants congolais seraient soumises au Conseil de sécurité ultérieurement.

79. En réponse à une demande officiellement formulée par le Président Kabila en septembre 2002 et suite aux consultations qu'a tenues l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD a été désigné organisme responsable de la coordination des opérations internationales de désarmement, mobilisation et réinsertion des forces congolaises. Cette décision a été approuvée en février 2003 par le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion. Le PNUD a élaboré une stratégie intérimaire pour la mise en place d'un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les trois à six mois prochains, qui a été examiné au cours d'une réunion récente du Programme multinational tenue à Paris en avril.

Cette stratégie intérimaire se fonde sur quatre axes simultanés, à savoir : a) un dialogue entre les principaux acteurs politiques de la République démocratique du Congo concernant la structure et la gestion du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion qui devrait bénéficier de l'appui actif de toutes les composantes du gouvernement de transition; b) la planification d'un programme national de désarmement, mobilisation et réinsertion de large portée et complexe sur le plan logistique; c) la mise en place d'un mécanisme d'intervention rapide pour étudier les questions de désarmement, démobilisation et réinsertion en attendant la mise en place effective d'un programme national; et d) les efforts déployés actuellement par l'UNICEF pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats ainsi que l'appui apporté par le PNUD aux ex-combattants handicapés, qui se poursuivront et seront incorporés dans le programme national.

Protection de l'enfant et questions relatives aux femmes

80. Nombre des fonctions actuelles de la MONUC, en particulier celles qui n'ont pu pleinement donner les résultats escomptés du fait des combats et de l'insécurité, seront encore plus valables pendant la période de transition. Au cours de cette période, la MONUC surveillera l'intégration des questions relatives à la protection de l'enfant aux lois et institutions nouvelles ou réformées de manière à s'assurer que les besoins sont pleinement satisfaits. Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants soldats est appelé à prendre de l'ampleur une fois que le programme national sera exécuté et que les conditions seront favorables. La tâche qui s'impose demeure énorme étant donné le nombre élevé d'enfants soldats qui se trouvent toujours sur les lignes de front ou dans les camps militaires dans tout le pays et la situation précaire en matière de sécurité dans certaines régions qui rend la réinsertion difficile et accroît les risques de nouveaux recrutements. La MONUC continuera également de surveiller les violations des droits de l'enfant afin d'évaluer l'incidence de la transition sur les enfants. La collaboration déjà active de la section de la MONUC s'occupant des questions relatives aux femmes avec la société civile et les partis politiques sera également déterminante pour renforcer la capacité des organisations féminines et de leurs dirigeantes afin de leur permettre de jouer un plus grand rôle dans le processus démocratique.

Soutien au processus de paix : nécessité d'une approche globale

81. Comme indiqué plus haut, la MONUC est censée s'acquitter de son mandat dans le cadre d'un partenariat de tout le système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble. Il reste que l'apport de la MONUC sera nécessairement limité alors que les besoins demeureront importants tout au long de la période de transition. Dans l'immédiat, il faut donner la priorité à la remise en état de l'infrastructure et apporter un appui technique suffisant pour permettre aux nouvelles structures gouvernementales de bien fonctionner. Même à un stade si précoce, il importe de mettre en place les conditions voulues pour la bonne gouvernance en associant des mesures à court terme et des activités à long terme. En ce qui concerne l'infrastructure, il faudrait construire immédiatement des locaux pour les institutions et les fonctions nouvellement créées. Le Gouvernement a demandé au PNUD, à la Banque mondiale et à l'Union européenne de l'aider à mobiliser les ressources nécessaires pour remettre en état les bâtiments publics existants. Une évaluation des besoins est en cours, dont les résultats seront présentés

à la communauté des donateurs. Une demande à cette fin pourrait être introduite par la Commission de suivi, ce qui pourrait constituer la première étape de l'appui à la gouvernance pendant la période de transition, laquelle culminera avec la préparation et l'organisation d'élections.

82. En ce qui concerne la remise en état de l'infrastructure, les autres besoins, comme la formation et l'appui technique nécessaires au bon fonctionnement des nouvelles structures, seront satisfaits compte tenu de la durée limitée du mandat. Les organismes des Nations Unies devraient jouer un rôle moteur à cet égard. Le PNUD et d'autres partenaires ont commencé à travailler sur un programme de réforme du service public et sur une stratégie de renforcement des capacités pour la période de transition. L'appui des organismes des Nations Unies s'étendra ensuite aux administrations provinciales, afin de promouvoir l'unité de l'administration nationale et de préparer le terrain pour les élections, qui devront se tenir à la fin de la période de transition.

83. À moyen terme, l'unification du territoire et la liberté de circulation totale sont indispensables sur le plan humanitaire comme aux fins du développement. Actuellement, l'insécurité est le principal obstacle; si la MONUC se déployait plus largement dans l'est de la République démocratique du Congo, la situation pourrait sans doute s'améliorer, même si en tout état de cause, la sécurité dépend surtout de la volonté des parties de cesser toute activité militaire. L'infrastructure des transports, qui est pratiquement inexistante, doit être considérablement améliorée pour permettre à la MONUC d'être mobile. Des discussions sont en cours avec des donateurs bilatéraux pour qu'ils contribuent à la réfection des routes et à la remise en état de l'infrastructure de transport. En attendant, les organismes des Nations Unies et les agents d'exécution continueront d'utiliser les moyens de transport de la MONUC.

84. En ce qui concerne la gestion efficace des ressources naturelles, un nouveau cadre législatif et réglementaire a été établi avec l'assistance de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il est prévu de lancer un processus d'homologation des titres et concessions existants dans le cadre de la transition, le Groupe de travail économique du dialogue intercongolais ayant pris une décision dans ce sens. Il serait bon que ce processus d'homologation commence rapidement, car l'incertitude qui entoure de nombreux titres et concessions risque de retarder les investissements productifs dans ces secteurs importants. Parallèlement, il est essentiel que les parties commencent au plus vite à coopérer pour faire appliquer la législation et empêcher une surenchère dans l'exploitation des ressources, en particulier des ressources forestières, qui aurait des conséquences extrêmement préjudiciables pour l'environnement. À ce propos, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial s'occupent de la gestion environnementale de plusieurs sites dans le pays. La communauté internationale pourrait apporter une aide précieuse, par le biais de l'Initiative du bassin du Congo, ainsi qu'en s'associant avec des organisations non gouvernementales pour contrôler l'abattage.

85. En ce qui concerne la reconstruction et le relèvement à long terme, le Programme d'action humanitaire, sociale et culturelle d'urgence, adopté lors du dialogue intercongolais à Sun City offre un cadre valable. Les parties congolaises devraient mettre en place un mécanisme pour l'élaboration stratégique et la coordination de l'aide apportée par les donateurs, de façon à optimiser la

contribution de ces derniers et à accélérer l'exécution des projets. Un élément essentiel dans ce contexte est le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui a été approuvé à Sun City. De plus, il importe d'assurer le suivi des décisions prises par le Groupe consultatif pour la République démocratique du Congo, qui s'est réuni à Paris en décembre 2002. Le Groupe avait notamment décidé que le Gouvernement et tous les donateurs accepteraient le Programme multisectoriel pour la réhabilitation et la reconstruction d'urgence comme cadre pour le financement de la reconstruction et de l'investissement public, et aussi qu'un effort des donateurs serait entrepris dès que possible pour étendre ce programme à tout le pays. Il importe de coordonner un tel élargissement du Programme avec l'importante action humanitaire que mènent les organismes des Nations Unies, afin d'assurer une transition sans heurt entre le stade de l'assistance humanitaire (surtout dans l'est du pays), celui du redressement et de la reconstruction, et celui du développement. Il faut donc que l'effort porte sur la reconstruction de l'infrastructure mais aussi sur la gouvernance et la réconciliation.

86. Pour atteindre cet objectif, il faut d'abord constituer, à l'échelon national, des groupes de travail techniques, qui se consacreront à quelques questions parmi les plus urgentes. L'expérience a montré que dans des situations d'après conflit, les activités de coopération technique peuvent contribuer à rétablir la confiance. À cette fin, une réelle coordination doit être instaurée entre, d'une part, la Commission de suivi et le Comité international et, d'autre part, les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour toutes les décisions politiques ou techniques. La MONUC, qui participe au processus politique, pourrait servir d'intermédiaire. Le succès des activités menées par les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dépendra de la mise en place de mécanismes de coordination fiables (les groupes de travail techniques mentionnés plus haut), ainsi que de l'efficacité des mécanismes existants (coordonnateur résident et équipe de pays des Nations Unies, initiatives régionales et autres). Les trois questions prioritaires pourraient être les suivantes : désarmement, démobilisation et réinsertion, monnaie nationale et VIH/sida. Dans un deuxième temps, une mission des donateurs pourrait être organisée au mois de juin afin de rendre plus visibles, aux yeux de la population, les résultats concrets de l'effort de la communauté internationale. Cette mission pourrait être suivie d'une seconde mission de haut niveau qui serait organisée pendant l'été, juste avant l'important effort de mobilisation qu'entreprendra le Groupe consultatif à sa prochaine réunion qui se tiendra à la fin de l'automne.

V. Aspects financiers et administratifs

87. Par sa résolution 56/252 C du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 581,9 millions de dollars pour le financement de la MONUC pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Au 30 avril 2003, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MONUC mises en recouvrement s'élevait à 108 752 465 dollars. À cette même date, le montant total des quotes-parts restant dues au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 375 914 354 dollars. Depuis sa création, en octobre 1999, 1 124 980 dollars de contributions volontaires ont été versés au Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo et, à ce jour, des dépenses d'un montant équivalent ont été autorisées.

88. Jusqu'à maintenant, les ressources logistiques de la Mission, notamment l'aviation, ont été affectées aux opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion, principalement dans les zones de Kindu et de Kisangani. En raison de la médiocrité de l'infrastructure à l'échelle nationale, la Mission continue de faire un usage important des moyens aériens et a demandé la mise en service du second hélicoptère Mi-26. Une unité d'entretien d'aérodromes militaires a été affectée à cette tâche et un projet de remise en état d'aérodromes devrait être entrepris à brève échéance par l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui se concentrera sur un certain nombre d'aérodromes importants dans l'est du pays. Le déploiement et l'entretien de la force envisagée pour l'Ituri constituent un défi de taille et de surcroît non prévu. La MONUC devra mettre en place une infrastructure logistique viable, susceptible d'assurer le soutien dans l'Ituri d'une force qui comptera jusqu'à 3 800 militaires et membres de la police civile. Les postes de dépense les plus élevés seront les avions supplémentaires de capacité moyenne ou lourds qui seront nécessaires, les réparations qui devront être effectuées sur la piste de l'aérodrome de Bunia et la remise en état de l'infrastructure de transport terrestre, pour le soutien à long terme. L'ensemble exigera des investissements considérables.

89. Étant donné que les voies d'accès à l'Ituri sont limitées, il est envisagé d'assurer le soutien logistique par mer, par route, par chemin de fer et par avion. Le déploiement des forces ainsi que le soutien de la présence militaire et civile de la MONUC s'effectueraient depuis l'Ouganda. Ce dernier dispose d'aéroports utilisables et les routes qui mènent à la frontière avec la République démocratique du Congo sont dans un état relativement correct. En République démocratique du Congo, les routes menant à Bunia sont en mauvais état et nécessiteront d'importants travaux de réfection. L'ensemble de ces tâches prendra du temps, aussi le réapprovisionnement des contingents militaires s'effectuera-t-il, dans un avenir prévisible, principalement par avion.

VI. Observations

90. Au terme de près de cinq années de combats continus, la République démocratique du Congo traverse une période charnière entre la paix et la guerre. L'aboutissement des négociations menées dans le cadre du dialogue intercongolais constitue une étape cruciale, attestant la volonté des parties congolaises de s'engager enfin sur la voie de la paix et de la réconciliation. Les dirigeants congolais doivent s'acquitter de leurs obligations envers la population du pays, qui attend depuis trop longtemps qu'il soit mis un terme à ses souffrances. Je tiens à féliciter les parties congolaises d'avoir fait ce pas en avant et remercier Sir Ketumile Masire, le Facilitateur neutre, ainsi que mon Envoyé spécial pour le dialogue intercongolais, M. Moustapha Niasse, qui se sont montrés infatigables et déterminés à mener à bien ces négociations. Je voudrais également féliciter l'Union africaine, et en particulier son actuel Président, M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, pour son appui et son assistance de tous les instants dans le cadre du processus de paix.

91. C'est également une étape marquante pour l'ONU. Depuis août 1999, le rôle principal de la MONUC a consisté à faciliter l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des accords bilatéraux complémentaires, qui ont servi de base pour le règlement des aspects militaires du conflit. Bien que les parties aient tardé à se

S/2003/566

mettre en conformité avec ces accords et ne les appliquent toujours que partiellement, des avancées majeures ont été constatées, notamment le désengagement des forces armées étrangères et de leurs alliés, qui occupent désormais des positions défensives, le retrait de la majorité des troupes étrangères de République démocratique du Congo et les premiers progrès enregistrés en ce qui concerne les opérations ponctuelles de désarmement, de démobilisation et de rapatriement de groupes armés rwandais. Je souhaite rendre un hommage spécial aux hommes et aux femmes de la MONUC, en particulier à mon Représentant spécial, Amos Namanga Ngongi, et au commandant de la force, le général Mountaga Diallo, pour leurs efforts courageux et indispensables, qui ont fait avancer le processus de paix.

92. Le processus de paix en République démocratique du Congo est allé au-delà des bases jetées par l'Accord-cadre de Lusaka et c'est un nouveau chapitre qui a été entamé. Il exigera, plus encore que les étapes précédentes, l'engagement et l'assistance à tous les niveaux de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble. L'ampleur des difficultés ne devrait pas être sous-estimée : le pays demeure divisé, les hostilités se poursuivent dans l'est, la population est traumatisée par plusieurs années de conflit et la pauvreté règne dans le pays du fait de l'inexistence des services et de l'infrastructure publics.

93. La MONUC est bien placée, même si elle n'est pas la seule dans ce cas, pour jouer un rôle déterminant en aidant les parties à traverser la période de transition. Pour cette raison, je crois que la Mission devrait désormais s'attacher en priorité à faciliter la transition et être réaménagée et renforcée en conséquence. La priorité immédiate consiste à favoriser la mise en place d'un gouvernement de transition. Tant les signataires de l'Accord global que le Président Kabila, dans une lettre datée du 4 mai, ont demandé à l'ONU de déployer une force qui participerait au système de sécurité à plusieurs niveaux proposé aux fins d'instaurer un climat de confiance, notamment envers les dirigeants du gouvernement de transition à Kinshasa, comme il est indiqué aux paragraphes 33 à 38 du présent rapport. Je recommande au Conseil de répondre favorablement à cette demande et d'approuver le rôle proposé pour la MONUC.

94. En ce qui concerne les institutions de transition, je me félicite des premières mesures positives qui ont été prises, telles que la constitution de la Commission de suivi, aux travaux desquels participent tous ses membres, ainsi que la création du Comité international d'accompagnement de la transition, qui se réunit sous les auspices de mon Représentant spécial. La nouvelle Unité d'appui à la transition de la MONUC a déjà contribué à faciliter la phase préparatoire de l'application de l'Accord global. J'ai l'intention de lui adjoindre une petite cellule qui sera chargée d'offrir une assistance à l'occasion des élections et commencera à planifier le rôle possible de l'ONU dans le cadre de ces élections.

95. Les obstacles qui freinent la transition sont nombreux, notamment les conflits brutaux qui se poursuivent dans l'Ituri et dans le Kivu. Le conflit actuel dans l'Ituri représente une catastrophe humanitaire qui menace de faire échouer l'ensemble du processus de paix. Dans cette zone, la seule stratégie viable susceptible de conduire à la paix consiste à appuyer l'administration transitoire représentative, instaurée le 14 avril par la Commission de pacification de l'Ituri. Le retrait ougandais de l'Ituri est le bienvenu, mais l'Ouganda, comme tous les autres acteurs extérieurs, doit

assumer la responsabilité des actions de groupes armés à la constitution desquels il a contribué et cesser de les appuyer ou de leur venir en aide.

96. Compte tenu du contexte actuel d'instabilité et de violence, des travaux de la Commission de pacification de l'Ituri et des dispositions de l'Accord global, la fourniture d'armes à quelque groupe que ce soit ne peut se justifier. Je recommande donc que soit envisagée l'imposition d'un embargo sur les armes dans l'Ituri et dans le Kivu, exception faite du matériel destiné aux membres des futures unités intégrées d'armée et de police.

97. La MONUC, dont la présence a été renforcée par le déploiement d'une brigade, comme il est indiqué aux paragraphes 45 à 54, a un rôle vital à jouer à l'appui du processus politique encore fragile qui a débuté dans l'Ituri. Je suis extrêmement préoccupé par la présence limitée de la MONUC dans l'Ituri à l'heure actuelle, surtout lorsque je constate la disproportion flagrante entre sa capacité et les attentes de la population. La communauté internationale doit exercer sa responsabilité collective et trouver des solutions propres à améliorer la situation sur le plan de la sécurité à Bunia, qui se détériore rapidement. J'exhorte le Conseil de sécurité à approuver d'urgence le déploiement d'un groupement tactique à Bunia, ainsi que le concept d'opérations pour une brigade de la MONUC, tel que décrit aux paragraphes 51 à 54 ci-dessus.

98. Le déploiement d'un tel groupement ne serait pas possible avant la fin du mois de juillet, dans le meilleur des cas, ce qui conduirait à la persistance d'un vide politique dangereux dans cette zone explosive. J'invite donc le Conseil de sécurité à envisager d'urgence le déploiement rapide à Bunia d'une force ayant reçu une formation intensive, bien équipée et placée sous l'égide d'un État Membre, qui assurerait la sécurité de l'aéroport ainsi que d'autres installations essentielles dans cette ville et protégerait les populations civiles. Il s'agirait d'un dispositif temporaire, dans l'attente du possible renforcement de la présence des Nations Unies sur place. Un tel déploiement – pour une période limitée – devrait être autorisé par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les États voisins et tous les autres acteurs concernés doivent se garder d'intervenir dans les événements qui se déroulent actuellement dans l'Ituri.

99. Les offensives militaires en cours dans le Kivu continuent d'être la source de grandes souffrances, de nuire au bon déroulement des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion et laissent planer le risque de voir des États voisins s'engager de nouveau directement dans les combats. J'exhorte toutes les parties impliquées – le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma, divers groupes maï maï et d'autres milices locales – à mettre immédiatement un terme aux hostilités. Il faut également cesser sans délai d'approvisionner en armes l'ensemble de ces groupes ou de leur apporter toute autre forme d'appui militaire. Mais ces mesures à elles seules ne suffiront pas. Il appartient à la MONUC d'encourager ses partenaires locaux et internationaux à poursuivre leurs efforts en faveur du règlement du conflit et les aider à y parvenir en augmentant ses effectifs civils et le nombre de ses observateurs militaires dans le Kivu. J'invite les donateurs à alimenter le fonds spécial pour le processus de paix local, qui sera utilisé par mon Représentant spécial. Les ressources de ce fonds pourraient permettre d'effectuer un versement initial au titre du renforcement des projets à impact rapide de la MONUC, qui visent à appuyer les initiatives prises au niveau local.

100. Le désarmement, la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation et la réinsertion des groupes armés étrangers doivent demeurer un objectif important de la communauté internationale – car c'est un élément essentiel pour le règlement du conflit dans la région des Grands Lacs. Cependant, l'idée que le succès du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion n'est pas une condition préalable à l'instauration d'une paix durable, mais plutôt un résultat dérivé, gagne du terrain. Les travaux effectués dans le cadre du mécanisme de vérification de la tierce partie, établi conformément à l'Accord du 30 juillet 2002 entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ont contribué à accélérer le retrait des troupes rwandaises et le désarmement, la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation et la réinsertion des groupes armés rwandais. Ces travaux se concluront à la fin mai. Depuis la mise en place du mécanisme il y a 10 mois, beaucoup a été accompli. Le déploiement complet, ce mois-ci, du premier groupement tactique dans le Kivu mettra la MONUC en meilleure position pour mener à bien ses activités ponctuelles de désarmement, démobilisation, rapatriement ou réinstallation et réinsertion. J'invite toutes les parties concernées à coopérer avec la Mission de sorte qu'elle puisse s'acquitter de cette tâche importante. J'encourage également le gouvernement de transition du Burundi, ainsi que l'ensemble des groupes armés, à établir un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion sur place, de sorte que les groupes armés burundais identifiés par la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo puissent être rapatriés dans leur pays d'origine dans le cadre d'une structure officielle.

101. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des forces armées et des forces irrégulières congolaises sont tout aussi importants pour le succès de la transition en République démocratique du Congo. Conformément à la suggestion que j'avais faite dans mon rapport précédent, je propose au Conseil de sécurité que le mandat de la MONUC soit prorogé, afin qu'elle puisse venir en aide au gouvernement de transition, à sa demande, dans le cadre de la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des combattants congolais, qui pourraient s'effectuer parallèlement à la création de forces armées nationales congolaises unifiées et en collaboration étroite avec le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion, les donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies compétents. Je formulerai en temps opportun toute autre recommandation opérationnelle qui pourrait s'avérer nécessaire à cet égard.

102. Je suis horrifié par le nombre de violations flagrantes des droits de l'homme qui continuent d'être perpétrées dans l'ensemble de la République démocratique du Congo, et dont certaines ont été attestées par la MONUC. Je lance un appel aux dirigeants du gouvernement de transition congolais pour qu'ils placent la protection des droits de l'homme en tête de leurs priorités. À cet égard, la MONUC et le Haut Commissariat aux droits de l'homme travailleront en collaboration étroite avec les institutions de transition.

103. De toute évidence, il faut accorder des ressources supplémentaires à la MONUC afin qu'elle puisse s'attaquer aux priorités immédiates, en particulier celles qui ont trait à la sécurité à Kinshasa et aux initiatives en faveur de la paix dans l'Ituri. Tenant compte des importants réajustements auxquels il a été procédé sur le plan opérationnel, je recommande que le mandat de la MONUC soit prorogé d'un an, jusqu'au 30 juin 2004, et que l'effectif militaire autorisé de la MONUC soit porté à 10 800, tous grades confondus. Je recommande en outre que le nombre des

membres de la police civile soit porté de 100 à 134. Il convient de noter que le recrutement de 6 à 48 membres de la police civile supplémentaires, selon l'option de formation qui aura été retenue pour l'unité de police intégrée (voir par. 41 et 42 ci-dessus), sera nécessaire. Il importera également de renforcer le personnel spécialisé qui appuie les activités de la MONUC entreprises au titre des priorités immédiates (sect. IV.A). Une attention constante sera portée à l'effectif des contingents, étant bien entendu que les besoins actuels reposent sur une évaluation de la menace telle qu'elle se présente aujourd'hui, mais que si la situation se détériorait, des ressources supplémentaires pourraient être requises. Je reviendrai devant le Conseil de sécurité lui présenter des recommandations spécifiques en ce qui concerne les objectifs à long terme, décrits aux paragraphes 67 à 86 du présent rapport.

104. Pour consolider la paix, toujours obtenue au prix de sacrifices, les opérations de maintien de la paix de l'ONU dépendent de la coopération de partenaires. C'est pourquoi j'invite tous les intéressés à coordonner leurs efforts afin d'harmoniser les initiatives visant à tirer tout le profit possible des résultats obtenus en République démocratique du Congo. Je me félicite de noter que la Banque mondiale et d'autres donateurs augmentent déjà l'assistance qu'ils apportent au pays.

105. Même avec la meilleure volonté du monde, l'ONU et ses partenaires ne pourront faire progresser le processus de paix si les dirigeants congolais ne s'engagent pas ouvertement à y contribuer. Dans les semaines à venir, les parties devront prendre un certain nombre de mesures déterminantes pour maintenir la dynamique du processus et démontrer leur engagement, notamment la cessation immédiate des hostilités, ainsi que des déclarations et de la propagande incendiaires; la levée des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du pays; la libéralisation de l'activité politique dans les secteurs qu'elles contrôlent; le démantèlement des groupes armés ou leur transformation en partis politiques; l'adoption de mesures visant à mettre en place le haut commandement des forces armées nationales intégrées et à constituer une première unité de police intégrée.

106. L'exploitation illicite des ressources naturelles dans certaines zones du conflit est une infraction criminelle qui prive la population congolaise de son héritage et de ses moyens de subsistance et fait qu'il est encore plus difficile de mettre un terme aux hostilités. Le gouvernement de transition doit établir dans la transparence un budget qui alloue les ressources nécessaires aux services publics essentiels. Il devrait être rendu comptable de la gestion efficace des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, et l'assistance nécessaire devrait être fournie à cette fin.

107. Le défi à relever est de taille. Il appartient aux Congolais eux-mêmes de préserver la dynamique du processus de paix et de le mener à bon terme. La communauté internationale, notamment la MONUC, emprunteront la voie ainsi ouverte et fourniront l'assistance nécessaire pour que la perspective de la paix devienne réalité.



The inside story on emergencies

Aid and Policy

Conflict

Environment and Disasters

Migration

More ▾

FEATURED TOPICS: NIGERIA EMAIL ALERTS MIDDLE EAST MOST READ EXCLUSIVE: BLUE NILE FRONTLINE

Feature

Politics and Economics

IRIN Special Report on the Ituri clashes - [part one]

NAIROBI, 3 March 2000

Share this report

Introduction

Bloody ethnic clashes in the Ituri district of northeastern DRC, which broke out in June last year, drew international attention to an ongoing conflict between the Hema and Lendu people in the area. The clashes resulted in the deaths of some 4,000-7,000 and an estimated 150,000 displaced people. Hundreds of survivors have been left seriously maimed, and local hospitals are stretched to the limits of their skills and resources to care for patients with gruesome machete injuries and traumatic amputations. Villages have been razed to the ground, homes burnt, crops and land abandoned, and vital possessions including seeds, agricultural tools and clothes destroyed.

No peace agreement between the hostile parties

Most Popular

EXCL
USIVE

: Inside Saudi Arabia's Yemen war rooms

8
Septemb
2016

Lots of peace talk

has yet been reached, and the rebel Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération (RCD-ML), which controls the area, calls the present lull in the fighting no more than “hopeful”. As a “test of sentiment”, according to RCD-ML leader Ernest Wamba dia Wamba, the authorities are encouraging people to return to their abandoned and destroyed villages. But many of the displaced fear to return to villages where there is inadequate security and no structure has been put in place for returnees.

Since the beginning of February, hospitals have admitted new victims attacked on an individual basis when attempting to go home. Nominal security - sometimes only two or three soldiers - is provided in the villages by the Ugandan army, which occupies northeastern Congo and backs the RCD-ML. Humanitarian agencies complain extremist sentiment from both the Lendu and Hema camps is obstructing a basic response to the crisis that was deemed “acute” last October.

Origin of the conflict

Hostility between the Lendu and Hema communities is rooted in unequal acquisition and access to land, education, and local government. Although neither community originated in the area, the settlement of the Bantu Lendu agriculturists pre-dated the 19th century arrival of the Nilotic cattle-herding Hema. Both sides have differing interpretations of the original history and pattern of settlement, but it is generally recognised that the minority Hema benefited disproportionately from the departing Belgian colonialists. They inherited plantations, farms and fertile lands, and became a land-owning class. The Lendu were employed to work on the land, and see the Hema as acquisitive “outsiders” who migrated from areas in Uganda and Sudan. The comparative wealth of the Hema gave them more access to education and greater representation in

but little new hope for Myanmar displaced

September 2016



Top Picks: Mass atrocities, make shift refineries, and migrant children

9

September 2016

advertisement

administration and local government despite having a minority status.

Other tribes are involved in the conflict, also woven into this relationship of inequality. The Alur, for example, used the Lendu for cultivation and service "like slaves", according to one local player. The area is actually a patchwork of many different tribes, of which the Lendu and Hema are only part. According to RCD-ML representatives, out of a population of 1.4 million in the main Djugu area of Ituri, some 450,000 are Lendu and about 250,000 are Hema.

This local construction of communities fits into a larger political context in the Democratic Republic of Congo where the state has tended to lend "authenticity" to Bantu groups. More recently, Nilotic groups like the Hema have been associated with the occupying armies of Rwanda and Uganda. There were hostile flashpoints between the Lendu and Hema before the current conflict - notably 1975 and 1991 - although nothing comparable to the present massacres. Lendu and Hema representatives say previous conflicts were stopped during former president Mobutu Sese Seko's regime through the mechanisms of local administration, security and intelligence, as well as successful mediation and traditional agreements.

Theories put forward as to why the massacres began tend to focus on expansionism by the Hema and unequal land access, which provoked attacks by the Lendu, then spiralled into counter-attacks. The "trigger" event that turned an inequality - typical on the continent - into mass killings is not known. It has been variously attributed to evictions and manipulated borders as well as planned retribution. In 1998 there were some incidents of Hema manipulation and Lendu looting that have been retrospectively related to the build-up of hostilities. But inequality of land and representation did not make the killings inevitable. Research in the area of

conflict shows that initial attacks were far more sophisticated than spontaneous grievances, and paperwork kept in the administration files of Blukwa - a flashpoint of the clashes - demonstrate an element of planning and execution in the absence of any real authority. There is also the possibility of a wider political dynamic, though this remains speculative, involving former soldiers and factionalism. All camps make references to a "hidden hand", implying a political strategy behind the conflict. Ugandan soldiers claim former Mobutu soldiers are masterminding some of the attacks.

While there is no evidence of state participation in the Lendu-Hema conflict, the ethnic focus, the method of attack and the sheer numbers killed has led to accusations of "genocide". The UN Special Rapporteur on Human Rights has called the killings "possible crimes against humanity".

The first round of violence

According to displaced Lendu and Hema, the first mass machete attacks were launched by the Lendu from the Pitsi collectivity against Hema villages in the Djugu and Blukwa areas in June 1999. This coincided with the appointment of district governor, Adele Lotsove, a Hema, roundly criticised for her attempts to increase the economic and political standing of her own people, and her partisan handling of subsequent peace talks.

Concern among international and local observers to apply the concept of "balance" to a conflict that has seen vast numbers of both Lendu and Hema killed, has emphasised historical grievances and counter-killings. This tends to obscure the pattern and origin of the killings. Apart from complaints about their immediate circumstances, recent attacks and traditional grievances, Lendu and Hema victims concur that extremists in the Pitsi collectivity initiated mass killings. The planned assaults took the Hema

unaware, and aimed to remove the Hema from land considered Lendu. Both Lendu and Hema victims point out, also, that it would have taken lengthy planning to make the enormous numbers of arrows used in mass attacks. In the absence of any real authority, killings escalated when the Hema launched counter-attacks and used Ugandan soldiers in a defensive strategy. Subsequently, the scale of tit-for-tat attacks over the last few months has resulted in thousands dead on both sides, gruesome injuries, and rendered meaningless notions of “attacker” and “defender”.

A displaced Lendu man in Bunia described how a Lendu village, Buli, was attacked early one morning by Lendu extremists. His daughter broke her leg in the rush to find sanctuary in the Catholic church, where they waited for three hours before Ugandan soldiers arrived. Extremists have put pressure on Lendu communities, he says. “They want us all to join the fight. When they come to us, the message is clear - let’s go and fight Hema and soldiers together with machetes. If you don’t, you will also be killed.”

The strategy

Attacks were preceded by written warnings sent out in May from chiefs from the Pitsi locality that Hema should vacate the land and leave their livestock and crops behind. Blukwa administration has kept notes sent out by the Lendu chiefs of Bamgusu and Mukpa (Pitsi grouping) to the population of Uchubu and Juza to vacate by 18 June. According to villagers and the administration in Blukwa, houses were burnt on 18 June, then the attacks moved onto Blukwa itself on 22 June.

Copies of the threats from Pitsi are kept in official files held by the Blukwa administration. Written in Swahili, the note to Blukwa translates:

“Today, today, today, visitors who are living here in

these hills, you are ordered to leave. Those who have cattle, goats and sheep should hand them over and leave our hills forever. The fifth day is your last day. After that, it will be as you have heard. Leave and get out.”

Once received, original copies were attached to official letters from the administration requesting protection and increased security. Urgent alerts were sent to the security committee, commander of the army, and commander of the police in Bunia and Djugu, in June, but without response. The letters bear the official stamps indicating the date they were sent and the date received.

Representatives of the Hema community claim Lendu extremists are using an organisation formed around 1993 as a political vehicle - the ‘Liberation of the Oppressed Race of Ituri’, or LORI. In the KiLendu language, “lori” means “the place where things are settled”. According to its detractors, LORI has senior leaders based in Kinshasa. In February, representatives of LORI in Bunia told international journalists that the organisation was a cultural association and played no part in the killings.

Mass killings over the next few months, initiated by these extremists, included attacks on moderate fellow Lendu. The latter typically continued to live among the Hema and avoided active participation in the attacks. They make up a large proportion of the displaced in urban and trading centres like Bunia, Djugu and Drodro.

With the escalation of counter-attacks by Hema, there must be concern about the continued ability of the displaced to exist together. To date, displaced Hema and Lendu mix successfully in the centres and hospitals. But as the conflict continues, increased polarisation makes resentment follow purely ethnic lines, so that, for example, displaced moderate Lendu, are finding it increasingly difficult to find survival work in the fields.

Initial attacks by Lendu extremists included assaults on other tribes, such as the Ndo Okebo and Alur, seen to share interests or territory with the Hema. These attacks were not small or incidental. The Ndo Okebo lost many people and villages in the Djugu area and, along with the Alur and Mambisa, are a crucial part of the peace talks currently underway.

The Hema began to use their comparative wealth and influence to hire Ugandan soldiers for counter attacks. Although the Ugandan army had no clear instructions on how to handle the conflict at this stage, soldiers admit there was a "sympathy" for the Hema, not just as victims of the first attacks, but because they were derided as having Ugandan origins. In the absence of policy, the "special relationship" between the Hema and the Ugandan soldiers added a deadly dynamic, based partly on socio-political factors, and partly on wealth and resources. Some individual officers took the opportunity to accumulate wealth by protecting the Hema, acting like mercenaries.

Method of attack

Initial attacks on targeted villages caught victims unaware, and there was a wholesale slaughter by machetes and arrows of hundreds of villagers, and a comprehensive destruction of houses. An unknown number of bodies -possibly thousands - were buried in mass graves or left in the bush for scavengers. Unable to return to occupied and destroyed villages, many families from both sides have failed to properly bury their dead. Counter-attacks followed a similar modus operandi. These are descriptions of attacks by some of the victims:

"They came dressed in sports shirts early in the morning, and some had animal skins round their heads. They carried a lot of arrows. There were hundreds of fighters. They started first in the village

with machetes and burnt houses. If you ran into the bush, you would be hit with arrows. Some of us managed to get back later and bury the dead but some of the bodies had been burnt in the houses, and some had been cut up. They take the heart, the sex, the tongue and the hands of the dead.”

[Displaced Hema interviewed in Drodro, after Lendu attack on Buyi village in July 1999].

“The attackers came early on Sunday morning and killed more than 80 people in two villages, using machetes and arrows. There were hundreds of Hema with Ndo Okebo. First they sent a letter saying they will attack us. They started the attack by encircling the village and blowing horns. Many were injured and we brought people to hospital, but we have no medicine.” [Lendu survivor interviewed in Saliboko, describing a 15 January 2000 Hema attack].

Ugandan soldiers concur that thousands of fighters group together for an attack. Mostly the attackers are adult male, but include boys as young as ten and occasionally women. Victims are often trapped in their houses early in the morning and killed as they run for the bush, or tracked down in the bush with arrows and machetes. Many victims describe how the attackers bang on the doors of houses shouting an alert, then kill as people run out of the house.

The number dilemma

There are no reliable figures of dead or injured on each side. A UN assessment mission to Djugu in October estimated over 100,000 displaced and said estimates of the dead ranged from 5,000-7,000. More massacres have taken place - on a monthly basis - up to February since that figure was established as the upper estimate.

That figure and allegations of “genocide” provoked a reaction from RCD-ML authorities in January, who

said no more than 2,000 had been killed. But leader Ernest Wamba dia Wamba admitted in February that “numbers were estimates”, and “around 4,000” had been killed. Some humanitarian representatives in the field said 7,000 was now an accepted figure, and the number of dead could be greater.

Although there are no reliable figures on the numbers of dead on each side, there are certain patterns of hospitalisation and injuries. The vast majority of victims presently hospitalised with gross machete wounds and traumatic amputations are Hema. Hospital staff do not keep records, but say that the early victims were overwhelmingly Hema. Bunia hospital, on the other hand, has received more Lendu victims with bullet wounds. There are six such cases since January 2000, including small children, attributed to attacks by security forces. One international humanitarian organisation warns that Lendu victims may not be brought into town and are more likely, particularly with bullet wounds, to remain in the bush.

end part one

**Get latest reports in your inbox.
Subscribe to email alerts**


Share this report

Join the discussion

advertisement

0 Comments

Sort by Oldest

 Add a comment...

Facebook Comments Plugin

**Cela a supprimer m
hallux**



Une méthode oubliée de nos an
qui supprime les hallux en un ter
record!

Hallu Motion Lire la s

advertisement

	<p>Cartouche C525/526B/CL pour CANON Pixma MG5...</p> <p>21,64 €</p> <p>Acheter</p>	<p>Cartouche PG5/CL8CLRXL pour CANON MP 510</p> <p>12,97 €</p> <p>Acheter</p>	<p>Cartouche T180140 pour EPSON Expression Home X...</p> <p>10,60 €</p> <p>Acheter</p>	<p>Cartoi P3KE71B/C EPSON C</p> <p>17,8</p> <p>Ache</p>
--	---	---	--	--

Get the inside story

Enter your email address to sign up for updates with our latest news and reports.

[Sign up](#)**The inside story on emergencies**[About us](#)[Meet the team](#)[Our partners](#)[Most popular](#)[© All Rights Reserved](#)[2016](#)[Privacy](#)[Reprints](#)**Themes**[Aid and Policy](#)[Conflict](#)[Environment and](#)[Disasters](#)[Food](#)[Health](#)[Human Rights](#)[Migration](#)[Politics and](#)[Economics](#)**Regions**[Africa](#)[Americas](#)[Asia-Pacific](#)[Europe](#)[Middle East](#)[Global Issues](#)**Follow us**

Groupe Justice et Libération

Association chrétienne de défense des droits de l'homme

(KISANGANI)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Annexe 3.8

BERNARD-KALOMBOLA-LISENDJA-DONA

PRESIDENT FONDATEUR DE L'ASB

FONDS DE SOLIDARITE DES VICTIMES

GUERRES DE LA PROVINCE ORIENTALE

A KISANGANI

081 291 4408

LA GUERRE DES ALLIES A KISANGANI

(du 5 mai au 10 juin 2000)

ET LE DROIT A LA PAIX

12^e AVENUE, N° 3 / C / TSHORO

An. des Erables, N° 27, Commune de la Mukiso, Kisangani (RDC)

Tél. 873.768.014.330 ; Fax 873.768.014.332.

INTRODUCTION

Depuis le 2 juin 2000 la République Démocratique du Congo (RDC) a totalisé vingt deux mois d'une guerre initialement amorcée par un mouvement politico-militaire dénommé *Rassemblement Congolais pour la Démocratie* (RCD) contre le Gouvernement Central. Depuis lors, la rébellion s'est démembrée en deux branches, le RCD et le MLC, respectivement parrainées par le Rwanda et l'Ouganda. Le RCD s'est lui-même fractionné en deux ailes (RCD/GOMA et RCD/KISANGANI ou RCD/ML) dont la deuxième fonctionne sous le parapluie ougandais.

Les divergences entre poulains n'étaient en fait que le reflet des divergences entre parrains. Ceux-ci, qui se sont déjà militairement affrontés à Kisangani au mois d'août 1999, ont réitéré leur exploit dans la même ville successivement le 05 mai 2000 et du 05 au 10 juin 2000. Ce sont ces exploits, si exploits il y a, que le *Groupe Justice et Libération*, Association des Droits de l'Homme basée à Kisangani, veut décrire dans ce document¹, le sixième qu'il publie depuis le début de la guerre.

Le présent document, qui couvre la période du 5 mai au 30 juin 2000, comportera trois parties à savoir : la description des événements, leur traitement au regard des Droits de l'Homme, enfin une appréciation suivie de quelques recommandations.

Notre Groupe étant une Association des Droits de l'Homme, notre lecture et notre appréciation des événements relatifs à ce qu'il est convenu d'appeler la **Bataille du 5 mai** et la **Bataille des six jours**, se feront à travers le prisme des violations des Droits de l'Homme ; le **Droit à la Paix** constituera notre principal cadre d'approche.

I. LES FAITS

Vendredi 5 mai. Il est 3 h 30' du matin. Des détonations inhabituelles réveillent de leur paisible sommeil les habitants de Kisangani, désarçonnés mais non autrement surpris. En effet, ils s'y attendaient depuis quelques jours car rien ne cachait plus le paroxysme de la tension entre les armées du Rwanda et de l'Ouganda.

A Kisangani, la préparation à la session de l'Examen d'Etat dominait l'actualité. La situation politique dans le pays était marquée par la visite de la

¹ Depuis le début de la Guerre déclenchée le 2 août 1998, Le *Groupe Justice et Libération* a déjà publié 5 documents qui ont respectivement porté sur : « *Les 45 premiers jours de la Guerre* », « *Les conséquences politiques et socio-économiques* », « *Les droits des peuples* », « *Le Droit Humanitaire International* » et « *La Guerre des Alliés en RDC et le droit à l'autodétermination du peuple congolais* ».

délégation onusienne à Kinshasa, venue négocier la tenue du dialogue inter-congolais et la possibilité de déploiement de la force de maintien de la paix. Le Gouvernement de Kinshasa, qui avait refusé d'adhérer aux propositions de M. KITUMINE MASIRE, médiateur du conflit congolais, propositions qui entrevoyaient, entre autres, la tenue du dialogue inter-congolais dans un pays africain autre que la RDC, avait, à cette occasion, assoupli certaines de ses conditions.

A. LA SYNERGIE POUR LA PAIX (SYPA)

La population à Kisangani vit au rythme de la *Synergie pour la Paix*, en sigle SYPA. ***Synergie pour la Paix* est un cadre de travail regroupant une vingtaine d'associations de la Société Civile : Droits de l'Homme, Education Civique, Développement, Groupe de Femmes, Syndicats, Groupes d'Eglise, Cadres de recherche, Jeunes, Associations culturelles, etc.**

La SYPA organise depuis le mois de février une série d'activités en faveur de la paix : sensibilisation des milieux scolaires et universitaires, vulgarisation de l'*Accord de Lusaka*, sessions de formation sur la résolution pacifique des conflits, publication de textes littéraires sur la paix, activités sportives, théâtrales et musicales à l'issue desquelles des prix de paix sont octroyés, émissions radio et télédiffusées, distribution de tee-shirts avec mention "*Tous pour la paix*", etc. Toutes ces activités ont eu un impact considérable dans la ville où visiblement le peuple est fatigué d'une guerre inutile et absurde.

Les responsables politiques et militaires ont soutenu la campagne de la SYPA en faveur de la paix. Ils ont pris part à toutes les activités auxquelles ils étaient invités. Ils ont même contribué financièrement à la réussite du Tournoi de football pour la paix.

C'est à ce moment précis où tous, politiciens, militaires et civils, expriment de plus en plus publiquement leur désir de paix, que les Alliés de la rébellion décident de se tirer dessus.

B. TOPOGRAPHIE DE KISANGANI

Pour mieux comprendre les derniers événements, une petite description de la ville de Kisangani est nécessaire.

Kisangani est une presqu'île² située entre le Fleuve Congo (sud de la

² Etymologiquement, le nom *Kisangani* est composé d'un substantif swahili «*akisanga*» qui signifie «île» et du suffixe locatif «*ni*» qui signifie "dans", "sur". etc. Kisangani veut donc dire "sur l'île".

ville) et les Rivières *Tshopo* (nord de la ville) et *Lindi*. La *Tshopo* se déverse dans la *Lindi*, affluent du Fleuve à la limite nord-ouest de la ville. On parle habituellement des quartiers *Rive Gauche* et *Rive Droite* par rapport au Centre-ville situé sur l'île.

La *Rive Gauche* est une extension de la ville sur la rive gauche du Fleuve, et la *Rive Droite* est un arrondissement de la ville sur la rive droite de la Rivière *Tshopo*. La *Rive Gauche* constitue une commune urbaine au sud de la ville ; on s'y rend par bac (quand il y a du carburant) mais régulièrement par pirogue à moteur ou à pagaiés. La *Rive Droite* est un quartier de la Commune *Tshopo* au nord de la ville à laquelle elle est reliée par le pont sur la *Tshopo* ; c'est la porte menant à BUTA.

Kisangani a deux aéroports, l'Aéroport International de *Bangboka* situé à l'est de la ville, et l'Aéroport de *Simi-Simi* situé à l'ouest.

Six routes désenclavent Kisangani : Route de BUTA, passant par le Pont sur la *Tshopo*, Route de l'ITURI, Route de LUBUTU, Route d'UBUNDU (en amont du fleuve), Route d'OPALA (longeant en aval la rive gauche du Fleuve), Route de YANGAMBI (longeant en aval la rive droite du Fleuve) vers BUMBA.

C. CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS DEPUIS LE 31 AOUT 1999

Les affrontements des mois de mai et juin 2000 sont la suite logique d'une série de faits qui sont advenus depuis le 31 août 1999, date où le RCD a signé l'*Accord de Cessez-le feu* de Lusaka.³

Rappelons que cette signature a été activée au lendemain des affrontements armés entre les troupes rwandaises et ougandaises du 14 au 17 août à Kisangani. **Si la signature de l'Accord a quelque peu colmaté les brèches, elle ouvrirait néanmoins la porte à un nouvel affrontement, tant les frustrations ont été profondes.** La succession des événements nous le montre à suffisance :

- **31 août 1999** : signature de l'*Accord de Lusaka*⁴ par 50 membres fondateurs du R.C.D.
- **01 septembre 1999** :
 - marche de la paix organisée à Kisangani par le Gouverneur de Province qui annonce la fin des hostilités;
 - libération de MM. OLENGA, KOSEKE et TABIN, arrêtés au D.S.R. (Département de la Sécurité et des Renseignements) sous le prétexte

³ Le 31 août est aussi la date de publication de notre dernier document portant sur la « *Guerre des Alliés et le droit à l'autodétermination du peuple congolais* ».

⁴ Le Rwanda et l'Ouganda sont signataires de cet accord.

d'intelligence avec les éléments ougandais autour de la *Guerre des trois jours*;

- **02 septembre 1999** : les soldats ougandais quittent les installations de la SOTEXKI pour la FORESTIERE. Plusieurs unités ougandaises iront camper à *Bafwasende*, à 260 Km de Kisangani, Route de l'ITURI.
- **05 septembre 1999** : rencontre entre la SOCIPO (*Société Civile de la Province Orientale*) et la délégation du RCD/Goma conduite par M. BENE KABALA, chef de département à l'Urbanisme, Habitat et Titres Fonciers. La délégation du RCD a reproché à la Société Civile sa tiédeur envers la rébellion. La même délégation fait retomber la responsabilité de la *Guerre des trois jours* sur la population qui, selon elle, n'avait pas voulu écouter les avertissements du RCD, avertissements selon lesquels la population devait s'abstenir de suivre les partisans de M. WAMBA. "D'ailleurs, concluait le chef de la délégation, cela se répétera en cas de récidive".
- **06 septembre 1999** : Organisation par les éléments de la Police Nationale d'une marche de Paix pour saluer la signature de l'*Accord de Lusaka* par le RCD.
- **19 septembre 1999** : dans le cadre des Accords de *Mweya* en Ouganda, les soldats congolais et rwandais quittent le territoire de *Banalia* pour Kisangani, à la grande satisfaction de la population de cette localité.
- **Du 22 au 25 septembre 1999** : séjour à *Banalia* d'une mission du G.J.L (*Groupe Justice et Libération*) qui a été mise au courant des faits suivants :
 - à *Tambelo* (52 km de Kisangani) assassinat d'une femme par un élément de l'ANC qui avait volé dans sa maison.
 - assassinat à 21 km de *Banalia* sur la route de *Panga* d'un *tolekiste* (chauffeur de vélo-taxi) par un policier. Ce dernier avait exigé du *tolekiste* une somme de 500.000 NZ à titre d'effort de guerre. Le pauvre, qui ne disposait que de 200.000 NZ, a été abattu de quatre balles. La population de *Banalia* s'est révoltée et a exigé que le soldat coupable soit fusillé publiquement.
 - vol de 2 motos de l'UNICEF (à la disposition du service de vaccination) par quatre éléments de l'ANC sur la route de *Panga*. Ils ont en outre ravi la moto d'un particulier et commis plusieurs actes d'exaction à l'endroit de paisibles citoyens et commerçants.
- **25 septembre 1999** : une rumeur, relayée par la radio RTNC, annonce l'entrée imminente des *May May* à Kisangani. La ville est restée paralysée (magasins, bureaux, marchés fermés), toutes les activités ont été suspendues.
- **27 septembre 1999** : une délégation parlementaire rwandaise séjourne à Kisangani pour dissuader la population d'organiser les élections populaires à tous les échelons de l'administration Territoriale (Gouverneur, Vice-Gouverneur, Bourgmestres, Chefs de quartiers, etc.), élections prévues par les Accords signés à *Mweya* entre les Présidents rwandais et ougandais après la *Guerre des Trois Jours*. Les notables et autres représentants de

ANC : abréviation de Armée Nationale Congolaise (appellation des rebelles congolais dépendant du RCD/Goma).

certaines associations refuseront, effectivement, par une déclaration, l'organisation desdites élections. Le RCD aussi, par la voix du Gouverneur, rejettera la tenue de ces élections.

- **30 septembre 1999** : les soldats ougandais venus de *Buta* occupent *Banalia* et y installent les autorités politico-administratives du MLC.
- **02 octobre 1999** : annonce de la création du RCD/ML du Professeur Ernest WAMBA dia WAMBA et publication de son équipe gouvernementale avec onze Commissaires.
- **11 octobre 1999** : réunion à *Kampala* de la *Commission Militaire Mixte* prévue par l'*Accord de Lusaka*.
- **15 octobre 1999** : réunion à *Lusaka* de la *Commission Politique* prévue par le même Accord.
- **17 octobre 1999** : départ obligatoire pour *Kigali* de plus de 500 personnes (cadres administratifs, étudiants, *tolekistes* et chômeurs, etc.) parmi lesquelles le Maire de la ville et ses adjoints, les bourgmestres des communes et leurs adjoints, les chefs des quartiers. Le motif prétendu du voyage est un séminaire sur la gestion. A leur retour à *Kisangani* après un mois, ils annonceront qu'ils avaient en fait suivi une formation politico-militaire au Rwanda.
- **Jeudi 02 décembre 1999** : l'armée ougandaise prend possession de *Bengamisa* (58 km de *Kisangani*) et y installe les autorités administratives du MLC.
- **Mercredi 15 décembre 1999** : circule à *Kisangani*, à l'intention des membres de la Société Civile, l'information relative à la tenue à *Kinshasa* en mi-janvier d'un forum nommé *Consultation Nationale*.
- **Samedi 18 décembre 1999** : le Professeur WAMBA destitue, par décret, Mme Adèle LOTSHOVE de ses fonctions de Gouverneur de *Kibali-Ituri* et la remplace par M. Ernest URINGI.
- **Mardi 21 décembre 1999** : mise en place à *Kabale*, en Ouganda, d'un Front Commun de la Rébellion, constitué des trois mouvements rebelles MLC, RCD et RCD/ML et ceci en présence des représentants des gouvernements rwandais et ougandais.
- **Samedi 25 décembre 1999** : un avion *Ilouyichine*, en provenance de *Kampala*, affrété par l'armée ougandaise, atterrit à 14 H 30' à l'aéroport international de *Bangboka*. A son bord, trente-six (36) sacs contenant une importante somme d'argent en coupures de 20 et 100 Francs Congolais, équivalant à près de 600.000 \$ U.S. Le colis est convoyé par Monsieur MAMADOU, sujet malien, qui travaille pour le compte de la Maison d'achat de diamant "VICTORIA". La Maison VICTORIA, dirigée par Monsieur TALAL, de nationalité libanaise, est sous la protection ougandaise. C'est pourquoi une équipe de militaires ougandais est venue, sous le commandement d'un Colonel, escorter les sacs d'argent. Le service du D.S.R. en poste à l'aéroport a saisi un sac. Alertés, les militaires Ougandais ont mis sens dessus dessous les services du D.S.R. à l'aéroport et ont tabassé et dévêtu Madame Nicole NDOLO, adjointe au Chef de Poste, qui était enceinte. Ils ont ensuite poursuivi et arrêté MM. Claude UBINDI et Lucien OMEYANGA, qui avaient

dénoncé la contrebande. Les prisonniers ont été acheminés à Kasese (en Ouganda) pour être jugés. Ils y sont restés pendant trois semaines.

- **Mercredi 5 janvier 2000** : les troupes ougandaises, venues de *Bengamisa*, s'installent à 36 km de Kisangani.
- **Semaine du 17 au 22 janvier** : en présence du Gouverneur de Province, conférence de restitution de la rencontre de KABALE tenue par MM. Frédéric ESISO et Jean Pierre LOLA, respectivement Chef du Département de l'Enseignement Supérieur et chef du Département Adjoint des Transports et Communications. Au cours de cette restitution, ils annoncent la tenue à Kisangani, le 04 février 2000, de la réunion du Forum des Leaders de la Rébellion.
- Linogeage du Vice-Gouverneur Justin YOGBAA à qui sont reprochés sa tiédeur envers le RCD et la mauvaise gestion de l'affaire d'argent frauduleux du 25 décembre 1999.⁶
- **Samedi 22 janvier 2000** : les autorités du RCD décident de convertir en *Centre de formation des policiers* le Camp militaire *Kapalata* (9 km de Kisangani), abandonné par les éléments ougandais au lendemain des Accords de *Mweya*, à la suite de la *Guerre des Trois Jours*.
- **Jeudi 27 janvier 2000** : ouverture solennelle du *Centre de formation des policiers* de *Kapalata* par une prise d'armes, à l'occasion de laquelle le Gouverneur a présenté ses deux adjoints, MM. Jean-Pierre LOLA KISANGA et Maurice ABIBU SAKAPELA, ainsi que le nouveau directeur du DSR, M. MUJSA KITOKO. Le *camp Kapalata* n'étant pas encore habitable, les policiers n'y sont pas restés ce jour-là.
- **Vendredi 28 janvier 2000** : pour contrer le projet du RCD, des éléments ougandais, à bord de quatre camions, viennent chaque jour du Camp FORESTIERE pour travailler à la réfection du *camp Kapalata*.
- **Dimanche 30 janvier 2000** : le Gouverneur de Province demande à la population de Kisangani, à travers l'émission *Vie et Société* de la RTNC, de protester contre la tenue à Kisangani de la réunion du *Forum des Leaders* de la rébellion. La date et le lieu de la réunion avaient été décidés à la rencontre de *Kabale*. D'après le Gouverneur, la présence de M. WAMBA à Kisangani entraînerait des troubles dans la ville.
- **Mercredi 02 février 2000** : Conférence de presse organisée à l'*Hôtel Congo Palace* par *Visa Province Orientale*⁷, les *Notables*, les *Leaders Politiques* et de la *Société Civile*⁸ pour protester contre la tenue à Kisangani de la réunion du Forum des Leaders des trois factions de la rébellion prévue lors de la dernière réunion de *Kabale* en Ouganda. La raison principale invoquée est que la présence de M. WAMBA à Kisangani serait synonyme de trouble et

⁶ Voir Chronologie des événements : 25 décembre. Plus tard, M. YOGBAA a été nommé Chef du Département Adjoint des Transports et Communications.

⁷ *Visa Province Orientale* est une ONG dont la spécificité n'est pas très bien connue du moins sur le plan de la classification habituelle des ONG de la Société Civile en Droits de l'homme, Développement, Syndicaux, Presse, Femmes, etc

⁸ *Les Leaders Politiques et de la Société Civile* est un forum qui réunit quelques citoyens s'estimant leaders sur le plan politique et associatif.

peut-être cause d'une nouvelle guerre entre les rwandais et les ougandais. Les autorités provinciales du RCD/Goma ont repris ce message à leur actif pour le répercuter à leur hiérarchie. Ainsi la réunion n'a pu se tenir à Kisangani.

Vendredi 04 février 2000 : des éléments ougandais venus du point kilométrique 36 occupent le Camp Kapalata et le rebaptisent « Lumumba Training Center ».

Lundi 07 février 2000 : les troupes ougandaises interdisent l'accès du Camp Kapalata (Lumumba Training Center) aux policiers venus se présenter pour une prise d'armes sur ordre des autorités du RCD.

Dimanche 13 février 2000 : après plusieurs tractations, la délégation de la Société Civile de la Province Orientale est autorisée à se rendre à Kinshasa pour prendre part aux travaux de la Consultation Nationale.

Mercredi 01 mars 2000 : les cadres politiques et politico-militaires du RCD/Goma de la Province Orientale organisent une marche à travers les artères de la ville, réclamant la destitution de toutes les autorités provinciales pour mauvaise gestion. Au *gouvernorat*, M. MUDUMBI, Chef de Département de l'administration du Territoire, les reçoit à l'extérieur et leur adresse des mises en garde. Quelques heures après, M. MUDUMBI suspendra toutes les activités du RCD à travers la Province Orientale. Cette mesure sera ensuite levée par M. MENDE, Chef de Département à la Mobilisation, Propagande, Jeunesse et Sports, lors de son séjour à Kisangani.

Dimanche 05 mars 2000 : on signale la présence à Kisangani du Commandant ougandais Kazini et du congolais Tango Tango⁹ venus, a-t-on dit, débaucher ceux de l'ANC. Le Gouverneur de Province et le Commandant Tango Four¹⁰, de la 7^{ème} Brigade déclarent Tango Tango « *persona non grata* » à Kisangani pour le motif qu'il était déserteur de l'ANC. Ils menacent quiconque le garderait chez lui. M. MENDE, qui séjournera quelques jours plus tard à Kisangani, reprendra les mêmes menaces sur les ondes de la Radio Nationale. Curieusement, Tango Tango se promène librement, quoique sous escorte ougandaise, dans les rues de la ville.

Du lundi 27 mars au mercredi 29 mars 2000 : à l'issue de la 3^{ème} réunion des Gouverneurs de Province tenue à Goma, il est décidé que toutes les autorités territoriales cumulent leurs fonctions avec celles de responsable numéro un du mouvement, comme à l'époque du M.P.R. Ainsi, par exemple, le Gouverneur de Province devient en même temps Président Provincial du RCD.

Mercredi 03 mai 2000 : marche de colère organisée par le RCD contre la présence ougandaise dans la ville de Kisangani. Les activités sont de façon

⁹ Le Général KAZINI commandait les troupes ougandaises lors la Guerre des trois jours. Tango Tango est un nom de code de William BALENGELE, ancien commandant de la 7^{ème} Brigade, à Kisangani. Il a été destitué et relégué à GOMA après la Guerre des trois jours pour n'avoir pas exécuté des ordres de la hiérarchie du RCD. Evadé de Goma, il s'est réfugié en Ouganda où il entretient des relations avec le RCD de M. WAMBA.

¹⁰ Tango Four ou Tango Fort, Gabriel AMISI de son vrai nom, a remplacé Tango Tango au poste de Commandant de la 7^{ème} Brigade après la Guerre des Trois jours.

informelle suspendues dans toute la ville de Kisangani pour obliger la population (élèves, étudiants, fonctionnaires, vendeurs et autres opérateurs économiques) à manifester son mécontentement contre la présence des soldats de l'UPDF qui « s'apprêtaient à détruire la ville ». En fait, les manifestants, au lieu de suivre les directives des organisateurs, ont réclamé le départ des ougandais et des rwandais. La marche s'est achevée devant le Bureau du Président Provincial du RCD et Gouverneur de Province à qui un cahier de charges contre les ougandais a été remis. La RTNC à travers l'émission *Congo Nouveau* (une émission spécialisée du RCD) a repris durant toute sa tranche, des propos discourtois contre l'UPDF.

Judi 04 mai 2000 : les soldats de l'UPDF en faction à la rive droite de la *Rivière Tshopo* interdisent, à partir de 11 h 00', le retour à la rive gauche (de la *Tshopo*) de tous les *Boyomais*¹¹ ayant traversé pour diverses raisons (vendeurs, commerçants, élèves et même ceux qui sont allés enterrer leurs morts au cimetière de la Rive Droite).

C. POSITIONS RESPECTIVES DES ARMEES

Avant les affrontements du 05 mai, la ville est coupée en quatre aires : le nord, le sud, l'est et l'ouest.

L'armée ougandaise (soldats et officiers) occupe l'extrémité est (Aéroport de *Bangboka* et Camp FORESTIERE) ainsi que le nord (*Rive Droite* : Camp *Kapilata*). Les ougandais ont une base arrière à *Bafwasende* (260 km sur la route de *l'Ituri*) ainsi qu'à *Buta* (300 km de Kisangani), devenu le centre principal de ravitaillement. En fait toute la route de BUTA (du *Pont Tshopo* jusqu'à *Buta*) est parsemée de positions ougandaises (Km 36, *Bengamisa*, *Bancilia*, *Kole*, etc.).

L'armée rwandaise occupe l'ouest (Aéroport de *Simi-Simi* jusqu'à la *Lindi* et le sud (*Rive Gauche* : Camp *Lukusa*), contrôlant ainsi les routes menant à *Isangani*, à *Opala* et à *Ubundu*. Elle occupe tout le centre-ville sous supervision de l'ANC. Les bâtiments de la RTNC, de l'Office des Routes, etc. hébergent les soldats tandis que les officiers logent dans des résidences de particuliers au centre ville, notamment au *Building Lengema*. Les rwandais ont une base arrière à *Lubutu* avec détachement à *Warie-Rukula* (58 km de Kisangani).

La branche congolaise du RCD d'obédience rwandaise occupe le Centre-Ville (*Camp Ketele*) et la *Rive Gauche* (Camp *Lukusa*).

D. PREPARATIFS

C'est depuis le 1^{er} mai que, tout en le niant dans les médias, les troupes rwandaises et ougandaises ont mis la dernière main aux plans de guerre en vue

¹¹ *Boyomais* signifie habitant de la ville de Kisangani, dénommée aussi *Boyoma*.

des affrontements directs.

- **Lundi 1^{er} mai** : une compagnie ougandaise stationnée au Km 36, route de BUTA, arrive au Camp *Kapalata*. Avec cette compagnie se trouvent des centaines d'éléments congolais de la DSP¹².
- **Mardi 2 mai** : les éléments rwandais inspectent la rive gauche de la rivière *Tshopo* et y prennent progressivement position sur une distance de 20 km.
- **Mercredi 3 mai** : le Commandant *Tango Four* (ou *Tango Fort*), de la 7^{ème} brigade (côté congolais) informe la population d'essais de tirs à l'arme lourde au cours de la journée du jeudi.
- **Jeudi 4 mai** : les deux armées sont face à face au *Pont Tshopo*, chacune occupant une rive. Les civils peuvent passer de la Rive Gauche (position rwandaise) vers la rive droite (position ougandaise) de la Rivière mais il n'y a pas de mouvement inverse. La population s'inquiète et certains refusent de traverser pour ne pas être coincés. L'armée ougandaise ordonne à la population de la Rive Droite de déménager d'au moins 7 km, sur la Route BUTA. Les essais ont effectivement lieu pendant 2 heures de 12 h 00' à 14 h 00 et sont opérés à partir de la rive gauche du Fleuve. Les ougandais ne laissent plus sortir les citoyens congolais en déplacement à la Rive Droite. Toute la population est déplacée jusqu'au km 20. L'armée ougandaise campe sur ses positions à la *Rive Droite* et autour de l'Aéroport de *Bangboka* ainsi que sur la Route de *l'Ituri* et *Lubutu*. De leur côté, en plus de leurs positions traditionnelles, les militaires rwandais et congolais se déploient aux points suivants au Centre-ville : Km 6 et toute la Commune de *Kabondo*, Grand Séminaire, *Maison Comboni*, *Maison Deo-Soli*, Usine de traitement des eaux (REGIDESO), *Bralima* et *Unibra*, Centrale thermique de la SNEL, *Sotexki*, plusieurs artères de la Commune *Makiso* (Centre-Ville), le marché LITTOYI, le marché DJOUBAIN à *Pumuzika*. Ce même jour, les autorités politiques et administratives du RCD déménagent de leurs résidences. Plusieurs traversent le Fleuve pour passer la nuit à la Rive Gauche. Les militaires congolais de l'ANC se mobilisent à partir de 19 h 00' autour du Commandant *Tango Fort* dans les bâtiments de l'Etat-major (au Centre-ville).

E. AFFRONTEMENTS

Les affrontements entre les armées du Rwanda et de l'Ouganda ont été entrecoupés de trêves et de négociations.

LA BATAILLE DU 5 MAI

Vendredi 5 mai : à 3 h 30 du matin, des tirs à l'arme lourde interrompent

¹² DSP : Division Spéciale Présidentielle de l'armée de M. MOBUTU, combattant dans les rangs des rebelles dirigés par M. BEMBA.

le sommeil de la population qui se contente de se terrer chez elle. L'origine de ces tirs est encore difficile à déterminer. A 4 h 00', trois fortes détonations sont localisées vers le terrain de football du Grand Séminaire où campent les troupes rwandaises. Les militaires rwandais et ougandais de la *Commission Militaire Mixte* qui patrouillaient se tirent dessus au Camp *Ketele*. Le même scénario se passe dans la zone de l'Aéroport de *Bangboka* où deux voitures militaires ont été atteintes à la roquette. Les détonations continuent sans arrêt jusqu'à 6 h 30'. Le tracé lumineux que dessinent les projectiles de chaque tir dans le ciel ténébreux ainsi que la résistance sonore de la trajectoire focalisent les positions d'attaque et de lancement de part et d'autre de la *Rivière Tshopo*, du Fleuve Congo et de la Zone des deux aéroports. Après une brève accalmie, vers 8 h reprennent les tirs à l'arme lourde, légèrement accompagnés du crépitement d'armes automatiques (de 10 h 00' à 11 h 00'), jusqu'à 16 h 30'. Un calme de mort règne sur la ville jusqu'à 22 h 00' quand retentiront des tirs à l'arme automatique pendant 5 minutes, autour du *Pont Tshopo* où les deux armées sont stationnées face à face. On a compté plus de 30 morts et 150 blessés parmi les civils. Des obus en quantité (autour de 250) sont tombés sur la ville et plus précisément aux endroits suivants : RTNC, Immeubles *Lengema*, SNEL, SEDEC, *Plankumu* (Sun Air), Cliniques Universitaires, Hôpital Général, Résidence officielle du Gouverneur (dépôt des munitions de l'armée rwandaise), Hôtel Trois Maisons, Paroisse Ste Marthe *Rive Gauche*, Quartier *Basoko*, Quartier *Mokili Doso*, Plateau *Boyoma*, *Kabondo*, Quartier *Pumuzika* et autres quartiers de la commune *Tshopo*. Le déroulement des hostilités était accompagné toute la journée par des commentaires belliqueux des deux radios, à savoir la radio RALI (Radio-Liberté) d'obédience ougandaise et la RTNC (la Radio officielle) d'obédience rwandaise. A 10 h 00', la RALI avait d'ailleurs annoncé la prise de la ville par les soldats de l'UPDF qui auraient mis en fuite ceux de l'APR. Quelques minutes seulement après, la RTNC annoncera que les combats continuaient et que la situation ne s'était pas encore éclaircie. A 12 h 15', trois fortes détonations sont entendues à la radio (RTNC) où les émissions se sont arrêtées brusquement pour reprendre à 17 h 00' avec le message du Gouverneur de Province appelant la population au calme et annonçant que les troupes du RCD contrôlaient toute la situation et poursuivraient les ougandais jusqu'au dernier élément. Le Gouverneur a aussi tenu les ougandais pour responsables des victimes humaines et dommages matériels. Ni le vendredi, ni le samedi, le CICR n'a été autorisé à circuler pour ramasser les corps et apporter assistance aux blessés. Depuis le 5 mai, le courant électrique n'arrive plus à la FORESTIERE ni dans la zone environnante occupée par les civils. Panne ou acte volontaire ? Les deux aéroports sont fermés.

- **Samedi 6 mai** : la journée relativement calme est principalement consacrée à l'inhumation des victimes, dont plusieurs dans les parcelles des familles. Une rafale à la mitrailleuse est entendue entre 10 h 00' et 10 h 30'. Dans la matinée, un avion est visé par des tirs de l'armée ougandaise. Vers 19 h 00' des éléments rwandais et congolais sont dépêchés à *Yangambi* par voie

fluviale pour aller contrer des ougandais qui seraient en train de contourner la ville pour amorcer une attaque par derrière. Deux barrières sont érigées sur la route de l'Aéroport de *Bangboka*, une au point kilométrique 6 contrôlée par l'armée rwandaise, une autre au Km 11 sous contrôle ougandais. La route est interdite aux automobiles.

Dimanche 7 mai : la population se rend timidement au culte en quête d'un réconfort. L'armée congolaise du RCD procède à des arrestations de congolais soupçonnés d'être en intelligence avec les ougandais ou tout simplement ne partageant pas l'idéologie et la vision du RCD : M. Thomas KABULUKU (Directeur de Congo SEP), M. Bovic KATUMBAYI (Ancien agent de Congo Air Lines), M. Kas KASONGO (Gérant de Pétro-Congo & Elf), Dr Robert KABEMBA (Médecin-Directeur de la *Maison Médicale*). Il leur est communiqué une liste de 9 personnes sur laquelle figure le nom de l'Abbé Jean-Pierre BADIDIKE à qui on reproche d'avoir donné, sur les ondes de RFI et de la Voix de l'Amérique, une version des faits contraire à celle du RCD. Les interpellés ont été relâchés le lundi matin à 6 h 00' sans aucun procès, sur intervention des officiers rwandais.

- **Lundi 8 mai :**
 - o début de la session de l'Examen d'Etat dans un imbroglio indescriptible. Le nombre des cahiers d'items est insuffisant pour celui des élèves. Certains jettent des pierres sur les centres;
 - o l'émission Congo Nouveau de la RTNC menace l'Abbé Jean-Pierre BADIDIKE pour avoir accordé des interviews sur la guerre à des radios étrangères;
 - o des tracts signés par le *Groupe des Cinquante Sacrifiés*¹³ réclament le départ des troupes ougandaises et rwandaises et invitent la population à la résistance;
 - o le Maire de la Ville réunit tous les *agents territoriaux* de Kisangani (bourgmestres des communes, chefs de quartiers, cadres politico-militaires du RCD) pour leur demander de protester contre la présence des éléments de l'UPDF à Kisangani le jour où la délégation des Nations Unies arrivera dans la ville ;
 - o dix compagnies de l'armée ougandaise traversent - en amont du pont - la *Rivière Tshopo* au point kilométrique 24 de l'ancienne route de BUTA (cette route passe par le Grand Séminaire). Les rwandais renforcent leurs positions autour du Grand Séminaire et installent une unité d'élite dans la palmeraie.

- **Mardi 9 mai :**
 - o un accrochage a lieu entre les deux armées dans la zone de l'Aéroport de *Bangboka* et sur la route de *Lubutu* (entre 17 et 40 km). Des tirs à l'arme lourde sont entendus entre 1 h 00' et 3 h 00' du matin. Ces affrontements ont causé plus de 300 morts parmi les militaires.
 - o à 9 h 00', la RALI diffuse un communiqué de l'armée ougandaise qui enjoint à la population de quitter le Centre-ville dans les 50 minutes afin qu'elle procède au bombardement de la station de la RTNC. Naturellement la panique est générale ; militaires rwandais et congolais, administratifs, civils,

¹³ Ce groupe est inconnu à Kisangani.

cyclistes et automobilistes, vendeurs du marché. C'est la débandade. Le centre ville est vidé dans les 30 minutes, seuls restent sur place les curieux et quelques téméraires. La session de l'Examen d'Etat est perturbée, certains élèves ne passeront les examens qu'à 16 h 00' alors que leurs condisciples ont fini avant 12 h 00'. Entre-temps les militaires rwandais creusent des trous de fusiliers un peu partout dans les parcelles de la population civile. Des mouvements de militaires rwandais s'observent chaque soir, ils quittent la Rive Gauche du fleuve pour se rendre à l'*Immotshopo* et à la *Tshopo* du côté de la BRALIMA. A la *Rive Droite*, les ougandais interdisent aux habitants de rejoindre leurs demeures ; la population déplacée continue à passer la nuit dehors, bravant les intempéries et la faim.

Mercredi 10 mai :

- la MONUC/Kisangani reçoit le Gouverneur et son Conseil Provincial de sécurité ;
- par un communiqué diffusé sur la radio nationale, le Gouverneur réquisitionne les techniciens de la SNCC (Société Nationale des Chemins de Fer du Congo) pour finaliser les travaux de réparation de la locomotive desservant la ligne *Kisangani - Ubundu*. Le trafic sur cette voie ferrée est interrompu depuis plusieurs mois;
- l'armée ougandaise est amplement ravitaillée à partir de BUTA en hommes (beaucoup de congolais) et munitions. Des rotations d'hélicoptère sont régulières (3 par jour) entre BUTA et le Km 36. C'est par le trafic automobile que le point kilométrique 36 est relié au Camp *Kapalata*. La route de l'Aéroport de *Bangboka* (et non l'aéroport) est ouverte aux automobiles de 8 h 00' à 18 00' ; les passants sont systématiquement fouillés aux deux barrières (rwandaise et ougandaise).

Jeudi 11 mai :

- la mission de la MONUC annoncée n'est pas arrivée. La session de l'Examen d'Etat prend fin dans une atmosphère moins tendue que les deux premières journées;
- les troupes ougandaises stationnées à *Bumba* remontent le fleuve et prennent possession de la Zone de *Basoko* (260 Km de Kisangani) et y ins allent des autorités politiques et administratives d'obédience MLC.

Vendredi 12 mai :

- les délégués de la MONUC venant de Kinshasa atterrissent à Kisangani. Il est 16 h 12'. A 17 h 00', ils rendent visite au Gouverneur de Province (entouré de son Conseil de sécurité) à qui ils précisent leur mission, strictement limitée aux aspects militaires ;
- le Commandant KAZINI de l'UPDF adresse un ultimatum de 2 jours à l'APR pour quitter la ville;
- sur invitation de l'ONG Visa Province Orientale, un culte pour la paix est organisé sur la place des Martyrs ; les autorités politiques et administratives y ont pris part;

Samedi 13 mai :

- le train est dépêché à *Ubundu* (125 km de Kisangani) théoriquement (selon

la RTNC) pour chercher des denrées alimentaires et approvisionner la ville. Les rumeurs parlent plutôt d'une opération de récupération des militaires rwandais débarqués à *Lubutu* (245 km de Kisangani) pour venir prêter main forte aux troupes déjà présentes en ville. C'est le Vice-Gouverneur chargé de l'administration, Monsieur Maurice ABIBU qui inaugure la réouverture de cette ligne après plusieurs mois d'interruption;

- la MONUC continue sa mission et ses contacts militaires. Malgré l'insistance de la SYPA (*Synergie pour la Paix*) pour qu'ils reçoivent et écoutent les doléances de la population, les délégués de la MONUC refusent toute entrevue avec les civils en dehors du Gouverneur. La MONUC reçoit le Commandant de la 7^{ème} Brigade avec son Etat Major. Ce dernier exige que la MONUC limite la démilitarisation de la ville aux troupes étrangères.

Dimanche 14 mai 2000 : les Présidents ougandais et rwandais, réunis à *Mwanza* en Tanzanie, réaffirment leur volonté de démilitariser Kisangani.

Lundi 15 mai :

- l'*Hôtel-Restaurant Wagenia* est en flammes depuis 2 h 00' du matin. Cet incendie d'origine obscure a été précédé par un crépitement de balles à l'arme automatique au Centre-Ville, environ une heure avant qu'on ait vu les flammes. La *Synergie pour la Paix* (SYPA) a commis un avocat, en la personne de Me Firmin YANGAMBI, pour une enquête indépendante ainsi que la constitution des dossiers physiques de toutes les victimes de la guerre en vue de poursuites judiciaires et de réparation;

- la MONUC remet au Gouverneur le rapport de ses contacts et consultations concernant la démilitarisation de la ville. Le Gouverneur y répondra par un texte de 6 pages mettant en cause l'armée ougandaise dans tous les troubles survenus à Kisangani depuis plus d'une année. L'ANC, pour sa part, relayant les déclarations du Commandant Jean-Pierre ONDEKANE, affirme ne pas être concernée par la démilitarisation;

- la MONUC négocie le retour des civils retenus par l'armée ougandaise à la *Rive Droite*.

Mardi 16 mai :

- le Pont sur la *Tshopo* est ouvert, et les habitants de Kisangani qui étaient bloqués à la Rive Droite sont autorisés à rejoindre leurs familles. Sur la rive gauche du pont, ils sont systématiquement fouillés par les éléments congolais de l'ANC au grand mécontentement des officiers rwandais intervenus pour laisser les gens partir librement ;

- le *Groupe Justice et Libération* est saisi de l'arrestation de 19 femmes soupçonnées d'intelligence avec l'armée ougandaise.

Mercredi 17 mai :

- le Pont sur la *Tshopo* est de nouveau interdit d'accès, cette fois-ci dans les deux sens. La population de la *Rive Droite* reste déplacée entre les points kilométriques 13 et 22 et ne peut traverser le Pont;

- des militaires rwandais en position au Cimetière de *Kamba Kamba* refusent toute inhumation après 13 h 00'. Ils obligent pour ce faire les familles à creuser des tombes ne dépassant pas un mètre;

- la présence de soldats ougandais et congolais est signalée à *Yabwanza* (190 km de Kisangani et 70 km de *Basoko*)
- **Jeudi 18 mai :**
- *Synergie pour la Paix* (SYPA) réunit les associations membres pour examiner la situation de la guerre;
- le *Centre de Justice et Libération* signe un communiqué de presse condamnant l'insulte à la guerre, l'humiliation et l'injure facile distillées nuit et jour sur les antennes des radios RTNC et RAI;
- le Gouverneur, entouré de son conseil de sécurité, réunit les animateurs des émissions spécialisées du RCD pour les inviter à suivre la déontologie jour après jour et à ne plus verser dans la bassesse des injures et des appels à la violence. A la même occasion, il demande au Directeur de la RTNC, Monsieur Joseph FERRY, mis en congé par l'armée, de reprendre le service avec tout son staff régulier.
- **Vendredi 19 mai :** arrivée à Kisangani d'une délégation onusienne conduite par M. Charles PETRI du PNUD/Kinshasa. Cette délégation discute avec les autorités politiques et militaires sur les dangers de dérapage des émissions hostiles appelant à la haine et à la guerre.
- **Samedi 20 mai :**
- *Synergie Pour la Paix* écrit à la MONUC en réservant copies aux parties belligérantes pour suggérer **la tenue du Débat Intercongolais à Kisangani**. Dans ce cadre, Kisangani a besoin d'une neutralité politique devant arranger toutes les parties;
- le commandement militaire rwandais ordonne au Gouverneur de maintenir le "vaillant commandant MBUYI TSHIBWABWA" comme directeur intérimaire de la RTNC. Ce dernier s'est toujours illustré dans les attaques personnelles contre les adversaires du RCD et de l'armée rwandaise.
- **Dimanche 21 mai :** la population de Kisangani s'attend à de nouveaux affrontements entre les Alliés. Le déploiement des militaires, qui ont creusé les trous toute la matinée, a accrédité cette thèse. La rumeur fait état de l'atterrissage à *Kapalata*, à bord d'un hélicoptère *Puma*, du Président EMBA du MLC et de généraux *mobutistes*¹⁴ dont NZIMBI.
- **Lundi 22 mai :** les chefs d'Etat-major rwandais et ougandais signent le calendrier de désengagement de leurs troupes.
- **Mardi 23 mai :**
- arrivée à Kisangani, des chefs d'Etat-major des Armées rwandaise et ougandaise.
- en matinée, l'armée rwandaise, pour gêner l'armée ougandaise, donne l'ordre à la REGIDESO de couper l'alimentation à la Rive Droite. Le Directeur de la REGIDESO en informe la MONUC et le Gouverneur en précisant que toute coupure d'eau à *Kapalata* à partir de l'usine entraînera la rupture de l'alimentation en eau de la moitié de la ville, notamment les quartiers *Kabondo*, *Kibibi*, *Amexbois*, et le Plateau *Boyoma* où logent les officiers

¹⁴ Partisans de Mobutu.

rwandais.¹⁵

- le train dépêché à *Ubundu* est de retour. A son bord, point de militaires. Néanmoins, le reporter de la RTNC, Monsieur NANGAA, qui y avait accompagné le Vice-Gouverneur, dit avoir vu des militaires congolais venant à pied d'*Ubundu* en direction de Kisangani.

Mercredi 24 mai :

- le commandement militaire rwandais suspend la décision de couper l'eau à *Kapalata*;
- le journaliste NANGAA, au cours d'un reportage sur le déplacement du Vice-Gouverneur à *Ubundu*, signale des actes de pillage perpétrés par les soldats congolais entre *Ubundu* et Kisangani. Il est arrêté juste après l'émission et conduit au cachot du Bureau des Renseignements à l'Etat Major;
- en soirée l'Etat Major de l'ANC annonce à la population qu'elle se retire inévitablement de la ville selon les Accords signés avec la MONUC. Les militaires rwandais quittent quelques postes d'observation en ville, notamment à la RTNC.

Jeudi 25 mai :

- l'armée rwandaise réquisitionne la réserve en carburant de la société CONGO-SEP.
- une réunion entre l'APR et l'ANC tenue au quartier Général de l'APR (résidence Mokonda) recommande l'insertion des militaires de l'ANC dans la police pour les faire échapper à la démilitarisation.

Vendredi 26 mai :

- les militaires reprennent leurs positions habituelles. Le commandant *Tango Pour* réunit les policiers, anciens et nouveaux, au Camp PM et leur recommande la vigilance devant l'action de la MONUC qui pourrait être au service de leur ennemi;
- M. Roger LUMBALA, ancien Haut cadre du RCD/Goma, annonce sur les antennes de la RALI la création d'un nouveau parti politique, dénommé RCD/NATIONAL ; il en est le Président.

Samedi 27 mai :

- le *Pont Tshopo* est ouvert à la circulation,
- l'inhumation d'un étudiant mort par suite d'une injection hasardeuse de pénicilline tourne au drame, véhicules ravis et défoncés par les étudiants, passage moyennant paiement sur l'artère menant à l'université, passants molestés et blessés (par les étudiants); tout cela se passe sans aucune intervention de la police.

Dimanche 28 mai : le *Pont Tshopo* est fermé à la circulation. La population furieuse se défoule sur une voiture de la MONUC venue s'entretenir avec les militaires ougandais : certains éléments incontrôlés sont allés jusqu'à enlever des planches du pont, sous les yeux des militaires rwandais.

¹⁵ L'usine de traitement d'eau de la REGIDESO est située à 50 m du *Pont Tshopo* sur la rive occupée par l'armée rwandaise. A partir de l'usine, *Kapalata* partage la même voie d'alimentation que plusieurs autres quartiers de la ville.

- **Lundi 29 mai :**
 - o M. Jean MASUDI KAYUMBA, pasteur néo-apostolique de la commune de *Lubunga (Rive Gauche)* est assassiné pour avoir reconnu les militaires congolais qui étaient venus piller sa maison. La population en colère a traversé le fleuve avec le cadavre pour le présenter à la MONUC. Elle a été ensuite refoulée avant d'avoir pu atteindre le *Gouvernorat*. Après avoir repassé le fleuve, elle a mis le feu à la maison de la commune en signe de protestation;
 - o début des opérations de démilitarisation.
- **Mercredi 31 mai :** réouverture de l'aéroport de Bangboka aux vols civils.
- **Jeudi 1^{er} juin :** sur instigation du RCD, marche des femmes paysannes de *Mangobo* pour protester contre les exactions et viols dont elles sont victimes de la part des soldats ougandais dans leurs champs situés à la rive droite de la *Tshopo*. Les manifestantes ont terminé leur marche au bureau de la MONUC où elles ont présenté leurs doléances.
- **Samedi 3 juin :** fin de la démilitarisation de la zone 1 (aéroport de Bangboka et la Forestière). Cette opération concerne les soldats ougandais. Cependant, conformément aux accords, une compagnie ougandaise et une compagnie rwandaise sont installées à l'aéroport de Bangboka pour en assurer la surveillance.
- **Dimanche 4 juin :** le Commandant *Tango Four* visite la Forestière et l'aéroport de *Bangboka* et affirme que les troupes ougandaises ont effectivement quitté les lieux. Il demande aux travailleurs de la Forestière de réoccuper leur usine et de reprendre le travail. La RTNC diffuse le message du Gouverneur appelant tous les employés de l'aéroport à reprendre leurs activités.

LA BATAILLE DE SIX JOURS

Lundi 5 juin : en ce lundi matin, la ville grouille d'activité : école, marché, bureau, usine... A 9 H 45', du côté du Pont *Tshopo* deux coups de canon retentissent, immédiatement suivis de deux autres et du crépitement des armes automatiques. Aussitôt c'est la panique, les uns restant là où ils étaient, les autres se réfugiant là où ils pouvaient, d'autres enfin fuyant sous les balles. C'est le commencement du nouveau combat à l'arme lourde entre ougandais d'une part et rwandais, burundais d'autre part, appuyés par leurs alliés congolais respectifs. 45 minutes environ après les premiers tirs, l'eau et l'électricité sont coupées. La MONUC ordonne aux appareils stationnés à l'aérogare de *Bangboka* de décoller incessamment. Les tirs se prolongent toute la journée après une accalmie entre 11 h 00' et 12 h 00'. La progression des militaires ougandais est étonnante. Ils occupent une grande partie de la Commune de la *Tshopo* jusqu'à la 6^{ème} avenue et le Plateau *Noyoma* (rond point Combonien et Kilomoto), où les rwandais réussissent à les stopper.

Mardi 6 juin :

- les soldats ougandais, maîtres du quartier de *Pumuzika*, en évacuent les habitants, leur enjoignant de passer le pont *Tshopo* pour gagner la rive droite où ils sont établis. "Nous allons pilonner le quartier", disaient-ils. L'exode continuera tous les jours suivants ; le nombre des déplacés sur cette route de *Buta* peut être évalué à plus de 50.000 personnes, parties la plupart sans argent et presque sans bagages. Le même mouvement aura lieu au Campus Universitaire de *Kisangani* où plus de 3.000 personnes trouvent abri, à *Simi Simi* où l'on dénombre plus de 5.000 personnes, à *Yakusu* plus de 10.000, sur la route de *Lubutu* et dans d'autres sites plus de 25.000 ;
- un cessez-le-feu négocié par la MONUC n'est pas respecté. Des renforts rwandais arrivent en provenance de *Lubutu* et même de Kigali accompagnés par le chef d'état-major adjoint de l'APR, le Colonel KARENZI.

Mercredi 7 juin :

- une petite accalmie observée entre 8 h 00 et 10 h 00' permet à la population de souffler et même de croire à la cessation des combats. Vers 11 h 00' les combats s'intensifient et les ougandais occupent plus de la moitié de la commune *Tshopo* (jusqu'à la 1^{ère} avenue) .
- les officiers rwandais déclarent aux membres de la MONUC qu'ils ne sont plus en mesure d'assurer leur sécurité à la Procure des Missions où ils se sont réfugiés depuis le début des affrontements pour des raisons de communication. Ils leur demandent de quitter la ville.
- l'après-midi ainsi que toute la nuit se livrent des combats à l'arme lourde d'une violence rare. Environ 200 obus sont tirés par heure. La Cathédrale Notre Dame du Très Saint Rosaire jouxtant la Procure est touchée par un obus, ce qui déclenche un incendie.

Jeudi 8 juin : à New York, sous les auspices de l'ONU, un cessez-le-feu est signé entre les Ambassadeurs du Rwanda et de l'Ouganda. Il doit entrer en vigueur à 16 H 00 (heure de *Kisangani*). Pourtant, les affrontements continuent. Un obus tombe au campus universitaire de *Kisangani*. C'est alors la panique dans ce centre où des milliers de personnes ont trouvé refuge. Les militaires rwandais tirent à partir des résidences privées en changeant régulièrement de position pour ne pas être localisés par les ripostes ougandaises.

Vendredi 9 juin : un accord est conclu entre les états majors rwandais et ougandais pour le déploiement de la MONUC entre les belligérants à partir de 10 H 00'. Cette opération ne peut avoir lieu suite à l'intensité des affrontements. Des témoignages font état de tirs gratuits à l'arme lourde sur des maisons de particuliers.

Samedi 10 juin : à 20 H 00', la MONUC arrache un cessez-le-feu humanitaire de 24 heures allant du dimanche 11 juin à 8 H 00' au lundi 12 juin à 8 H 00'. Des civils sont abattus à *Pumuzika* alors qu'ils récoltaient des légumes dans un jardin. La Radio Liberté reprend ses émissions et ses appels à la guerre. Les militaires congolais et rwandais s'adonnent au vol et au pillage des biens dans les maisons abandonnées. Pour leur part, les

soldats ougandais ont raflé les volailles des habitants de la Tshopo au moment où ils occupaient les lieux.

- **Dimanche 11 juin** : c'est l'accalmie mais la population ne revient pas encore en ville car elle n'est pas certaine de l'arrêt des hostilités. Sur la 7^{ème} avenue *Tshopo*, trois militaires ougandais sont abattus à bout portant par une unité rwandaise. La RALI ordonne à la population de quitter la ville car les bombardements vont reprendre.
- **Lundi 12 juin** : la population déplacée sur la route de Buta revient en ville. Le CICR commence son opération d'inhumation et de désinfection, opération qui prendra plus d'une semaine.
- **Mardi 13 juin** :
 - la Société Civile sur initiative des associations des droits humains décrète trois jours de deuil ;
 - une délégation du RCD/GOMA conduite par M. ILUNGA visite la ville ;
 - le premier avion humanitaire atterrit à *Kisangani* avec quelques vivres ;
 - plusieurs personnes quittent la ville vers les routes de *Buta*, *Opala*, et *Yangambi* à raison d'une moyenne de 6.000 personnes par jour.
 - les étudiants organisent une marche de protestation contre le Rwanda et l'Ouganda qui s'achève au bureau de la MONUC où ils déposent un cahier de revendications. Celles-ci concernent le retrait immédiat des troupes rwandaises et ougandaises de l'ensemble du territoire national ainsi que l'implication plus active de la Communauté Internationale en faveur de la restauration de la paix au Congo.
- **Mercredi 14 juin** : la MONUC reçoit des renforts en personnel pendant que son commandant est sommé de quitter d'urgence *Kisangani* car sa vie est menacée par une des armées belligérantes.
- **Jeudi 15 juin** : la Société Civile organise une journée de recueillement et de commémoration des victimes et prolonge le deuil de 10 jours. Cela se passe à la *Tshopo* qui a été un des principaux champs de bataille. A titre symbolique, en hommage aux victimes, des gerbes de fleurs sont déposées au Rond Point de la 10^{ème} avenue.
- **Vendredi 16 juin** :
 - le Conseil de Sécurité vote la résolution 1304 ordonnant le retrait immédiat de *Kisangani* des troupes rwandaises et ougandaises et le départ de la RDC de toutes les troupes étrangères, mais sans précision de date ;
 - les autorités du RCD venues de GOMA reçoivent les militants des Droits de l'homme et certains acteurs de la Société Civile. Les discussions tournent autour de l'idée de **dépolitisation** soutenue par plusieurs associations ;
 - l'armée ougandaise interdit les vols dans l'espace aérien de *Kisangani*, un avion venu de GOMA est sommé de re-décoller.
- **Samedi 17 juin** :
 - l'armée rwandaise commence le désengagement de la ville notamment à partir de *Simi Simi* et du Plateau *Boyoma*. Les militaires congolais réoccupent certaines des positions rwandaises notamment sur l'ancienne route de BUTA ;

- une délégation de l'Union Européenne passe à peine quelques heures à *Kisangani* pour évaluer les dégâts et les besoins de la population.
- **Dimanche 18 juin** : L'armée ougandaise entame timidement son retrait du Camp *Kapalata*. Le mouvement d'exode de la population diminue sensiblement. L'ANC conforte ses positions le long de la Rivière *Tshopo* en prévention d'une attaque de l'A.L.C.¹⁶ de BEMBA.
- **Lundi 19 juin** :
 - les militaires ougandais assistés par la MONUC déminent le *Port Tshopo* : ils en extraient 18 mines antichars.
 - la Société Civile annonce son plan de dix actions en faveur de la paix. Les autorités locales du RCD y réagissent négativement. Des acteurs de la Société Civile sont interpellés.
- **Mardi 20 juin** :
 - la RTNC attaque la Société Civile et l'Eglise Catholique, en particulier certains prêtres, à cause de leur engagement dans les actions de paix ;
 - les militaires ougandais quittent tous le camp *Kapalata* conformément aux accords de démilitarisation de la ville et se dirigent vers *Banalia*.
- **Mercredi 21 juin** : on signale la présence de militaires ougandais dans la zone forestière du km 18 (route de *Buta*) ainsi que celle de rwandais et congolais au km 17 ancienne route de *Buta*.
- **Jeudi 22 juin** : le Conseil Provincial de Sécurité tient une réunion extraordinaire au cours de laquelle il est décidé d'arrêter ou d'expulser de la Province Orientale, certains acteurs de la Société Civile.
- **Vendredi 23 juin** : le Gouverneur de Province adresse un message à la population ; il avait aussi invité les associations à un entretien qui n'a pas eu lieu faute de participants.
- **Samedi 24 juin** : le RCD, par la voix du Gouverneur, réquisitionne la Station de *Télévision Boyoma* et l'immeuble qui l'abrite. Il s'agit dans les deux cas de propriétés privées de la Famille *Lengema*. De nouvelles autorités sont nommées à la RTNC avec un Comité Editorial composé d'un représentant de l'armée, de services de sécurité, du RCD et d'un journaliste de la RTNC. C'est le Gouverneur de Province qui procède à ces nominations alors que cette prérogative revient au P.D.G. de la RTNC.
- **Dimanche 25 juin** : arrivée à *Kisangani* des ambassadeurs de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Après un petit tour au centre-ville, ils rentrent à *Kinshasa*.
- **Lundi 26 juin** : dans la cour de *l'Hôtel Olympia* la Société Civile organise un culte pour clôturer les journées de deuil et de commémoration des victimes des affrontements.
- **Mardi 27 juin** : la Société Civile est saisie de la présence massive de militaires rwandais et congolais travestis en civil.
- **Mercredi 28 juin** : à la Rive Gauche, Mlle TSHITUKA, âgée de 17 ans, est abattue par des militaires congolais qui ont tenté de la violer et de subtiliser les biens de la famille. Son frère, mortellement touché, succombera aux

¹⁶ A.L.C. : Armée de Libération du Congo, la branche armée du M.L.C.

Cliniques Universitaires trois jours plus tard. Le corps de Mlle TSHITUKA a été présenté à la MONUC et au commandement militaire de l'ANC. Le commandant *Tango Four* abat lui-même publiquement, sans autre forme de procès, un des assassins présumés.

- **Jeudi 29 juin** : arrivée à Kisangani pour 5 heures de M. Louis Michel, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de la Belgique. Il s'entretient successivement avec les autorités locales du RCD, les responsables de l'Eglise catholique et les délégués de la Société Civile. Il visite aussi le Pont Tshopo, le quartier de *Pumuzika*, la 15^{ème} avenue *Tshopo* l'Hôpital Général et les Cliniques Universitaires.
- **Vendredi 30 juin** : la journée du 40^{ème} anniversaire de l'indépendance se passe dans l'indifférence et le traumatisme.

II. EU EGARD AUX DROITS DE L'HOMME

Les belligérants des combats du 05 mai puis du 05 au 10 juin 2000 à Kisangani ont commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations flagrantes du Droit International Humanitaire.

A. CRIMES DE GUERRE, VIOLATIONS FLAGRANTES DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL ET CRIMES CONTRE L'HUMANITE

Le crime de guerre est défini dans la Charte de Londres du 08 août 1945 comme la violation des lois ou coutumes de la guerre. Celles-ci ont été codifiées par les quatre Conventions de Genève de 1949 complétées par deux Protocoles. Le crime de guerre peut également être considéré comme un crime contre l'humanité.

1. Massacres des populations civiles

Durant six jours, plus de 10.000 obus et des milliers de balles à l'arme légère et automatique ont été tirés dans la ville, tuant environ 1.000 personnes et en blessant plus de 3.000 autres. Ces tirs n'ont apporté aucun avantage militaire aux parties belligérantes. Or l'article 57 du Protocole I aux Conventions de Genève stipule, à son alinéa 2 point iii "en ce qui concerne les attaques, les précautions suivantes doivent être prises :

- a) ...
- i) ...
- ii) ...
- iii) *s'abstenir de lancer une attaque dont on peut attendre qu'elle cause incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, ..., qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret direct attendu"*

2. Représailles contre la population civile

Le quartier populaire allant de la 15^{ème} avenue *Tshopo* à *Pumuzika* a subi un pilonnage en règle qui a détruit les habitations civiles. Celles-ci avaient été auparavant vidées de la plupart de leurs habitants qui avaient été dirigés par les soldats ougandais sur la rive droite de la *Tshopo*. Les forces rwandaises avaient accusé cette population d'avoir hébergé les soldats ougandais qui, selon elles, auraient pris position dans ce quartier la veille au soir des affrontements.

L'article 51 alinéa 6 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève interdit les attaques dirigées à titre de représailles contre la population civile ou des personnes civiles.

3. Utilisation de la population civile comme bouclier humain

Les belligérants avaient pris position dans certains quartiers de la ville pour organiser et conduire leurs attaques. Dans bien des cas, ils n'étaient séparés que par quelques avenues plaçant ainsi les populations civiles entre deux feux très nourris. Tel a été le cas dans les quartiers de *Saïo*, *Pumuzika*, de la 7^{ème} à la 9^{ème} avenue *Tshopo*, de la 10^{ème} à la 17^{ème} avenue *Tshopo*, au rond-point *Comboni* et au Plateau *Boyoma*. Les tireurs d'obus étaient si mobiles que la riposte ennemie atteignait inévitablement sur des cibles civiles. C'est ce qui explique que des familles entières ont été exterminées par des obus.

Devant ce danger suspendu sur leurs têtes, bien des personnes ont voulu quitter leurs domiciles mais en ont été empêchées par des soldats rwandais. Il faudrait noter que, contrairement à l'U.P.D.F., l'A.P.R. n'a pas organisé l'évacuation des civils des quartiers qu'elle contrôlait pour les soustraire à la mort.

Pourtant, parmi les tâches humanitaires destinées à protéger la population civile contre les dangers des hostilités, l'évacuation est recommandée par l'article 61 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève.

4. Coupure d'eau et d'électricité

L'article 54 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève interdit d'attaquer ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile tels que les installations d'eau et d'électricité.

Or, quelques minutes après le début de la bataille entre l'U.P.D.F. et l'A.P.R., l'eau et le courant avaient été coupés. On apprendra après les hostilités que ces installations avaient été touchées par des balles. Les

belligérants n'ont même pas daigné respecter une trêve humanitaire pour la remise d'eau et de courant. Ainsi plusieurs personnes sont mortes de balles perdues ou d'éclats d'obus alors qu'elles cherchaient à s'approvisionner en eau dans des sources ou puits installés loin de chez elles. De même, la nuit l'obscurité augmentait l'angoisse lorsque sifflaient les obus dans le ciel.

5. Obstruction au C.I.C.R.

L'article 15 de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne du 12 août 1949 stipule dans ses alinéa 2 et 3 :

"Toutes les fois que les circonstances le permettront, un armistice, une interruption de feu ou des arrangements locaux seront convenus pour permettre l'enlèvement, l'échange et le transport des blessés laissés sur le champ de bataille".

"De même, des arrangements locaux pourront être conclus entre les parties au conflit pour l'évacuation ou l'échange des blessés et malades d'une zone asségée ou encerclée et pour le passage de personnel sanitaire et religieux et de matériel sanitaire à destination de cette zone".

Les belligérants n'ont pas respecté cette clause humanitaire tout au long des combats. Aussi, les nombreux cadavres jonchant les rues et gisant dans des maisons se sont-ils décomposés sur place. Un risque d'épidémie certain plane sur la ville si des dispositions adéquates ne sont pas rapidement prises. S'agissant particulièrement des cadavres des soldats ougandais, non seulement ils ont été dépouillés et dénudés, mais, ils ont été laissés ostensiblement sur place par les soldats rwandais comme ils avaient, du reste, agi lors de la guerre des trois jours en août 1999. C'est, semble-t-il, leur façon de prouver aux yeux du public, qu'ils sont invincibles.

B. DROIT A LA VIE

L'article 6 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 décembre 1966 stipule : **"Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie"**.

1. Morts du 05 mai 2000

Au cours de la bataille une trentaine de personnes ont perdu la vie.

Cf. ANNEXE 1.

2. Morts de la bataille du 05 au 10 juin 2000

Il est impossible à l'heure actuelle d'établir un bilan définitif mais, compte tenu du nombre d'obus lancés sur la ville (10.000) et de nos observations, on peut estimer qu'il y a eu un millier de morts civils. Nous connaissons des parcelles dans lesquelles sept membres d'une même famille ont été tués sur le coup.

Cf. ANNEXE I.

3. Blessés du 05 mai 2000

Les blessés ont été répartis dans différentes institutions sanitaires, à savoir Cliniques Universitaires, Centre de Santé St Joseph, Dispensaire Confiance, Centre de Santé *Kondimã*, Maison Médicale, Hôpital de Référence de Kabondo...

Cf. ANNEXE I

4. Blessés de la bataille du 05 au 10 juin 2000

Ils sont extrêmement nombreux, au moins 3.000 d'après les chiffres en notre possession et plusieurs succombent encore à leurs blessures. D'autres ont dû être amputés et seront infirmes à vie. Les hôpitaux ont été débordés et n'ont pu donner tous les soins appropriés.

5. Asphyxie de la ville entre le 05 et le 31 mai 2000

La ville de Kisangani a été quadrillée par les troupes qui ont empêché tout ravitaillement. Toutes les voies (routières, fluviales et aériennes) ont été obturées pendant un mois.

Les militaires ont aussi occupé les eaux, la brousse et la forêt faisant obstacle aux activités de pêche, d'agriculture et de commerce.

C. DROIT DE PROPRIETE

1. Immeubles

Bataille du 05 mai 2000

Des résidences de particuliers ont été touchées et plusieurs immeubles ont été endommagés.

- Une maison sur la 10^{ème} avenue n°2, *Tshopo*; une maison sur la 12^{ème} n°115, *Tshopo* (toute la toiture enlevée); plusieurs maisons au beach *Djubu-Djubu* (DJÛUBAIN) et à *Mangobo*; Maison familiale de l'Abbé Jean Trésor MUKANGA, Boulevard du 30 juin, n° 5/A, Plateau *Boyoma, Makiso*; Immeuble Lengema; Immeuble SEDEC; Immeuble PLANKUMU; Banque Congolaise du Commerce Extérieur; Immeuble S.N.EL.; Immeuble TSHULU;
- Presbytère de l'Eglise Sainte Marthe à *Lubunga*; Hôpital Général de *Kisangani*; Cliniques Universitaires; Laboratoire des Cliniques Universitaires.

En outre, de nombreux exploitants agricoles ont été spoliés de leur récolte et de leurs outils de travail. Des champs ont été saccagés et des troupeaux décimés. Tous ces méfaits ont été commis par des militaires ougandais ou rwandais qui avaient investi les champs.

Bataille du 05 au 10 juin 2000

La ville toute entière a subi des destructions massives. Signalons particulièrement :

- dans la commune *Tshopo* tout le quartier de la 15^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} avenue, la 10^{ème} et la 11^{ème}, la 9^{ème} et la 8^{ème}.
- Dans la commune *Makiso*, la maison Saint Joseph abritant l'Institut Philosophique intercongrégationel Edith Stein, la maison Provinciale des Pères Montfortains et plusieurs autres résidences du Plateau *Boyoma*, la Cathédrale Notre Dame du Très Saint Rosaire, le Collège Maele, le Centre Simama pour handicapés physiques et des résidences du même quartier.

2. Meubles

A cause de la bataille du 05 au 10 juin, comme de celle du 05 mai, des biens de particuliers ont été ravés ou volés. Beaucoup de personnes ont perdu leurs biens lors des bombardements.

Des bandes d'inciviques ont profité de la situation pour opérer seules ou en complicité avec les militaires dans plusieurs résidences de particuliers.

Les militaires ougandais ont arraché des portes aux maisons du camp des sinistrés des inondations pour s'en servir comme bois de chauffage. Il en été de même pour les tables de certaines écoles.

En attendant les résultats de l'enquête initiée par la SYPA, il est rapporté à *Justice et Libération* que les éléments ougandais ont volé dans plusieurs résidences de la *Rive Droite* après avoir déplacé la population aux Km 13 et 22.

Un certain nombre de maisons de déplacés ont été vidées en l'absence de ceux-ci (entre le 05 et le 10 juin) par des militaires rwandais et congolais. Après

la Bataille de six jours, la station *Télé Boyoma* a été réquisitionnée par le RCD.

D. DROITS DIVERS

Plusieurs droits ont été d'une façon ou d'une autre violés :

1. Droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est affirmé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 26), par la Déclaration des Droits de l'Enfant ainsi que par la Convention sur les Droits de l'Enfant.

Ce droit a été, à nouveau, gravement violé à Kisangani à cause de l'affrontement armé du 5 mai dernier. Et cela de deux manières.

a) *L'éroulement de l'Examen d'Etat, édition 1998-1999*

Cet examen qui sanctionne les études secondaires de toute une promotion a été maintes fois reporté par suite de la bipartition du pays. Il était enfin programmé du 8 au 11 mai 2000, soit dix mois après la date normale et seulement deux à trois mois avant la date théorique de l'examen 1999-2000 !

Contrairement à ce que redoutait l'opinion publique, l'examen a effectivement eu lieu du 8 au 11 mai, mais il a commencé seulement trois jours après l'affrontement du 5 mai qui a semé le deuil et la désolation dans la ville.

Il est facile de deviner que cet examen passé sous le contrôle de la MONUC, s'est déroulé dans de très mauvaises conditions. Alors que la plupart des habitants de Kisangani hésitaient encore à s'éloigner de leur domicile, on appelait les jeunes à se présenter dans les centres d'examens. Sur 2.344 inscrits, 2.050 se sont présentés mais il faut remarquer que ces 2.050 n'ont pas forcément participé à toutes les épreuves de la session (nous ne disposons pas encore des chiffres détaillés) ; les candidats demeurant sur la Rive Droite étaient d'office exclus puisque le pont était fermé à la circulation.

De multiples incidents ont marqué la session :

Le premier jour, dans les centres des autodidactes, le nombre de cahiers d'items était très inférieur au nombre de candidats. Cela s'explique par une mesure de grâce prise à l'égard des candidats qui avaient échoué à l'Examen d'Etat 1998, cette mesure étant intervenue après l'emballage des cahiers d'items venus de Kinshasa dans des malles scellées. A titre d'exemple, en section commerciale il n'y avait que 12 cahiers d'items pour 252 candidats ; la situation était semblable pour les autres sections. Il a fallu en hâte faire des photocopies (plus de 1000 exemplaires). Cela a demandé du temps. Les jeunes se sont révoltés. Dans certains centres d'examens, il y a eu de la casse et des

coups ; des candidats du centre *Mapendano* sont sortis pour aller inciter à la révolte ceux du centre *Maele*. Les autres jours, le problème du nombre de cahiers d'items a été résolu avant le début des épreuves.

Mais le deuxième jour à 10 H 06', la Radio-Liberté a lancé un communiqué enjoignant à la population d'évacuer le centre ville dans les 50 minutes car les ougandais allaient bombarder la Radio Télévision Nationale Congolaise. Ce fut immédiatement la panique dans toute la ville, chacun se hâtant de rentrer chez soi. Dans les centres d'examens où les sujets avaient déjà été distribués, les candidats sont restés; mais à l'Institut Kisangani, les sujets n'avaient pas été distribués, les candidats se sont enfuis et on a dû attendre qu'ils reviennent Mais sont-ils tous revenus ?

Dans une telle ambiance, dans de telles conditions, quelle valeur pourra-t-on accorder à cet Examen ?

b) interruption des enseignements

- **en primaire** : on peut dire que depuis le 5 mai, les enseignements n'ont repris que le lundi 22 mai 2000. D'une part, certaines écoles sont occupées par les militaires (par exemple l'école primaire *Maleke* à *Kibibi*), d'autre part certains enfants sont déplacés (changement de domicile de la famille pour fuir un quartier exposé) ; enfin et surtout les parents ont peur de laisser leurs enfants s'éloigner de la maison ;
- **en secondaire** : les écoles du centre ville reprennent progressivement depuis le lundi 15 mai. Mais dans les écoles de *Kabondo* ou *Simi-Simi* les enseignants sont là mais les élèves ne se sont présentés que le lundi 29 mai. Il faut noter qu'il s'agit là des quartiers fortement militarisés ; la prime versée par les parents aux enseignants, même au niveau du primaire, a été majorée mais, certains parents refusent de payer la totalité de cette prime pour le mois de mai au risque de voir leurs enfants exclus de l'école.
- **à l'université** : les enseignements ont repris le lundi 15 mai ;
- la bataille du 05 au 10 juin a automatiquement entraîné la fermeture des écoles et de l'université. La fin de l'année scolaire semble irrémédiablement compromise car il n'est pas question pour les parents de renvoyer leurs enfants à l'école tant que la démilitarisation et le déminage de la ville ne sont pas effectifs.

2. Arrestations

Plusieurs personnes ont été arrêtées.

Cf. Annexe I.

3. Liberté de mouvement

Les habitants de la *Rive Droite* ont été privés de toute liberté de mouvement ainsi que d'autres personnes du 4 au 27 mai.

Du 05 au 10 juin, toute la population de la ville a été bloquée dans des maisons, des caves et autres abris.

4. Viol

- Une fille de 17 ans a été violée à la *Rive Droite* par deux soldats ougandais la nuit du 5 au 6 mai.
- Une femme, qui allaite encore son bébé, a été violée par les militaires rwandais alors qu'elle cultivait un champ aux alentours de la SOTEXKI.
- Une femme prénommée MARTHE, amie à des civils ougandais habitant RIZACO, Boulevard Makiso n° 26/A dans la commune de la Makiso, a été violée par huit militaires congolais, la nuit du 24 au 25 mai.
- Une femme attendant famille a été violée au km 16, ancienne route de Buta par un militaire congolais le 10 juin.
- Plusieurs cas de viol ont été signalés à *Mangobo* et à la *Rive Droite*.

5. Incitation à la haine et appels à la guerre

Avant, pendant et après les affrontements, la Radio-Liberté (RALI) d'obédience ougandaise et la RTNC d'obédience rwandaise ont, nuit et jour, distillé des appels à la haine, à la vengeance et à la guerre. Cette intoxication rappelle la *Radio des Mille Collines* du Rwanda en 1994.

Ces émissions sont animées par :

- M. Jean Louis Guillaume MBUYI TSHIBWABWA, de la RTNC;
- M. Alex KIMANUKA, de la RTNC;
- M. Freddy PATAULE, de la RTNC;
- M. Joseph SANGO, de la RTNC;
- M. Maurice NGONGO, de la RTNC;
- M. Antoine Roger DIKONGO, de la RTNC;
- M. Jean LIABO MANEGAGA, de la Radio-Liberté;
- M. Théophile MBUYI, de la Radio-Liberté;
- M. Freddy MUSABA de la Radio-Liberté ;
- M. Déogratias KAHINDO KAMBI KAMBI de la Radio-Liberté ;
- M. King Georges MBULI de la Radio-Liberté; ;
- Mme Dorothée MANGBAMBOWA de la Radio-Liberté.

5. *Violation de l'Accord de Lusaka*

Les combats de Kisangani n'ont pas seulement violé plusieurs dispositions consignés dans des grandes chartes de droits de l'homme dont le Rwanda et l'Ouganda sont signataires. Ils ont, de façon massive, porté une atteinte dommageable à l'Accord de Cessez-le-feu en République Démocratique du Congo¹⁷ signé à LUSAKA par les Parties belligérantes en RDC, **et mis en péril le processus de paix.**

Nous citons ci-dessous quelques articles de l'Accord de Lusaka violés eu égard à la description des faits relatifs aux affrontements armés entre Alliés de la rébellion.

Art I. § 1

« Le Cessez-le-feu signifie :

la cessation des hostilités entre toutes les forces des Parties en République Démocratique du Congo (...)

la cessation effective des hostilités, des mouvements et renforts militaires ainsi que des actes hostiles y compris la propagande hostile. »

Art. I § 2.

« Le Cessez-le-feu implique la cessation de :

toute attaque aérienne, terrestre et maritime ainsi que tout acte de sabotage ;

toute tentative d'occupation de nouvelles positions sur le terrain et de mouvements des forces et des équipements militaires d'un endroit à l'autre sans accord préalable ;

tous les actes de violence contre les populations civiles par le respect et la protection des droits humains ; ces actes incluent (...) le harcèlement, la détention des civils sur base de leur origine ethnique, la violence sexuelle, la propagande et l'incitation à la haine ethnique et tribale, le bombardement des populations civiles. »

Art. III § 5.6 :

« Le Cessez-le-feu garantira la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national de la République Démocratique du Congo. »

Art. III § 5.9 :

« Les Parties permettront l'accès immédiat et sans réserve au Comité International de la Croix Rouge (CICR)/ Croissant Rouge (CR) afin de permettre les arrangements pour la libération des prisonniers de guerre et autres personnes

¹⁷ L'Ouganda et le Rwanda sont signataires de cet Accord.

détenues en raison de la guerre ainsi que l'évacuation et l'inhumation des morts et le soin aux blessés. »

Art. III § 5.10

« Les Parties faciliteront l'acheminement de l'aide humanitaire grâce à l'ouverture de couloirs d'aide humanitaire et la création de conditions favorables à la fourniture de l'aide d'urgence aux personnes déplacées, aux réfugiés et autres personnes concernées. »

D. AUTRES VIOLATIONS NON LIÉES AUX AFFRONTEMENTS

Au delà des violations liées aux affrontements du 5 mai, il règne dans la Province Orientale un climat d'arbitraire et de terreur qui conduit à des abus des droits.

- Le 7 mai, le Commandant SAIDI de l'APR, basé à Yaleko, terrorise la population à qui il fait arracher poules, chèvres et paddy et réquisitionne des vélos de particuliers pour acheminer ce butin au marché de Yanonge où ils sont vendus pour son compte.
- Dans tout le territoire d'Opala, beaucoup de villageois ont déserté leurs domiciles à cause de ces tracasseries et cachent leurs filles pour les soustraire à l'appétit sexuel des militaires.
- * Le responsable du DSR Opala, Monsieur MANDJAMBOLA brime également la population sous prétexte de recherche des militaires fuyards d'Ikela. A son passage, il récolte chèvres, poules et autres produits agricoles.
- Sur la route Ubundu - Kisangani, les militaires congolais de l'ANC extorquent les biens des paysans. La situation est pratiquement la même dans toute la périphérie de Kisangani.
- Les commandants militaires jugent et condamnent des personnes en lieu et place des juridictions normales. Ils vont jusqu'à emprisonner des prévenus dans des cachots installés à leurs domiciles.
- Le MLC fait payer des taxes à l'exportation pour le café acheté à Bumba et convoyé sur Kisangani comme s'il s'agissait de deux pays différents.
- Le 16 mai, le Commandant Emmanuel de l'APR, installé à Yatolema (90 km de Kisangani dans le district de la Tshopo), a égorgé trois garçons du village de Yaolonga dont il a arraché les cœurs. Il a taxé ces garçons d'être des militaires de l'ANC ayant fui les combats à Ikela.
- Le même Commandant a fait fouetter une jeune femme de Yatolema pour avoir fait avorter la grossesse dont il aurait été l'auteur. Les parents de la fille et les infirmiers qui avaient pratiqué l'avortement ont tous été passés à tabac.

III. APPRECIATIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de la description des faits liés à *aux affrontements du 5 mai et à la bataille du 05 au 10 juin 2000* entre Alliés de la rébellion, nous aimerions partager notre appréciation de la situation et formuler quelques recommandations à l'endroit des personnes impliquées ou intéressées à la crise en F.DC et dans la région des Grands Lacs.

A. APPRECIATIONS

Les affrontements armés entre l'UPDF et l'A.P.R. pour le contrôle de la ville de Kisangani rajoutent à la complexité de la crise congolaise mais ne peuvent cacher les visées réelles des ougandais et rwandais ou tout le moins de leurs parrains.

Dans tout cela, la population de Kisangani est victime de violations massives de ses droits dont le plus sacré est **le DROIT A LA PAIX**.

Droit à la paix, droit sacré de tous les peuples de la terre.

La Déclaration sur le droit des peuples à la paix approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 39/11 du 12 novembre 1984 en son point n°1 *"proclame solennellement que les peuples de la Terre ont un droit sacré à la paix"*.

Le même texte renchérit au point n°3 : *"pour assurer l'exercice du droit des peuples à la paix, il est indispensable que la politique des Etats tende (...), à l'abandon du recours à la force dans les relations internationales et au règlement pacifique des différends internationaux sur base de la Charte des Nations Unies"*.

Depuis l'atomisation du RCD en plusieurs factions sous la coupe de l'un ou l'autre des Alliés, la ville de Kisangani est devenue un champ de bataille politique et militaire, **ce qui fait de la population l'otage de la recherche du leadership**. Cela est inadmissible. La sécurité des personnes et de leurs biens s'en ressent d'autant plus qu'à chaque affrontement, **les armées se fondent dans la population civile dont elles se servent comme boucliers humains ou lancent des obus d'une façon aveugle**. Ces obus font naturellement plus de victimes dans la population civile qu'ils n'atteignent de cibles militaires. Ceci est contraire au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux qui stipule en son article 13 alinéa 2 *"Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques"*.

Sur le plan des dividendes politiques, chaque camp tente de s'allier la sympathie de la population en se présentant comme son libérateur après avoir

démontré les impairs du camp adverse. La population qui ne suit pas ces arguties pour avoir déjà déclaré la guerre inopportune est prise ensuite à partie. Elle est ainsi accusée de prendre fait et cause pour l'un des camps. De ce fait, on l'accuse d'être à la base des affrontements sous prétexte qu'elle entretient la psychose de tension entre les Alliés. **La vérité est que ce sont plutôt ces Alliés eux-mêmes qui font circuler des bruits sur les affrontements auprès des milieux congolais qu'ils côtoient pour le commerce ou pour la prostitution. Après maturation de ces rumeurs, ils en tirent profit en déclenchant les hostilités.**

La guerre au Congo du RCD ou plutôt de ses Alliés est vraiment intolérable. Non seulement elle retarde la reconstruction du pays mais à cause d'elle la vie à Kisangani de près de 1.000.000 d'habitants est depuis plus d'une année suspendue à la seule volonté des ougandais et rwandais, véritables maîtres du jeu de dames dont les congolais rebelles se révèlent être de simples pions. Et les derniers affrontements ont transformé Kisangani en un champ de ruines.

1. Qui a commencé les hostilités le 5 mai et le 5 juin 2000 ?

Pour répondre à cette question, il faut remonter à la *Guerre de trois jours* ou même à la motivation de l'Ouganda et du Rwanda pour mener la guerre en RDC.

Après avoir longtemps nié leur présence au Congo, l'Ouganda et le Rwanda ont fini par avouer leur participation à la guerre en donnant pour motif la sécurité de leurs frontières avec le Congo.

L'Ouganda qui s'en veut de ne pas avoir gagné des dividendes lors de la guerre de l'AFDL en 1997, semble s'employer à **contrôler des factions rebelles (RCD/ML avec WAMBA, MLC avec BEMBA) pour qu'elles lui assurent non seulement le contrôle politique des futurs gouvernants congolais mais aussi la possibilité de piller systématiquement les richesses minières et naturelles des territoires actuellement occupés.** C'est ce qui justifie les actes de déni de la souveraineté congolaise par la création de provinces.

Le Rwanda, de son côté, s'obstine à propulser un mouvement, le RCD, dont il regrette la crise de leadership. Ici aussi, **l'ambition de contrôler le pouvoir central transparait clairement ainsi que le besoin d'argent pour continuer la guerre. Celui-ci doit venir de l'exploitation du coltan et de la cassitérite du Nord-Kivu.**

On se trouve donc en face **d'alliés qui cherchent chacun à placer leurs poulains au pouvoir en se couvrant derrière leurs problèmes de sécurité intérieure.** Ceux-ci, soit dit en passant, requièrent aussi une réponse interne.

Après la *Guerre de trois jours* à Kisangani, ont été prises des mesures de cohabitation qui n'ont pas trouvé un début d'exécution. Il s'agit d'abord de la Commission Militaire Mixte (ougando-rwandaise) qui n'a pas réussi à arbitrer les conflits mineurs locaux entre les deux parties. Ensuite, des élections devaient être organisées pour la mise en place des Autorités Administratives. Celles-ci n'ont jamais eu lieu, le RCD/Goma ayant opposé une fin de non exécution. Enfin, le Forum des Leaders des factions rebelles créé sous l'égide du Rwanda et de l'Ouganda à KABALE devait tenir sa seconde réunion le 04 février 2000 à Kisangani. Le RCD/Goma a, encore une fois, refusé la tenue de cette réunion sous le prétexte fallacieux que la présence de Monsieur WAMBA dia WAMBA, Président du RCD/ML, était de nature à troubler l'ordre à Kisangani.

Il y a lieu de noter aussi que l'Ouganda, qui passe pour être le parrain du pouvoir FPR et le grand pourvoyeur en armes lourdes de la rébellion - agression au Congo, n'a jamais oublié l'affront lui administré par le Rwanda lors de la guerre de trois jours.

C'est pourquoi, aussi bien l'Ouganda que le Rwanda, savaient que le feu couvait sous la cendre et que, tôt ou tard, ils devraient s'affronter sur le sol congolais, convaincus que leurs parrains étrangers toléreraient ces affrontements pourvu qu'ils se déroulent loin des frontières.

La veille du vendredi 05 mai, tout présageait un affrontement entre les deux armées en dépit des assurances des autorités locales et même des observateurs de la MONUC.

Les ougandais peuvent avoir été les premiers à enclencher les hostilités vu le cordon qu'ils avaient installé autour de la ville. Mais en même temps, rien ne peut empêcher d'incriminer les troupes rwandaises qui pouvaient profiter de la situation pour faire porter la responsabilité à leurs ennemis conjoncturels. Dans tous les cas, l'important n'est pas de savoir qui a commencé, mais pourquoi les deux camps se battent sur le sol de leur ennemi commun et comment arrêter leur élan belliciste.

Pour ce qui est du 05 juin, il reviendra à une commission d'enquête de déterminer qui a tiré sur le véhicule ougandais escorté de la MONUC qui revenait de l'aéroport de *Bangboka* aux environs de 9 H 00'. En effet, les premiers tirs ougandais ont été entendus 45 minutes plus tard.

2. Pourquoi les Alliés se battent-ils à et pour Kisangani ?

Troisième ville du pays, Kisangani a un passé chargé de la turbulence politique du Congo. Le Héros National, Monsieur Patrice Emery LUMUMBA y a

fourbi ses premières armes avant de descendre à la conquête du pouvoir central. Ses fidèles du MNC¹⁸ ont, après son arrestation et assassinat, élu domicile à Kisangani où ils ont établi la République sécessionniste du Congo.

La rébellion de 1964 partie du *Kwilu* a pris de l'ampleur et s'est étendue sur l'Est du pays à partir de Kisangani.

Kisangani fut aussi à l'époque du M.P.R. le bastion des fidèles de M. MOBUTU et plusieurs ressortissants de la Province Orientale ont occupé des postes clés de ce régime.

La chute de Kisangani entre les mains des troupes de Monsieur KABILA en mars 1997 a ouvert la porte de la capitale. Politiquement donc, la ville de Kisangani est un atout important dans l'accession au pouvoir.

Dotée de deux aéroports, dont un international, terminus du bief navigable du fleuve Congo reliant l'ouest et l'est du pays en passant par l'Equateur, et point de jonction des routes et de la voie ferrée, la capitale de la Province Orientale est d'une importance militaire indéniable.

Enfin, Kisangani c'est aussi la métropole où se commercialisent l'or et le diamant en provenance des foyers miniers disséminés dans son hinterland et dans des contrées tributaires d'elle en produits manufacturés.

C'est tout cela qui fait courir ougandais et rwandais dans cette lutte du contrôle de la ville.

Les rwandais, sur le plan sécuritaire, tiennent Kisangani comme base avancée de la protection de leurs frontières. Sa reprise par les forces gouvernementales sonnerait le glas du régime en place à Kigali. La divergence dans la conduite de la guerre au Congo et sa finalité avec leurs acolytes ougandais accroît davantage leur susceptibilité. Il est à considérer que *Bunia*, frontalier de l'Ouganda, constitue la base avancée pour la sécurité de ce pays.

Les ougandais n'ont jamais abandonné l'idée de faire de Kisangani la base politique de l'un de leurs deux poulains en l'occurrence M. WAMBA en quête d'une assise populaire pour tenter la conquête de Kinshasa.

Enfin, **les deux Alliés ont aussi les yeux braqués sur les immenses richesses minières de la Province Orientale qui, déjà maintenant, garnissent les escarcelles des responsables publics et des particuliers des deux pays.**

3. Utilisation de la famine contre les personnes civiles comme méthode

¹⁸ M.N.C. : Mouvement National Congolais, Parti Politique de M. LUMUMBA.

de combat

L'article 4 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux stipule : *"Il est interdit d'utiliser contre les personnes civiles la famine comme méthode de combat. Il est par conséquent interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage à cette fin des biens indispensables à la survie de la population, tels que les denrées alimentaires et les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation"*.

Or, l'UPDF dans son déploiement progressif autour de la ville de Kisangani a fini par bloquer la circulation sur la route de BUTA, l'une des voies essentielles d'approvisionnement de la ville en denrées alimentaires provenant des champs de la périphérie de BANALIA et même de BUTA.

C'est encore par cette route que le diamant d'exploitation artisanale, véritable pourvoyeur de liquidités, transite pour les maisons d'achat et autres comptoirs de diamant installés à Kisangani.

La conséquence immédiate de cette situation est le manque de liquidités conduisant au rétrécissement de l'offre. Ainsi, les prix ont pris l'ascenseur pour les denrées essentielles. L'aide humanitaire est jusqu'à présent insuffisante et couvre à peine 10 pour cent des besoins réels de la population.

Quant à la coupure d'eau et d'électricité pendant les six jours de combats du 05 au 10 juin, elle est tout simplement criminelle !

4. La rébellion congolaise réduite au rôle de figurant

La rébellion de l'AFDL et celle du RCD passent pour être des paravents d'acteurs étrangers dont les intérêts prévalent sur les considérations nationales congolaises.

Les parrains de l'AFDL, qui ont conduit au pouvoir le régime actuel de Kinshasa, le combattent aujourd'hui parce qu'il n'a pas promu leurs intérêts.

Le RCD, qui a failli prendre le pouvoir à la faveur de l'opération du *Bas-Congo* en août 1998, étale dès lors la suprématie des Alliés ougandais et rwandais dans sa gestion.

En effet, les deux Alliés se battent militairement et rivalisent dans le pillage des ressources du Congo sans que les rebelles congolais n'en disent mot. Pour mettre fin à la *Guerre de Trois Jours* d'août 1999, du 5 mai dernier et celle de six jours, ce sont les deux chefs d'Etat Major ougandais et rwandais qui, loin des rebelles congolais, ont décidé.

Avec un peu plus de diplomatie préventive, les rebelles congolais auraient pu désamorcer le différend entre leurs Alliés dont les signes précurseurs à Kisangani datent de l'arrivée de M. BEMBA en septembre 1998. Ce dernier s'est vu opposer par le RCD/Goma le refus catégorique d'installer à Kisangani son parti politique, le MLC. En réplique, les ougandais avaient fait circuler un tract appelant à la révolte contre les rwandais accusés de vouloir dominer le peuple congolais. Le fossé ira grandissant avec l'exclusion de M. WAMBA de la présidence du RCD/Goma. Les intérêts matériels comme dividendes de la guerre finiront par radicaliser les deux parties.

5. Non respect par les alliés des accords conclus entre eux

A considérer la progression des troupes et l'occupation des territoires conquis, l'agression dont est victime la RDC, via une rébellion fortement manipulée, est basée sur un contrat - tacite ou écrit - entre l'Ouganda et le Rwanda.

Après l'échec du débarquement de *Kitona*, le Rwanda, qui avait déjà occupé Goma, a prolongé son avancée sur Kisangani en passant par *Walikale*, *Punia* et *Lubutu*, des territoires tous connus de ses troupes depuis la guerre de l'AFDL.

De son côté, l'Ouganda, voisin direct de la Province Orientale par le district de *l'Ituri*, est entré à *Bunia* par une colonne blindée avant d'envahir *Isiro* chef-lieu du district du *Haut-Uélé*.

L'occupation militaire était suivie par la mise en place d'une administration jusque-là commune sous le label du RCD.

Les deux armées ougandaise et rwandaise ont ensuite fait jonction à Kisangani pour descendre sur Kinshasa en transitant par l'Equateur. C'est ici qu'apparaîtra le premier accroc portant sur la coordination des troupes ougandaises, rwandaises et celles des rebelles congolais. La tentative de créer un commandement conjoint ne put résister à l'épreuve du temps. La guerre de leadership entre les vrais - faux alliés venait de commencer.

Les troupes rwandaises et leurs alliés congolais se sont chargés du front *d'Ikela* pour entrer à l'Equateur. Les militaires ougandais, traînant aussi dans leur sillage leurs congolais, ont pris d'assaut *Gbadolite* et *Zongo* après avoir guerroyé à *Buta*, *Aketi* et *Bondo* dans la Province Orientale contre les troupes tchadiennes, alliées de M. KABILA.

L'alliance de base venait donc d'être défaite. La *Guerre de trois jours* en août 1999 s'est terminée par l'accord de désengagement de la ville de Kisangani par les belligérants, accord conclu à *Mweya* en Ouganda. Aucune des parties

n'a respecté cet accord, chacune faisant venir furtivement ses troupes à Kisangani ou y cachant ses hommes dans des immeubles publics érigés en camps militaires. Le même accord avait conclu à la neutralité et à la division de la ville de Kisangani entre les deux alliés.

Aux termes de ces clauses, les autorités administratives devaient être élues tandis que la rive droite du fleuve devait être sous occupation ougandaise et la rive gauche sous contrôle rwandais. La partie rwandaise s'est opposée à l'exécution de ces clauses en prenant appui sur des prétextes aussi fallacieux que démagogiques.

Le 14 mai dernier, à l'issue des affrontements entre leurs deux armées le 5 mai à Kisangani, les Présidents rwandais et ougandais ont accepté le principe de la démilitarisation de Kisangani. Cette démilitarisation n'a pas été menée à terme en raison de la mauvaise foi des deux parties. D'où les combats du 05 au 10 juin. En dépit des derniers accords entre les deux pays, en dépit de la Résolution 1304 du Conseil de Sécurité de l'ONU, la démilitarisation de la ville et le retrait des troupes à 100 km sont loin d'être effectifs.

Dès lors, la question demeure de la sincérité de ces deux pays quand déjà ils ne respectent pas les accords conclus entre eux : qu'en sera-t-il de l'Accord de Lusaka ?

6. Rébellion ou agression

Dans les différends armés internationaux, la qualification de l'acte est déterminante pour l'action à entreprendre par l'ONU aux termes des chapitres 6, 7 et 8 de la Charte Internationale des Nations Unies sur le règlement des conflits.

La Guerre au Congo est considérée par les uns comme une insurrection interne (rébellion) et par les autres comme une agression.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a, dans sa résolution 1238, levé un pan du voile en demandant aux "forces non invitées" de quitter le territoire congolais. Or, on ne peut inviter à la rescousse pour faire face à la menace ou rupture de la paix dans son territoire, qu'un Etat légalement reconnu.

Les affrontements militaires entre ceux qui se présentent comme les alliés d'une rébellion congolaise finissent par exclure tout doute, sur l'agression dont l'Etat congolais est victime.

La guerre de l'AFDL dont les acteurs se retrouvent dans la guerre actuelle, se révèle être également une agression contre un Etat souverain. Le Conseil de Sécurité devrait condamner, sans ambages, l'agression dont est victime le Congo de la part de l'Ouganda et du Rwanda.

7. Démilitarisation et Dépolitisation de Kisangani

La mission de l'ONU au Congo (MONUC) conduite par son chef d'état major, lors de son séjour à Kisangani du 12 au 15 mai dernier, avait préconisé l'éloignement des forces militaires des alliés du RCD pour rétablir la paix maintes fois troublée dans cette ville. Ce point de vue a été entériné par la Résolution 1304 du Conseil de Sécurité du 13 juin 2000. Il devrait s'ensuivre le déploiement des casques bleus en août prochain.

Outre la bonne foi des parties qui est sujette à caution au regard de l'expérience du passé, la démilitarisation de Kisangani ne prend pas en compte l'ensemble des divergences entre les belligérants.

En effet, les affrontements militaires ne sont en réalité que l'aboutissement d'une lutte de leadership politique au Congo entre l'Ouganda et le Rwanda. Cette lutte fait apparaître clairement le rôle que chacun des Présidents de ces deux pays veut jouer dans la Région des Grands Lacs et autour du Congo avec la bénédiction des parrains étrangers. C'est pourquoi, la restauration de la paix à Kisangani passe également par la dépolitisation de l'administration de la ville actuelle sous la direction du RCD/Goma. **Sur ce plan, il conviendrait de confier provisoirement jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions qui sortiront du dialogue inter-congolais prévu dans l'Accord de Lusaka la gestion de la ville de Kisangani à l'administration civile de l'ONU. Dans cette perspective les technocrates et personnalités de la Société Civile seraient associés à cette gestion. Sans cette dépolitisation, la tension politique entre les factions rebelles conduira à d'autres affrontements militaires, les deux armées n'ayant qu'à parcourir 100 km pour atteindre leur champ de bataille.**

Si elles sont bien appliquées, la démilitarisation et la dépolitisation de Kisangani débloquent la difficile mise à exécution de l'Accord de Lusaka.

Néanmoins, en attendant qu'on arrive en août, la vie de toute la population de Kisangani reste malheureusement suspendue à la bonne foi que mettront les ougandais et les rwandais pour le respect de ce désengagement.

B. RECOMMANDATIONS

Si la situation de Kisangani est bien gérée, elle peut constituer un début de la fin de la guerre au Congo. Dans le processus du retour à la paix durable, nous recommandons :

1. *Au Conseil de Sécurité :*

- **d'assurer la neutralité politique à Kisangani**, notamment dans les secteurs suivants : l'administration publique, la justice, les services de sécurité, la presse ;
- **d'ériger un tribunal pour juger les crimes de guerre commis au Congo** depuis la guerre de l'AFDL.
- **de dire établie en droit l'agression dont est victime la RDC** par les Alliés du RCD et la condamner conformément à l'article 3 de la Résolution 3314 du 24 décembre 1974 de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

2. *Aux Gouvernements rwandais et ougandais*

- **d'indemniser les victimes humaines et matérielles de Kisangani**;
- de renoncer à la voie de la violence qui ne peut qu'engendrer violence et peut-être se retourner contre eux à long terme ;
- **de s'abstenir de manipuler les congolais**;
- de s'abstenir de toute action de nature à retarder la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ;
- de respecter le désengagement de leurs troupes à Kisangani et la depolitisation de cette ville.

3. *Aux pays occidentaux*

- d'être encore plus solidaires avec le peuple congolais en renforçant par leurs troupes le contingent des casques bleus au lieu de se limiter à l'assistance logistique.

4. *Au Médiateur du conflit en RDC*

- de soutenir la tenue du *Dialogue intercongolais* à Kisangani.

5. *Aux politiciens congolais*

- de se prendre au sérieux en mettant fin au jeu de marionnettes où ils sont passés maîtres ;

6. *Au Gouvernement de Kinshasa*

- de cesser de faire obstacle à la tenue du dialogue inter-congolais ;

7. *Aux organisations humanitaires*

- d'assurer la réinsertion sociale des personnes déplacées et traumatisées,
- **de travailler avec les ONG locales** pour que leur assistance trouve un enracinement dans la population, enracinement pouvant continuer après

leur départ,

- **d'encourager et d'assister des programmes qui prônent la paix et d'élargir l'assistance aux projets de développement.**

C O N C L U S I O N

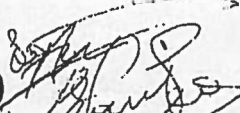
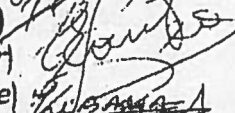
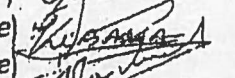
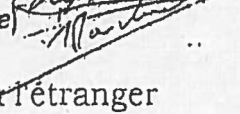
Les affrontements du 5 mai et les combats du 05 au 10 juin 2000 entre Alliés de la Rébellion congolaise n'ont fait que manifester la complexité de la crise socio-politique qui sévit en RDC et la situation difficile où s'est mise la Communauté Internationale en restant muette sur la vraie nature du conflit.

Seul un règlement pacifique, et non une victoire militaire, pourrait assurer une paix durable au Congo et dans la Région des Grands Lacs. Si déjà des nations dites Alliées dans une **cause commune** ont du mal à composer sur la **route commune** de leur marche contre un **ennemi commun**, tout laisse présager que la victoire d'une des parties ouvrirait sur une **cohabitation difficile** et laisserait subsister des **marques indélébiles de frustration et d'esprit vindicatif.**

Pour nous du *Groupe Justice et Libération* nous réaffirmons que **seul le dialogue peut nous sortir de ce borbier.** L'Accord de Lusaka, bien que perfectible, constitue la voie indiquée, tout au moins à l'heure actuelle, pour désamorcer cette crise qui visiblement dépasse ceux qui l'ont parrainée. **Dans ce contexte, la tenue rapide du Dialogue Intercongolais, reste d'un prix inestimable pour la paix au Congo.**

**Fait à Kisangani, le 30 juin 2000
En la fête de l'indépendance**

Pour le *Groupe Justice et Libération*

FRANCOIS	ZOKA	(Président)	
JEAN-PIERRE	BADIDIKE	(Conseiller)	
PIERRE	KIBAKA	(Secrétaire)	
FRANCOISE	MARCHAND	(Secrétaire)	

Pour diffusion et contact à l'étranger

- **Monsieur Clément Citeya**
Représentation du *Groupe Justice et Libération*
2703 Rue Jacques-Hertel
Montréal, Quebec Canada H4E-1S6
Téléphone: 514-768-5467 ; FAX 514-768-6507
E-Mail: citeyacle@hotmail.co

ANNEXE I

A. MORTS DE LA BATAILLE DU 05 MAI 2000

1. M. TOURE YOUSOUF, 20 ans, 2^{ème} bis n° 67, *Tshopo*;
 2. M. FELU AMUNDALA, 18 ans, 2^{ème} bis n° 91, *Tshopo*;
 3. M. POYA, 13 ans, 15^{ème} Avenue, n° 21, *Tshopo*;
 4. M. PINDO, adulte, 14^{ème} avenue, *Tshopo*;
 5. M. Johnny ASSOMBA, 14 ans, 12^{ème} bis n° 115, *Tshopo*;
 6. M. Pierre MANGONDE, 11 ans, enterré dans la parcelle familiale, 15^{ème} avenue n° 21, *Tshopo*;
 7. M. DIPÓ, 10^{ème} Avenue, *Tshopo* (arrêt cardiaque des suites des détonations);
 8. M. Claude BOLITE KOMBOZI, 22 ans, fils du Pasteur KOMBOZI, enterré dans la parcelle familiale, Avenue Ikela, n° 29, *Pumuzika, Tshopo*;
 9. Mlle Sophie KISASA LINGOMBE, 16 ans, fille du Pasteur KOMBOZI, enterrée dans la parcelle familiale, Avenue Ikela n° 29, *Pumuzika, Tshopo*;
 10. Mlle BELADE KASOBIA, 16 ans, Avenue Ikela n° 30, *Pumuzika, Tshopo*;
 11. Mme Sylvie MABWANA, 18 ans, mère d'un enfant, 19^{ème} Avenue, n° 36, *Tshopo*, enterrée sans cercueil dans un marécage;
 12. Mme MELANIE, vendeuse de porcs, 17^{ème} avenue, *Tshopo*;
 13. M. Samuel, quartier *Kapalata*, rive droite, *Tshopo*;
 14. M. WAWINA, 14 ans, Quartier Mokili Doso, *Mangobo*;
 15. M. LOTIKA BANGALA, adulte; Avenue Arwimi, Quartier *Bombula, Mangobo*;
 16. M. Papitcho KANIKI FOLO, 14 ans, bloc SOTRACO III n° 474, *Mangobo*, fils de Marie ITUA;
 17. Mme Marie ITUA LINYENYA, commerçante, bloc SOTRACO III n° 474, *Mangobo*;
 18. M. Dieudonné LIGAYI, adulte, bloc SOTRACO III, *Mangobo*;
 19. Mlle BATIMBE MIFI, 4 ans, quartier Basoko n° 82, *Mangobo*;
 20. Mme BOLAMA MASOLO, 29 ans, quartier Basoko n° 82, *Mangobo*;
 21. M. BOLITI KOMBO, 20 ans, Kabondo;
 22. Mme Gertrude KAPINGA, Avenue Mongala n° 10, au Plateau *Boyoma, Makiso*;
 23. M. Jean MASUDI KAYUMBA, 44 ans, pasteur néo-apostolique, avenue Kirundu n° 40, *Lubunga*, assassiné le lundi 29 mai à 2 h 00' du matin par des militaires congolais pillards;
 24. M. Blaise ABILONGO, 16 ans, résidant sur l'avenue Mufuame, n° 18, *Lubunga*;
 25. M. SALUMU KAMWEMBE, 26 ans, résidant sur l'avenue Aketi, n° 1, *Lubunga*;
 26. M. ABILONGO DJUMAMOSHI, 15 ans, avenue Mufaume n° 18, *Lubunga*;
 27. M. François BASILA, adulte, avenue Luvungi n° 89, *Lubunga*;
 28. Mme Louise ATASIO, adulte, boulevard Opala, n° 51, *Lubunga*;
- 10 personnes parmi la population déplacée à la Rive Droite sont décédées de faim et de maladie.

B. MORTS DE LA BATAILLE DU 05 AU 10 JUIN 2000**LISTE PROVISoire****A. COMMUNE TSHOPO**

1. AKONGA SHOKO, 1^{ère} Avenue Dépotoir 1 n° 5
2. MAMA, 1^{ère} Avenue Dépotoir 1 n° 5
3. ZEU, 1^{ère} Avenue Dépotoir 1 n° 5
4. MATALA MBOYO, Bloc Dépotoir 1 n° 31
5. Henriette LOSEMBE, 1^{ère} Avenue Dépotoir n° 19
6. Joséphine BOTONGO, 1^{ère} Avenue Combattant n° 20
7. OKOKA MANGAZA, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
8. Antoinette OSAMBA, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
9. NGOLE EKOMBA, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
10. SHOKO UTSHUDI, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
11. Joëlle UTSHUDI, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
12. Irène Princesse, 2^{ème} Avenue Bis n° 79
13. Thomas MOKINDA, 3^{ème} Avenue n° 6
14. Stéphanie KIHITA, 3^{ème} Avenue n° 6
15. Dieu-Merci BODINO, 3^{ème} Avenue n° 9
16. Marie LEKUMUNGINGWE, 8^{ème} Avenue Bis n° 52
17. Germaine KOMBA, 8^{ème} Avenue Bis n° 18
18. Djodjo DEMANGO, 8^{ème} Avenue n° 31
19. Blandine DEMANGO, 8^{ème} Avenue n° 31
20. Charlie DEMANGO, 8^{ème} Avenue n° 31
21. Djamos DEMANGO, 8^{ème} Avenue n° 31
22. Jean Marie BANGOLU, 7^{ème} Avenue n° 16/36
23. Gabriel KABALI, 8^{ème} Avenue n° 13
24. Maman KISWAHILA, 8^{ème} Avenue n° 56
25. René NDONDO MUNYAPARA, 7^{ème} Bis Bloc ISIAKA
26. BAONGA BOFANDO, 8^{ème} Bis n° 82
27. SOLANGE, 11^{ème} Avenue n° 33
28. BIBI, 11^{ème} Avenue n° 33
29. Francisque BEGBAMA, 11^{ème} Avenue Bis n° 12
30. BASILA KOMBOZI, 11^{ème} Avenue n° 8
31. Tantine BALILI, 12^{ème} Avenue n° 18
32. LUSAKA LIAMBO, 13^{ème} Avenue Saïo
33. Julienne NDAMBI, 13^{ème} Avenue Saïo
34. Rachel MONGANGA, 11^{ème} Bis n° 46/49
35. Samson MWANZA, 12^{ème} Bis n° 43
36. ALILI, 13^{ème} Avenue n° 63
37. Calixte UTSHUDI, 18^{ème} Avenue n° 35
38. Aristote BAYA, 2^{ème} Avenue Pumuzika n° 107
39. Prince BAYA, 2^{ème} Avenue Pumuzika n° 107
40. BAYA KOMBOZI, 2^{ème} Avenue Pumuzika n° 107
41. BÏBICHE, 3^{ème} Avenue Pumuzika n° 107
42. BONAMA BONDENDE, Quartier Kitenge n° 47

43. BILONDDJA, Quartier Kitenge n° 47
44. Sarah KENGE, Quartier Kitenge n° 47
45. Mado BUASUA, Quartier Kitenge n° 47
46. OKPA, Quartier Kitenge n° 47
47. BILONDDJA BONAMA, Quartier Kitenge n° 47
48. YENGA BONAMA, Quartier Kitenge n° 47
49. Marie-Louise AWENDEA, 2^{ème} Avenue Bis n° 93
50. Irène LENJEA, 2^{ème} Avenue Bis n° 10
51. FERUZI AMUNDALA, 2^{ème} Avenue Bis n° 9
52. Papy MAYEBO, 6^{ème} Avenue n° 48
53. YANGAMBI KASI, Avenue Lisala n° 29
54. Sophie LENGENI, Avenue Lisala n° 78
55. Jean Marie LIKONGO, 12^{ème} Avenue Bis n° 90
56. Bernard ASOMBASEYOLO, 13^{ème} Avenue n° 130
57. Emile KASEREKA, 12^{ème} Bis n° 107
58. Famille Léon. TIKA (1 mort), 16^{ème} Avenue n° 49
59. Famille SENGAKIRONGOZI (1 mort), 16^{ème} Avenue Bis n° 15
60. Famille RAMAZANI (1 mort), 10^{ème} Bis n° 56
61. Famille Bénito LUPANZI, 3^{ème} Avenue n° 59
62. Famille JOLYTA (1 mort), 3^{ème} Avenue Bis n° 59
63. Famille DIMANCHE (1 mort), 3^{ème} Avenue Bis n° 48
64. Famille WAWINA Annie (1 mort), 4^{ème} Avenue n° 47
65. Famille Louis (1 mort), 5^{ème} Avenue n° 27
66. ABENDE YUSU, 4^{ème} Avenue Bis n° 18
67. Famille AJOKOMIDE BARABARA (4 morts), 4^{ème} Bis n° 13
68. Famille Jeanne LOKOLOSA (1 mort), 4^{ème} Bis n° 14
69. Famille MBOLOBASI (1 mort), 4^{ème} Bis n° 5
70. Famille Thérèse MBOMBO (1 mort), 5^{ème} Avenue Bis
71. Famille BOLAMBA (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 32
72. Famille IMPASSA (1 mort), 9^{ème} Avenue
73. Famille Pierre DJONI (2 morts), 9^{ème} Avenue n° 6
74. Famille Georges ONADIKONDO (1 mort), 8^{ème} Avenue Bis n° 18
75. Famille Marie YOHA (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 36/3
76. Famille Daniel BOKANGA (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 18
77. Famille KATUSI (2 morts), 9^{ème} Avenue n° 17
78. Famille Freddy LOKAKE (2 morts), 9^{ème} Avenue n° 16
79. Famille YENGA BAYEHASE (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 16/Bis
80. Famille Grégoire LOKELA (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 20
81. Famille YAKOBO (1 mort), 9^{ème} Avenue n° 31
82. Famille Edouard BAKOKO (1 mort), 7^{ème} Avenue n° 15
83. Famille KAMANGO (1 mort), 8^{ème} Avenue n° 2
84. Famille GALONGO (3 morts), 7^{ème} Avenue n° 11
85. Famille Joseph KAMANGO (1 mort), 8^{ème} Avenue n° 4
86. Famille LINENGE (2 morts), 4^{ème} Avenue n° 71/105

B. COMMUNE MANGOBO

01. YELI BONYAMA, Babira n° 26
02. Jonathan LOTUTA, Bakumu n° 86
03. Elisa NZANGO, Bangba n° 36
04. Victor KISAMBA FELE, Bangba n° 36
05. Annie MILANGA, Bangba Cité Boyoma n° 15
06. LEKISA MILANGA, Bangba Cité Boyoma n° 15
07. LITWAMBELA, Mabudu n° 84
08. Bibisha IKWALA, Mabudu n° 12
09. Gérard IKWALA, Mabudu n° 12
10. Sophie BANGALA, Mabudu n° 12
11. BOTOLOME BOUMBE, Bangelema n° 8
12. MASUMBUKO, Mingazi Booki n° 27
13. NDEKENDEKE, Djubu C Bosenge n° 11
14. Charles SOLOMO, Djubu C Koki n° 16
15. Louis YENGA BAFAA, Djubu C Botolombe n° 1
16. Mado BAKASANI, Djubu C Botolombe n° 1
17. YENGA MATA, Djubu C Botolombe n° 1
18. Lucie ACHAITO, Djubu C Loboko Moko n° 15
19. LOTILUWONO, Djubu Saf Baseko n° 6
20. SIKILINI, Djubu Mai Abattoir n°
21. AKASEKE LOKANGU, Djubu Mai Abattoir n° 1
22. BITUMBA, Djubu Mai Abattoir n° 1
23. Julienne EKOKO OLONDA, Walendu n° 1
24. OKILO, Walendu n° 1
25. Héritier OKITO, Walendu n° 48
26. Cédric NIMBA BOBATA, Walendu n° 120
27. Joseph KALONDA MOLISHO, Bahema II n° 250
28. NGOLE FATUMA, Bahema II n° 243
29. Bijou FOLO, Balese Bis n° 299
30. BOFANDO, Balese n° 255
31. Trésor Désiré MANGBAU, Walengola I n° 170
32. Cédar KALOKOLA, Walengola I n° 181
33. Nestor BOMBESHA, Walengola I n° 95
34. Mado KISIKISIKI, Walengola I n° 95
35. LIANDE LOFALATA, Walengola I n° 12
36. Bibisha MALOMALO, Wagenya n° 93
37. NDELO MANDEFU, Wagenya n° 89
38. Charles MANDEFU ASIMBO, Wagenya n° 89
39. François YANGAMBI, Wagenya n° 274
40. Emmanuel BANGALA, Mituku n° 153
41. Gina BOLELI BELENGA, Mituku n° 170
42. FORILI BOLILI, Mituku n° 170
43. OSEYALIYALA, Mituku n° 172
44. Bibisha IKWALA, Mituku n° 188
45. Shadraki MBONGO, Mituku n° 188
46. Julienne SADIKI, Bamanga n° 12
47. Marie, Baboa n° 86

48. Marie LOKWA, Baboa n° 126
49. Victorine BOKOTA, Azande n° 45
50. Jacques EFAFE BASOSILA, Lugwara I n° 47
51. WAKALEWAE, Lugwara I n° 47
52. FARIA, Lugwara I n° 6
53. Augustin BOKUWA, Lugwara II n° 169
54. Barthélemy KWELE, Lugwara II n° 189
55. Micheline LUSAMBA ONOKODI, Mabinza II n° 55
56. Féli LUBAMBA, Turumbu n° 86
57. Blaise LITITI, Turumbu n° 189
58. Nadine, Turumbu/Medje I n° 84
59. Vicky FOLO, Lumbu-Lumbu II n° 192
60. TOTO BOLEA, Lumbu-Lumbu II n° 194
61. Maman LILI, Lumbu/Kitenge n° 140
62. OSAKO TARAMBU, Lumbu/Kitenge n° 75
63. Charlotte SELENGA OSIYALIYA, Lumbu/Kitenge n° 147
64. Vicky NSEE, Lumbu/Kitenge n° 170
65. Sophie, Lumbu/Kitenge n° 188
66. Augustin GISHA, St. Grégoire, Kinshasa n° 1
67. Bibisha LINGOLE, St. Grégoire Hôpital n° 13
68. Blaise, St. Grégoire Hôpital n° 13
69. ALU, St. Grégoire Hôpital n° 13
70. Angèle, St. Grégoire Hôpital n° 13
71. Pascaline LIFOLI, Bongila n° 45
72. BUMBA MBELE, Bongila n° 45
73. Patience LOYIMBA, Bongila n° 45
74. MBOKA BONGELI, Bangbetu n° 99
75. Raymond LISUKA, Lisala n° 10
76. MANGOMBE, Balese n° 118
77. Frank BOLEMA, Lumbu-Lumbu n° 47
78. ILENGA, Aruwimi n° 17

C. BLESSES DE LA BATAILLE DU 05 MAI

1. Mlle BEATRICE, 10 ans, 2^{ème} avenue, n° 9, Tshopo ;
2. M. Jean KALEBO, 35 ans, 2^{ème} Avenue Bis, n° 9, Tshopo ;
3. Mme YOGA ALUWETE, 25 ans, 2^{ème} Avenue Bis, n° 9, Tshopo ;
4. Mme Anne MASIKINI, 58 ans, 2^{ème} Avenue Bis, n° 9, Tshopo ;
5. M. Willy YAMO, 23 ans, 2^{ème} avenue Bis, n° 95, Tshopo ;
6. M. BABIDI, 9^{ème} Avenue n° 4, Tshopo ;
7. Mme KAYUMBA MACHOZI, 10^{ème} Avenue n° 2, Tshopo ;
8. M. J.P. KABUYA, 10^{ème} Avenue n° 2, Tshopo ;
9. Mme FAIDA BEMBE, 10^{ème} Avenue n° 2, Tshopo ;
10. Mlle OMONGO ISONI, 14 ans, 10^{ème} Avenue n° 2, Tshopo ;
11. Mme Aminā MAMBEMBE, 27 ans, 10^{ème} Avenue n° 5, Tshopo ;
12. M. Jean Marie BOLUKAOTO, 62 ans, 10^{ème} Avenue n° 6, Tshopo ;
13. M. Johnny BOLUKAOTO, 2 ans, 10^{ème} Avenue n° 6, Tshopo ;
14. Mme MOZA NGUNDA, 32 ans, 12^{ème} Avenue n° 118, Tshopo ;
15. Mlle SAMBA LIFENYA, 4 mois, 12^{ème} Avenue n° 118, Tshopo ;
16. M. ERIC SEFU ABEDI, 16 ans, 12^{ème} Avenue, n° 118, Tshopo ;
17. Mlle Deborah EMELI, 3 ans, 12^{ème} Avenue n° 118, Tshopo ;
18. Mme Florentine POKA, 32 ans, 12^{ème} Avenue n° 118, Tshopo ;
19. M. Paul ABILIMADE, 8 ans, 14^{ème} Avenue n° 55, Tshopo ;
20. M. Paul KUKPAU, 5 ans, 14^{ème} Avenue n° 55, Tshopo ;
21. Mlle Chantal MAREBE, 15 ans, 14^{ème} Avenue n° 55, Tshopo ;
22. Mlle Françoise Buhuwo, 16 ans, 14^{ème} Avenue n° 55, Tshopo.
23. M. Jean EKONDANIDE, 67 ans, 14^{ème} transversal n° 17, Kabondo ;
24. Mme ASANA TSHEMBE, Avenue Tshuapa, n° 4, Lubunga ;
25. M. KAYEMBE, Avenue Maïko n° 18, Lubunga ;
26. M. RAMAZANI, 22 ans ;
27. M. NDUMBI, 48 ans ;
28. Mlle MEDINGA, 6 mois ;
29. Mlle POSHO BATENDI, 20 ans ;
30. M. J.P. KABENGELE ;
31. Mme Annie MAMBIMBI ;
32. Mme Anita MAYI.

D. BLESSES DE LA BATAILLE DU 05 AU 10 JUIN

Etant donné le nombre très élevé des blessés (plus de 3.000), nous nous gardons de les citer normément.

E. ARRESTATIONS

- M. Thomas KABULUKU ;
- M. KASONGO Kas ;
- M. Bovic KATUMBAYI
- Dr Robert KABEMBA ;
- M. POPY MUSANZI, ancien portier à la SOTEXKI, arrêté le samedi 6 mai par le commandant IBRAHIM, il a passé 6 jours au cachot du Camp Ketele. Il est soupçonné d'être informateur des ougandais ;

A'N N E X E II

ACTIVITES DU GROUPE JUSTICE ET LIBERATION

Nous regroupons ci-dessous en rubrique les diverses activités que le *Groupe Justice et Libération* a réalisées depuis le 31 août 1999 à ce jour. Le 31 août est la date de publication de notre dernier document intitulé "*La guerre des alliés en RDC et le droit à l'autodétermination du peuple congolais*". Ce document contient en annexe les activités précédant la date du 31 août.

1. Campagne pour la paix durable en RDC

- Conférences sur l'issue négociée de la guerre ;
- Conférence à la paroisse Christ-Roi en faveur des étudiants catholiques et des chrétiens de la commune de *Mangobo* (80 personnes), le 19 septembre 1999 ;
- Conférence publique sur la lecture comparée de *l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka* par un juriste, un politicologue et un internationaliste (150 personnes), le 08 octobre 1999 ;
- Distribution et vulgarisation du texte de *l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka* à la population de *Banali* (128 km de Kisangani), du 22 au 25 septembre 1999,
- Administration d'un questionnaire dans les écoles secondaires à propos de l'entendement des élèves sur la paix et les moyens de son maintien.

2. Education civique, aux droits de l'homme et à la démocratie

- Distribution de la documentation de base sur les droits de l'homme aux écoles secondaires ;
- Session, du 16 au 18 décembre 1999, sur le droit international et la sauvegarde de la paix dans le monde à l'intention des acteurs de la Société Civile et des enseignants de civisme (77 personnes) ;
- Session sur la destination universelle des biens de la terre (sens du partage) en faveur des membres de la Caritas Diocésaine et de la Commission Justice et Paix de la paroisse Kabondo respectivement le 10 décembre 1999 et le 20 février 2000 (30 personnes) ;
- Séminaire pédagogique ayant réuni les enseignants de civisme de Kisangani du 14 au 16 janvier dernier pour l'élaboration du projet de programme du cours de civisme à l'école secondaire. Cet important cours qui forme le citoyen n'a pas de programme officiel. Le séminaire a abouti, à travers les travaux des commissions, à la publication, le 14 février 2000, d'un projet de programme du cours de civisme. Ce projet de programme est actuellement en application dans 28 écoles de la place. Un contrat de partenariat lie les enseignants au Groupe Justice et Libération. Au terme de ce contrat, les enseignants rendent compte, mensuellement, au *Groupe Justice et Libération* de l'évolution des matières dispensées particulièrement celles liées à la promotion de la paix tandis que le *Groupe Justice et Libération* pourvoit ses partenaires en documentation.

Le *Groupe Justice et Libération* est par ailleurs régulièrement invité dans les écoles pour y animer l'un ou l'autre thème sur les droits de l'homme et la culture de la paix;

Sessions dans les écoles secondaires sur la culture de la paix. Ces sessions abordées à travers les thèmes "*Charte Internationale des Droits de l'Homme*", "*Coexistence pacifique*" et la "*Démocratie*" ont commencé le 02 février et prendront fin en juillet prochain. Près de 2.000 élèves ont été touchés;

Journées de réflexion organisées du 06 au 07 mars 2000 à l'intention des femmes de Kisangani autour du thème "*La femme et la paix*". 200 femmes ont réfléchi sur les thèmes suivants qui ont été développés avant de faire l'objet des travaux en carrefours : "*Les droits de la femme et le développement*"; "*Stratégies de la libération de la femme*"; "*La femme et la Paix*". A l'issue des journées, les participantes ont pris la résolution de descendre à la base pour sensibiliser les femmes à simplifier au processus de développement du pays;

Séminaire de formation des noyaux de paix dans 12 écoles déclarées "écoles pilotes de paix" par le *Groupe Justice et Libération* pour la qualité des activités de promotion de la paix développées par les élèves sous l'encadrement de leurs professeurs de civisme. Ce séminaire qui a eu lieu du 24 au 25 avril 2000, en session fermée, a abouti à la constitution des 12 noyaux comprenant chacun quatre élèves sous la conduite de leurs enseignants de civisme respectif. Le rôle de ce noyau est de promouvoir, à travers plusieurs activités scolaires et parascolaires, la fraternité et la compréhension entre les élèves, gage de l'écoute de l'autre;

Séminaire de formation des médiateurs scolaires de paix du 27 au 28 avril 2000, en session fermée, en faveur des cinquante (50) médiateurs scolaires pour 25 écoles secondaires, soit 2 médiateurs par école. Le rôle du médiateur scolaire est d'aider à la prévention et à la résolution pacifique des conflits. Il est d'office membre d'un noyau de paix.

3. **Promotion et défense des droits de l'homme**

Enquête sur le désordre sexuel autour des campements des militaires ougandais et rwandais où se concentrent les femmes sous le couvert de l'exercice d'un commerce de pacotille, du 05 au 26 novembre 1999 ;

Communiqué de presse dénonçant le désordre sexuel des militaires rwandais et ougandais sous le titre "Alerte au SIDA : un insidieux génocide au Congo", le 26 novembre 1999 ;

Rencontre avec Monsieur Roger, journaliste belge chargé du secteur Congo dans le journal flamand "*Het Belang Van Limbourg - Uitgeversmaatschappij*", pour un briefing sur la crise actuelle en RDC;

Journées ouvertes sur les droits de l'homme organisées du 29 au 30 janvier 2000. C'est à l'occasion de son huitième anniversaire que le Groupe a organisé ces journées au cours desquelles une exposition des activités réalisées par les Associations de défense des droits de l'homme A.N.M., LOTUS et G.J.L. depuis 1992 à ce jour. Le vernissage et la clôture ont été réhaussés de la présence de l'Autorité provinciale;

Rencontre avec l'Autorité provinciale sur la clarification du rôle des ONG

des droits de l'homme et les rapports entre celles-ci et les autorités politico-administratives, le 13 janvier 2000.

4. Publications

- "La guerre des Alliés à Kisangani et le droit à l'autodétermination du peuple congolais", le 31 août 1999 ;
- "Alerte au SIDA : un insidieux génocide au Congo", le 26 novembre 1999 ;
- Journal "Justitia" n° 004 et 005 du mois de mars 2000;
- "Projet de programme du cours de civisme pour l'école secondaire", le 14 mars 2000 ;
- Communiqué de presse sur les affrontements armés du 5 mai à Kisangani, co-signé le 7 mai par *Justice et libération*, *Lotus* et *Amis de Nelson Mandela* ;
- "Halte à la guerre des ondes", le 18 mai 2000 ;
- "La guerre des Alliés et le droit à la paix", le 05 juin 2000.